

**BULLETIN**  
**DE LA**  
**SOCIÉTÉ**  
**ARCHÉOLOGIQUE**  
**HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE**  
**DE**  
**SOISSONS**

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quæ in homine venerabilis,  
in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE : liv. VIII, ép. XXIV.

---

*Révère la gloire du passé, honore la  
vieillesse de ses monuments, vieillesse  
aussi sacrée que celle des hommes est  
vénérable.*

TOME DIX-HUITIÈME

4ème Série — 1985 - 1988

---

## LISTE DES MEMBRES

1984 — 1988

- |   |   |
|---|---|
| ALOUANI Christiane Mme *                    | BROQUET (Soissons)                        |
| (Soissons)                                  | BRULE PIHET (Soissons)                    |
| ANCIEN Bernard (Soissons) *                 | BUFFET Jean Mme (Soissons)                |
| ANCIEN Bernard-fils (Soissons)              | BUISSON Mme (Soissons)                    |
| ANCIEN Jean (Soissons) *                    | BULTOT Dominique (Soissons)               |
| ANDRY Pierre (Yerres)                       | BURLET J.-Cl. (Choisy-au-Bac)             |
| ANTONICELLI Mme                             | BUTTET (de) (Royaucourt-<br>Chailvet)     |
| (Soissons)                                  | CADINOT Mme (Soissons)                    |
| ARCHIN Gabrielle (Soissons)                 | CARISSIMO DESURMONT<br>(Mont d'Halluin)   |
| ARNAUD (Villers Helon)                      | CARPENTIER Jean-Paul<br>(Crépy en Valois) |
| ATTAL Robert (Soissons)                     | CARPENTIER (de) (Tours)                   |
| BADET Léonce Mme (Soissons)                 | CARPENTIER Antoine Mme<br>(de) (Juvigny)  |
| BALAY Georges (Les Vans)                    | CARPENTIER François (de)<br>(Asnières)    |
| BAROTEAUX Emile (Soissons)                  | CAUSEL André<br>(Oulchy-le-Château)       |
| BARRET Didier (Paris)                       | CESVET Jean (Paars)                       |
| BATAILLE Robert (Crouy)                     | CHARLON Louise Mme<br>(Soissons)          |
| BATTEFORT Maurice (Vailly<br>sur Aisne)     | CHATEAU Roger (Saint<br>Remy Blanzly)     |
| BATTEFORT Pierre<br>(Brancourt en Laonnois) | CLERC-FERTE Mme (Soissons)                |
| BATTEUX Nadine Mme (Sois-<br>sons)          | COLLARD-BENARD Mme<br>(Soissons)          |
| BAUDOUX Jean (Belleu) *                     | COPIN Claude (Paris)                      |
| BAUDOUX Christian (Paris)                   | CORDONNIER Francine Mme<br>(Mougins)      |
| BEAUSSART François<br>(Braine)              | CORDONNIER Geneviève<br>Mme (Soissons)    |
| BECKER Sylvie Mme<br>(Soissons)             | CORTEYS Fernand (Soissons)                |
| BEGUE Etienne<br>(Villers-Cotterêts)        | COSCHEMIQUE André<br>(Champs sur Marne)   |
| BERGERET Georges (Soissons)                 | COSSARD (Vailly-sur-Aisne)                |
| BERNARD Andrée Mme<br>(Soissons)            | CRESP Jacques Mme (Soissons)              |
| BERNAVON Madeleine Mme<br>(Soissons)        | DAMAS Mme (Septmonts)                     |
| BERSON Françoise Mme<br>(Soissons)          | DANTHIER Jean (Pelisanne)                 |
| BEUGNON Solange Mme<br>(Braine)             | DAUDRE-VIGNIER François<br>(Soissons)     |
| BICHET Jean (Soissons)                      | DEBORD Jean<br>(Aulnay-sous-Bois)         |
| BIHET Paulette Mlle (Soissons)              | DEFENTE Denis (Soissons)                  |
| BLANCHARD Alain (Soissons)                  | DEHEINZELLIN Christine<br>Mme (Montron)   |
| BOBIN Jean (Soissons)                       | DEHOLLAIN Patrice<br>(Bucy-le-Long)       |
| BOUGRAS Mme (Soissons)                      |   |
| BOULLIE Bernard (Mercin)                    |   |
| BOURDON Louis (Soissons)                    |   |
| BOUTARD Daniel<br>(Bucy-le-Long)            |   |

- DELACOUR Marie-Claude  
 Cuise la Motte  
 DELVAL GAGNON Martine  
 Mme (Soissons)  
 DEMONCEAUX François  
 (Soissons)  
 DEPOUILLY Jacques (Soissons)  
 DERLON Cécile Mme  
 (Soissons)  
 DESCAMPS Henri  
 (Wambrechies)  
 DESHAYES Alain (Mercin)  
 DESHAYES Jacques (Soissons)  
 DESOUCHES Mme  
 (Cuiry-Housse)  
 DONCEUR Myriam Mlle  
 (Parcy Tigny)  
 DORCHIES Charles Mme  
 (Soissons)  
 DORCHIES J.-Claude (Soissons)  
 DOYEN Henri (Chanoine) \*  
 (Soissons)  
 DROCOURT-PETEL M. Mme  
 (Septmonts)  
 DROUARD Jacques (Soissons)  
 DUBUQUOY Marc (Paris)  
 DUCASTELLE (St-Quentin)  
 DUFOUR Jeanne Mme  
 (Soissons)  
 DUFRESNOY (Villers Saint  
 Genest)  
 DUMONT François (Soissons)  
 DUVAL André (Soissons)  
 ELLENA Jean (Saint Bandry)  
 FELTZ Louis Mme (Soissons)  
 FERREY Jean-Marie Mme  
 (Soissons)  
 FERTE Suzanne Mlle  
 (Montigny-Lengrain)  
 FOLLET Raymond (Abbé)  
 (Courmelles)  
 FOUILLOUX Lydie Mlle  
 (Chauny)  
 FOURNIER Bernard (Soissons)  
 GAYRAUD J.-Louis (Soissons)  
 GOSSET Jacques Mme (Paris)  
 GRANJEAN Pierre (Soissons)  
 GUERRE Roland (Soissons)  
 GUEUGNON Yves (Crouy)  
 HACARD François  
 (Mont de Soissons)  
 HACARD Jeanne Mme  
 (Soissons)  
 HACARD Jean (Soissons)  
 HACARD J.-Paul  
 (Mont de Soissons)
- HAUTION Roger (Bazoches) \*  
 HEBERT Georges (Autrèches)  
 HECART Pierre-François  
 (Soissons)  
 HENARD Elisabeth Mme  
 (Soissons)  
 HENRY Jacques Mme  
 (Soissons)  
 HERMAND Marcel Mme  
 (Vierzy)  
 HOCHÉ René (Rozet-St-Albin)  
 HOURLIER Michel  
 (Fontenay-sous-Bois)  
 HUBERT Albert (Mont de  
 Courmelles)  
 JACQUEMET Mme (Braine)  
 JANODET Denise Mme  
 (Soissons)  
 JUDAS Mme (Soissons)  
 JUMEAU Jacques (Soissons) \*  
 KNEPPERT Jean M. et Mme  
 (Paris)  
 KNEPPERT-GOSSET Lionel  
 (Paris)  
 KOLBOWICZ Jean-Claude  
 (Reims)  
 LAFLEUR G. (Soissons)  
 LAGUES Marcel (Soissons)  
 LA ROCHEFOUCAULD Mme  
 (Comtesse de)  
 (Villeneuve-St-Germain)  
 LEFEVRE Madeleine Mlle  
 (Soissons)  
 LEGROS Roger (Jonchery-s-V)  
 LEGUILLETTE Mme  
 (Soissons)  
 LEON-DUFOUR (Billy-sur-Aisne)  
 LEPERE Odile Mlle  
 (Château Thierry)  
 LEPOLARD J.-P. (Clamecy)  
 LE ROUX Benoît (Longueval)  
 LE ROUX Jean (Tannières)  
 LEROUX Maurice (Soissons)  
 LE THOREL M. (Soissons)  
 LEVEQUE Jean (Vailly sr \*  
 Aisne)  
 LEVIEL Lucien (Soissons)  
 LIEVAUX Jean (Compiègne)  
 MAAREK Lucien Docteur  
 (Soissons)  
 MAINES Clark (Middletown)  
 MANDIL Alain (Soissons)  
 MARTIN Daniel M. et Mme  
 (Bucy le Long)  
 MASCITTI Pierre (Villers  
 Cotterêts)

MAURICE Denis (Violaine)  
 MAURICE Jean (Violaine)  
 MAVIC (Docteur) et Mme  
 (Paris)  
 MENNESSON Paul (Soissons)\*  
 MICHELOT Marguerite Mme  
 (Noyant-et-Aconin)  
 MILVILLE Claude (Sarcelles)  
 MOQUET Jean (Vierzy) \*  
 MOQUET Pierre (Longpont)  
 MOUCHE J.-L. (Soissons)  
 NOMINE M. et Mme (Plivot)  
 NOWAK Colette Mlle (Venizel)  
 PASCARD Jean-Luc (Arcy  
 Sainte Restitue)  
 PATOIS Louis (Paris)  
 PELLETIER André (Soissons)\*  
 PENASSE Mme et M. PHI-  
 LIPPE (Noyant et Aconin)  
 PERDEREAU Maurice  
 (Soissons)  
 PHILIPON Joseph (Saint-Aubin)  
 PHILIPON Louis (Juvigny)  
 PHILIPPE Bruno (Belleu)  
 PICHON Jeannine (Soissons)  
 PINAULT Pierre (Beugneux)  
 PITOIS-DEHU Mme (Soissons)  
 PLAVINET P. (Paris)  
 POBEDA Mme (Soissons)  
 PONSELET Mme (Soissons)  
 POULISSE François (Soissons)  
 PROUST Rémi (Le Bourget) \*  
 RANDGE Pierre (Soissons)  
 REYNAUD Mme (Ambleny) \*  
 ROLLAND Denis  
 (Rosny-sous-Bois)

ROUSSET - VAILLIANT Mme  
 (Soissons)  
 ROUXHET Mme (Soissons)  
 SAINT-JUST Pierre (Soissons)  
 SALMON Marie-José Mlle  
 (Beauvais)  
 SALVAGE Y. Mme (Soissons)  
 SAMSON Julien (Soissons)  
 SCHOENENBERGER Mme  
 (Soissons)  
 SEMPER Gérard (Soissons)  
 SILBERBERG Mme (Soissons)  
 SIMEON Mme (Soissons)  
 SOUCHON Mlle (Laon)  
 TAISNE Louise Mme \*  
 (Soissons)  
 TASSIN Mme (Bucy le Long)  
 THIERRY Jacques (Billy sur  
 Aisne)  
 TRICOIT Michelle Mme  
 (Soissons)  
 VANDER BAUWEDE Philippe  
 (Soissons)  
 VERDUN WOIRIN Pierre  
 (Longpont)  
 VERY Gaston (Soissons)  
 VIAUTOUR Robert (Soissons)  
 VILAIN Paul  
 (Cœuvres et Valsery)  
 VILLEROCHÉ P. (Jodon de)\*  
 (Soissons)  
 VOISSE D. Mme (Soissons)  
 WAENDENDRIES Paul  
 (Soissons)  
 ZIEGLER Mme (Vailly s/A)

N.B. - *Les personnes dont le nom est suivi d'un astérisque sont décédées.*



# SOCIETE ARCHEOLOGIQUE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

---

## Constitution du bureau pour 1984

---

Président d'Honneur	...	M. Bernard ANCIEN
Présidente	.....	M <sup>me</sup> Geneviève CORDONNIER
Vice-Présidents	.....	M. Denis ROLLAND M. Jean DEBORD
Secrétaire	.....	M. Denis DEFENTE
Secrétaires-adjoints	.....	M. Lucien LEVIEL M <sup>me</sup> Hélène CLERC-FERTE
Trésorier	.....	M. Jean HACARD
Bibliothécaires archivistes		M. Bernard ANCIEN M. Alain BLANCHARD

---

## Travaux de l'année 1984

- 15 JANVIER — Assemblée Générale, suivie de projection de diapositives sur l'activité archéologique Soissonnaise commentée par MM. DEFENTE et J. DEBORD — Cellier de l'ancienne maison de Valsery (rue Saint Martin à Soissons) Diapositives commentées par B. ANCIEN.
- 12 FEVRIER — La chronique du pont de PASLY (première partie) par B. ANCIEN — L'historique de la rue des Feuillants (cf BSAS 4-XVII-1984) par G. CORDONNIER.
- 11 MARS — Le pont de PASLY et ses origines (deuxième partie) par B. ANCIEN — Gens de finance et de justice à Soissons au XVIIIème S. (auteur J.-M. PINCHEDEZ 1975), par A. BLANCHARD.

— Archéologie Soissonnaise : différents chantiers de fouilles ouverts aux vacances de Pâques (Villeneuve St Germain Bucy le Long, Arlaine, Soissons) signalés par D. DEFENTE archéologue municipal.

8 AVRIL — Les loups d'ici et d'ailleurs par M. LEROY, Président de la Société Historique de Villers-Cotterêts.

13 MAI — La monnaie reflet du pouvoir royal à l'époque mérovingienne par M. M. HOURLIER.

27 MAI — Congrès départemental à Château-Thierry.

14 OCTOBRE — J.C.J. Hoyer, un artiste local lié aux tendances esthétiques de son temps, par J. DEPOUILLY, conservateur au Musée de Soissons, précédé d'un petit historique sur le personnage (auteur LAURENDEAU B.S.A.S.), par B. ANCIEN - Les fouilles de sauvetage dans l'ancien couvent des Feuillants, exposé suivi d'une visite sur place, par D. DEFENTE.

18 NOVEMBRE — Une mystification : le loup et le curé (Villeneuve St Germain/Ormoy le Davien) par B. ANCIEN.

— Y-a-t-il un chanoine dans ces stalles ?

— Présentation d'objets du culte « empruntés » par un soldat en 14-18 et restitués par la famille après sa mort, par M. le chanoine H. DOYEN.

— Ambleny, étape de repos des poilus de 14-18 (diapositives) par D. ROLLAND.

9 DECEMBRE — SOISSONS et le Soissonnais au temps de Saint-Louis par M. L. CAROLUS-BARRE.

**SORTIES ET PROMENADES EN 1984** : sous la conduite de M. B. ANCIEN.

8 AVRIL — Promenade à ACY.

13 MAI — Promenade à CUISY en ALMONT, ferme de Laval, église, chaussée Brunehaut, habitations troglodytes de la Carlette.

17 JUIN — Excursion aux villages du Valois bordant le sud de la forêt de Retz, LONGPONT, FLEURY, DAMPLEUX ; Accueil de M<sup>me</sup> PETREL propriétaire au château de OIGNY

Mlle MARGOTIN guide les sociétaires dans Ivors. La journée s'achève dans le village d'Ormoy le Davien.

14 OCTOBRE — Sortie sur les lieux de la fouille de sauvetage dans l'ancien couvent des Feuillants, sous la conduite de M. D. DEFENTE.

En AVRIL 1984 — Edition du Bulletin Société A. H. S. de Soissons (4ème série - Tome XVII).

---

### Constitution du bureau pour 1985

---

Président d'Honneur	...	M. Bernard ANCIEN
Présidente	.....	M <sup>me</sup> Geneviève CORDONNIER
Vice-Présidents	.....	M. Denis ROLLAND M. Jean DEBORD
Secrétaire Général	.....	M. Denis DEFENTE
Secrétaire	.....	Mlle Paulette BIHET
Assistante	.....	M <sup>me</sup> Hélène CLERC-FERTE
Bibliothécaire	.....	M. Bernard ANCIEN
Archiviste	.....	M. Alain BLANCHARD
Trésorier	.....	M. Jean HACARD
Trésorier-Adjoint	.....	M. Lucien LEVIEL

---

### Travaux de l'année 1985

20 JANVIER — Assemblée Générale suivie d'une projection sur les fouilles 1984, commentaires par MM. J. DEBORD et D. DEFENTE : Site de Villeneuve Saint-Germain (enclos funéraire Age de Bronze), (une borne milliaire romaine). Chantiers à Soissons : Gérard de Nerval (lycée), Les Feuillants, Saint-Jean des Vignes.

10 FEVRIER — Panique à Soissons en 1712, par suite de l'incursion de Grovenstein et dispositifs pour la défense de la

ville par l'Intendant Laugeois d'Imbercourt : par le Colonel DE BUTTET.

— Le feu, les incendies et historique sur les pompiers de Soissons par : M. LEROY, Président de la Société Historique de Villers-Cotterêts.

10 MARS — GODIN et le Familistère de Guise par M. G. DELABRE, Maître Assistant à l'Université de Reims.

14 AVRIL — Les Déportés Soissonnais par Mme Marie-Agnès PITOIS-DEHU.

12 MAI — Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes du Département : Etat actuel des fouilles à Soissons par D. DEFENTE - (à Saint-Quentin) -.

9 JUIN — Les droits seigneuriaux en forêts domaniales par Mr L. BOURDON.

13 OCTOBRE — Saint-Just et Soissons : Collège St-Nicolas, franc-maçonnerie, fédération de communes et terreur par Mr B. VINOT, professeur agrégé d'Histoire à Chauny.

10 NOVEMBRE — Un conflit entre Soissons et Villers-Cotterêts, à propos de la vente des bois de l'Etat par Roland GUERRE. - Histoire des Sociétés musicales Soissonnaises par B. ANCIEN.

8 DECEMBRE — «Des rapports» entre les Sires de Coucy et Saint-Médard de Soissons par M. Dominique BARTHELEMY, Maître-Assistant à l'Université de Paris Sorbonne.

#### SORTIES ET PROMENADES EN 1985 :

14 AVRIL — Exposition «le Trésor de l'Hôtel Dieu» à l'Hôtel de Ville de Château-Thierry puis arrêt à Bézu St Germain (maison Napoléon 1814) et aux églises de Breny (XIIème siècle) et d'Oulchy (XI-XIIème siècle), sous la conduite de B. ANCIEN.

19 MAI — Journée pique-nique à Compiègne : halte aux églises d'Attichy et de Berneuil sur Aisne. Après-midi, visite du château.

9 JUIN — Promenade à Buçy le Long sous la conduite de MM. B. et J. ANCIEN.

7 JUILLET — Promenade en Valois (Coyolles, Le Plessis au Bois, Chavres) commentaires de B. ANCIEN.

Edition : OCTOBRE 1985 - Parution « SOISSONS, son Histoire Illustrée, à travers ses rues, places, monuments et ses habitants » par G. CORDONNIER.

---

### Constitution du bureau pour 1986

---

Président d'honneur .....	M. Bernard ANCIEN
Présidente .....	Mme Geneviève CORDONNIER
Vice-Présidents .....	M. Denis ROLLAND
	M. Jean DEBORD
	M. Lucien LEVIEL
Secrétaire .....	Melle Paulette BIHET
Assistante .....	Mme Hélène CLERC-FERTE
Trésorier .....	M. Jean HACARD
Correspondant du Centre	
Archéologique .....	M. Denis DEFENTE
Bibliothécaire .....	M. Bernard ANCIEN
Archiviste .....	M. Alain BLANCHARD

---

### Travaux de l'année 1986

19 Janvier — Assemblée générale suivie du résumé des activités archéologiques en Soissonnais pendant l'année 1985 par J. DEBORD (le site de Villeneuve Saint Germain), C. MAINES (fouilles à Saint Jean des Vignes), D. DEFENTE (fouilles dans Soissons) et d'une projection de vues aériennes par M. BOUREUX : des Mérovingiens dans nos unités de paysage du Soissonnais.

- 28 JANVIER — Dans le cadre de l'année Clovis, en collaboration avec l'ASSOCIATION CULTURELLE DU TEMPS LIBRE : les Francs, Histoire et Archéologie, par P. PERIN Président de l'Association Française d'Archéologie Mérovingienne.
- 9 FEVRIER — Miracles de la Vierge à l'Abbaye Notre Dame selon Gautier de Coincy, par F. BEAUSSARD - Les Bourreaux soissonnais au XVIIIème siècle, par B. ANCIEN.
- 9 MARS — 60 Millions d'années : géologie du Soissonnais par A. MANDIL.
- 13 AVRIL — « Le Grand Break » ou la petite histoire de Villers-Cotterêts, par R. LUCOT.
- 11 MAI — A propos de la reconstruction de Soissons, les rapports Normand (1921-1925) par R. GUERRE.
- 1er JUIN — Congrès départemental à Laon : la sculpture du portail de l'église de Boursonne par C. MAINES.
- 19 OCTOBRE — Les aventures d'un pseudo-décharné de Ligier Richier par B. ANCIEN - A propos du Chevalier de Maison Rouge (inventaire rue Saint Léger) par G. CORDONNIER.
- 16 NOVEMBRE — Droits de chasse à courre dans les forêts domaniales (Villers-Cotterêts, Compiègne...) par L. BOURDON.
- 21 DECEMBRE — Le royaume de Soissons au temps de Clotaire 1er et de Chilpéric par A. PELLETIER.

#### SORTIES ET PROMENADES EN 1986 :

- 13 AVRIL — Sur les pas de la Reine Radegonde, belle-fille de Clovis : (Pèlerinage de Sainte Radegonde à Missy sur Aisne), sous la conduite de B. ANCIEN.
- 11 MAI — Septmonts : Château et Donjon : les tous derniers travaux, sous la conduite de B. DENIS - L'église et le village, en compagnie de B. ANCIEN.
- 8 JUIN — Promenade dans la partie nord du canton de Braine (Chassemy, Presles et Boves, Cys, Saint Mard, Viel Arcy, Dhuizel, Longueval, Baronval, Serval, Glennes, Vauxcéré), commentée par B. ANCIEN.

13 JUILLET — Excursion géologique et historique : Vaux-buin, Terny Sorny, Aizy, Pargnan, Cuissy et Geny, sous la conduite de A. MANDIL et B. ANCIEN.

---

## Constitution du bureau pour 1987

---

Président d'honneur .....	M. Bernard ANCIEN
Présidente .....	Mme Geneviève CORDONNIER
Vice-Présidents .....	M. Alain BLANCHARD M. Jean DEBORD M. Lucien LEVIEL
Secrétaire .....	Melle Paulette BIHET
Trésorier .....	M. Jean HACARD
Correspondant du Centre	
Archéologique .....	M. Denis DEFENTE
Bibliothécaire .....	M. Bernard ANCIEN
Archiviste .....	Mme Martine DELVAL

---

## Travaux de l'année 1987

25 JANVIER — Assemblée générale suivie d'une rétrospective de l'année Clovis et d'une information sur les projets de la ville pour 1987 sur les plans archéologique, aménagements et touristique, par D. DEFENTE.

22 FEVRIER — La construction rurale en Soissonnais, par D. ROLLAND.

22 MARS — La propagande pendant la seconde guerre mondiale, par M. A. PITOIS-DEHU.

17 MAI — Aspects du monnayage mérovingien (de Clovis à Pépin le Bref) par M. HOURLIER.

24 MAI — Congrès régional à Chauny.

18 OCTOBRE — Saint Médard, état de la recherche par D. DEFENTE.

22 NOVEMBRE — L'immigration dans le Soissonnais après 1914-1918, par R. ATTAL.

13 DECEMBRE — Les Soissonnais et les impôts du Roi en 1788, par A. BLANCHARD.

SORTIES ET VISITES EN 1987 :

17 MAI — Visite de la maison mérovingienne à Saint Jean des Vignes, avec A. DESHAYES.

14 JUIN — Sortie à Trosly Loire et Blérancourt sous la conduite de B. FOURNIER.

---

Constitution du bureau  
pour 1988

---

Présidente .....	Mme Geneviève CORDONNIER
Vice-Présidents .....	M. Alain BLANCHARD
	M. Jean DEBORD
	M. Lucien LEVIEL
Secrétaire .....	Melle Paulette BIHET
Trésorier .....	M. Jean HACARD
Correspondant du Centre	
Archéologique .....	M. Denis DEFENTE
Bibliothécaire .....	Mme Geneviève CORDONNIER
Archiviste .....	M. Bernard ANCIEN fils
	M. Robert ATTAL

---

Travaux de l'année 1988

17 JANVIER — Assemblée générale

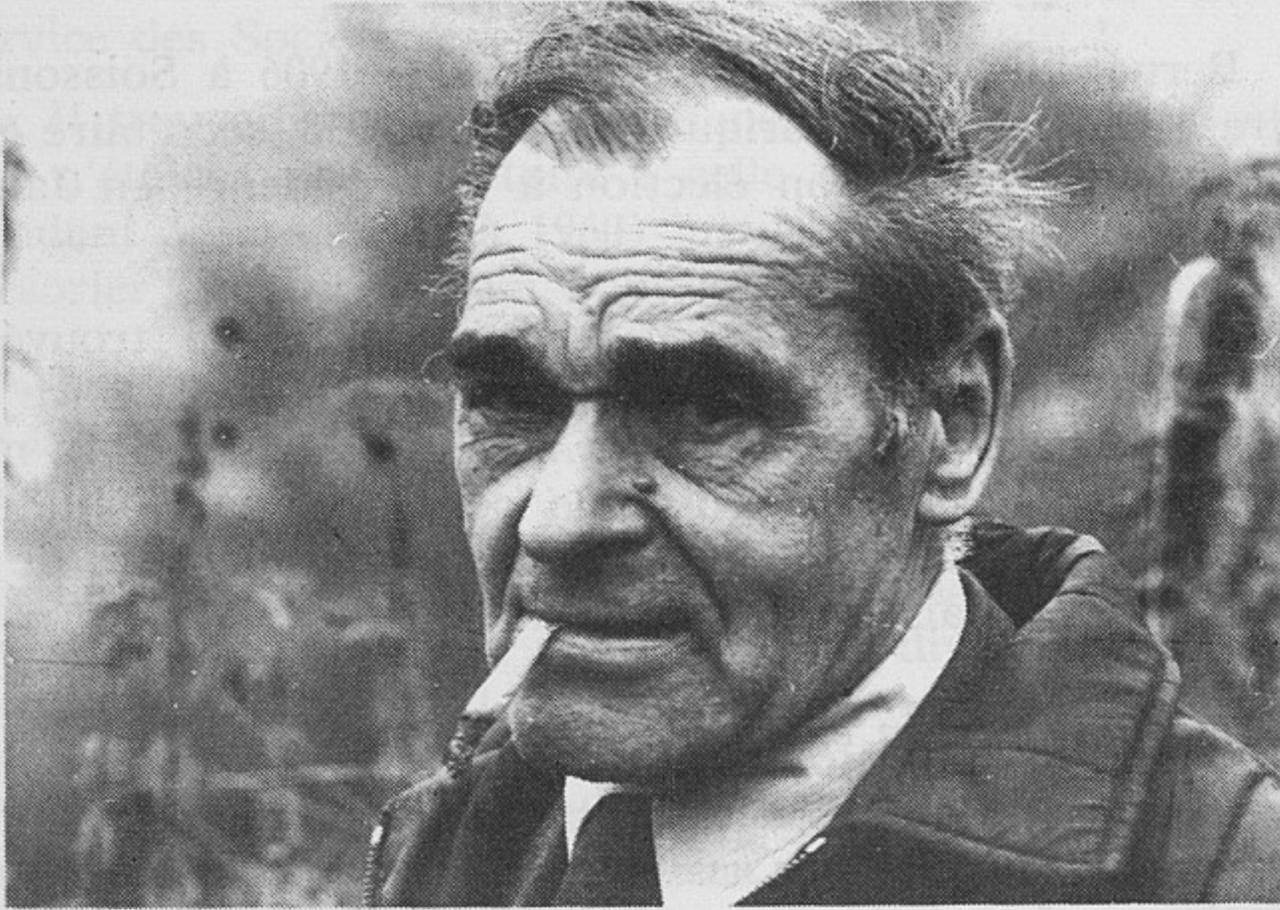
    Hommage à Bernard ANCIEN : un de ses derniers manuscrits « *l'adolescent de la rue* » (ses souvenirs de la reconstruction après la guerre 14-18) lu par G. CORDONNIER.

- 14 FEVRIER — La douleur : histoire et réflexions  
par J. HACARD.
- 13 MARS — L'immigration dans le Soissonnais après 14-18  
(2ème partie) par R. ATTAL.
- 23 OCTOBRE — Les artisans gaulois de Villeneuve Saint  
Germain : structure, production et occupation de l'espace  
par J. DEBORD.
- 20 NOVEMBRE — Reconstitution historique du Chemin des  
Dames - Les gravures et graffiti dans les carrières de  
Soupir par J.-C. KOLBOWIEZ.
- 11 DECEMBRE — Observations archéologiques entre Vic sur  
Aisne et Venizel (gazoduc) 1987-1988 par MM. J. HAQUET  
et F. CORGNAC.

#### SORTIES ET VISITES EN 1988 :

- 23 AVRIL — Les carrières occupées par les soldats en 14-18  
et la ferme de Confrécourt, sous la conduite de J.-L.  
PAMART.
- 15 MAI — Pernant et ses environs sous la conduite de D.  
ROLLAND.
- 12 JUIN — Le canton d'Oulchy le Château, sous la conduite  
de P. PINAULT.
-

HOMMAGE A  
*Monsieur Bernard ANCIEN*  
PRESIDENT D'HONNEUR



Le mardi 3 Février 1987 sera une date qui restera gravée dans le cœur et la mémoire de chacun d'entre nous. Monsieur Bernard ANCIEN nous a quittés, foudroyé par une crise cardiaque.

« Cette disparition soudaine, cruellement ressentie par ses proches, par notre Société, m'atteint tout particulièrement... Je pense aux vingt années de travail en communion d'esprit : lui, le Professeur, moi, l'élève. »

Comment retracer en quelques phrases qui était notre Président ?

Chacun d'entre nous garde de lui un souvenir, une réflexion, une attitude, parfois une plaisanterie. Son amour de l'histoire locale le faisait se surpasser dans les promenades guidées en Soissonnais. Légendes, pèlerinages, anecdotes se mêlaient à l'étude de l'architecture monumentale, sans même que l'on s'en aperçoive... Tout semblait couler de source et lui, infatigable, nous entraînait dans son sillage, pénétrait

dans la cour d'une ferme, dans le parc d'une demeure, d'un manoir, d'un château. Les propriétaires, souvent surpris de cette intrusion, en le reconnaissant nous accueillait fort gentiment et écoutaient notre érudit faire l'historique des lieux, la plupart du temps muni de plans et de dessins croqués quelquefois à la hâte (de véritables petits chefs-d'œuvre). Ce don unique - à notre connaissance - en faisait un personnage hors du commun.

Bernard ANCIEN était né le 4 Mai 1906 à Soissons. Il entra à la Société Historique le 3 Mars 1938, secrétaire général en 1949 jusqu'à son élection à la présidence en Janvier 1962.

Dans un dossier « confidentiel » il a été trouvé un manuscrit destiné à notre présidente. Cet écrit retrace l'itinéraire, le parcours de Bernard Ancien, à lire après sa mort. Le texte est écrit à la troisième personne mais l'étude de caractère et l'analyse de ce qui s'est passé au cours de son existence sont saisissantes de vérité :

*reproduction in extenso :*

« De très bonne heure l'art, sous toutes ses formes  
 « (dessin, musique) par ses manifestations diverses, concen-  
 « trait ses forces intellectuelles pour aller en parallèle de  
 « sa vie. Lisant beaucoup, doué d'une mémoire remarquable,  
 « dirigeant plutôt ses pensées vers l'histoire locale (pen-  
 « chant que sa grand'mère et sa mère avaient encouragé et  
 « qu'une vieille personne amie facilitera par sa bibliothèque,  
 « qu'ensuite elle lui lèguera).

« Il aimait d'une affection profonde notre vieille cité où  
 « chaque pas évoque un souvenir et cet amour est la cause  
 « qui lui fit refuser tout déplacement dans sa carrière pro-  
 « fessionnelle, qui le faisait même trembler lors de propo-  
 « sitions et mutations. Aussi, préféra-t-il à l'avancement et  
 « à l'amélioration du gain, la position modeste mais qui lui  
 « permettait la jouissance de sa passion. Celle-ci a évolué  
 « au cours des années : l'histoire générale de France et de  
 « ses édifices, l'archéologie, puis son champ d'action se ré-  
 « trécit, non pas sur Soissons exclusivement, mais sur les  
 « régions avoisinantes (il faut dire qu'à ce moment les ou-  
 « vrages d'histoire locale étaient rares, les bibliothèques  
 « peu enclines à vous laisser accéder à leurs trésors, le tou-  
 « risme réservé aux classes aisées, le simple « travailleur »

« dédaigné et confiné dans sa couche sociale, les érudits ne  
« se souciaient guère de prévoir des continuations ...

« Il manqua de tout encouragement extérieur et fit tout  
« de lui-même.

« S'il se décida à entrer à la Société Archéologique,  
« c'est qu'une annonce de journal informa de la remise en  
« place de sa bibliothèque - laquelle enfin va être mise au  
« service des Sociétaires - Et cet espoir fut vain !

« Il trouvait plus de compréhension en d'autres sociétés  
« qui n'étaient pas d'histoire : celle de musique où il fut  
« pendant 38 ans (1922 à 1960) instrumentiste, secrétaire et  
« trésorier (fonctions qu'il cumula de 1949 à 1960).

« Le syndicat d'initiative l'utilisait déjà comme guide  
« de la ville avant 1958 et c'était le bénévolat le plus strict,  
« désintéressé.

« Les quelques subsides qu'il tirait, venaient de la char-  
« ge de caissier dans des manifestations diverses : courses,  
« meetings, bals, etc... Il lui arrivait même de rougir de ce  
« rôle mercantile. Alors il s'efforça d'offrir cette charge bé-  
« névolement, par amitié, disait-il, pour les organisateurs.  
« Le pli fut pris et cette fois ce sont « les organisateurs eux-  
« mêmes qui auraient été gênés de lui offrir une rétribu-  
« tion » (combien de fois s'entendit-il dire : « Toi, tu gâches  
« le métier, tu n'agis que pour ta gloriole ! »)

« A l'heure de la retraite, hormis les accaparements de  
« la Société Historique, il se retira comme le philosophe  
« dans sa tour d'ivoire, plus avec les livres et les textes  
« qu'avec les hommes. Portant peu d'intérêts aux événe-  
« ments extérieurs et portant toute son activité à ses chères  
« études, qu'il ne terminait jamais par une mise en forme.  
« A peine les éléments pour la rédaction d'un sujet étaient-  
« ils réunis, qu'il était déjà lancé sur un autre sujet qui  
« finalement devait connaître le même dénouement (tra-  
« vaux trop vastes, trop éparpillés, trop de diversités).

« Rien de ce qui touche la ville et sa région n'était étran-  
« ger à ses études, aussi bien les faits importants que les  
« moindres. Il avait une facilité d'observation qui lui fai-  
« sait percer les moindres incidents du passé. Il était tout  
« à la fois un chercheur avisé qui tente d'élucider plusieurs  
« points forts intéressants et un critique passionné de ce

« qui s'était écrit et des textes contemporains fades qui, « imperturbables, continuent à publier les erreurs du passé: « textes abondant d'insuffisance, reposant sur des bases « suspectes ou controversées. »

manuscrit B. ANCIEN

Après la lecture de cette amère critique de notre Société Madame Cordonnier rappelle succinctement les études et exposés imprimés, faits par B. ANCIEN, tant à la Société Historique de Soissons qu'à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, dont l'inventaire est en préparation. De nombreux travaux restent manuscrits non terminés. La publication de livres et fascicules tels que : Soissons (éditions Colmar) en librairie - Soissons Gallo-Romain découvertes anciennes et récentes (Musée de Soissons 1980) - Abbaye Saint Jean des Vignes (sur place) - Haramont, la Vallée de la Crise et Septmonts (tous en vente sur les lieux même).

Les distinctions sont :

- Palmes académiques (chevalier) le 1er Janvier 1949 (archéologie-histoire)
- Médaille d'honneur des Sociétés musicales et chorales, le 18 Juillet 1952.
- Médaille d'honneur du Travail (30 ans Société Générale), le 14 Juillet 1954.
- Officier dans l'ordre des Palmes Académiques, le 4 Octobre 1956.
- Médaille du Travail (vermeil : 35 ans) le 14 Juillet 1959.
- Chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres, le 25 avril 1984.

Madame Cordonnier conclut cette émouvante évocation du disparu :

*« Vivant comme un ascète, son univers, le seul amour de sa vie c'était l'HISTOIRE d'Augusta Suessionum au fil des siècles... Bernard ANCIEN, vous avez enfin trouvé le calme et la sérénité, le sourire aux lèvres, vous reposez en paix... Vous nous laissez désemparés mais conscients de l'œuvre accomplie : MERCI. »*

En hommage à Monsieur Bernard ANCIEN, une minute de silence est observée.

le 22 Février 1987.

G. CORDONNIER.

INVENTAIRE des COMMUNICATIONS et EXPOSES  
Faits en SOCIÉTÉ HISTORIQUE de SOISSONS  
par Bernard ANCIEN

*La secrétaire : Paulette BIHET*

---

SOISSONS — *Historique*

*Place d'Alsace-Lorraine* : le roman des deux colonnes romaines.

*Rue de l'Arquebuse* : notice relative au pavillon de l'Arquebuse.

*Rue de Bauton* : l'école du « centre filles » vouée à la démolition.

*Rue des Chaperons Rouges* : la fortification romaine.

*Rue Charpentier* : autour des sarcophages.

*Chevreaux* : résumé historique de l'aire Presles-Maupas-Chevreaux à l'inauguration de la chapelle.

*Rue du Collège* : le collège de Soissons pendant la première guerre mondiale.

*Rue Jean de Dormans* : (centre culturel) : l'église Saint Pierre à la Chaux.

*Grand Place* : le cellier de l'abbaye de Longpont ;

Deux réparties mémorables : 3 mars 1814.

*Place de l'Hôtel de Ville* : la tour des Comtes et l'hôtel de l'Intendance.

*Rue des Minimes* : Odyssée de la pierre tombale d'un cofondateur des Minimes.

*Rue G. Muzart* : Soissons qui disparaît — le couvent de la Congrégation ; les reliques du couvent de la Congrégation.

*Rue Plocq* : J.B. F.T. Plocq et la rue de son nom.

*Pont de Pasly* : sa chronique.

*Rue Saint Antoine* : historique de l'immeuble de l'imprimerie Saint-Antoine (chambre des domaines du comté).

*Rue Saint-Christophe* : le blason aux trois pucelles.

*Faubourg Saint-Christophe* : les deux chemins de Compiègne.

*Rue Saint-Just* : A propos d'un demi-as de bronze trouvé dans cette rue.

*Faubourg Saint-Vaast* : autour de l'hôtellerie du Point du Jour.

*La cathédrale* : remarques archéologiques (en collaboration avec Jean Ancien) ; l'horloger Archin, prétendu sauveur de la cathédrale.

*L'abbaye Notre-Dame* : les origines des égouts de l'abbaye N.-D. ; la pierre de l'abbaye N.-D. ; la matrice du sceau de Madeleine de Bourbon Vendôme, religieuse à N.-D.

*Abbaye Saint-Crépin-le-Grand* : les destinées de l'ancienne abbaye depuis la Révolution ; la chronique tourmentée de l'église et des bâtiments de l'abbaye.

*Saint-Jean-des Vignes* : l'ancienne abbaye ; étude sur les souterrains de l'abbaye ; le cimetière mérovingien de la colline Saint-Jean et l'église Saint-Jacques ; le mémoire présenté par Saint-Jean-des-Vignes à l'assemblée en 1789, avec attestations élogieuses.

*Abbaye Saint-Médard* : sauvetage de sépultures (en collaboration avec Geneviève Cordonnier).

*Saint-Pierre au Parvis* : Tombeau de Saint-Drausin ; le sarcophage du square Saint-Pierre.

Le plan reliquaire de Soissons.

Epanouissement de l'art gothique.

*AUGUSTA SUESSIONUM* : Soissons ville romaine

Le retour du « Niobide et son pédagogue ».

L'Ascia et son mystère (une des sculptures de la muraille romaine de Soissons).

*Ballons et astronautes soissonnais.*

Les *Bourreaux* soissonnais au 18ème siècle.

La hantise d'une fâcheuse *Capitulation* (1814).

Les *Cimetières* soissonnais au moment de la Révolution.

*Droits* du vicomté et de pontenage, sous l'Ancien régime.

*Foires et Marchés* à Soissons.

Soissons, place forte et ses *Fortifications* depuis 1551 jusqu'au déclassement.

4ème centenaire du saccage de Soissons par les *Huguenots*.

*Justice de Paix* à Soissons 15 brumaire an IV.

Histoire des *Sociétés Musicales* Soissonnaises.

Souvenirs soissonnais de l'époque *Napoléonienne*.

La *Nourrice* du Roi de Rome.

Histoire de la *Poste aux Lettres* à Soissons.

*L'adolescent de la rue* : souvenirs de la *Reconstruction* de Soissons après la guerre 1914-1918.

Revendications de la municipalité sur divers *Trésors* trouvés à Soissons.

*Urbanisme* : la maison de Soissons.

## REGION

ACY LE HAUT — AIZY — ARCY SAINTE RESTITUE : *Le Mont Jour ; La famille Moreuil, fondatrice de deux pèlerinages de la Sainte Larme* — AUDIGNICOURT — AULNOIS SOUS LAON : *Le château* — BARON — BAZOCHES : *Découvertes archéologiques ; les fêtes* — BERNY RIVIERE — BERZY LE SEC : *Le fief de la Barre ou Cour l'Evêque ; Château de Berzy et de Ploisy* — BEZU SAINT GERMAIN : *La maison de Napoléon* — BILLY SUR AISNE : *Petite histoire de « Bellevue »* — BITRY : *l'église* — BLERANCOURT — BOURGFONTAINE : *L'abbaye* — BOURGUIGNON Ss/MONTBAVIN — BOURSONNE — BRENY : *L'église ; La caverne sépulcrale néolithique* — BUCY LE LONG : *Le fief de Vaufourchy ; La tour de Bucy et son bâtisseur « Guillaume de Bische » ; Misères du temps de la Ligue : les forts de Bucy ; Promenade dans le village ; Les attaches soissonnaises de Mme Francis Jammes* — BUZANCY : *Monsieur de Puysegur et Buzancy* — CAMELIN — CERNY LES BUCY — CHAILVET : *Le château* — CHIVY LES ETOUVELLES — CHAMPLIEU : *A propos de la catacombe* — CHAUDUN : *La Croix des Amoureux ; Les haches de bronze du plateau de la Glaux* — CHIVRES-VAL : *Les souvenirs de Lamartine à Chivres et du Docteur Bourau et des Ordener à LA QUINCY* — CONDE SUR AISNE : *Le village ; Le fort* — CONFRECOURT *Une vieille ferme du Soissonnais* — COUCY LE CHATEAU : *L'église ; L'oubliette du château* — COURCELLES SUR VESLE : *Le calvaire ; La ferme du Mont-Hussard* — COURTIEUX : *Seigneurie de la Tour* — COURVILLE — COUVRELLES : *Eglise et château* — COYOLLES — CROUY : *La ferme de La Perrière* — CRUGNY — CUISE LA MOTTE — CUISSY ET GENY — CUISY EN ALMONT — CUVERGNON — DHUIZY — DROIZY : *Le village et la seigneurie* — GLENNES : *L'église* — GRAND ROZOY : *Fondation de Louiseville (Canada) par un gentilhomme de Grand Rozoy : Charles de Jay* — HARAMONT et *l'abbaye de Longpré* — HARTENNES : *Les deux combats de 1914* — HAUTEFONTAINE — IVORS — JUVIGNY — LA FERTE MILON — LAFFAUX : *La Ferme de Notre-Dame et les aïeux maternels de Gérard de Nerval* — LANISCOURT : *Les maîtres et les hôtes du vendangeoir au XVIIIème siècle* — LARGNY SUR AUTOMNE : *Le moulin* — LAUNOY — LESGES : *découverte d'un tableau d'Honoré Daumier suspendu dans l'église* — LOUATRE : *souvenirs historiques et vestiges archéologiques* — LOUPEIGNE et *La Croix*

de Vaux — MAAST ET VIOLAINE et la ferme de Maast — MARGIVAL : Courte histoire de la commune — MARIGNY EN ORXOIS et les souvenirs de la famille Poisson — MAUPAS : De la commanderie au château — MISSY SUR AISNE : L'église ; Le pèlerinage de Sainte Radegonde — MONTAIGU : L'église — MONTEPILLOY : Le château et ses seigneurs — MONTGOBERT : Le château — MONT NOTRE DAME : «Les bouteilles vides» — MORSAIN : Découverte d'un cimetière mérovingien — MORTEFONTAINE et la ferme de Vaubéron — MURET et NANTEUIL Ss/ MURET : Eglise et village ; Legs de Gui de Roye (an 1400), archevêque de Reims à la paroisse de Muret — NOUVRON VINGRE — ORGEVAL — ORMOY LE DAVIEN — OULCHY LE CHATEAU — PARGNAN — PERNANT : La nécropole celtique — POMMIERS : Position de Noviodunum — PONTAVERT — PRINGY : Les seigneurs et le château — PUISEUX : L'église — PRIN : Le château — RETHONDES : Prise de possession de l'église (1788) — ROCOURT SAINT MARTIN — ROYAUCOURT — ROZIERES : L'église à travers les siècles ; La dernière victime des loups (1765) — SAINT CREPIN AUX BOIS : Facétie ourdie en 1856 au château d'Offémont, à propos du souvenir de la marquise de Brinvillers — SAINT GOBAIN (en forêt des : SEPTVAUX, La Croix Seizine, le Tortoir — SENLIS — SEPTMONTS : Le château à travers l'histoire ; L'église et le village ; Une pierre tombale dans l'église — SERINGES ET NESLES : Les Bons hommes — SERCHES : La commanderie et la ferme du Mont de Soissons — TERNY SORNY — TIGNY : Le vieux Tigny — VAILLY SUR AISNE : L'église — VAUCLAIR : L'abbaye — VAUXBUIN : La tour Menault ; Les reliques de l'église ; Souvenir d'ayeule au château sous la Restauration — VAUXCASTILLE : Le château — VEZ : Le château pendant la guerre de Cent ans — VIERZY : Le château — VILLEMONTAIRE : Joseph Bruyant de Villemontoire (1503) et son écho aux U.S.A. — VILLERS HELON — VIVIERES : L'église — WALLEE : La chapelle et son crucifix ; Givray - Val Chrétien.

Le canton de BRAINE — La vallée de la CRISE, ses curiosités, ses souvenirs — Les belles églises du LAONNOIS — La vallée d'ARDRE — Le VALOIS.

Les églises du Soissonnais et du Valois, refuges du peuple et leurs fortifications.

Les maladreries du Soissonnais.

La reconstruction rurale monastique en Soissonnais au XIV<sup>e</sup> siècle.

Notice toponymique relative à des noms de moulins dans le département de l'Aisne.

Geôles d'autrefois : Trois « *culs de basse fosse* » : La Neuville Saint Jean - Autheuil en Valois - Moisy.

Histoire d'un meunier sur la rivière d'Ourcq, M. Delarue.

Le culte de Saint-Fiacre en Soissonnais.

Les loups en Soissonnais.

---

## PERSONNAGES

Le sergent ANDRE MICHEL, chartiste, tué à Vauxrot en octobre 1914.

Souvenirs de Pauline BONAPARTE à Villers Hélon et Corcy.

Un général dont on parle peu : Jean Gérard BONNAIRE (1771-1816).

Autour d'un livre nouveau : « *l'abbé BREUIL, membre de l'Institut* ».

Le général DROUET D'ERLON et Soissons.

Les couleurs d'ENGUERRAND VII, sire de Coucy et comte de Soissons (Berne 1375 - Nicopolis 1396).

A propos du centenaire de l'église Sainte Eugénie à Soissons: Madame de FINFE, ses attaches soissonnaises et ses fondations.

Les FOSSE D'ARCOSSE à la Société archéologique.

Notice sur les reliques et les souvenirs topographiques locaux qui se rapportent à JEANNE D'ARC.

Retour des cendres du général LECLERC en 1803 (Soissons-Montgobert).

Une soissonnaise en cours de béatification (1973) : Léopoldine NAUDET.

1715 : La fille d'une Soissonnaise épouse le père de Mme de POMPADOUR.

Les amours de Madame QUINQUET et du sieur QUINETTE.

Le général RUSCA à la défense de Soissons en 1814.

SAINT-LOUIS et le Soissonnais.

Autour d'un sensationnel mariage à Soissons sous le second Empire : Une des dernières représentante des Coucy : Madame Henri SALLERON.

M. TOULOUZE, archéologue parisien : A propos d'un biberon romain.

Armoiries de la famille des URSINS.

A propos de quelques armoiries méconnues d'EVEQUES de Soissons.

L'Armorial épiscopal soissonnais au cours des âges.  
L'armorial des évêques de Soissons depuis Mgr Dours (1864).  
Le passage de l'empereur et des impératrices à Soissons  
1803-1815.

---

*DIVERS*

Bicentenaire de l'INDEPENDANCE AMERICAINE : « *Le  
régiment du Soissonnais* »

Episodes locaux du temps de LA LIGUE.

Le port de la SOUTANE interdit à Guise (1901) et ailleurs.

Les armes parlantes des Soissonnais dans « l'ARMORIAL  
GENERAL » de la fin du XVIIème siècle.

Anecdotes de caractère insolite concernant les ACCOUCHE-  
MENTS.

Le DIVORCE en 1789.

Les JETONS DE NOTAIRE.

Les aventures d'un pseudo-décharné de LIGIER RICHIER.

SOLDATS RUSSES francisés en 1814 et découverte d'icônes  
sur les champs de bataille de l'Aisne.

Une mystification : le loup et le curé (Villeneuve St Germain-  
Ormoy le Davien).

« *IN MEMORIAM* »  
*LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE EN DEUIL*

La Société Historique de Soissons vient de perdre un de ses membres les plus anciens, M. Roger HAUTION, décédé le 19 Août 1984, à l'âge de 83 ans.

Originaire de Saint-Quentin, M. Haution entre à la Société en 1952. De suite, il s'intéresse à la petite histoire de la région et fut le premier à accéder aux archives miraculeusement conservées de Braine et de tout le canton (pendant la Révolution et sous le Premier Empire).

M. Haution fut vite remarqué, ses compétences appréciées, il fut nommé vice-président en 1963, poste qu'il occupa jusqu'en 1981. A cette date son état de santé ne lui permettant pas d'assister régulièrement aux séances, il préféra renoncer à ce titre, tout en restant attentif aux travaux entrepris.

M. R. Haution laisse de nombreux écrits dans les bulletins de la S.A.H.S. de Soissons, dans ceux de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Aisne, et de multiples articles dans diverses publications régionales dont la Gazette de Fismes.

Pendant ces trente années, il étudia minutieusement les archives de Braine et de Bazoches, son lieu de résidence. Très éclectique, il aborda aussi bien les chroniques anecdotiques, folklore et patois picards, que des sujets plus sérieux tels les maladreries de la vallée de la Vesle, le haras de Braine, les moulins de Quincampoix, la Justice de Paix de Bazoches, les registres des pauvres de Braine, les d'Ormeson en Soissonnais etc...

Ses causeries faites en réunions mensuelles étaient souvent très courtes mais percutantes, car touchant des problèmes actuels tels que :

— l'abandon systématique de l'Histoire dans les écoles et lycées...

— la disparition des Ormes ... Ces deux sujets lui tenaient fort à cœur, sa déception sur l'enseignement scolaire le rendait amer et désabusé, l'assistance sensibilisée ne pou-

vait que lui donner raison ! Son regret : « la disparition des ormes » lui faisait dire « *les écologistes s'inquiètent à juste titre de la disparition de certaines espèces animales - tout cela part d'un bon cœur -, mais on passe allègrement sous silence, la mort sans phrase des espèces végétales ! Il est un arbre bien connu de nos forêts, qui est en passe d'anéantissement total ... c'est l'Orme !... »*

viennent de paraître dans le B.S.A.H.S. 4ème série, T XVII (1981-1984) :

- les bornes royales (encore visibles sur la nationale 31)
- la comtesse Septimanie d'Egmont et Jean-Jacques Rousseau.

M. HAUTION, la Société Historique de Soissons vous remercie et n'oublie pas.

G. CORDONNIER

Robert ATTAL

\*\*

## ***Un demi-siècle d'immigration étrangère dans le Soissonnais***

---

Le phénomène de l'immigration dans le Soissonnais est relativement récent : il date de la fin de la première guerre mondiale. Ce phénomène joue un rôle important dans la vie locale et nationale, surtout aujourd'hui, car il nous oblige à nous révéler à nous-mêmes, car il nous pose des problèmes qui engagent notre avenir. J'ai choisi d'étudier cette question de 1918 à 1970, pour ne pas aborder aux rivages brûlants et dangereux de l'Histoire immédiate. Enfin, il a paru nécessaire de suivre longtemps l'étranger dans ses pérégrinations sur la terre de France : un demi-siècle, c'est le temps qu'il faut à un homme pour prendre racine.

### **I — LES ORIGINES : LA GUERRE DE 1914-18**

Avant la grande guerre, peu ou pas d'étrangers dans les campagnes du Soissonnais, sinon des travailleurs saisonniers Belges ou des ouvriers spécialisés, comme ces casseurs de grés et carriers d'Oulchy le Château. Célibataires pour la plupart, ils se mariaient souvent dans la contrée et s'y fixaient. Bien que le Soissonnais, comme tout le département accusât une baisse sensible et dangereuse de la natalité, à la veille de la guerre, les étrangers ne trouvaient guère à s'employer dans les campagnes surpeuplées qui dirigeaient vers les villes les travailleurs que l'industrie réclamait. Soissons a absorbé la plus grande partie de la population quittant les villages et le recours à la main-d'œuvre étrangère ne s'avérait donc pas nécessaire : 191 étrangers seulement sur 14.349 habitants au recensement de 1911, soit un peu plus de 1 % dont la moitié de Belges et de Luxembourgeois, des voisins, employés comme manouvriers, domestiques, modestes artisans.

La guerre de 1914-18 allait profondément modifier cet équilibre. On sait que après l'échec de l'offensive allemande de l'été 14, le front s'immobilisa sur les plateaux du nord de l'Aisne et que Soissons resta sous le feu des canons ennemis pendant 4 ans. La ville sera détruite pierre à pierre, et

le Soissonnais sera laminé par les batailles dantesques qui s'y déroulèrent : en 1918, Soissons ne comptait que 100 maisons réparables sur les 2500 qu'elle possédait avant la tourmente et 77500 hectares compris dans la zone des combats avaient été littéralement stérilisés. Des villages avaient été rayés de la surface de la terre, comme Allemant, Laffaux, Aisy et des journalistes du Figaro qualifiaient le sinistre Chemin des Dames de paysage lunaire. On imaginait mal que la vie pût refleurir sur ces terres éventrées, criblées d'éclats d'obus et de mines.

La tâche de reconstruction dépassait, on s'en doute, le potentiel local et même national. On fit alors appel à la main-d'œuvre étrangère et l'on ouvrit largement nos frontières d'abord à nos voisins, Italiens, Espagnols, Portugais, Belges, avant de plonger plus loin vers d'autres sites de prospection. Pour parer au plus pressé, on puisa dans l'immense vivier que l'on avait sous la main, travailleurs coloniaux et prisonniers de guerre allemands. Dans le seul secteur de Soissons, début 1919, on avait regroupé 19000 personnes, la main-d'œuvre des prisonniers constituant la moitié de l'effectif. En mars, ils avaient réussi à arracher 3.600.000 m de fils de fer barbelé, à combler 3.000.000 de m<sup>3</sup> de tranchées, à rassembler 101.000 tonnes de projectiles non éclatés. Ils avaient surtout réussi à redonner à la région, la belle plénitude de son relief, rendant à la culture 23.000 hectares de terres sur les 56.000 hectares d'éboullis des «terres maudites».

Une fois ce gros œuvre accompli, les travailleurs coloniaux où l'on remarquait de nombreux Indochinois, et les prisonniers de guerre allemands quittèrent la région. Ne restèrent sur place que les travailleurs du bâtiment venus d'Italie, d'Espagne, du Portugal et de Belgique, 856 au recensement de Soissons en 1921, hommes seuls pour la plupart. Immigration spontanée, provoquée par les salaires élevés et les profits, ce maigre renfort n'arriva pas à combler la perte de substance vitale, la perte de main-d'œuvre locale provoquée par la guerre. Le Soissonnais qui comtait 74320 habitants avant la guerre se retrouvait avec 56019 personnes en 1921, soit une chute de 25 %, au moment même où l'ampleur de la reconstruction nécessitait l'apport d'une main-d'œuvre nombreuse. La guerre ayant fauché une grande partie de la jeunesse de France (1.350.000 morts), le plus fort pourcentage en pertes de tous les belligérants, il fallut recourir à l'immigration massive de travailleurs étrangers. On

peut donc affirmer que la guerre de 1914-18 par l'ampleur des pertes humaines et matérielles provoquées dans le pays est à l'origine de l'immigration étrangère en France et, singulièrement, dans les régions dévastées par le conflit.

### *LES ETRANGERS DANS L'AGRICULTURE*

Sans une immigration massive, on désespérait de voir jamais refleurir les terres du Soissonnais septentrional, en particulier les « terres de la zone rouge » du Chemin des Dames, que certains préconisaient de transformer en pâturage. L'immigration de voisinage, traditionnelle, ne pouvant suffire, on eut recours à une véritable colonisation agraire en faisant appel à une main d'œuvre disponible, prolifique mais lointaine : la main d'œuvre slave et particulièrement polonaise....

L'immigration de voisinage, essentiellement belge, draina vers le Soissonnais de nombreux capitaux. Des propriétaires locaux, trop âgés ou effrayés par l'ampleur de la tâche de réparation et de remise en marche des exploitations, cédèrent leurs droits aux dommages de guerre et vendirent « aux Belges de préférence » comme le précisaient les offres parues dans les journaux de l'époque. Des Flamands achetèrent de nombreuses propriétés entre l'Aisne et l'Ailette, dans le massif de Craonne, à peu près désert, sur les confins du Tardenois. Ils géraient de manière remarquable de vastes exploitations et avaient ainsi acquis 11 % de fermes supérieures à 400 ha. Ils utilisaient une main d'œuvre en grande partie belge. La plupart d'entre eux épousaient des Françaises et s'assimilaient rapidement dès la 2<sup>ème</sup> génération, grâce à la communauté de langue et de culture.

La guerre avait favorisé l'extension des grandes exploitations car beaucoup de propriétaires âgés, effrayés devant l'ampleur de la tâche de reconstruction avaient vendu leurs terres à des exploitants plus jeunes et dynamiques. Ce sont ces derniers qui feront appel à la main-d'œuvre étrangère. Ils se regroupèrent dans une « société générale d'immigration agricole et ouvrière » qui procéda au recrutement, à l'acheminement et à la répartition des immigrants de Pologne, le gouvernement se bornant à veiller au respect des contrats et au contrôle sanitaire et policier aux frontières. Cependant ce recrutement ne put atteindre une vérita-

ble ampleur, seulement après que des contrats d'état à état furent passés : ainsi 85.000 ouvriers agricoles polonais furent recrutés en six ans.

Comme on s'en doute, les immigrants recrutés sont des hommes et des femmes jeunes, célibataires ou mariés. Une fois installés, ils sont souvent rejoints par leurs familles. Durs à l'ouvrage, dociles, on leur réserve les travaux agricoles les plus rudes. Ils sont employés comme « ouvriers toutes mains », et peu d'entre eux accèdent à des postes de responsabilité, à cause de la barrière culturelle et linguistique. Généralement les hommes et les femmes travaillent à la terre et leur taux d'activité est nettement supérieur à la moyenne française : 65 % contre 35 % dans les villages de Dommiers, Juvigny, Oigny, Bruys.

Mais ces ouvriers agricoles polonais, en même temps qu'ils apportaient leur force de travail, insufflaient aux campagnes affaiblies par les saignées de la guerre et une lente dépression démographique, un sang nouveau et régénérateur. Dans les villages précités, la moyenne d'âge des Français était de 33 ans et s'abaissait à 22 ans pour les Polonais, alors que le taux de natalité des immigrants était supérieur à la moyenne locale de près du double. Dans certains villages, ils représentaient du quart à la moitié de la population : Juvigny, 25 %, Chaudun, 47 %.

Les Polonais de la deuxième génération venus très jeunes en France avec leurs parents, atteignent l'âge adulte dans les années cinquante. Leur scolarité nulle ou bâclée, la dureté des conditions de vie des débuts ne leur ont pas permis de mieux réussir que leurs parents : on les retrouve toujours au village, comme ouvriers agricoles. Une minorité, plus instruite, a préféré travailler à la ville où la mobilité sociale est plus grande, mais ils ne représentent que 10 % de l'ensemble. Le pourcentage d'activité atteint en 1946 son maximum, car aux parents qui travaillent encore, s'ajoutent des enfants jetés très tôt sur le marché de l'emploi. Les enfants de Polonais nés en France, acquièrent pour ainsi dire la nationalité française naturellement : une infime minorité la refuse, un seul à Dommiers, un seul à Juvigny. Ces descendants d'étrangers épousent pour la plupart des Slaves, car le milieu d'accueil leur reste encore fermé. Mais ils ont « décollé » par rapport à leurs parents, leurs habitudes, leur langue et surtout, leurs enfants les poussent de plus en plus vers la France.

Dans les recensements d'état civil de 1968, on ne relève plus qu'un seul Polonais pour quatre Français d'origine polonaise. En effet les petits enfants des premiers immigrants, nés en France, sont tous Français. Leur scolarité normale leur a permis de connaître une certaine ascension sociale. L'immense majorité quitte le village pour Soissons ou des petits centres comme Vic sur Aisne où ils s'emploient dans l'industrie et dans les services. Les mariages mixtes progressent considérablement et constituent le phénomène le plus tangible de l'assimilation au pays : à Vic 7 Français d'origine polonaise sur 34, seulement, ont épousé des Françaises d'origine polonaise.

Un demi-siècle après leur arrivée sur le sol de France, la plupart des premiers migrants finissent leur vie dans les petits villages du Soissonnais qu'ils ont contribué à faire revivre. Des enfants et des petits enfants y sont nés qui ont marié leur sang à celui du pays. La greffe a pris et bien pris et l'on peut parler d'intégration exemplaire de la communauté polonaise dans la nation française.

Pour remplacer les descendants des Polonais qui quittent la terre, les agriculteurs du Soissonnais ont eu recours, dans les années cinquante, à une main-d'œuvre espagnole, portugaise et italienne qui a peu marqué de son empreinte les campagnes, car elle a vite subi l'attraction des villes. Jusqu'à la mécanisation massive de l'agriculture, les villages du Soissonnais ont été marqués par la mobilité des hommes, ce qui exclut la formation et la fixation de groupes humains originaux, les étrangers quittant la terre étant remplacés par d'autres étrangers et c'est toujours une ventilation de la pyramide sociale par la base qui s'effectue.

### *LES ETRANGERS A SOISSONS ET DANS SA BANLIEUE*

Ce prolétariat agricole qui quitte le village par un lent égouttement allait grossir une immigration plus ancienne et plus spécifiquement industrielle. En effet nous l'avons noté, juste après la première guerre mondiale, des artisans du bâtiment et des ouvriers d'usine s'étaient fixés dans les petits centres du Soissonnais. Mais jusqu'en 1950, ce phénomène restait marginal : ces étrangers du secteur secondaire étaient 5 fois moins nombreux que ceux du secteur primaire en 1939. La mécanisation de l'agriculture a alors drainé vers Soissons en particulier, la population rurale d'origine étran-

gère qui ne trouvait plus d'emplois à la campagne. Une nouvelle couche d'ouvriers d'usine, en provenance du Portugal et du Maghreb est alors venue renforcer la colonie étrangère dans les années 60, et depuis cette date, les étrangers dans les villes sont nettement majoritaires.

De 1919 à 1932, ce sont des Latins qui s'installent à Soissons et qui viennent se mêler aux Belges plus anciennement installés. Ces étrangers représentaient en 1932, 7,6 % de la population locale, chiffre important qui marquait le point culminant de la reconstruction. Dès la première génération, l'intégration au milieu est vigoureuse et se traduit par un grand nombre de mariages mixtes rendus possibles par le cousinage culturel, la plus grande ouverture de la ville par rapport à la campagne et également par les vides causés dans la population masculine par la guerre. L'ascension sociale est également plus grande que chez les Polonais des campagnes. Le bâtiment et les métiers annexes, florissants en période de reconstruction ont permis l'émergence rapide d'une couche d'artisans aisés, même si la majorité des étrangers campe dans le prolétariat d'usine.

Malgré son apparente réussite, l'étranger de la ville était plus menacé que celui de la campagne. En effet, la crise économique mondiale, partie des Etats Unis en 1929, et qui devait toucher la France en 1931, affecta gravement l'industrie locale et pénalisa en priorité les étrangers, déjà à bout de souffle avec la fin de la reconstruction. C'est ainsi qu'au recensement de Soissons en 1936, la colonie étrangère s'est contractée d'un tiers par rapport à celui de 1931, affectant principalement les célibataires italiens, espagnols et portugais. Par ailleurs, la ville est plus affectée que la campagne par les événements politiques nationaux et mondiaux car l'information y circule mieux, le milieu plus ouvert. Ainsi, la politique nationaliste de Mussolini, veillant jalousement sur les Italiens immigrés, la guerre civile en Espagne et, surtout, la politique raciale d'Hitler eurent-elles quelques répercussions à Soissons. On y relève par exemple, sur les registres de recensement, en 1936, l'existence d'une communauté juive, forte de 60 personnes, en provenance de l'Est européen.

Mais c'est la guerre de 1939-45 qui affecta le plus la physionomie de la colonie étrangère ; plus de la moitié de la population juive, traquée, a été exterminée par les nazis ; un nombre appréciable de Polonais rejoignirent la Pologne

nouvelle qui s'édifiait, certains Italiens regagnèrent leur pays d'origine engagé dans la guerre. Finalement, en 1945, la colonie étrangère à Soissons avait fondu, si l'on tient compte de la nationalité automatique accordée aux enfants d'étrangers et dont l'intégration au pays d'accueil a été aussi réussie que celle des descendants d'ouvriers agricoles polonais.

La guerre de 1939-45, avec ses pertes humaines et matérielles, allait rendre nécessaire un nouveau recours à la main-d'œuvre étrangère : l'Histoire se répétait, mais cette fois, c'est toute l'Europe occidentale, et non pas seulement la France, qui fait appel à la main-d'œuvre étrangère pour nourrir une forte expansion qui durera jusqu'en 1973 et que l'on a appelée « les trente glorieuses ». Cependant, la France, en plus de ses motivations économiques, avait des préoccupations d'ordre démographique : elle favorisa donc une immigration à caractère familial. Cette fois, les sites de prospection plongèrent loin vers le Sud, Portugal et Maghreb, particulièrement. A Soissons, la population étrangère a augmenté de 128 % de 1960 à 1970, et le nombre des femmes et des enfants est à peu près égal à celui des hommes. Ils représentaient 8 % de la population locale, chiffre record de l'histoire de l'immigration dans le Soissonnais. Les difficultés de logement ont obligé les immigrants, employés dans l'industrie, à s'éparpiller dans les banlieues des villes et dans les petits villages, avec de fortes concentrations près des zones industrielles (Villeneuve Saint Germain, 15 %) ou le long des axes de communication (Sermoise, 25 %). Avec la persistance de la crise économique avivant les rapports sociaux, le problème de leur intégration se pose d'une manière cruciale, particulièrement celle des Maghrébins dont la culture, les mœurs et la religion tranchent vigoureusement avec le milieu ambiant.

#### *IV — LES PROBLEMES DE L'INTEGRATION DES ETRANGERS DANS LA COMMUNAUTE FRANÇAISE*

Il nous reste à aborder le problème de fond : par quelles combinaisons de facteurs, les immigrants des années 20 se sont peu à peu fondus dans la communauté nationale ? Les freins à cette intégration furent loin d'être négligeables. La langue, en particulier pour les Slaves, constituait un obstacle qui allait gêner leurs rapports de travail et de voisinage, représentant un obstacle à leur ascension sociale. La transplantation brutale loin de leur Pologne natale, provoqua chez les premiers migrants un profond désarroi qui se traduisit par une certaine instabilité et par l'accumulation

de délits mineurs. C'est ainsi que sur 100 délits correctionnels relevés en 1931, dans le canton de Soissons, 35 % le sont à l'encontre d'étrangers, alors que ces derniers ne représentent que 7 % de la population. Sous peine de désintégration, les premiers immigrants cherchèrent à recréer leur milieu originel dans une position de repli et, par là même, se coupèrent du milieu ambiant. Cette nostalgie était entretenue dans l'Europe des nationalismes de l'entre-deux-guerres par la volonté des pays d'émigration comme la Pologne et l'Italie qui entendaient conserver leurs nationaux. Des instituteurs et des prêtres polonais, entre 1929 et 39, essayèrent de catéchiser leurs jeunes compatriotes, mais la dispersion des immigrants dans la campagne soissonnaise allait rendre cette tâche difficile. A l'action des pays d'émigration, semblait répondre en écho un nationalisme français teinté de xénophobie et qui toucha une bonne partie de la grande presse dans les années trente. Au plan local, les obsessions nationales étaient reprises, « Ils viennent semer le désordre chez nous », « Ils viennent manger notre pain », mais d'une manière plus discrète, car on se rendait bien compte sur place, de l'importance vitale des étrangers dans la reconstruction du Soissonnais. L'opposition se fit plus sentir dans la période 1931-39, pendant la crise économique qui jeta sur le pavé des villes des milliers de chômeurs. Les étrangers naturellement plus exposés que les autochtones, vécurent douloureusement cette période : plus du tiers d'entre eux à Soissons, célibataires pour la plupart, rentreront dans leur pays d'origine. Finalement, tous ces facteurs défavorables allaient jouer contre l'intégration, dans la communauté nationale, de la première génération des immigrants, contre les Slaves en particuliers, dispersés dans les zones rurales et véritablement déracinés au plan culturel et psychologique.

Les facteurs favorable à l'intégration allaient cependant l'emporter. C'était d'abord la volonté délibérée des gouvernants français, qui, par une série de lois libérales facilitèrent l'accession à la nationalité française : le but était d'apporter au pays un sang neuf, tout en faisant fondre dans la communauté nationale, des particularismes qui pouvaient affaiblir la cohésion française. La loi de 1889 accordait automatiquement la nationalité française aux enfants d'étrangers dont les parents étaient nés en France. Celle de 1926, toujours en vigueur, permettait aux enfants d'étrangers, nés en France, d'acquérir la nationalité française à 18 ans, sauf s'ils la refusaient expressément. Grâce à ces dispositions, l'entrée des fils et petits-fils d'immigrants se fit sans heurt dans le

Soissonnais. Cette intégration était accélérée par un ferment : le mariage mixte. L'action de la femme française, si humble fût-elle, s'établissait en termes de culture, par le biais de la langue et par des habitudes domestiques porteuses d'affectivité qui favorisaient l'entrée de l'étranger dans la nation française.

L'école fut la voie royale qui mena à l'assimilation car elle s'adressait à l'intelligence et à l'âme des enfants. A l'époque où le prestige de l'instituteur restait important dans les villages, l'enseignement prodigué par l'école laïque, avec ses valeurs universelles d'égalité, mais également fortement jacobines et nationales (« Nos ancêtres les Gaulois », « Allons enfants de la Patrie »), exerçait une profonde attraction auprès de ces enfants d'étrangers pour qui l'école représentait la seule possibilité réelle d'ascension sociale. Les résultats d'ensemble des enfants de migrants étaient positifs ; en 1959, une enquête permettait d'établir que sur 210 enfants de Polonais, plus de la moitié possédaient leur certificat d'études primaires et que 20 d'entre eux avaient accédé à l'enseignement secondaire. C'est ainsi que, à la 3ème génération, le polonais ou le portugais devenait une langue relique que beaucoup ne comprenaient plus.

Dans le Soissonnais, l'Eglise ne se heurtait pas à l'école laïque mais prolongeait son action assimilatrice. En effet, la quasi totalité des migrants de l'entre-deux-guerres, Polonais, Belges, Italiens, Espagnols et Portugais appartenait à l'église catholique romaine, tout comme la majorité des Soissonnais. Dans ce domaine donc, aucune dualité. Considérés comme étrangers à la ferme ou à l'usine, ils ne l'étaient plus en pénétrant dans la paroisse. Enfin, la fraternité d'armes sur les champs de bataille préfigure l'entrée dans la communauté nationale, de nombreux Juifs étrangers, de Portugais et d'Espagnols en particulier, dans le Soissonnais, s'étant engagés dans la Légion Etrangère en 1939.

Mais tous ces facteurs favorables à l'intégration reposaient sur une assise matérielle rigide et n'avaient pu naître que par rapport à elle : en effet, la principale cause de l'immigration, c'était la pauvreté ; la raison principale du maintien des étrangers en France, c'était la hantise de la misère. Les immigrants en effet, ne se résignaient à quitter leur pays qu'avec déchirement, la terre natale étant devenue une marâtre incapable de nourrir ses enfants. La France, en comparaison, avec ses terres riches et ses moissons opulentes, était perçue comme un pays de Cocagne. Même au bas

de l'échelle sociale française, ils étaient plus heureux matériellement que dans leur pays d'origine (aujourd'hui, le salaire moyen d'un ouvrier agricole en Tunisie est 10 fois inférieur à celui d'un ouvrier agricole en France). Dans ces conditions, le retour au pays natal devient hypothétique, l'attraction exercée par un milieu plus riche sur les immigrants s'avérant irrésistible et le mimétisme social engendré, surtout auprès des jeunes, devenant un point d'ancrage aussi bien matériel que psychologique. Plus le temps passe, plus il est difficile à l'étranger d'envisager le retour, perçu par lui comme une seconde immigration avec tous les aléas qu'elle comporte : les pérégrinations des Polonais retournés dans leur pays en 1945, et qualifiés là-bas de « grenouilles, d'escargots français », avaient de quoi faire réfléchir. Enfin, les enfants de l'étranger, nés en France et Français, rendaient difficile, voire impossible un retour au pays natal. Ainsi que l'écrivait Fustel de Coulanges, « loin qu'ils s'emparassent de la terre, c'est la terre qui s'emparait d'eux ».

Concluons : les Polonais, les Belges, les Italiens, les Espagnols et les Portugais arrivés dans le Soissonnais dans les années 20, ont vigoureusement contribué à la reconstruction de la région, tout en permettant de colmater les coupes sombres de la guerre dans le tissu humain. Le père a conservé sa nationalité d'origine, le fils s'est inséré vigoureusement dans le milieu ambiant en optant pour la nationalité française, le petit-fils est assimilé. Pour que la greffe ait pu prendre, il a fallu une subtile combinaison du temps et de l'espace, une maturation d'un demi-siècle et l'extrême dilution des étrangers dans la région, sans parler d'un certain cousinage spirituel et religieux. Qu'en est-il des migrants des années 60 ? Les phénomènes d'intégration joueront-ils de la même façon que dans le passé ? Il est trop tôt pour en juger, les enfants des migrants mettant cette fois l'accent sur la sauvegarde de leur identité culturelle.

Robert ATTAL

*SOURCES : Archives départementales de l'Aisne :*

- 1) Fonds des dommages de guerre.
- 2) Recensement des populations de 1896, 1911, 1921, 1931, 1936, 1946, 1958, 1968, des communes de Soissons, Bruys, Dommiers, Juvigny, Oulchy le Château, Vic sur Aisne.
- II - Sondages effectués dans la collection du journal « L'Argus Soissonnais ».
- III - Renseignements fournis par le service départemental des étrangers, par le commissariat de police de Soissons, le foyer des migrants de Soissons, l'Evêché de Soissons.

Alain BLANCHARD

\*

\*\*

## ***Les Soissonnais et leurs impôts en 1788***

---

### **THEME**

Cette étude entre dans le cadre d'une recherche sur les rapports entre « **Etat, impôts et Société dans la généralité de Soissons au XVIIIème siècle.** (1)

L'année 1788 a été choisie comme test dans un premier travail préparatoire pour faire le point des archives disponibles (2), des questions à poser, des thèmes à envisager.

Toutes les conclusions ne sont pas ici tirées mais des idées communément admises paraissent déjà battues en brèche. Cependant, il faudra élargir l'enquête dans le temps : la documentation est assez abondante à partir du milieu du siècle ; avant on ne peut faire que des sondages. Elargir aussi dans l'espace puisqu'ici n'est envisagée que l'étude de l'Election de Soissons. (3)

### **CONTEXTE GENERAL**

L'année fiscale 1787 - 1788 appartient aux dernières de l'Ancien Régime. L'Etat est alors en pleine crise financière mais le phénomène est chronique sous la Monarchie. Les causes profondes sont l'insuffisance de la gestion (les méthodes comptables et financières sont encore assez archaïques), l'insuffisance des ressources (l'impôt touche peu et mal les sources de richesses) et le coût des guerres (pour cette période, il s'agit du soutien français accordé aux colons américains dans la guerre d'Indépendance 1776 - 1783). Les dépenses de Cour sont d'un faible poids (à peine 6 %) (4),

mais aux yeux de l'opinion un célèbre collier a plus d'effet que les réels problèmes qui précèdent. La résultante de ceux-ci est une importante dette : pour l'année 1788, le coût en est estimé à plus de 310 millions de livres, soit 49 % des dépenses. (4)

Un autre signe des difficultés du temps est le nombre de responsables des Finances : neuf en 15 ans (1774 - 1789). Une politique cohérente peut difficilement être menée à son terme quand chacun reste aussi peu de temps. De plus, l'action d'un ministre est souvent contredite par son successeur : le meilleur exemple est celui-ci, de Joly de Fleury qui dans l'été et l'automne 1781 revient sur les mesures prises par Necker pour améliorer la gestion du Trésor avec un retour en force du monde des offices.

En 1787, le contrôleur général des finances est Calonne (5). Il prépare, en début d'année, un plan d'amélioration des finances dont l'élément essentiel est un impôt territorial payé par tous les propriétaires : impôt en nature lié à la qualité de la terre. La « Capitation » et le « Vingtième » seraient supprimés, la « Taille » \* maintenue mais diminuée d'un dixième, la « Corvée » \*\* transformée en supplément de la taille. Soumis à une assemblée de notables (144 personnes choisies par Louis XVI parmi le Clergé, la Noblesse et des notables du Tiers-Etat) le projet est repoussé quant à la subvention territoriale.

Sous la pression de la reine, Calonne est renvoyé le 8 avril. Son successeur, Bouvard de Fourqueux, ne reste qu'un mois. Loménie de Brienne (6), nouveau responsable des finances, nommé le 1er mai, reprend le même projet qui est à nouveau refusé par les notables (mai) puis le Parlement de Paris (juillet). Brienne, soutenu par Louis XVI, décide de recourir à la force : le Parlement est exilé à Troyes. La monarchie semble renforcée mais ce n'est... qu'un sursis.

L'été 1787, qui va servir de cadre à cette étude, est donc très agité. Personne n'imagine cependant que ce jeu d'actions

---

\* La Taille est l'impôt royal le plus ancien (XV<sup>ème</sup> siècle). Il est levé sur les personnes et les biens. Créée en 1695 pour être payée par tous, la Capitation est très vite devenue un simple supplément de la Taille. Le Vingtième (1749) devait toucher 5 % de tous les revenus mais portait surtout sur les terres.

\*\* La Corvée est un impôt en travail sur les routes royales.

et de réactions va mener à la convocation des Etats-Généraux (que le Parlement réclame dès ce moment) et à la Révolution. Cette agitation a eu des conséquences sur le travail fiscal qui a été un moment retardé. Dans un premier temps, c'est lui que nous allons étudier, partant du pouvoir central (Versailles, Paris), allant au pouvoir local (l'Intendant de Soissons) et enfin aux villages et aux contribuables (dans l'Election de Soissons). Ensuite nous tenterons, à travers les documents utilisés, de tracer un portrait du Soissonnais et des Soissonnais et de leurs impôts.

## I — LA REPARTITION DES IMPOTS

A l'époque de la Monarchie « absolue », le montant de l'impôt est le résultat d'une décision royale. La répartition se fait alors en quatre étapes :

1) — Le Conseil du Roi répartit la somme entre les généralités ;

2) — L'Intendant et les Trésoriers de France répartissent la somme due par la généralité entre les différentes élections ;

3) — L'Intendant, deux Trésoriers de France et les élus, entre les paroisses de l'Election ;

4) — Le collecteur de la paroisse entre les contribuables.

Tout doit être fini pour le 1er octobre, début de l'année fiscale et début du recouvrement.

### A — Première et seconde répartition :

C'est au printemps en règle générale, que le Conseil du Roi, arrête le « Brevet » des impôts. Depuis 1780 (7) tous les « impôts ordinaires » (nos impôts directs) sont réunis dans un seul brevet : le « Brevet général » : pour 1788, il se monte à environ 145 millions de livres (9).

Pour la Généralité de Soissons, la somme est de 2 819 174 livres \*, 13 sous et 9 deniers qui se décomposent ainsi :

— Taille	:	1 062 392
— accessoires	:	911 883 — 11 — 4
— capitation	:	844 899 — 2 — 5

---

\* 1 livre = 20 sous = 240 deniers

Le document (8) porte la signature du Roi (mais a-t-il personnellement signé ?) et du Baron de Breteuil (10). Il est daté du 20 juillet ce qui est en retard par rapport aux années qui précèdent. En général, le brevet est arrêté fin avril (jusqu'en 1781), puis fin mai (de 1782 à 1785) et fin juin (1786). Les problèmes évoqués plus haut expliquent le retard record de 1787. La correspondance n'en donne pas les motifs : le premier document que nous possédions pour l'année fiscale 1788 mentionne bien le retard pour l'envoi des deux extraits mais n'en explique pas les raisons. Il s'agit d'une lettre (11) expédiée de Paris le 19 juillet par l'intendant des finances (12) chargé des impositions : Antoine Louis Blondel. Nous avons avec lui un pur produit de l'administration française de cette époque, né à Paris en 1747 d'un père diplomate ; son grand-père fut secrétaire pendant 35 ans de Colbert de Croissy et de Colbert de Torcy (frère et neveu du « grand » Colbert) ; sa mère est une Bataille de Francès dont le grand-père, le père et le frère ont occupé ou occupe (pour ce dernier en 1787) un des deux offices de receveurs généraux dans la généralité de Soissons. Conseiller au Parlement de Paris (1765), il devient maître des requêtes (1775), intendant du commerce (1782) puis des finances (1787) (13).

Blondel informe l'Intendant de Soissons (son alter ego dans la hiérarchie administrative d'où la formule « Monsieur et cher confrère ») que, malgré le retard dans l'expédition des extraits (ils seront envoyés le lendemain), les sommes arrêtées sont les mêmes que pour l'année 1787 ; l'Intendant de Soissons peut donc se mettre « promptement » au travail et l'informer s'il y a des changements. La réponse est envoyée dès le 22 (mention en est portée sur la lettre).

Le Brevet général envoyé le 30 juillet (14) est accompagné de deux lettres de Blondel : l'une pour l'Intendant, l'autre pour le Bureau des Finances de Soissons. L'objet général en est le même : il s'agit de faire la répartition entre les Elections.

— La lettre à l'Intendant (14) rappelle l'obligation de conformité par rapport au modèle des années passées. Le rappel est rituel et implique l'observation des méthodes mises au point sur plusieurs années en particulier ici depuis la création du Brevet général à partir de l'année fiscale 1781. Cette lettre est neutre en ce sens que chaque intendant dut recevoir la même mais elle peut, et c'est le cas ici, être personnalisée par un post-scriptum: Blondel ayant reçu la lettre

de l'Intendant datée du 22 juillet va pouvoir lui envoyer les « commissions » : documents qui officialisent la part de chaque élection.

— La lettre (15) adressée au Bureau des Finances a un contenu assez proche. Les Trésoriers de France, membres du Bureau des Finances sont chargés de « donner leur avis sur les différentes circonstances qui ... paraîtront de manière à influencer sur la répartition ». Les Trésoriers sont les auxiliaires de l'Intendant dans ce travail mais leur fonction s'est peu à peu vidée de sa substance au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (16), leur travail semble ici secondaire puisque l'Intendant a déjà fait l'essentiel plus d'une semaine auparavant. Dès le 6 août, les Trésoriers envoient une répartition (15) en précisant qu'il faut être prudent à cause du temps (les moissons sont en cours, les vendanges se feront dans plus de 6 semaines). Le document est signé par 6 Trésoriers : Capitain, Granger, Beauvisage du Seuil, Beauvisage de Guny, Berlin de la Douttre, Letellier. Nous sommes assez peu renseignés sur ces hommes . leurs fonctions et leurs familles en font des notables locaux assez caractéristiques de cette catégorie sociale présente dans de nombreuses villes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le premier, Joseph Catherine Capitain fut Trésorier pendant un demi-siècle (17) et maire de Soissons en 1769 (18). Le dernier, Marie Pierre Antoine Letellier, trésorier depuis 1782 (17) était le gendre de Capitain. Il eut ses heures de gloire sous l'Empire en dirigeant le corps des sapeurs pompiers (1806-1818), en mariant une de ses filles ? à la sœur d'Alexandre Dumas père et surtout en dirigeant la commission municipale en mars 1814 au moment où Soissons fut attaquée par les Coalisés (19).

Dès les jours qui suivent cette réponse, sept des vingt trois Trésoriers se répartissent les élections. Chacun doit se rendre au bureau de l'élection s'informer auprès des officiers de ce tribunal de l'état de leur région en particulier de la situation prévisible des récoltes : ce sont les « chevauchées ». Il n'y a de disponibles que celles de Château-Thierry, Guise, Laon, Noyon.

En septembre, les trésoriers purent faire la synthèse qui fut envoyée à Blondel le 1er octobre (20).

En fait, dès août, l'Intendant a commencé la troisième répartition (entre les paroisses). Le 11, il a reçu de Blondel (21) les commissions promises dans la lettre du 30 juillet

avec la lettre de cachet ordinaire pour que les officiers du Bureau des Finances y joignent leur « attache », c'est-à-dire l'ordre adressé aux officiers des élections de s'occuper de la répartition des impôts entre les paroisses et la lettre de cachet particulière pour le trésorier de France chargé d'assister avec l'Intendant à la répartition dans chaque élection.

### **B — La troisième répartition :**

Le principe général en est le suivant : l'Intendant se rend dans chaque chef-lieu d'élection pour faire « le département » des impôts avec les officiers de l'élection, les sub-délégués et receveurs des tailles (22) : toutes ces personnes sont censées connaître l'état des paroisses de l'élection pour y répartir au mieux les impôts.

J'utiliserai ici l'exemple de Soissons : la réunion eut lieu le 21 Août. Il nous reste un dossier d'une douzaine de documents (23). Un registre donne le montant total des impôts de l'Élection : 540 150 livres 2 sous 5 deniers (soit un peu plus que la somme donnée par les Trésoriers dans leur lettre le 6 août, très exactement 540 livres ... 1 millième !). Il est signé du Trésorier de France qui accompagne l'Intendant Charles Joseph Beauvisage de Guny et de l'Intendant Charles Esprit Marie de la Bourdonnaye de Blossac.

Le dernier intendant est arrivé à Soissons fin août 1784 où il a succédé à Louis Lepeletier de Mortefontaine en place pendant près de vingt ans. Né à Poitiers en 1753, où son père est intendant, il appartient à une famille bretonne dont la noblesse remonte au début du XV<sup>e</sup> siècle. Sa mère, Louise Charlotte Lepeletier de la Houssaye est la petite-fille de Louis Félix intendant de Soissons à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Sa formation est très classique : études de droit ; avocat général au Conseil supérieur de Poitiers (1773) ; maître des requêtes (1775), il a donc connu Antoine Louis Blondel au Conseil du Roi ; enfin adjoint de son père (1781) (24) avant d'être nommé à Soissons.

Dans le registre signé par ces deux personnages, on a, pour chacune des 237 paroisses composant l'Élection, le montant de la taille et de la capitation. Si on prend l'exemple d'Acy (premier village dans l'ordre alphabétique), nous avons :

taille	: 2 256 Livres			
capitation	: 1 640 Livres	soit environ 72 %	de la taille	
accessoires	: 1 885 Livres	»	»	83 %
<hr/>				
Total	: 5 781 Livres	»	»	2,5 fois la taille impôt de base qui sert à calculer les deux autres. (25)

Ce travail est le résultat d'une préparation par les élus (officiers de l'Élection) en fonction de la situation de chaque paroisse après enquête sur le terrain. Un document de ce dossier en fournit le résultat : sur un registre sont notées toutes les paroisses avec la mention « état » si la taille de 1787 est maintenue pour 1788 ou bien le montant de l'augmentation ou de la diminution. Ce document n'est pas daté mais on peut penser qu'il a été rédigé mi-août. Il n'est pas signé, cependant des documents du même type, écrits de la même main se trouvent dans tous les dossiers de taille depuis 1771 (26). Le style est toujours très lyrique pour décrire les misères des campagnes, ce qui est remarquable pour un citadin de ce temps : « on se représente encore les infortunés en proie ... à la douleur, errant dans les campagnes, « courant dans les villes mendier le pain que le ciel venait « d'enlever à leur sueur ». (27)

Pour l'été 1787, deux pages nous informent — dans le même style — de la situation dans les campagnes soissonnaises. Dans l'ensemble, la récolte en céréales s'annonce moyenne mis à part autour de Cœuvres où le blé est touché par la « bronzure » (maladie due à un champignon) en particulier à Laversine et Cutry. Ces deux paroisses bénéficieront d'une diminution de taille d'environ 6 %.

L'auteur rappelle la grêle de 1786 qui a touché Clamecy et a causé des « pertes immenses » : la taille sera diminuée de 300 livres (soit 30 % environ) ; d'autres documents précisent que cette diminution sera répartie entre les vignons et les habitants touchés par un commissaire nommé par l'Intendant (en général un élu). (28)

Le dernier paragraphe apporte une indication sur un changement récent. La création des Assemblées provinciales prive, à partir de 1788, l'Élection de ce type de travail (29) d'où l'amertume de l'élu : « le citoyen qui a rempli fidèlement ses devoirs, quitte son poste sans plaintes et sans « regrets. Le seul sentiment qu'il se permette est le désir

« de voir faire mieux, prêt à applaudir au nouvel ordre des « choses, s'il doit tourner au bonheur de sa patrie ». (30)

Un document signé « Blossac » reprend et avalise ces modifications de taille : ce sont les « décisions du département ».

Le plus riche document pour la recherche historique est un gros registre « Etat alphabétique des paroisses »(31). Si nous prenons l'exemple du village d'Acy, les renseignements fournis sont les suivants :

- Le nom du seigneur : Mme de Folleville
- Le nombre de feux (foyers fiscaux) : 148
- Le nombre de charrues (terres cultivables et cultivées en céréales) : 12  
(1 charrue = environ 40 ha.)
- La localisation de ces terres : 2/3 « montagne »  
(les plateaux limoneux - 1/3 «coteaux»
- Ce qu'elles rapportent : 1/2 froment  
1/2 méteil et seigle
- La quantité de vignes ( en arpent :  
environ 0,4 ha) : 230
- De près (en arpent) : 50
- De bois (en arpent) : 25
- Les moulins : 1 à blé  
: 1 à huile
- La taille depuis 1781 : 2650, 2650, 2750,  
jusqu'à 1787 (en livres) 2750, 2716, 2756,  
2156
- Le changement pour 1788 : ici 100 livres en plus
- La taille 1788 : 2256 livres

Au Département sont arrêtées d'autres décisions :

— Les réimpositions : ce sont des sommes qui vont être ajoutées sur l'ensemble des feux d'une paroisse (« le général des habitants ») et servir à rembourser une personne ayant obtenu après coup une diminution, ou ayant complété la somme de la paroisse à cause de la défaillance d'un collecteur, ou bien c'est la situation inverse : un collecteur a dû avancer la contribution de personne (s) défaillante (s). C'est l'élection (tribunal du contentieux fiscal) qui juge de ces problèmes mais la sentence ne prend sa valeur qu'au Département par la signature de l'Intendant. En 1788, quatre paroisses sont concernées : à Serches, par exemple, il

y a une réimposition de 314 livres au profit de Charlemagne Pinta, laboureur au Mont-de-Soissons (32). La sentence a été rendue le 5 mai 1787 et la même somme sera versée en 1789.

— Les taxés d'office : c'est l'Intendant qui fixe lui-même la cote de certaines personnes qui peuvent craindre la haine des collecteurs ou des habitants du village. De très nombreux textes royaux (lettres patentes, déclarations, arrêtés du conseil) réglementent ces taxes pour - par exemple - les employés des Fermes (receveurs de la gabelle entre autres), ceux des Eaux et Forêts ou encore de la Maréchaussée. Mais tout un chacun peut toujours essayer d'obtenir de l'Intendant ce qui est un privilège apprécié car si la cause est bien défendue l'impôt sera diminué fortement (33). La première page qui porte sur deux paroisses de Soissons (Notre-Dame-des-Vignes et Saint - Léger) fournit quelques exemples : Le médecin en chef des épidémies de Berges est taxé 2 livres ; les chirurgiens Colombier et de la Barre : 1 livre ; pour ces trois cas, il peut s'agir d'une façon de reconnaître les services rendus. Mais pourquoi l'entrepreneur Letellier n'est-il taxé que 10 livres ? parce qu'il a construit un bel hôtel pour l'Intendance (34) ? Un peu de connaissance des pratiques de ce temps pousse à répondre par l'affirmative. Pourquoi les demoiselles de Montigny ne paient-elles que 6 livres ? la dame Racine 3 livres ? la demoiselle Dumont « fille de conseiller » 2 livres ? par héritage d'un avantage acquis ? certainement !

Un autre dossier (C 273) nous apporte des compléments sur la Capitation de non-taillables : ces taxes sont proposées par l'Intendant et arrêtées au Conseil du Roi, ici à Versailles le 30 octobre 1787 ; c'est Blondel qui les envoie ensuite à son « collègue » Blossac, le 16 novembre suivant :

— les nobles ne paient pas la taille - impôt roturier par excellence - de par la nature de leur état acquis à la naissance ou en achetant certaines charges anoblissantes mais ils paient la capitation à un taux généralement faible : on recense ici 52 personnes (dont 31 domiciliées à Soissons) qui paient au total 2671 livres 4 sous, soit en moyenne 51 livres et 6 sous par individu. Vu la fortune supposée (et réelle...) de ces nobles, on peut estimer que c'est bien peu : un feu taillable roturier verse en moyenne un peu plus de 30 livres.

— Les privilégiés : eux ne paient pas la taille en fonction d'un privilège acquis par leur fonction : maître des

postes, élu honoraire par exemple : 421 livres 16 sous pour 31 personnes soit 13 livres et 12 sous environ par personne.

— Les officiers de judicature : c'est-à-dire ceux du Bailliage de l'Election, des Eaux et Forêts, les officiers vétérans du Bureau des Finances sont taxés de la même façon. Ces trente et une personnes versent en moyenne 106 livres et 5 sous (soit 3294 livres au total). Mais... le même dossier nous apprend qu'elles furent presque toutes bénéficiaires d'une modération allant parfois jusqu'à ... 99,4 % de leur taxe !

— Les villes franches : il s'agit là de la capitation à payer par les « bourgeois, marchands et artisans ». Pour Soissons la somme se monte à 8492 livres 3 sous 8 deniers ; les diverses communautés répartissaient ensuite l'impôt entre leurs membres.

L'ensemble des « non-taillables » de l'Election versent au total 19506 livres 18 sous 1 denier.

Ce mode de répartition nous fait passer à l'étape suivante.

### **C — La quatrième répartition**

Celle-ci se fait au niveau de la paroisse par les collecteurs. A partir de 1788 ce sont les nouvelles municipalités qui en sont chargées.

Les rôles ainsi rédigés et conservés sont rares dans la région. Beaucoup de ceux gardés dans les paroisses devenues municipalités en 1790 ont du souffrir des rigueurs guerrières du XXème siècle (combien de documents ont-ils brûlé entre août 1914 et novembre 1918 ?). Un double de ces rôles était généralement conservé au siège de l'Election. Hélas, ces archives ont brûlé le 5 mars 1814 avec l'Hôtel de Ville et l'ancien Présidial. (35)

Pour l'instant, nous ne disposons que d'un rôle pour la paroisse de Morsain en 1777 (36) et par hasard un rôle pour la paroisse Saint Vaast de Soissons, dans le dossier C 232, pour 1788 (37).

La première page du registre permet de suivre le processus. Les deux collecteurs désignés, François Pinta et François Caillet ont reçu du receveur les tailles des années paires, Louis François Sivert, le « mandement » signé du greffier de l'Election Bieter et daté du 27 août 1787. Ils ont

donc réparti en conséquence la somme suivante : 3732 livres 17 sous et 6 deniers entre les 310 feux de la paroisse et signé le rôle (tout du moins Pinta car « déclarant le dit Caillet ne savoir signer »).

**D — Un nouvel impôt pour 1788 : l'« imposition pour les travaux des routes ».**

Les routes royales, moyen pour maîtriser l'espace et diffuser les ordres du Roi se développèrent à l'époque moderne. De même que les seigneurs faisaient entretenir, grâce à la corvée, leurs châteaux, terres et autres ponts par les paysans d'alentour, les rois firent entretenir les routes par les paysans des villages traversés. On trouve trace de cette « corvée royale » dès le XVII<sup>ème</sup> siècle et au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle dans diverses généralités en particulier celle de Soissons sous l'Intendant Orry (1720-26). Quand celui-ci devint contrôleur général des Finances, il généralisa le principe à tout le royaume (environ 1738). Or ces travaux enlevaient les paysans à leurs champs au temps fort de l'activité paysanne (été) ; d'autre part, il y avait (comme en tous temps) fraudes et abus. Assez vite cet impôt en travail fut vivement critiqué. Turgot en fit un impôt en argent (février 1776) mais après son départ (août 1776) l'ancien système fut remis en place engendrant les mêmes problèmes.

Divers textes lancent la transformation définitive sous Calonne en 1786-1787 (38). Pour 1788, la décision est arrêtée au Conseil d'Etat du Roi le 28 février 1788. Les Archives Départementales possèdent pour les différentes élections les rôles des paroisses (39). Le nouvel impôt représente environ 16 à 17 % de l'ensemble des impôts ordinaires.

Chaque rôle (imprimé pour l'ensemble des formulaires) donne tout d'abord le montant de la nouvelle taxe auquel s'ajoutent les frais de confection de rôle et de recouvrement (6 deniers par livre, soit 2,5 %), suivent ensuite tous les contribuables avec le montant de leurs impositions ordinaires, leur nom et parfois leur activité («laboureur», «meunier»), mais trop rarement et leur contribution pour les routes. Nobles et curés paient en fonction de la capitation versée pour leurs domestiques.

A la dernière page, il y a le visa des représentants du Bureau intermédiaire de l'Assemblée de l'Election de Soissons (40) :

— Carpentier écuyer, ancien mousquetaire, chevalier de Saint-Louis, représente la noblesse : il est seigneur censier de Juvigny. (41)

— Louis Delabat, né à Soissons en 1737, représente le clergé. Il est prieur-curé de Saint-Léger quand, en mars 1789, l'Assemblée du clergé du Bailliage l'élit député suppléant aux Etats-Généraux. En novembre 1789, il remplace le titulaire, l'abbé Delettre à l'Assemblée Nationale Constituante. « Infirmes et presque indigent », il mena ensuite une vie modeste ; nommé chanoine à la cathédrale sous le Consulat, il mourut en 1813. (42)

— Charles Joseph de Beauvisage de Guny, écuyer. Président trésorier de France représente le Tiers-Etat alors qu'il est noble. (43)

Les rôles étaient enfin vérifiés et arrêtés par l'Intendant et signés par lui le 8 mai 1788.

Ces documents sont donc riches d'intérêts de par leur existence et leur contenu (voir leur utilisation pour mieux connaître les Soissonnais et leurs impôts : 2ème partie B-2).

## **E — Le vingtième**

Pour compléter cette présentation des impôts directs, il faut mentionner cet impôt créé en 1749. Il devait être du vingtième de **tous** les revenus mais très vite il porta pour l'essentiel sur les revenus fonciers (les « biens fonds ») ; les autres sur les « offices et les droits » ou « l'industrie » ne rapportaient que très peu. Un second vingtième fut créé en 1756 et un supplément de 4 sous par livre du premier en 1771.

Pour 1788 (44) le montant de cet impôt s'élève à 213 792 livres 7 sous et 6 deniers et la part sur les biens fonds représente plus de 98 % de l'ensemble. Cet impôt était fondé sur la déclaration des contribuables et vérifié par des contrôleurs ambulants (1 par élection). Au chef-lieu de la généralité, un directeur des vingtièmes centralisait les résultats, établissait les rôles : tout ce personnel (parmi les premiers fonctionnaires) était sous le contrôle direct de l'Intendant. Les hommes du temps et les historiens considèrent le Vingtième comme le premier impôt « moderne ». Les députés de l'Assemblée Constituante l'utilisèrent pour créer en 1790 la contribution foncière et la contribution mobilière, fondements de nos impôts directs actuels.

On peut ainsi estimer le montant total des impôts directs à payer pour les Soissonnais à (sommes arrondies)

— « impôts ordinaires (dont capitation des non taillables)	: 560 000 livres
— pour les travaux des routes (estimation personnelle faite de document)	: 92 400 livres
— vingtièmes	: 213 800 livres
	<hr/>
soit un total de	866 200 livres

\* \* \*

## II — LE SOISSONNAIS, LES SOISSONNAIS ET LEURS IMPOTS

### A — Le Soissonnais et les Soissonnais

Les documents cités, en particulier l' « Etat alphabétique des paroisses » (45) permettent d'obtenir des renseignements sur le pays et ses habitants. Comme pour tout document historique se pose le problème de sa fiabilité. Dans un premier temps, nous l'utiliserons tel que tout du moins en estimant que l'impression générale que l'on peut obtenir est globalement exacte. Puis nous utiliserons d'autres sources pour le critiquer et essayer de mesurer sa valeur.

#### 1 — Les paroisses et leurs populations

Les documents du XVIII<sup>e</sup> siècle considèrent les paroisses fiscales qui en règle générale correspondent aux divisions religieuses et administratives mais il arrive parfois que plusieurs paroisses fiscales ne forment qu'une seule paroisse administrative.

Nous avons, dans le document cité plus haut, 237 paroisses fiscales qui se répartissent comme suit quant à leur population :

— 5 de plus de 300 feux (soit environ 2 %). Il s'agit de Bucy, Charly (46), Vailly, Braine qui ont entre 300 et 400 feux et de Soissons avec 1727 feux ;

— 10 ont environ 200 feux (4 %), dont Blérancourt, Ambleny et Crouy ;

— Environ 20 ont entre 100 et 150 feux (8,5 %) ;

— environ 100 ont entre 50 et 100 feux (42,5 %)

— environ 100 ont moins de 50 feux (42,5 %)

Dominent largement les paroisses à populations modestes ; le village soissonnais type est un gros bourg d'environ 500 habitants si l'on applique le coefficient généralement admis de 4,5 habitants par feu.

Ces données cartographiées (voir carte 1) permettent de saisir des nuances significatives : les plateaux sont moins densément peuplés en particulier au sud et sud-est de Soissons : certaines paroisses comme Chaudun ont environ 10 à 15 habitants par km<sup>2</sup>. Les vallées le sont beaucoup plus : autour de Soissons ou encore au nord-ouest de l'Election, la densité est d'environ 300.

Que penser de ces données ? Il faudrait une série complète d'informations dans la même période ; or elle existe : il s'agit de l'ouvrage du chanoine Houllier paru en 1783. (47) Seul un sondage a été effectué sur plus de 10 % des paroisses et il s'avère que les documents fiscaux donnent des chiffres sous-estimés. La cause probable est que les secrétaires de l'Intendant ou de l'Election recopient les registres des années qui précèdent sans se soucier de corriger ces données, d'ailleurs ils n'en ont que peu les moyens dans cette période de « pré-statistique ». Mais cherchent-ils à se les donner ? Les rôles établis par les collecteurs donnent eux des valeurs exactes : par exemple 310 pour Saint-Vaast de Soissons contre 304 dans l'« Etat alphabétique ». (48)

Malgré tout, la hiérarchie n'est pas bouleversée et l'on peut estimer que les renseignements ainsi rassemblés donnent une idée correcte de la réalité. Plus de 35 ans après, elle a d'ailleurs peu changé comme l'indique l'étude de J.B. L. Brayer (49). Cette répartition des hommes ne bougera que très lentement au XIX<sup>ème</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. L'exode rural lié aux profondes transformations des campagnes ne deviendra sensible qu'à partir des années 1950.

Parmi les habitants de la paroisse un personnage n'apparaît que furtivement dans les documents : pour la capitation de ses domestiques et en fin de rôle comme ... « exempt » : c'est le seigneur.

## 2 — Les seigneurs

Nous avons vu avec l'exemple d'Acy (50) que le nom du seigneur est donné pour chaque paroisse dans l'« Etat alphabétique ». (51) Toutes les paroisses ont en général un seigneur. Il faut cependant noter pour le Soissonnais, cinq «communes», c'est-à-dire des villages sans seigneur : Condé, Celles, Presles et Boves, Cys la Commune, Saint-Mard. Cette particularité remonte au Moyen-Age; accordé par les comtes Thibaud V et Thibaud VII de Champagne (1191 et 1225) ce statut privilégié fut depuis confirmé par les rois de France. (52)

Etre seigneur confère des **droits honorifiques** alors appréciés : droit de chasse, de colombier, de banc à l'église, la première place aux assemblées du village mais surtout des **droits utiles** qui, eux, rapportent de l'argent (cens, droits de justice) et des vivres (champart par exemple). Contrepartie, au Moyen-Age, de la protection seigneuriale, ces droits sont au XVIIIème siècle de moins en moins justifiés aux yeux des paysans et pèsent souvent bien lourds quand les récoltes sont médiocres, ce qui est le cas depuis le début des années 1770. Le Soissonnais a-t-il connu cette « réaction seigneuriale » dont on parle souvent pour les 20 dernières années de l'Ancien Régime ? Les arguments manquent encore pour l'apporter une réponse. Mais les tensions qui ont existé dans les régions voisines incitent à imaginer des luttes jusqu'ici non étudiées. (53)

Deux types de seigneuries sont représentés dans le Soissonnais : ecclésiastique, nobiliaire.

— **Les seigneuries ecclésiastiques** : tous les établissements religieux de Soissons et des environs sont présents ainsi que l'évêché et le chapitre cathédral. Sur la carte (voir n° 12) sont localisées ces possessions. En dehors des deux seigneurs cités ci-dessus ont été mises en valeur les paroisses des deux grands seigneurs ecclésiastiques : l'Abbaye Saint-Médard (54) (une vingtaine au total) et l'Abbaye Notre-Dame (une quinzaine). L'ancienneté de ces abbayes, leur vénérabilité, la protection royale sur plus d'un millénaire expliquent en grande partie cette richesse.

Ce type de seigneurie représente environ 30 % de l'ensemble ; présentes un peu partout, on peut cependant noter leur répartition le long des grands axes de circulation et autour de Soissons.

—**Les seigneuries aristocratiques** : elles sont plus nombreuses (70 %). Tout le nobiliaire soissonnais est représenté et sur la carte (voir n° 3) on peut remarquer que les grandes seigneuries sont localisées en périphérie du Soissonnais.

Aristocratie sur les pourtours, clergé en position plus centrale, il y a des explications que, seule, une étude sur la longue durée pourrait donner.

Deux points sont à mentionner. Tout d'abord, l'omniprésence du Duc d'Orléans qui ne doit pas étonner puisque la moitié sud de la Généralité fait partie de son apanage : il possède au total 70 villages (en particulier autour de Villers-Cotterêts et de Coucy) dont une vingtaine dans l'Élection de Soissons ; le plus souvent ce sont des paroisses aux bonnes terres. D'autre part, tous ces seigneurs (en particuliers ecclésiastiques) ont de nombreuses propriétés dans des paroisses où ils ne sont pas seigneurs qui leurs rapportent là encore droits en nature et en argent (55).

Pour cette étude des seigneuries se pose aussi le problème de la fiabilité du document. L'ouvrage déjà cité du chanoine Houllier montre une réalité plus complexe. Souvent une paroisse a plusieurs seigneurs : à Acy, par exemple, si Madame de Folleville est bien citée, il y a aussi l'abbaye Notre-Dame, le comte de Muret et le commandeur de Mau-pas (56). Dans l'« État alphabétique » le Duc d'Orléans est donné comme seigneur de Bucy mais Houllier précise que « le Chapitre, M. Dupleix de Bacquencourt, M. Legras de Chalmont et quelques autres sont seigneurs de différents fiefs » (57). Cet ouvrage enfin permet de voir que les documents fiscaux ne sont pas bien au fait des changements de possessions : le Duc de Gesvres a vendu ses paroisses (en 1782 ou 83, cela n'est pas précisé) à « M. Genet de Marquet demeurant à Lille » (58).

Malgré tout, un comptage rapide donne une répartition identique entre les deux types de seigneuries. (59)

### 3 — La répartition des terres

L'exemple d'Acy a permis de voir que l'« État alphabétique » donnait pour chaque paroisse la quantité de quatre catégories de terres : charrues (les labours), prés, vignes, bois. Le traitement informatique de ces données fournit le

portrait robot d'une paroisse du Soissonnais qui peut être comparé à divers cas réels : voir tableau ci-dessous (et carte n° 4).

	Labours	prés	vignes	bois
moyenne	85	5	3	7
Juvigny	89	1	4	6
Chaudun	100	—	—	—
Vailly	65	2	32	1
Goussancourt	50	3	—	47
Quierzy	57	23	—	20
Pinon	45	23	1	31

en %

La domination des labours est logique dans ce pays d'ancienne tradition céréalière et de nombreuses paroisses, telle Juvigny, ont une répartition proche de la moyenne ; Chaudun est un cas particulier ... maximum !

Cette première catégorie n'est cependant pas la seule : Vailly est un exemple des paroisses de la rive droite de l'Aisne où les coteaux sont bien exposés au soleil avec un sol calcaire. Les éléments sont donc propices à l'essor du vignoble et de Cuffies à Chavonne la part moyenne de la vigne est plus de 20 %, soit 7 fois la moyenne. Le plus grand vignoble est celui de Bucy (de l'ordre de 200 ha).

Le bois est plus souvent présent que l'on ne l'imagine dans le Soissonnais. Le cas de Goussancourt, à l'est de Fère en Tardenois, avec près de 50 % est un peu limite, mais il suffit de penser aux paroisses situées au sud-ouest de l'Élection et limitrophes de la forêt de Retz.

Quierzy et Pinon représentent une quatrième catégorie où prés et bois occupent autour de 50 % du terroir : ce sont des fonds de vallées humides où la culture des « bleds » ne sera pas aisée.

Une localisation géographique de ces groupes permet de distinguer :

— **les paroisses de plateaux** (centre-nord du Soissonnais et, au sud : une diagonale nord-ouest - sud-est) : là, l'ensemble prés, vignes, bois est peu important, les labours sont omniprésents (plus de 90 % des terres).

— **les paroisses de fonds humides** (vallée de l'Oise et de la Vesle) où les terres sont médiocres « terres sableuses mal drainées, froides sujettes à inondation » (60).

— **les paroisses « mixtes »** (bords de plateau et vallée) qui sont pour l'essentiel celles de la vallée de l'Aisne. La vigne cultivable dans cette situation apporte (lorsqu'elle produit assez) un appréciable complément au revenu paysan et peut compenser la part moins grande des labours.

Mises à part ces vignes disparues au tournant de ce siècle, cette description ne semble apporter rien de neuf à qui connaît aujourd'hui le Soissonnais. Mais il ne faut pas oublier qu'elle s'appuie sur des documents du XVIII<sup>ème</sup> siècle où il n'y a pas encore de cadastre. Les administrateurs chargés des impôts ont donc une idée assez juste de la réalité régionale. La « machine fiscale » n'est pas aussi aveugle que l'on peut croire. C'est une révélation. De plus, cette connaissance assez juste du milieu physique et humain de l'Election est fort ancienne. Un document conservé à la Bibliothèque Municipale de Soissons (61) qui remonte à 1718 donne des indications du même type mais plus précises et plus nombreuses. L'auteur en est Henri Louvet, procureur puis président de l'Election au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle (62). Dans la lettre jointe au manuscrit, qu'il adresse à l'Intendant, il précise : « le meilleur moyen de faciliter le recouvrement et de rendre à chacun la justice ... (est) une parfaite connaissance de la consistance des paroisses (ainsi l'impôt sera réglé selon) leur force ou leur faiblesse ». Il s'agit donc pour lui d'arriver à une juste répartition de l'impôt. Il reste à savoir si soixante dix ans plus tard le but est atteint.

## B — Les Soissonnais et leurs impôts

### 1 — Répartition entre les paroisses

A partir des éléments fournis par les archives, on peut effectuer divers calculs. Le plus « classique » est le taux de taille, c'est-à-dire le rapport : taille de la paroisse sur nombre de feux (voir fig. n° 1). Le taux moyen est de 11 livres et demi par feu (soit environ 30 livres pour l'ensemble des impôts ordinaires et un peu plus de 34 livres avec l'impôt pour les routes). De fait, environ une paroisse sur deux a un taux inférieur à 12 livres ; les trois quarts, inférieur à 20 livres. Si l'on met à part le cas de Clacy-Montrembœuf avec un taux de 227 livres (mais la paroisse correspond à 3 feux, soit 3 grosses fermes) le record est détenu par Chaudun avec près de 100 livres par feu.

Une carte permet de mieux visualiser cette réalité (voir carte n° 5). La lecture en est assez simple : les zones où le taux est le plus faible correspondent aux vallées de la Vesle, de l'Oise et de l'Aisne (63). Les zones où les taux sont les plus forts sont les plateaux au nord de Soissons et la bande ouest-est au sud de la Ville (63) ; ailleurs, le taux est assez proche de la moyenne.

Nous retrouvons les zones définies précédemment : la répartition entre les paroisses semble bien tenir compte de la réalité économique de celles-ci. Un tel recoupement (qui n'est pas exact à 100 %, mais presque) n'est pas fortuit ; il met en valeur, une fois de plus, la bonne connaissance du pays par les personnes qui administrent. On est assez loin ici de l'arbitraire absolu de l'impôt royal souvent critiqué au XVIII<sup>ème</sup> siècle, jusqu'à aujourd'hui.

De plus, tous les ans, la taille (et par conséquent les autres impôts calculés par rapport à elle) était réétudiée en fonction des accidents météorologiques et autres événements : les subdélégués et - ou les élus étaient chargés d'aller enquêter sur place et d'en informer l'Intendant lors du Département. Il y avait obligatoirement un peu d'acrobatie arithmétique puisque ce qui était enlevé d'un côté devait être rajouté de l'autre ; le montant total de la taille de l'Election ne pouvait — une fois fixé — subir de modification.

Les documents cités plus haut nous indiquent que pour 1788, 87 paroisses (soit plus d'une sur trois) sont concer-

nées. Une trentaine a été augmentée pour « entrée » (nouveaux feux) ou acquisitions de terres ; une cinquantaine a été diminuée pour pertes de récoltes dues souvent aux intempéries, pour incendies (accidents fréquents quand les bâtiments sont faits le plus souvent de bois et de chaume). La somme en jeu n'est cependant pas très importante : 4000 livres (soit à peine 2 % de la taille de l'Élection).

La justice relative de la répartition entre les paroisses est ainsi mise en valeur. Cependant, nous sommes à la fin de l'Ancien Régime. Il reste à étudier si cette réalité est ancienne et le manuscrit conservé à la Bibliothèque de Soissons pourra y aider puisqu'il donne pour chaque paroisse la taille sur 13 années (1708-1720) ; d'autre part, il faudra essayer de suivre l'influence des volontés d'amélioration de certains Ministres en particulier à partir du milieu du siècle et les dossiers des archives départementales le permettront.

Toutefois, ce qui compte le plus, c'est de voir la répartition entre les contribuables.

## 2 — La répartition entre les contribuables

Cette étude doit s'appuyer sur les rôles nominatifs. Pour 1788, nous sommes avantagés par rapport aux années qui précèdent car sont conservés les rôles de contributions pour les routes.

Un état général (64) indique que toutes les paroisses étaient concernées ; cependant nous sont conservés trois rôles sur quatre (65) qui correspondent à près de 90 % des sommes versées. Un pointage complet (13 000 points!) a permis d'obtenir une répartition des contribuables (foyers fiscaux) par montant d'impôt (voir figure n° 2). Trois groupes peuvent être distingués :

- 1 contribuable sur 3 paie moins de 3 livres ;
- 1 contribuable sur 3 paie de 3 à moins de 10 livres ;
- 1 contribuable sur 3 paie 10 livres et plus,

mais dans cette catégorie la moitié est située entre 10 et 20 livres. Donc plus de huit contribuables sur dix paient moins de 20 livres d'impôts.

On peut mettre en valeur les « gros » contribuables : ceux qui paient plus de 100 livres (un peu plus de 5 % de l'ensemble) ; les « très gros » contribuables : ceux qui

paient plus de 500 livres, soit une somme très importante (1,3 %) et enfin les « champions » qui paient plus de 2000 livres :

— Jacques Dorchy de Leuilly	(2700)
— Jacques Gosset d'Acy	(2300)
— Charles Maximin Bailly de Crécy au Mont	(2150)
— Louis Flobert de Chaudun	(2050)
— Pierre Louis Gaillard de Crouttes	(2030)
— Charlemagne Pinta de Serches	(2020)

Placés sur une carte (voir n° 6), ces contribuables permettent la mise en valeur des zones déjà remarquées, soit les zones les plus favorables aux grandes cultures (blés exclusivement au XVIIIème siècle) et où le taux de l'impôt est le plus fort.

Quelques paroisses prises comme exemples, permettront de mieux approfondir cette vision (voir figure n° 3).

— **Chaudun** : son taux de la taille est près de dix fois plus élevé que le taux moyen de l'Election. Peut-on en conclure que la paroisse est dix fois plus riche ? Globalement oui, mais comme l'on peut s'y attendre, la répartition des contribuables va révéler des nuances importantes :

Si les deux tiers paient moins de 10 livres, au-delà il n'y a presque plus de contribuables (5). Puis on arrive à deux contribuables moyens (66) (entre 150 et 200 livres) et enfin à 6 contribuables (dont 4 à plus de 1000 livres) qui versent plus de 90 % de l'impôt ordinaire de la paroisse.

— **Billy sur Aisne** est une paroisse bien différente avec un vignoble d'environ 70 ha, une population assez importante (environ 500 habitants) mais les labours moins importants qu'en moyenne (75 % du terroir). Or, le plus gros contribuable ne verse qu'un peu plus de 200 livres et le taux est plus faible que dans l'Election. Mais par contre, il y a peu de petits contribuables et deux fois plus que la moyenne dans la catégorie 10 à 50 livres : plus d'un feu sur deux est situé dans ce niveau qui indique une moyenne aisance qu'apportent sans aucun doute la vigne et « les fruits de toutes espèces » (67).

— **Acy** va offrir un cas intermédiaire : les labours sont dans la moyenne de l'Election mais la vigne est présente (plus de 90 ha, 15 % du territoire). Pour les impôts, le taux est dans la moyenne mais 40 % seulement des

contribuables, contre les deux tiers, versent moins de 10 livres ; un contribuable sur deux verse entre 10 et 50 livres comme à Billy ; une dizaine paie de 50 à un peu plus de 100 livres puis on a un des champions cité plus haut, Jacques Gosset (... le « roi » d'Acy !) qui verse seul près de 40 % de la contribution paroissiale.

— **Chassemy** : Le village est peu éloigné des deux qui précèdent, 10 kms à peine, et pourtant nous sommes très loin de leur situation. Dès le début du siècle, Louvet qualifie ces terres de « mauvaises » (68) ; en 1788, l'« Etat alphabétique » parle de « terres de vallées fort sableuses » (69). Nous sommes en effet à la confluence de la Vesle et de l'Aisne : une zone d'alluvions fluviales peu fertiles, de terres humides mal drainées. Or, le taux de la paroisse est six fois plus faible que la moyenne. Deux contribuables sur trois paient moins de trois livres, soit deux fois plus que la moyenne ; 7 % paient plus de 10 livres soit quatre fois moins que dans l'Election. Alexis Primont, meunier, est le « Crésus » du village mais il ne verse qu'un peu plus de 62 livres !

L'impression perçue jusqu'ici se précise bien : paient beaucoup ceux qui exploitent beaucoup de terres et peu ceux qui ont peu (70). Si ceci nous paraît simple justice, il y a là des réalités qui renversent bien des idées reçues sur l'iniquité fiscale de l'Ancien Régime ; tout du moins elle n'est peut-être pas située là où on croit la voir.

### III — BILAN - QUESTIONS - CONCLUSION

#### A — Le paiement des impôts

Les documents fiscaux ne donnent que la vision de la puissance qui impose et c'est là leur principal défaut. Il semble important de voir comment réagit le contribuable en particulier comment il paie.

En règle générale, il y a quatre versements : les premier octobre, premier janvier, premier avril et premier juillet. Les collecteurs doivent faire du porte à porte pour essayer d'obtenir les sommes dues, tâche ardue qui doit bien souvent accroître les inimitiés.

La Société Historique de Soissons possède un rôle de collecteur pour la paroisse de Morsain en 1777 (71). Pour chaque feu les versements sont portés. On peut ainsi cons-

tater que si 75 % des contribuables ont payé en quatre fois, les autres ont effectué leurs versements en plus, jusqu'à 10 fois (4 feux) mais sur combien d'années ? On ne le sait pas.

Les documents des Archives départementales permettent de saisir plus globalement ce retard, signe des difficultés paysannes. Les « chevauchées » des Trésoriers de France (72) ont en effet aussi pour but de vérifier l'état des recouvrements des receveurs des tailles de chaque élection. Si l'on prend celles citées plus haut et effectuées en août 1787, on peut constater ce retard. Pour les impôts de 1786, 10 % des sommes n'est pas encore versée (pour trois élections citées) ; pour 1787, il y a 58 % des impôts qui n'est pas encore rentré (pour quatre élections) (73). Si l'on remonte près de 20 ans en arrière (74), on fait le même constat : en août 1769, les impôts « 1769 » ne sont versés qu'à 37,5 %, ceux de 1768 à 88,2 %.

Pour l'année fiscale 1788, divers renseignements peuvent être rassemblés sur le contexte climatique :

- l'automne 1787 : fort pluvieux ;
- l'hiver 1787 - 1788 : moyen (76)

cet ensemble laisse présager une récolte médiocre ce qui est souvent le cas depuis près de 15 ans.

Les renseignements envoyés par l'Intendant à l'automne 1787 permettent au Roi (mais le travail est effectué par le Contrôleur Général des Finances) d'accorder des réductions que l'on appelle de « moins imposé ».

Le 28 Février 1788, Lambert, le contrôleur en titre (77) envoie une lettre à Blossac pour l'informer des « secours accordés aux taillables par sa Majesté » (78). La somme totale est de 28 000 livres : « Je me dispenserai (ajoute Lambert) de vous rappeler aujourd'hui les principes et les règles qui doivent vous guider » mais il le fait cependant sur quelques points : il faut soulager les contribuables les plus malheureux et les plus indigents et suivre les règles prescrites pour prévenir « les abus et infidélités des collecteurs ».

Dans sa réponse du 15 avril, Blossac donne la répartition par élection (79) celle de Soissons bénéficiera de 3 600 livres soit près de 13 %

Le tableau récapitulatif fourni par l'Intendant permet de voir que les diminutions accordées sont souvent peu de choses par rapport aux pertes estimées dans la Généralité : en 1785 : 2,5 % ; en 1786 : 3,2 % ; en 1787 : 5,4 % ; pour 1788 le calcul ne peut être effectué mais rapporté à la seule taille cette somme représente 13,3 %.

Le malheur des paysans ne s'arrêta pas là en cette année 1788. Le 13 juillet eut lieu un très violent orage. Le nuage meurtrier traversa le Bassin Parisien en diagonale sud-ouest nord-est et la Généralité fut particulièrement touchée. Le Bureau intermédiaire de l'Assemblée provinciale envoya des commissaires dans les élections pour faire le bilan (80). Les pertes furent estimées à trois millions dont près de 600 000 livres pour l'Élection de Soissons (les régions de Crépy et Clermont furent encore plus touchées). Des décharges d'impôts furent alors accordées.

On a là une des causes de la montée des tensions qui se développèrent dans les campagnes en 1789. Un des moteurs fut la hausse du prix du pain qui se lit dans la hausse du prix du blé (plus de 50 % en moins d'un an) (81) : ce fut un « tremplin social », véritable catalyseur des difficultés longtemps camouflées par un semblant d'aisance par rapport aux misères passées.

## **B — La justice de la répartition**

Si, de ce qui précède, il ressort une nette impression de justice globale dans la répartition entre paroisses et entre les feux, il faut scruter plus à fond pour voir si une injustice relative n'existe pas malgré tout.

### **1 — Le rôle des collecteurs**

Les auteurs des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>èmes</sup> siècles (Colbert, Vauban, Mirabeau, Turgot) et du XX<sup>ème</sup> siècle (Marion) (82) les rendent responsables d'une répartition injuste entre les contribuables. Ceux-ci d'ailleurs se plaignent (83) auprès de l'Intendant de leurs pratiques : ils sont « ignorants des textes » (d'ailleurs certains le reconnaissent eux-mêmes !) ; ils sont de « mauvaise humeur » ; ils travaillent avec « mauvaise volonté », sont d'un « caprice outré ».

Une telle unanimité - au moins apparente - a de quoi laisser l'historien perplexe. D'où l'idée de chercher à savoir mieux qui sont les collecteurs. Les rôles des impositions

pour les routes donnent leurs noms : on peut donc voir à quelle catégories de contribuables ils appartiennent. La comparaison avec l'ensemble des personnes imposées (voir figure n° 2) met en valeur que la catégorie de ceux payant moins de 3 livres est deux fois moins représentée et que si un sur deux (contre deux sur trois) paient dix livres et moins, les contribuables à plus de 100 L. sont trois fois plus nombreux. On ne peut tirer qu'une conclusion provisoire de cette étude car il faudrait l'étendre en amont sur le XVIIIème siècle. Cependant faire appel à un contribuable plus aisé que la moyenne ne paraît pas sans fondement car il faut une personne qui puisse répondre de la collecte sur ses biens... il faut en posséder et payer des impôts en conséquence.

Mais surtout ne faut-il pas se méfier d'une littérature fiscale « classique » désignant des « boucs - émissaires » pour - volontairement ou non - cacher les vrais responsables ?

Le contrôleur-général Orry dans un mémoire envoyé aux intendants en février 1732 (84) ouvre d'autres voies de recherches : pour lui « (les) seigneurs ... subdélégués, ... officiers des élections ... receveurs des tailles (cherchent) à procurer du soulagement aux paroisses dans lesquelles ils ont du bien », ce qui permet d'expliquer l'inégalité entre les élections et les paroisses ; mais, plus loin, il estime que ces mêmes personnages utilisent « voie (de fait), caresses, menaces ... pour faire soulager leurs fermiers, ceux de leurs amis et souvent ceux qui leur font des présents » et il accuse enfin les plus riches taillables qui « se ménagent des voies pour tenir les collecteurs dans une dépendance servile, ils prêtent de l'argent à ceux qu'ils prévoient devoir passer à la collecte et lorsqu'ils sont nommés collecteurs, ils menacent de les poursuivre s'ils ne diminuent pas leur cote ».

Est-il besoin de rappeler qu'Orry fut quelques années avant, intendant à Soissons et qu'il doit parler de ce qu'il a vu sur place. Qu'en est-il un demi-siècle plus tard ?

En l'état des recherches, seuls quelques éléments sont utilisables qui s'appuient sur des archives déjà dépouillées et sur des études effectuées soit sur la région, soit sur des régions assez proches.

## 2 — Qui a du poids dans le village ?

Trois groupes sont à étudier : les seigneurs, les riches propriétaires, les riches fermiers.

— **Seigneurs et propriétaires** : on peut estimer qu'ils ont intérêt à diminuer la ponction fiscale royale car tout essor de celle-ci risque de réduire la leur : c'est-à-dire droits seigneuriaux et rente foncière (comme le fermage). il y a là tout un domaine à étudier à partir des documents d'Archives, en particulier ceux qui fournissent une idée sur la répartition foncière dans les villages proches de Soissons où quelques indices montrent que les notables sont propriétaires.

Une source exploitable pour cette recherche consiste en de nombreux registres d'impôts « locaux » levés à l'occasion de travaux pour les églises, presbytères ou cimetières. Tous les propriétaires, privilégiés ou non, tous les exploitants paient alors leur part (85). Ce type de document existe pour le village d'Acy pour 1789 et l'on a alors 434 contribuables contre à peine 180 feux taillables (86). Parmi les nobles, on retrouve la marquise de Folleville, Madame de Suzy qui a d'ailleurs beaucoup plus de biens, les comtes de Meré et de Maziot ; pour le clergé on a pratiquement toutes les communautés de Soissons ainsi que l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général.

L'action de ces possédants peut s'exercer sur Elus et Trésoriers de France (et certains font partie de ces groupes) et sur l'Intendant lui-même. Une lutte sourde existe entre le commissaire du roi et les officiers depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle et le problème fiscal n'en est qu'une composante.

Mais il y a d'autres puissants dans les villages.

— **Les notables ruraux** : une simple logique socio-économique fait que le poids des grands fermiers des riches terres du Soissonnais est important. Cependant, il faut en chercher des indices.

Un parmi d'autres est repérable dans la nomination des députés des villages pour l'assemblée du Tiers-Etat du Baillage de Soissons le 18 mars 1789 à Saint Jean des Vignes. En conjuguant divers documents, on peut les localiser parmi les contribuables des villages (87).

La figure n° 2 est parlante. Les députés payant moins de 10 livres ne représentent qu'un huitième de l'ensemble contre les deux tiers de l'ensemble des contribuables. Par contre, ceux qui paient plus de 100 livres représentent environ 60 % de l'ensemble contre 5 % des contribuables ; enfin ceux qui paient plus de 800 livres : 13 % contre ... 0,6 %.

On a bien là une sur-représentation des paysans aisés et puissants qui sont tous alphabétisés et maîtres du pouvoir politique au village (88). Quelle est alors la conséquence pour la répartition de l'impôt ? Il n'y a pas de certitude à ce stade de la recherche mais il semble bien que, si les grands fermiers paient beaucoup, ils versent une part plus modeste que d'autres, en proportion de leurs revenus. D'autre part, la répartition se fait sous leur surveillance, voire leur influence.

Un document conservé à la Société Historique va dans ce sens (89). Ce que l'on peut appeler « l'affaire Calland » éclate dans l'été 1790. Jean-Baptiste Calland, fermier de la ferme de l'Abbaye Notre-Dame à Courmelles, syndic de la paroisse de 1787 à 1790 et donc officiellement responsable de la répartition des contributions est accusé par la nouvelle municipalité d'avoir, jusque là, sous-estimé sa part. « Les deux plus forts fermiers de La Garde et Calland nous menaient toujours ». En 1788 et 1789, ils versent environ 40 % des impôts de la paroisse mais Calland semble avoir dissimulé une part de ses biens et sous-estimé ainsi sa contribution sans provoquer les réactions d'une population encore soumise.

Si cette affaire a lieu dans les débuts de la Révolution, elle témoigne de tensions internes plus anciennes que d'autres documents révèlent. Les grandes fermes et leurs locataires sont depuis longtemps en accusation et on réclame le partage ou bien une limitation à trois ou quatre char-rues, soit environ 120 à 160 hectares (90) ; or certaines exploitations sont jusqu'à deux fois plus grandes : toute une moyenne paysannerie a disparu au cours du siècle.

Une étude plus complète est envisagée pour mieux saisir cette réalité à partir d'un échantillon de villages représentatifs.

## Conclusion

Il n'est pas possible, à ce stade de la recherche, de tirer des conclusions définitives mais au-delà de l'année 1788 d'autres moments ont été étudiés et tous les indices, pour l'instant convergent.

Le travail engagé par la Monarchie à partir du XVII<sup>e</sup> siècle a habitué les Français à la fiscalité directe. Si sous Louis XIII et Louis XIV les luttes anti fiscales, les révoltes sont constantes, au XVIII<sup>e</sup> siècle une paix en ce domaine s'installe progressivement car une « justice distributrice » relative s'affirme alors que le poids d'autres impôts (ceux payés aux seigneurs et au clergé) est de moins en moins supporté (91).

L'équité fiscale est en marche mais il y reste un obstacle important : l'inégalité. Divers « ministres » ont cherché à la faire reculer (Machault, Bertin, Terray, Turgot) mais ce fut presque toujours l'échec devant le refus de ceux qui ne paient pas ou peu : noblesse (parlementaire surtout) et clergé.

Les cahiers de doléances du Tiers-Etat souhaitent pour les impôts directs : le consentement et l'égalité ; pour les indirects, c'est un rejet unanime (92). La Révolution, dès l'été 1789 apportera une réponse largement positive. La nuit du 4 août abolit tout privilège donc celui de ne pas payer d'impôt, c'est-à-dire le plus recherché. La « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » affirme le 26 août le principe d'égalité fiscale : article XII : « une contribution commune ... doit être également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés ».

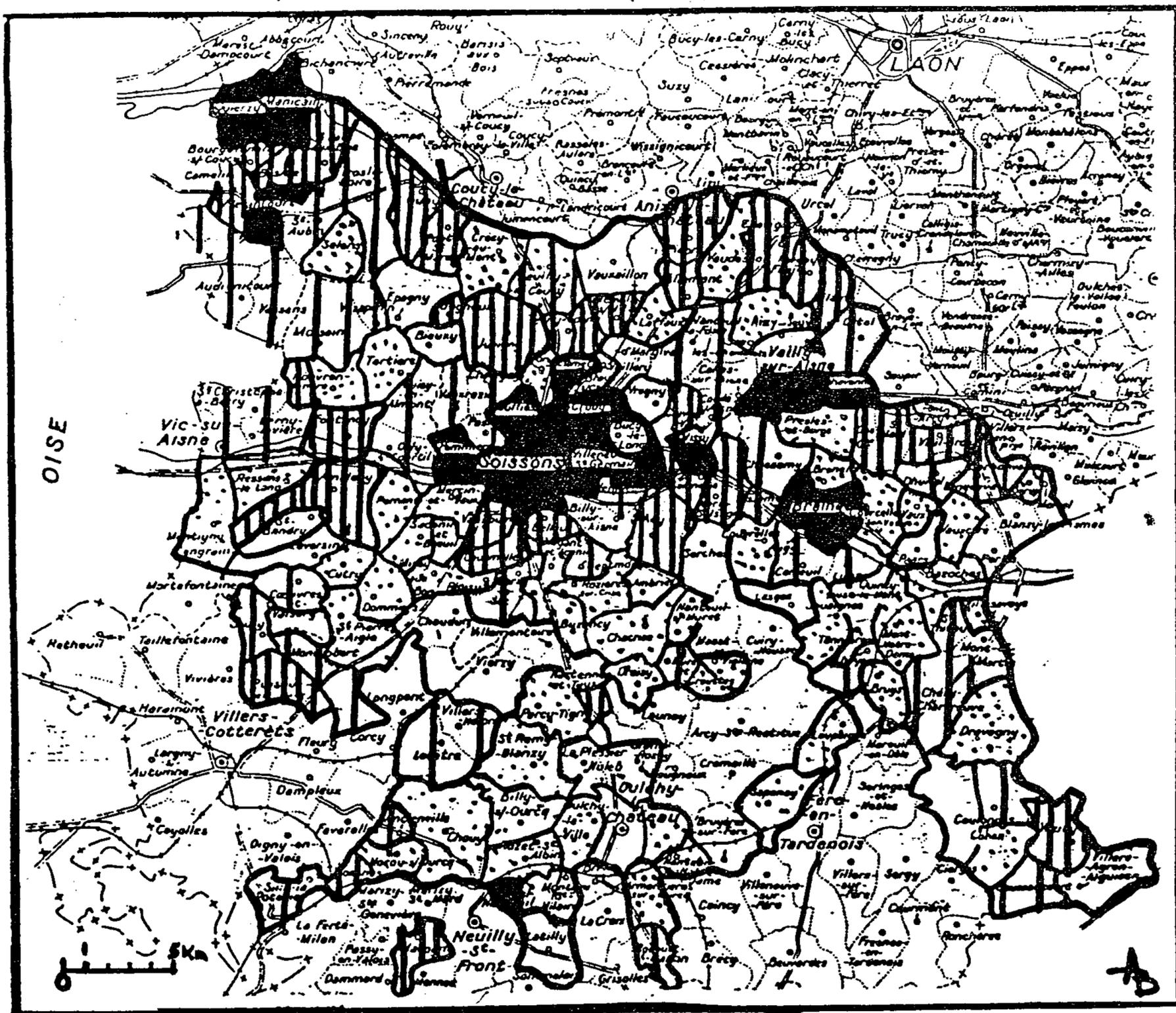
Sur ce point, la Révolution a fait œuvre positive et essentielle.

Alain BLANCHARD

enseignant, chercheur à l'Université Paris I.  
Vice-Président de la Société Historique de Soissons

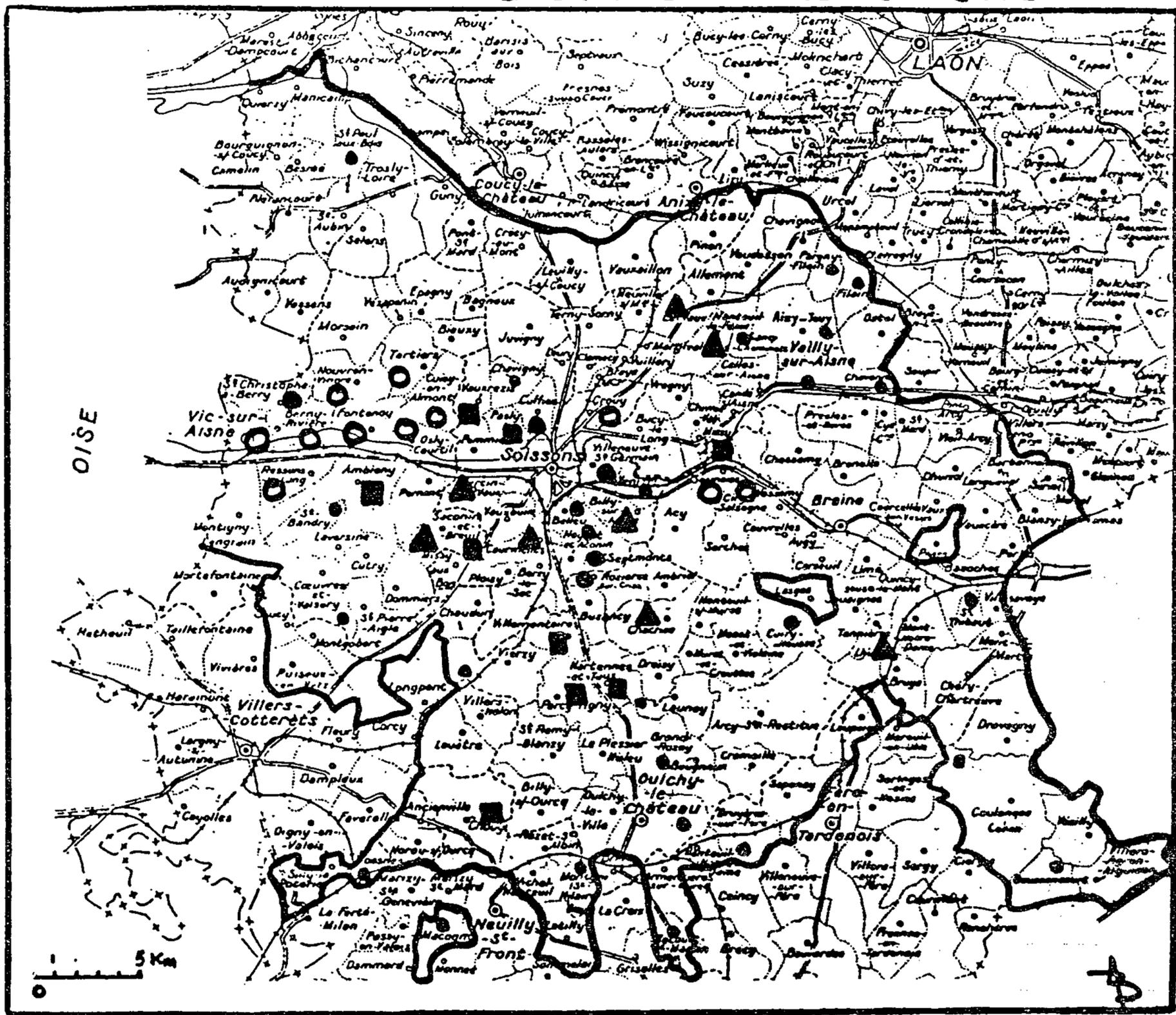
carte n° 1

- densité (hectares par charue) -



- densité supérieure ou égale à 20 ;
- " de 19 à 10 ;
- " " 9 à 7 ;
- " " 6 à 4 ;
- " inférieure à 4.

## carte n.2 - LES SEIGNEURIES ECCLESIASTIQUES -



● Evêché;

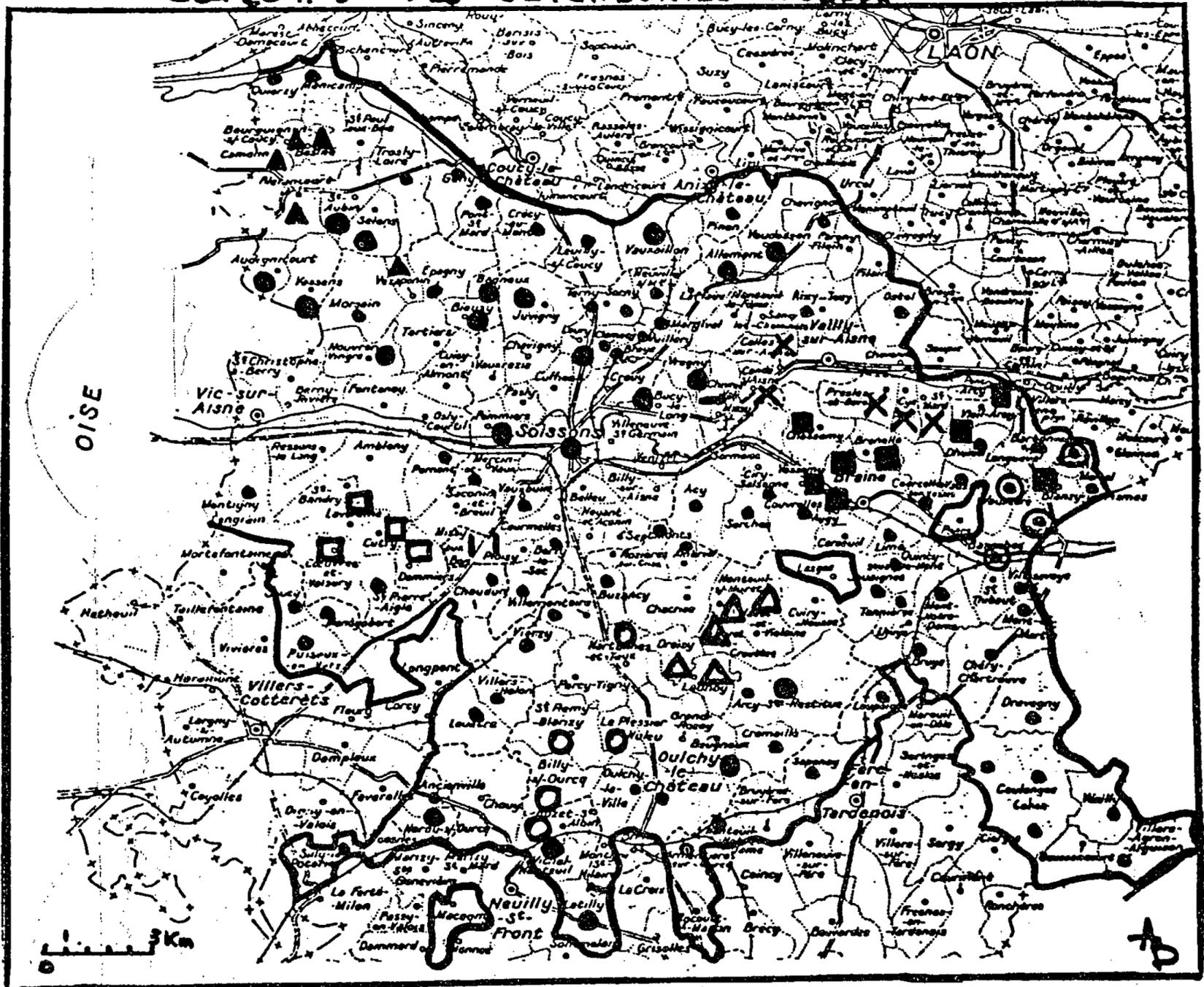
■ Chapitre cathédral,

○ divers.

▲ abbaye Notre-Dame,

○ abbaye Saint-Médard;

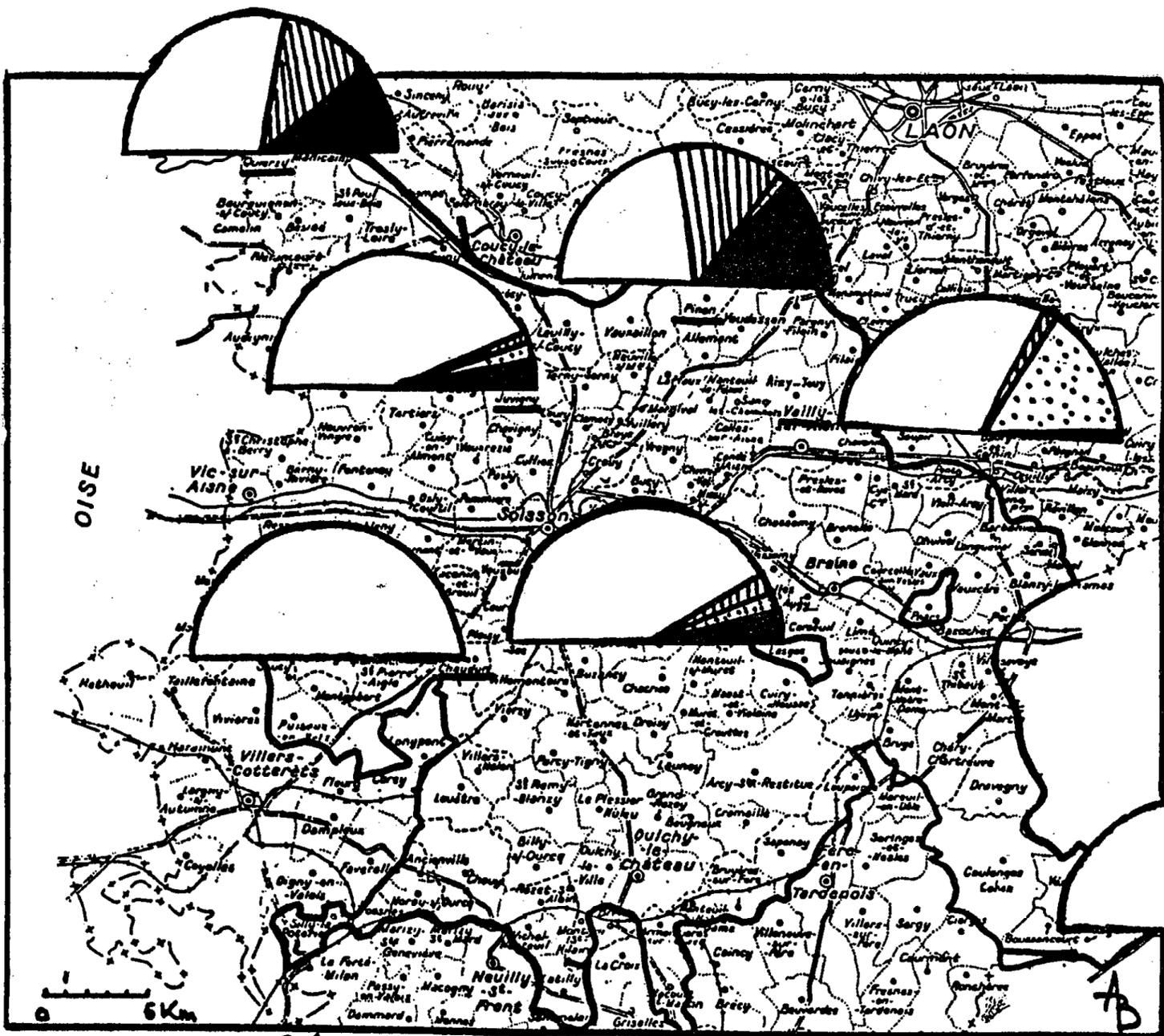
Carte n°3 - LES SEIGNEURIES NOBLES-



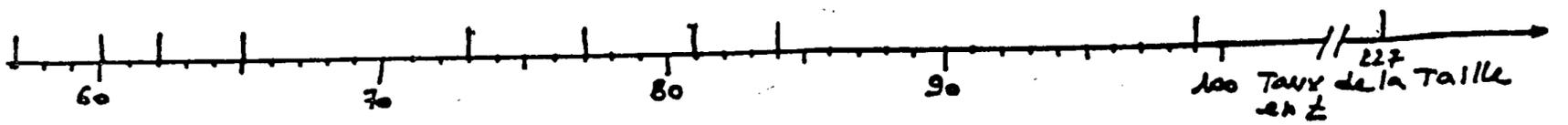
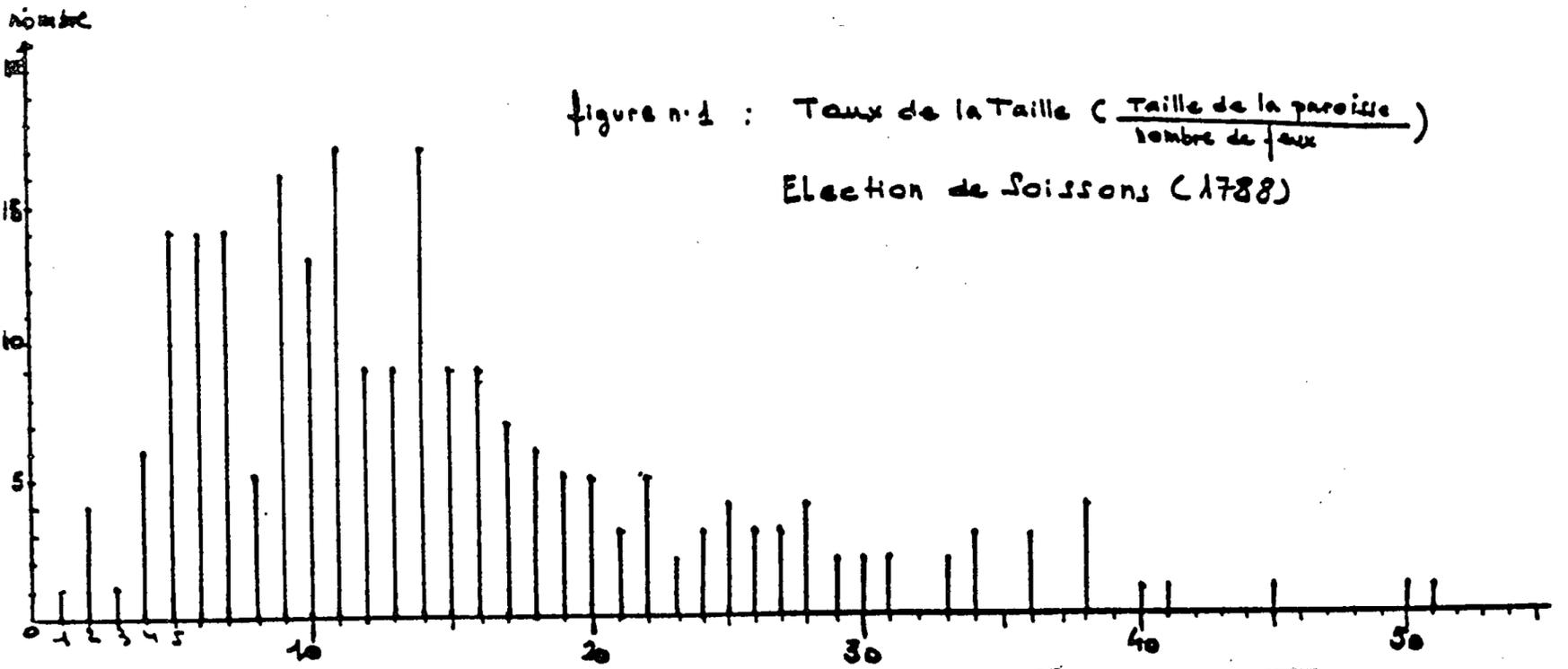
- Duc d'ORLÉANS;
- Comte d'EGMONT;
- ▲ Duc de GESVRES;
- ( GENBT de MARQUET  
à partir de 1782 )
- Comte de BAMAIS  
et comte de CARIS;
- Duc de COEUVRES;

- △ comte de MURET;
- ◎ LEFEVRE D'EAUBONNE;
- divers;
- 
- | THOMAS receveur des Tailles  
ne doit pas être noble,  
— prévôté ( chiffres );
- X "COMMUNE"

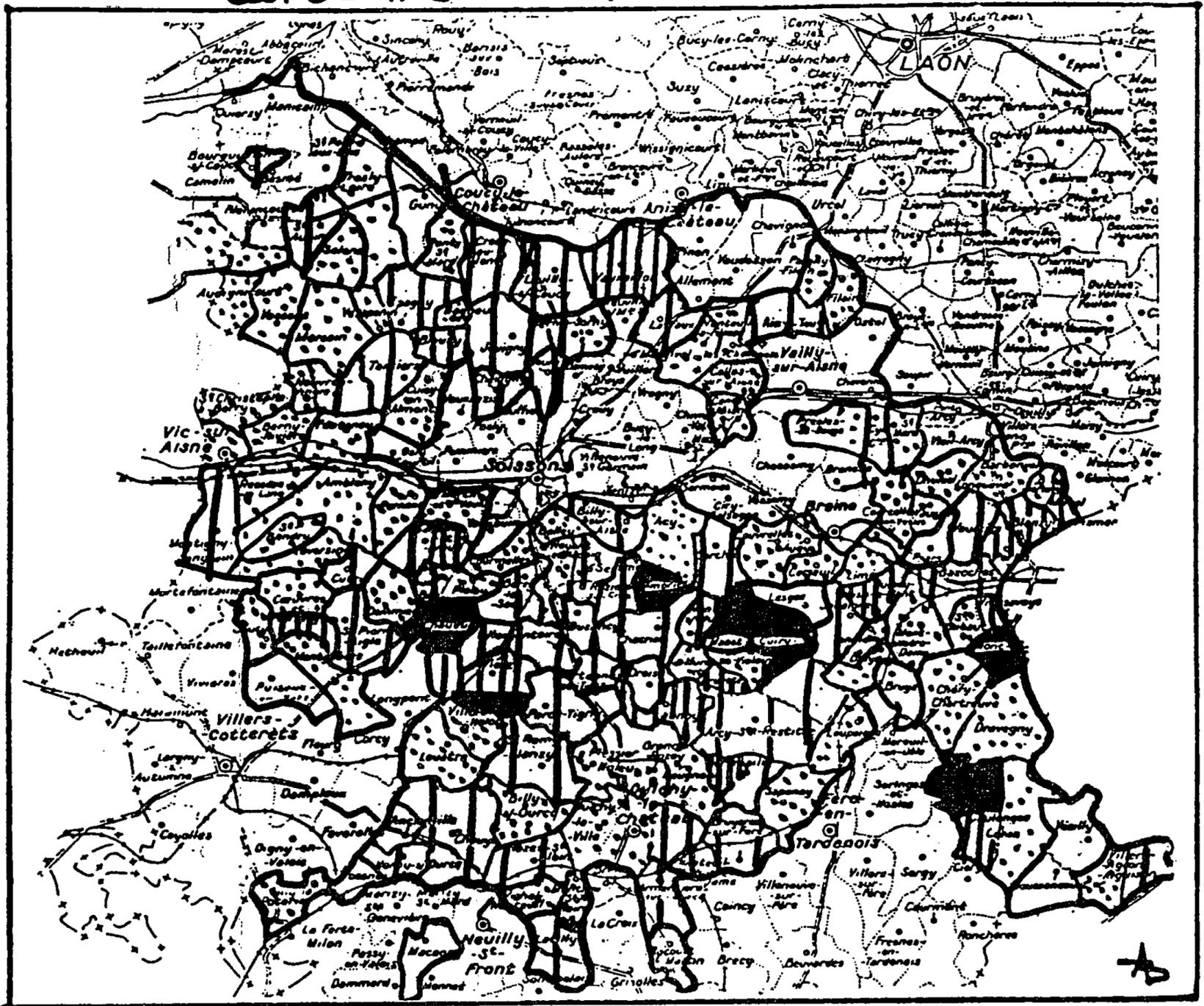
céréales  
 prés  
 vignes  
 bois



Carte n° 4 - Répartition des terres - au centre : moyenne pour les 237 paroisses

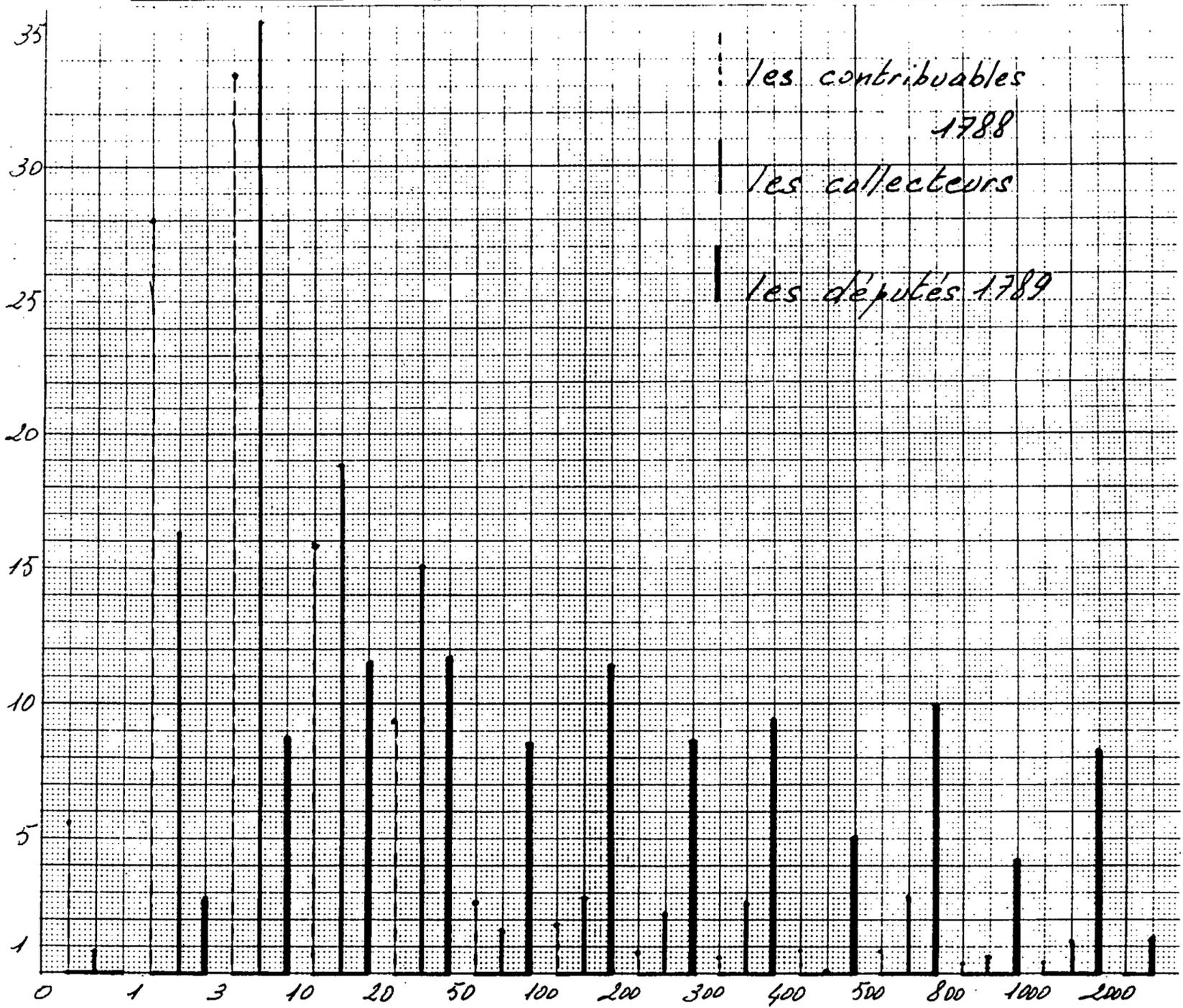


carte n.5 - Taux de la taille -



taux supérieur ou égal à 70 L.  
 " compris entre 35 et 70 L.  
 " " " 17 " 35 L.  
 " " " 10 " 17 L.  
 " inférieur à 10 L.

FIGURE N° 2 - REPARTITION DES CONTRIBUABLES









NOTES

- (1) — Thèse de doctorat sous la direction de M. Jean-Claude Perrot (Université Paris 1)
- (2) — Il s'agit pour l'essentiel, de documents de la série C des Archives départementales de l'Aisne (notés « A.D.A. » ici)
- (3) — Rappelons que la généralité de Soissons créée par Henri IV en 1595 est divisée en 7 élections : Guise, Clermont, Noyon, Laon, Crépy, Soissons et Château-Thierry
- (4) — Braesch (F) *le dernier budget de l'Ancien Régime* 1934
- (5) — Charles Alexandre de Calonne est un homme du Nord né à Douai en 1734 ; il fut procureur général au Parlement de cette ville. Il fit ensuite une carrière « classique » : maître des requêtes, intendant : à Metz en 1766 et à Lille en 1778. C'est dans ce dernier poste qu'il acquit une réputation d'administrateur de valeur. Avec l'appui du Comte d'Artois, de Vergennes et de la reine, il devint contrôleur général en novembre 1783. Après son renvoi, il quitta rapidement la France où il ne put revenir qu'en 1802 pour y mourir. En exil, il fut le « ministre des Finances » de l'émigration.
- (6) — Agé de 60 ans, Etienne Charles de Loémié de Brienne est archevêque de Toulouse depuis près d'un quart de siècle quand il devient chef du Conseil royal des Finances. Adversaire de Calonne à l'Assemblée des Notables, il lui succède le 1er mai 1787 et démissionnera au bout de 16 mois. Cardinal en décembre 1785, il prête serment à la Constitution civile du Clergé en 1790. Arrêté en novembre 1793, il meurt l'année suivante en prison.
- (7) — Déclaration du 13 février 1780 dont l'essentiel du texte peut être consulté dans l'ouvrage de Marcel Marion : *les impôts directs sous l'Ancien Régime* Paris 1910 (p. 174 à 177).
- (8) — A.D.A. C 204
- (9) — La Généralité verse environ 2 % des impôts « directs » : cf Necker *De l'administration des Finances* 1784 tome 1 (p. 307)
- (10) — Après avoir été diplomate, le Baron de Breteuil est depuis 1783 Secrétaire d'Etat à la Maison du Roi et, à ce titre, responsable de la généralité de Soissons. (chaque secrétaire a 6 - 7 généralités sous sa responsabilité)
- (11) — A.D.A. C 204
- (12) — Les intendants des finances sont les adjoints directs du Contrôleur général. Supprimés par Necker en juin 1777, ils sont réintroduits par Loménie de Brienne en 1787.
- (13) — Il poursuivra sa carrière dans les premières années de la Révolution : cf Michel Bruguière : *Gestionnaires et profiteurs de la Révolution* — Paris 1986 (p. 233-234 et p. 32 à 34)
- (14) — A.D.A. C 204

- (15) — A.D.A. C 888
- (16) — Je reprends ici une affirmation « classique ». Pour l'instant, elle me paraît assez vraie mais une étude plus complète de la période pourra apporter des nuances.
- (17) — Xavier de Buttet « le Bureau des Finances de Soissons » : *Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons* (B.S.A.H.S.S.) 3ème série, tome XIX Soissons 1912 (p. 284-285)
- (18) — Xavier de Buttet « l'Académie de Soissons » *ibidem* 3ème série tome XX Soissons 1913
- (19) — Les Soissonnais reconnaissants ont donné son nom à une des rues de la Ville !
- (20) — Envoi mentionné sur la lettre reçue de Blondel le 30 juillet, mais il n'y en a pas de copie conservée : A.D.A. C 888
- (21) — A.D.A. C 204
- (22) — Les subdélégués sont un peu les adjoints de l'intendant, choisis par lui : il y en a 25 pour l'ensemble de la généralité de Soissons. Les receveurs sont chargés de rassembler les impôts directs ramassés dans chaque élection (il y a deux receveurs par élection) et de transmettre ces fonds aux receveurs généraux
- (23) — A.D.A. C 232
- (24) — Marié à Anne Louise Berthier de Sauvigny. il démissionne fin juillet 1789 quand il apprend que le père de sa femme, intendant de Paris et le grand-père de celle-ci (Foulon) ont été massacrés par la foule (22 juillet). Il quitte Soissons pour Poitiers vers le 15 août et émigre dans l'été 1792. Rentré en France en 1815, il devient pair de France. En 1830, désapprouvant Louis-Philippe, il se retire à Arcy sur Cure (Yonne) où il meurt en 1840. C'est un bon exemple de jeune administrateur de la Monarchie dont la Révolution a « contrarié » la carrière et la vie.
- On peut consulter sur lui divers ouvrages :
- un article « quelques notes sur le dernier intendant de Soissons » *B.S.A.H.S.S.* 2ème série tome XIX - 1888 (p. 135)
  - Alphonse de La Bourdonnaye : *généalogie de la famille de la Bourdonnaye* Paris 1960
  - François Bluche : *les origines des magistrats du Parlement de Paris au XVIIIème siècle* Paris 1956
  - Michel Antoine : *le gouvernement et l'administration sous Louis XV* - Paris 1978
- (25) — Un des deux exemplaires de ce registre contient ces calculs pour chaque paroisse.
- (26) — A.D.A. à partir de C 211
- (27) — A.D.A. C 211 - année 1770 - année fiscale 1771

- (28) — Clamecy comprend 100 arpents de vignes soit environ 40 ha et 20 % du terroir contre 3 % pour l'ensemble des 237 paroisses (cf infra II A/3) : les vigneronns doivent être nombreux.
- (29) — Règlement du 5 août 1787 sur les fonctions des Assemblées provinciales (3ème et 4ème sections)
- (30) — Il y aurait beaucoup à dire sur cette phrase. Citons pour l'essentiel le vocabulaire « bonheur », terme, thème privilégié de la philosophie des lumières ; « citoyen » « patrie » : ces termes sont donc en usage avant la Révolution contrairement à ce que l'on imagine souvent.
- (31) — On trouve aussi la mention « plumitif ». Dans le meilleur des cas, il en existe (dans plusieurs dossiers d'archives) quatre exemplaires ; un pour l'intendant, un pour le Bureau des Finances, un pour le receveur des Tailles, un pour l'Election.
- (32) — Charlemagne Pinta est - on le verra plus loin (II B/2) - un des 6 plus gros contribuables de l'Election. Né à Branges en 1742, il est le second de la famille à être fermier au Mont-de-Soissons ; cf Bernard Ancien « La commanderie et la ferme du Mont-de-Soissons à Serches » *B.S.A.H.S.S.* 4ème série, tome XV (1973-76) p. 131.
- (33) — La taxe d'office est bien une des clés de l'injustice et de l'iniquité fiscale ; une étude plus exhaustive en sera faite dans la thèse en cours.
- (34) — cf Martine Plouvier « l'image du pouvoir royal au XVIIIème siècle : les hôtels des intendants de Soissons et d'Amiens » in *Actes du IIIème Congrès des Sociétés Savantes* - tome 1, fascicule 1 (1987) p. 83.
- (35) — Fernand Blanchard « nomenclature des documents brûlés en 1814 » *B.S.A.H.S.S.* 3ème série, tome XIV (1907) p. 6 à 9.
- (36) — Archives S.A.H.S.S. manuscrit 120.
- (37) — Les rôles de l'imposition pour les travaux des routes, dont nous parlerons plus loin (1 D) forment un ensemble d'autant plus appréciable dans ce désert documentaire.
- (38) — cf A.D.A. C 537 : tous les intendants furent consultés ; eux-mêmes interrogèrent leurs subdélégués : ceci montre le rôle d'enquêteurs des agents royaux.
- (39) — Pour l'Election de Soissons : A.D.A. C 560 à 566
- (40) — En même temps que les Assemblées provinciales, furent créées en juin 1787 des Assemblées d'Elections. Ces 2 assemblées ne siégèrent que fin 1787. Le travail fut poursuivi par une structure plus légère. un bureau intermédiaire de l'Assemblée d'Election. cf pour l'élection de Laon, le travail de Cécile Souchon, directrice des Archives Départementales, dans le fascicule *Actes du IIIème congrès des Sociétés Savantes* cité dans la note 34 - p. 105 à 123.
- (41) — Houllier : *Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons Compiègne* 1783 (p. 249).

- Matton (A) *Notice sur l'organisation de l'Assemblée provinciale du Soissonnais* - Laon 1852
- (42) — Matton - idem  
Hennequin (R) *La formation du département de l'Aisne* Soissons 1911 (p. 71 note 2)
- (43) — Cette nomination provoqua la réaction scandalisée de ses collègues. Réuni en séance extraordinaire, le Bureau des Finances prit le 22 août 1787 un arrêté adressé au Roi « à l'effet d'obtenir de sa justice et de sa bonté, de conserver au Bureau les droits et les prérogatives appartenant à leur Etat », c'est-à-dire: la noblesse conférée par leur charge de Trésorier de France. N'ayant pas obtenu satisfaction, ils envoyèrent à nouveau une supplication en critiquant sévèrement Beauvisage, lui reprochant de compromettre leurs prérogatives (18 février 1788) - documents imprimés chez Courtois à Soissons (1787 et 1788) : exemplaires appartenant à la S.A.H.S.S.
- (44) — A.D.A. C 873
- (45) — A.D.A. C 232
- (46) — Bien que située à 15 kms à l'ouest de Château-Thierry et à 45 kms au sud de Soissons, la paroisse de Charly et quelques autres autour, forment une enclave dépendant de l'Élection de Soissons dans celle de Château. La raison en est, sans doute, que l'abbaye Notre-Dame est seigneur de ces territoires. De même, deux paroisses du Soissonnais, Lesges et Paars, dépendent de Château-Thierry.
- (47) — Houllier op. cit, note 41 (p. 103 à 440).
- (48) — A.D.A. C 232 : documents cités plus haut.
- (49) — Brayer (J.B.L.) *statistiques l'Aisne* Laon 1824-25 2 vol. (tome 1 p. 121)
- (50) — cf infra I B
- (51) — A.D.A. C 232
- (52) — cf Houllier : op. cit. p. 179
- (53) — Pour la Somme : cf Gauthier (Florence) *la voie paysanne dans la Révolution Française : l'exemple picard*. Paris 1977  
Pour l'Oise, il faudrait citer tous les articles de Guy-Robert Ikni sur « la crise agraire et révolution paysanne ». On peut retenir par exemple : « la guerre des farines dans l'Oise (1775) » *Annales historiques Compiègnaises* n° 15 - Juillet-septembre 1981 (p. 13-29) et « la crise agraire dans le Valois » *ibidem* n° 31 automne 1985 (p. 21-32)
- (54) — La réalité médiévale des seigneuries de Saint-Médard peut être vue par exemple dans l'article de Dominique Barthélémy « Les sires de Coucy et Saint-Médard de Soissons ». *Mémoire de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, tome XXXI, 1986 (p. 135-142).
- (55) — voir plus loin III B/2

- (56) — Houllier op. cit. p. 104
- (57) — Houllier op. cit p. 151
- (58) — Houllier op. cit. p. 566
- (59) — Renseignements communiqués par Monsieur Attal qui prépare un ouvrage sur Soissons et la Révolution.
- (60) — Cette description de 1787 fait penser aux inondations de Février 1784 (cf chanoine Binet « Les intempéries des saisons dans le Soissonnais de 1690 à 1790 ») *B.S.A.H.S.S.* 3ème série tome XIV - 1907 p. 141) et à celles de Janvier, Février 1988 !
- (61) — Manuscrit 258 : don (au XIXème siècle) de Monsieur de Laurès de Jouaignes dont les ancêtres sont seigneurs du village en 1788 ! Ce document a été utilisé par Pierre Brunet : *Structure agraire et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise* Caen 1960 - p. 280-282 et les tableaux p. 486 à 496. †
- (62) — Renseignements fournis par Madame Cordonnier d'après les archives notariées
- (63) — Pour la faiblesse relative de l'impôt autour de Soissons voir 3ème partie B-2. Pour le plateau sud : est-ce un hasard si cette région fut une des premières défrichées avant les Romains? voir la thèse de l'Ecole des Chartes de Ghislain Brunel *Peuplement rural, économie et société dans l'ancien diocèse de Soissons* (XIème - XIIème siècles) - 1983 (p. 209)
- (64) — A.D.A. C 537
- (65) — A.D.A. C 560 à 566
- (66) — Mais l'un d'eux - Delagarde - est surtout installé à Dommiers où il est le premier contribuable et paie près de 1600 livres soit près de 50 % du total !
- (67) — Houllier op. cit. p. 133
- (68) — Manuscrit 258. Bibliothèque de Soissons
- (69) — A.D.A. C 232
- (70) — cf : Jacques Solé *La Révolution en question* Paris 1988 : « La paupérisation des campagnes faisait de plus en plus retomber (sous le règne de Louis XVI) le poids de l'impôt sur les notables ruraux » (p. 103)
- (71) — Manuscrit 120 archives S.A.H.S.S.
- (72) — cf I A
- (73) — A.D.A. C 888
- (74) — A.D.A. C 874 « chevauchées de l'été 1769 »
- (75) — Chanoine Binet : article cité p. 142
- (76) — A.D.A. C 232
- (77) — Claude Guillaume Lambert fut contrôleur général en titre de l'été 1787 à l'été 1788 et de fin juillet 1789 à décembre

1790 mais le travail réel était effectué par Loménie de Brienne puis par Necker.

- (78) — A.D.A. C 247
- (79) — Arrêtée par le Conseil le 24 mai, l'intendant des Finances Blondel en envoi 2 extraits (A.D.A. C 246)
- (80) — A.D.A. C 977
- (81) — cf Brayer (J.L.B.) op.cit. p. 60  
Labrousse (E) les « bons prix agricoles du XVIIIème siècle » in *Histoire économique et sociale de la France : 1660-1789* - tome 2 - Paris 1970 (p. 404 : courbe pour Soissons)
- (82) — Marcel Marion *Dictionnaire des institutions de la France aux XVIIème et XVIIIème siècles* - Paris 1923
- (83) — A.D.A. C 235 : demandes de modération de taille de l'élection de Château-Thierry : 1744 - 1757 - 1758 - 1759.
- (84) — Texte cité d'après les Archives de la Gironde C 2625 dans l'ouvrage de Marion cité en note 7.
- (85) — Pour d'autres élections, on peut utiliser les registres du vingtième. Pour l'élection de Laon voir C 892 à 906 et leur étude:  
Loutchisky *la propriété paysanne en France à la veille de la Révolution* - Paris - 1912.
- (86) — A.D.A. C 164
- (87) — A.D.A. C 1 et C 560 à 566
- (88) — Pour deux régions proches, on peut consulter :  
pour le Valois : Moriceau (J.M.) « les vice-rois des campagnes » *Annales historiques de Compiègne* n° 31 automne 1985 (p. 3 à 18) — pour l'Artois : Jessenne (J.P.) *pouvoir au village et Révolution : Artois 1760-1848* - Lille 1987
- (89) — Archives S.A.H.S.S. manuscrit du dossier 152
- (90) — cf : Mémoire de l'intendant Meliand en 1760 (Archives nationales K 960 cité par Hennequin (Roger) « Le Soissonnais au XVIIIème siècle *B.S.A.H.S.S.* 3ème série, tome XVIII - 1911 p. 206 à 248) ;  
— Contribution d'un curé du Soissonnais, très sévère contre les « tyrans locaux », au concours de l'Académie de Châlons-sur-Marne en 1777 ; d'après le *Résumé* publié en 1780 cité dans Gauthier (F) et Ikni (G.R.) *La guerre du blé au XVIIIème s.* Paris 1988 (p. 25)  
— de nombreux documents de l'Assemblée provinciale : A.D.A. C 907 à 923 ;  
— Les cahiers de doléances de 1789 ;  
— Les pétitions envoyées à l'Assemblée Constituante et à la Convention : celle de Chapuis, curé de Chacrise (27 février 1790) qui parle des gros laboureurs comme du « fléau le plus terrible » (A.N. F 10 - 212 B) ; d'autres municipalités ou Sociétés populaires du Soissonnais réclament la division des grandes fermes :

voir les textes dans Lefebvre (G) *Questions agraires au temps de la Terreur* - Paris - 1932

— De manière plus globale sur l'ensemble XVII et XVIIIème siècles, on peut consulter la thèse de Gilles Postel - Vinay : *La rente foncière dans le capitalisme agricole : l'exemple du Soissonnais* - Paris - 1974 et celle de Pierre Brunet citée en note 61.

(91) — Leroy-Ladurie (E) « Révoltes et contestations rurales 1675-1789 » *Annales - économie - société - civilisation* 1974 (p. 6 à 22)

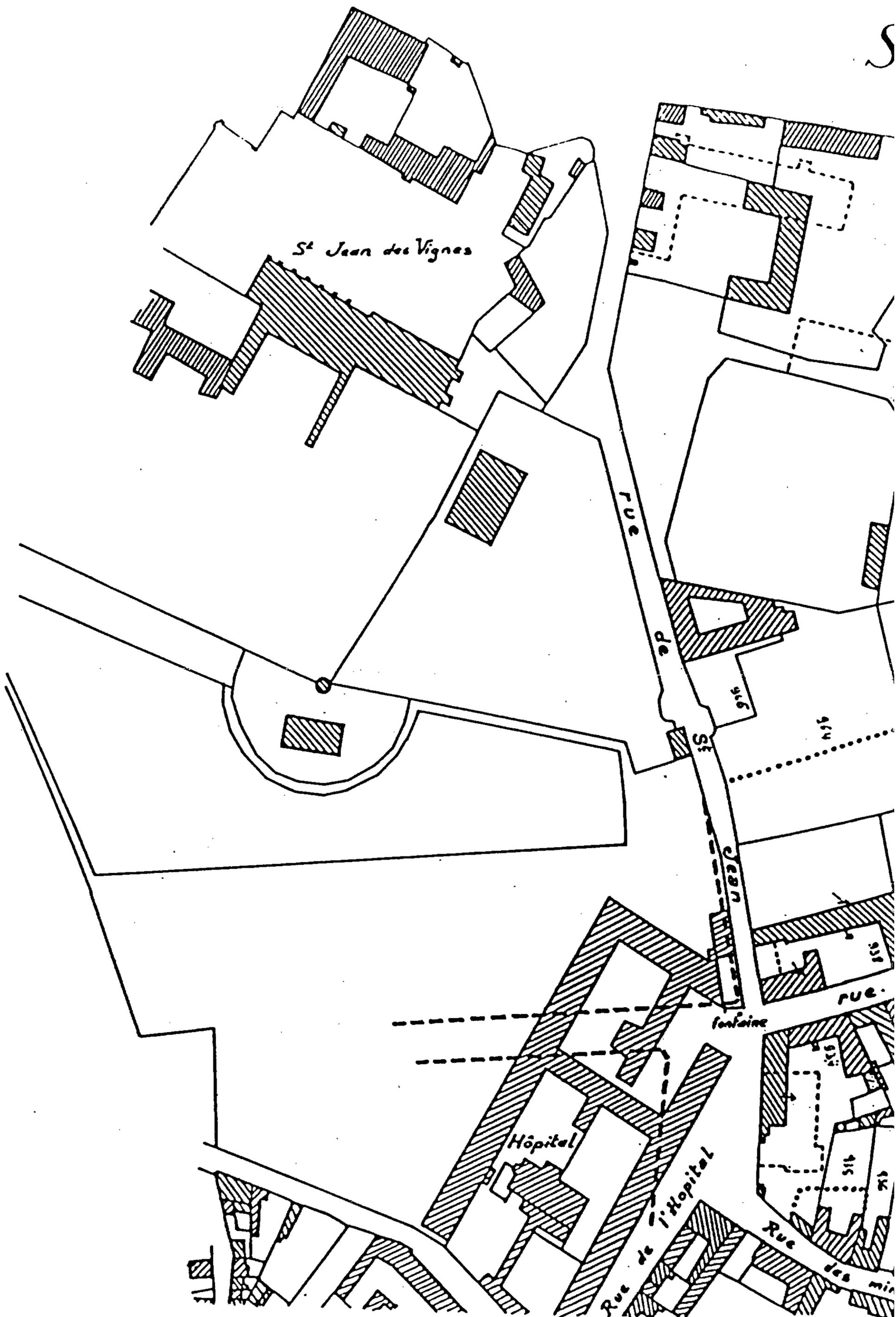
(92) — Voir : Goubert (P) et Denis (M) *1789, les Français ont la parole* - Paris - 1970 — Constant (JM) « les idées politiques paysannes. Etude comparée des cahiers de doléances (1576 - 1789) » *Annales E.S.C.* 1982 (p. 717 à 728).

En hommage à notre regretté président  
**Bernard ANCIEN** (1906 - 1987)

*Toute sa vie fut consacrée à la recherche et à l'histoire du Soissonnais.*

*L'abbaye Saint-Jean-des-Vignes et ses abords étaient, pour lui, des lieux privilégiés qu'il aimait voir et revoir, dessiner et contempler sans jamais se lasser.*

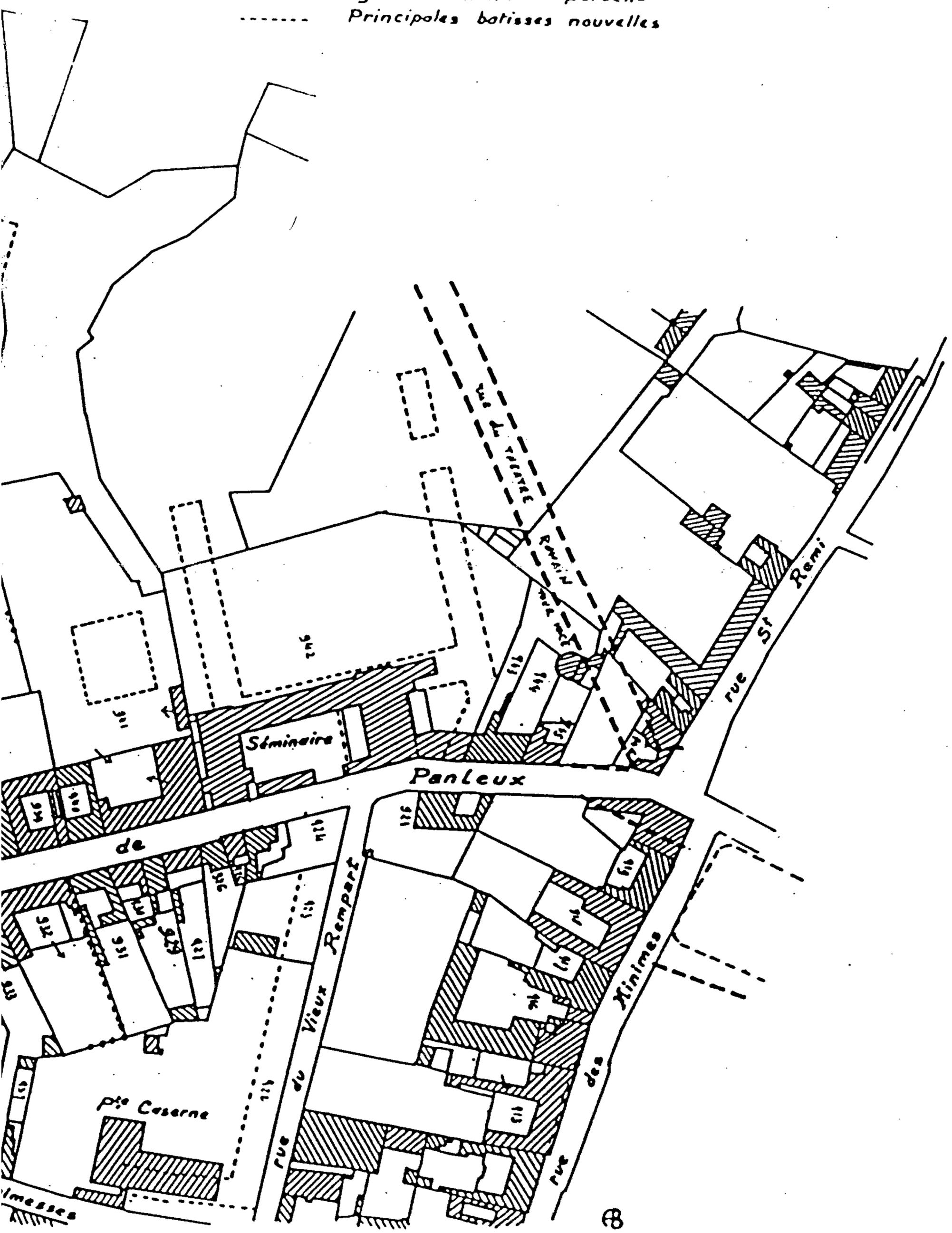
*Cette étude, non exhaustive, faite en souvenir de ces journées studieuses et enrichissantes, permet de mieux connaître la colline Saint-Jean et le quartier de Panleu...*



# oissons

Extrait cadastral (1846 et actuel)

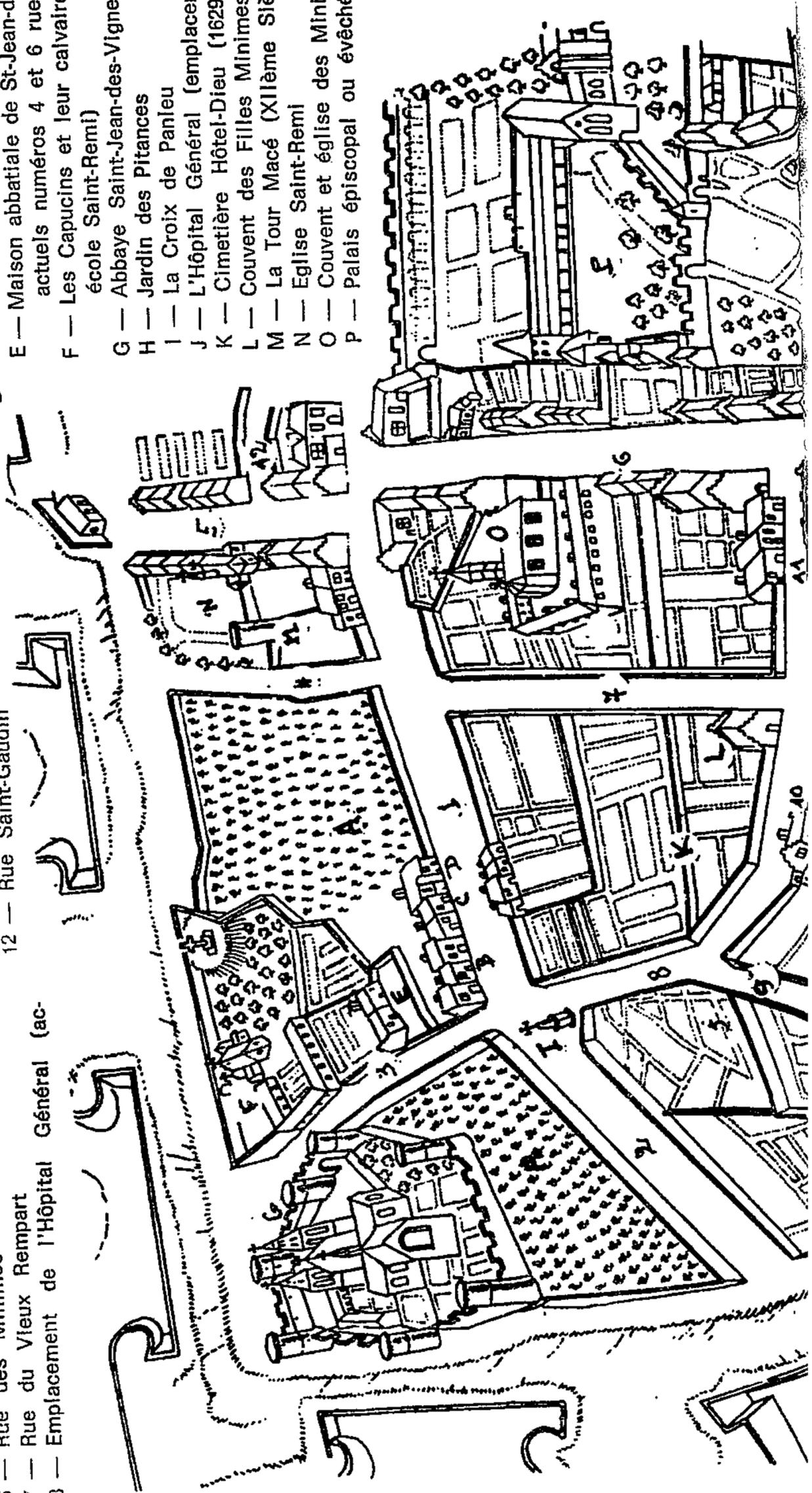
- Voie nouvelle
- ..... Agrandissement de parcelle
- ..... Principales batisses nouvelles



Quartier de Panleu et abords de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes XVI - XVIIème Siècle.

EDIFICES et LIEUX ETUDIÉS

- RUES :**
- 1 — Rue de Panleu
  - 2 — Rue des Moulins de la Crise (actuelle Rue Racine)
  - 3 — Rue Saint-Jean
  - 4 — Ruelle des Archers
  - 5 — Rue Saint-Remi
  - 6 — Rue des Minimes
  - 7 — Rue du Vieux Rempart
  - 8 — Emplacement de l'Hôpital Général (actuelle Place Dauphine)
  - 9 — Rue de la Bienfaisance (actuelle Rue de l'Hôpital)
  - 10 — Rue des Vieux Cordeliers (XV<sup>e</sup> S.), Rue du Cimetière de l'Hôtel Dieu XVII-XVIII<sup>e</sup> ou Rue des Minimes, act. Deflandre)
  - 11 — Rue des Vieilles Etuves (actuelle Rue Deflandre)
  - 12 — Rue Saint-Gaudin
- A** — Le Clos de l'Evêché sur emplacement du Théâtre Romain - devenu le Séminaire, aujourd'hui LEP C. Claudel
- B** — Les quatre maisons qui formeront, réunies en une seule l'Intendance au XVIII<sup>e</sup> S. (actuelle sous-préfecture)
- C** — Numéro 3 rue de Panleu
- D** — Numéros 5 et 7 rue de Panleu
- E** — Maison abbatiale de St-Jean-des-Vignes actuels numéros 4 et 6 rue St-Jean
- F** — Les Capucins et leur calvaire (actuelle école Saint-Remi)
- G** — Abbaye Saint-Jean-des-Vignes
- H** — Jardin des Pitances
- I** — La Croix de Panleu
- J** — L'Hôpital Général (emplacement)
- K** — Cimetière Hôtel-Dieu (1629 à 1790)
- L** — Couvent des Filles Minimes
- M** — La Tour Macé (XIIème Siècle)
- N** — Eglise Saint-Remi
- O** — Couvent et église des Minimes
- P** — Palais épiscopal ou évêché



## ***Le Quartier de Panleu aux abords de l'Abbaye Saint-Jean-des-Vignes***



Situé au pied de la colline Saint Jean, il est orienté au sud/sud-ouest de la ville et existe de temps immémorial.

Les découvertes fortuites, les fouilles programmées et les travaux d'archives du siècle dernier à nos jours permettent de ressusciter le site archéologique et historique étudié.

La présence **romaine** incontestée pendant cinq siècles dans la cité se retrouve avec une nécropole (1), un théâtre antique (2), des tronçons de chaussées, de chemins empierrés, des murs, des fondations (3), ces derniers observés lors de travaux de voirie.

**Les Francs** semblent n'avoir laissé dans cet endroit qu'un cimetière dans le prolongement de la nécropole romaine (4).

Sur la colline, couverte de vignes, s'élevait au X<sup>ème</sup> ou XI<sup>ème</sup> siècle une modeste église dédiée à Saint-Jean-Baptiste : « Saint-Jean-au-Mont » desservie par des clercs suivant la règle de Saint-Augustin.

C'est vers 1076 que fut fondée, sur cet emplacement, l'abbaye proprement dite — abbaye romane — dont nous ignorions tout avant les travaux d'archéologues et chercheurs américains (5), commencés en 1982 et toujours en cours de fouilles.

Au **XIII<sup>ème</sup> siècle** les constructions primitives disparurent pour faire place à un superbe édifice de pur style ogival qui ne sera terminé qu'au XVI<sup>ème</sup> siècle : l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes (6), le plus beau fleuron de la ville.

C'est à cette époque que le nom de **Panleu** figure sur les actes de propriétés (7). Il désigne un lieu-dit près d'une croix qui deviendra le patronyme d'une famille donatrice et par la suite donnera le nom à la rue :

« 1223 — *Donation faite à l'abbaye St-Jean-des-Vignes*  
« *par Meissande veuve de Wiart de Panleu, de vignes et*  
« *maison près de Panleu.*

« 1243 — *Ratification de cette donation et vente de maisons*  
« *par Colard de Panleu fils, et cleric...,*

« 1270 — *petite maison sise devant la Croix de Panleu.* »

**La Croix de Panleu** indiquée au XIII<sup>ème</sup> siècle se voit sur différents plans (8), à l'intersection des rues des Moulins de la Crise (actuelle rue Racine), de Saint-Jean et de Panleu.

La Croix et l'Arbre de Panleu auraient — disait-on — remplacé, selon l'usage des chrétiens, quelque idole ou temple élevé au dieu Pan, dieu de la vigne, des jardins et des pâturages. Il est certain que l'origine en est fort lointaine.

La Croix de Panleu fut abattue une première fois par les Calvinistes, maîtres de la ville en 1567. Lorsqu'on la releva, on y fit graver, sur une plaque de marbre noir, ce distique latin composé par le célèbre Jean de Santeuil, poète latin moderne \*

« *Quam tibi Christa pié quondam posuere parentes*  
« *Collapsam natin restituere crucem* », ainsi traduit  
« *La croix que nos aïeux vous avaient consacrée,*  
« *Par leurs enfants Seigneur la voilà réparée* »

D'après Patté : « les religieux de Saint-Jean-des-Vignes  
« firent élever une croix de pierre très haute au milieu de  
« la rue, à la place d'un arbre situé derrière l'abbaye, dans  
« le terrain cédé pour la construction de l'hôpital général,  
« ceci pour faire connaître leur terrain et leur domaine  
« (1682). »

Ce calvaire n'était pas le seul aux abords de la ville. Il y avait aussi la croix du Champ Bouillant (au bourg d'Aisne) et la croix des prés de Saint-Crépin (au bourg St-Crépin-le-Grand). Ces croix étaient vénérées et se trouvaient comme points géodésiques extra-muros de la ville. Celle qui nous intéresse fut enfermée dans les remparts en même temps que l'abbaye St-Jean-des-Vignes (1552).

Toutes furent abattues à la Révolution.

---

(\*) — cf Notes page 167

**Fortifications Henri II** sous la direction de l'amiral Coligny :

Ce n'est qu'au **XVI<sup>ème</sup> siècle** (1552) que la nouvelle muraille bastionnée engloba la colline de St-Jean, recouverte en grande partie de vignes, de jardins potagers avec quelques masures, tandis que Soissons, dans sa partie méridionale augmentait sa superficie de plus d'un tiers (9).

Le quartier de Panleu allait voir le jour.

**Le 16 avril 1561** une requête fut adressée à Charles IX,\* par les gouverneur et échevins :

*« ... pour en venir à parfaire l'opération de la fortification commencée sous Henri II, ils le requerraient de permettre qu'au Mont St-Jean — qui a été enclos dans la fortification —, ils puissent faire dresser rues avec une place et lieu public, entre la croix vulgairement appelée " croix de Panleu " et les anciens fossés de la ville, et appliquer au profit d'icelle ces place et lieu public, en les baillant par eux, pour y édifier maisons pour accroissement et décoration de ladite ville, à la charge de récompenser par eux, les particuliers ayant vignes, jardins et autres héritages, audit Mont de St-Jean ; et pour donner moyen à ceux qui y feront bastir et édifier, d'y résider et trafiquer.*

*« Plus, de leur accorder deux foires franches et un marché pour y estre dorénavant et à toujours tenus et entretenus, foires de six jours et marché le jeudi, de dresser un plan des rues et places que la municipalité voulait ouvrir ... »*

La réponse arriva en **novembre 1561**, par lettres patentes de Saint-Germain-en-Laye le roi accordait les demandes faites par la municipalité :

*« Après information et visitation, étant décidé que la ville indemniserait, à raison de dix livres tournois par chaque setier desdits jardins, vignes et héritages, les particuliers et propriétaires d'iceux. »* On créa les rues de Panleu, des vieux Cordeliers (actuelle rue Deflandre) et la place Royale, qui prit ce nom en souvenir de cette concession du Roi. (10)

Enfin à la suite et à l'ouest de la place Royale, les fortifications XII<sup>ème</sup> s., étant devenues terrains vagues, la rue du Vieux Rempart y fut tracée : elle rejoignait l'enceinte

---

(\*) — cf Notes page 167.

occidentale, au bastion St-Remy, Aujourd'hui elle s'arrête rue de Panleu. (cf tronçon supprimé pour agrandissement du séminaire)

**A la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle**, le quartier de Panleu, couvert de spacieuses demeures et d'hôtels particuliers, occupe une place prépondérante dans la vie sociale et religieuse de la cité. Des officiers et hauts fonctionnaires de l'Élection de Soissons s'y installent, certains même deviennent propriétaires.

Près de l'évêché et de la **paroisse Saint-Remy**, trois couvents sont fondés : Celui **des Minimes** vers 1582, de l'ordre de St-François-de-Paule, sur l'emplacement de l'ancien collège Sainte-Catherine, rue de la Procession (actuelle rue des Minimes).

En 1615, **les Capucins**, de l'ordre des franciscains, surtout prédicateurs, obtiennent un terrain vis-à-vis de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes.

Les filles Minimes dites **Minimesses**, protégées par la reine-mère Anne d'Autriche et par leur bienfaitrice Anne de la Perrière vont s'installer, en 1663, rue des Viels-Cordeliers (actuelle rue Deflandre). Leur communauté tient d'un lez au chemin de l'ancienne fortification XII<sup>ème</sup> siècle (actuelle rue du Vieux Rempart), d'autre lez au cimetière de l'Hôtel Dieu.

Ce dernier fut transféré, vers 1629-1630, après un échange entre les administrateurs de l'Hôtel Dieu et les pères Feuillants nouveaux venus à Soissons, dans un grand terrain vierge, fermé en partie de murailles et en partie de haies, assez proche de la Croix de Panleu (11).

En 1657, le roi Louis XIV interdit la mendicité dans les villes et ordonna par lettres patentes la création d'un établissement pour recevoir les pauvres indigents, vieillards, infirmes et enfants abandonnés (12).

Le 13 mai 1661, le conseil municipal donna aux échevins l'autorisation d'élever les bâtiments de l'**hôpital général** et une chapelle sous le vocable de St-Charles. C'est le grand jardin appelé « le clos des pitances » qui fut choisi. Il appartenait aux religieux de Saint-Jean-des-Vignes, était fermé de murailles, touchait à la Croix de Panleu, et n'était séparé de leur enclos que par une ruelle dite des Moulins de la Crise (actuelle rue Racine) ; côté méridional il longeait

le rempart XVIIème siècle intra-muros. Le corps de logis principal ne sera achevé qu'en 1750, agrandi en 1825, incendié et détruit complètement en 1870.

La fondation du **Séminaire** de Soissons se fit en 1568. Les premiers élèves furent installés dans une vaste demeure vis-à-vis la sacristie de l'église St-Rémy au coin de la rue St-Gaudin (13). En 1682, la maison de la rue St-Rémy étant devenue trop petite pour 60 séminaristes, l'évêque Charles de Bourlon fit l'acquisition d'un hôtel plus vaste rue de Panleu pour y transférer la communauté (actuel LEP Camille Claudel).

### **XVIIIème siècle :**

**L'Intendance de la Généralité de Soissons** autrefois installée dans une demeure de la rue de Bauton jusque 1738, vint occuper une grande maison et ses dépendances appelée « le Palais d'Orléans » située rue de Panleu, coin de la rue St-Jean (aujourd'hui la sous-préfecture). (14)

En 1772, l'intendant Lepeltier de Mortefontaine quittera la rue de Panleu pour emménager dans ses nouveaux et magnifiques locaux construits sur l'ancien Château Gaillard désignés sous le nom de Palais de l'Intendance (actuel Hôtel de Ville).

### **La REVOLUTION** vint bouleverser le quartier : (15)

Toutes les propriétés appartenant au clergé furent vendues en biens nationaux, les couvents des Minimes, des Capucins furent adjugés à des particuliers ainsi que l'église et le prieuré St-Remy, l'abbaye de St - Jean - des - Vignes et le couvent des Minimesses occupés par l'armée, le Séminaire transformé en hôpital militaire de 1792 à 1795 et le cimetière de l'Hôtel Dieu désaffecté.

**Au XIXème siècle :** En 1805, par décret signé par Napoléon 1er l'église St-Jean-des-Vignes fut démolie malgré les protestations véhémentes des Soissonnais. Ils obtinrent seulement la conservation de la façade et de quelques bâtiments conventuels. Cette décision avait été prise en raison du mauvais état de l'édifice et des dépenses trop onéreuses pour l'entretenir.

Le vendredi 13 octobre 1815 eut lieu un drame sans précédent : l'explosion de la poudrière située à l'extrémité de la rue St-Remy. Elle fit de nombreuses victimes et des

dégâts considérables et irréparables en ce qui concerne les vitraux de la cathédrale (16). En 1822 : ouverture de la rue Neuve de l'Hôpital tandis que l'on fermait la rue de Crise (actuelle rue Racine) pour permettre l'agrandissement de l'Hôpital Général.

Siège de 1870 : Anéantissement de l'Hôpital Général après un incendie monstre (17). La pension La Croix (ex-Capucins) rue St-Jean, le Séminaire, la petite caserne (ex-couvent des Minimesses et l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes ne seront pas épargnés.

En 1892, réouverture de l'ancienne rue des Moulins de Crise sous le nom de rue Racine (cf historique), après le transfert et la reconstruction de l'hôpital général, avenue de la Gare. (actuelle avenue du Général de Gaulle)

### **XXème siècle :**

**La Sous-Préfecture** s'installe en 1902 dans le bel hôtel particulier au n° 1 de la rue de Panleu. (14) et (18)

Le séminaire avait retrouvé sa destination première de 1814 à 1906. A cette date, les bâtiments rue de Panleu furent abandonnés (séparation des biens de l'Eglise et de l'Etat — en 1905) ou presque .... Quelques salles de l'ex-séminaire servirent de chambrées aux soldats de la caserne Deflandre (ex-couvent des Minimesses) (19). Le séminaire, lui, s'installa rue Matigny puis en 1929 pris possession de son nouvel immeuble avenue de Paris.

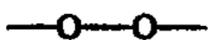
La guerre 14-18 frappa le quartier de Panleu : les bombardements détruisirent presque complètement l'ancien Séminaire, seule l'aile méridionale subsistait en 1920 avec la chapelle consacrée en 1783 et classée par les Monuments Historiques. C'est en octobre 1931 que les locaux reconstruits furent occupés par les élèves du collège de jeunes filles.

Après multiples modifications et transformations, le collège est devenu L.E.P. Camille Claudel (20).

Dans les années 1930-1933, les rues du Vieux Rempart et Deflandre ont vu s'élever sur leurs terrains l'école du Centre.

Pour conclure ce bref historique, revenons sur la colline Saint-Jean où aujourd'hui, avec l'aide des édiles de la ville, les abords de l'abbaye sont devenus très fréquentés non seulement par les visiteurs mais aussi par les arché-

ologues français et étrangers. L'installation d'un centre archéologique régional et les ateliers de restauration de peintures murales romaines en font un lieu de prédilection pour tout amateur d'art et de culture.



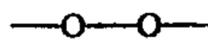
## RUE DE PANLEU

L'artère un peu à l'écart du centre ville, sans aucun commerce, semble austère ; chaussée et trottoirs étroits elle n'incite pas à la promenade, les piétons sont rares mis à part les entrées et sorties du L.E.P. Camille Claudel ; par contre la circulation automobile est permanente depuis quelques années (sens unique obligatoire).

Seuls les visiteurs qui se rendent à pied à Saint-Jean-des-Vignes par la rue de Panleu jettent un regard indifférent sur les façades régulières des demeures restaurées au XIX<sup>ème</sup> siècle, certaines reconstruites après 1914-1918.

Cette étude est faite pour inciter les curieux à découvrir l'insolite et le dépaysement, pour mieux connaître l'histoire et les occupants de quelques anciens hôtels particuliers fréquentés par des officiers de la Généralité de Soissons : intendants, receveurs des tailles de l'Election, trésoriers de France au bureau des finances, conseillers du roi, etc... sans oublier le clergé qui, sous l'Ancien Régime, possédait des biens immobiliers assez importants.

Grâce aux lettres patentes de Charles IX, le quartier prit forme peu à peu et au début du XVII<sup>ème</sup> siècle la rue de Panleu commença à se border de bâtisses avec dépendances, clos de vignes et jardins potagers (21).



### **ETUDE des MAISONS du côté OUEST de la Rue de PANLEU (Numéros Impairs)**

**LA SOUS-PREFECTURE : INTENDANCE au XVIII<sup>e</sup> siècle :**  
**N° 1, rue de Panleu, sous l'Ancien Régime n° 882 :**

Cette propriété est, sans nul doute, celle qui nous a donné le plus de travail mais aussi le plus de satisfaction. C'est son histoire, ses propriétaires et ses locataires que nous vous proposons de suivre à travers les siècles.

Les recherches aux archives nationales et départementales (21) nous permettent de rectifier **une erreur** commise par nos prédécesseurs en ce qui concerne l'installation de l'Intendance de la Généralité de Soissons, rue de Panleu, dès sa création en 1637. En réalité, elle n'y viendra qu'aux environs de 1740 jusque 1772.

Des actes retrouvés au minutier central des notaires à Paris (22) lèvent le voile sur l'historique de cette grande demeure.

Diverses transactions faites par l'évêché de Soissons (21) de 1610 à 1649 et de 1679 à 1685 montrent que pendant cette période quatre maisons et bâtiments (23), lieux et pourpris, appartenant à plusieurs propriétaires, ont été réunis avec terrains attenants pour n'en faire qu'une seule (1679-1685). Elle sera tout au long du temps modifiée, agrandie, restaurée, reconstruite en partie et enfin ravalée entièrement en 1979 (cf remarques et plans D. Rolland).

Des annotations « en marge » de ces actes \* furent faites **ultérieurement**. Elles signalent la présence de l'Intendance dès 1611 ! rue de Panleu. Hélas non datées (fin XVIIIème siècle peut-être ?), rajoutées lors du classement aux archives de l'Aisne ?, elles ont provoqué la confusion indiquée ci-dessus, c'est-à-dire persuader certains historiens que l'Intendance, dès sa création à Soissons était rue de Panleu... D'après nos recherches son emplacement variait avec chaque Intendant. A la fin du XVIIème siècle et au début du XVIIIème siècle :

« Elle occupait un grand hôtel particulier rue de Bauton.  
« Les propriétaires étaient des notables de la ville : Nicolas  
« Hébert, président, trésorier de France, maire de Soissons  
« en 1673 et en 1691, membre de l'Académie de Soissons,  
« décédé en 1703 et Marguerite Gaigne son épouse. Ils  
« louaient pour 3, 6, 9 ans cette demeure :  
« En 1694 à Félix Lepelletier seigneur de la Houssaye, Inten-  
« dant de Soissons, successeur de Antoine Bossuet (1685)  
« (cf liste Intendants). moyennant 900 livres de loyer par an.  
« En 1714 à Messire André Robert Lefebvre d'Eaubonne  
« chevalier, conseiller du roi en son conseil, maistre des  
« requestes ordinaires de son hostel, Intendant de Justice,  
« police et finances en la Généralité de Soissons.

---

(\*) — cf Notes page 167.

« En 1728, dans un acte de constitution fait par dame veuve  
« Hébert, la spacieuse maison, rue de Bauton, locataire  
« monsieur l'Intendant François Richer. »

Enfin en 1738 Madame Vve Hébert se verra dans l'obligation de vendre sa propriété, libre de tout occupant, à Monsieur Chaumat receveur des tailles de l'Élection de Soissons. Il y habitera jusqu'à son décès en 1759.

Nota - Cette demeure deviendra en 1814 le siège du Tribunal Civil de Première Instance de l'arrondissement de Soissons et le restera jusqu'à sa destruction en 1914 (24).

### L'Intendance rue de Panleu au XVIIIème siècle :

Nous sommes certains qu'elle y était installée, car cette année-là eurent lieu les réjouissances pour la guérison de Louis XV appelé (le Bien-Aimé ...). (25)

« ... François Fitz-James prescrit un Te Deum dans tout le  
« diocèse. Cette cérémonie se fit à Soissons, au son des clo-  
« ches et aux détonations de l'artillerie des remparts. Les  
« compagnies bourgeoises en armes ayant formé la haie de  
« l'Intendance à la Cathédrale, le corps de ville alla cher-  
« cher en grande pompe l'Intendant Meliand qui s'y rendit  
« accompagné de troupes d'élite et de la noblesse des envi-  
« rons, tandis que le Présidial y arrivait de son côté...

« Il y eut ce jour-là un grand dîner offert par l'Intendant  
« à la noblesse et le soir spectacle, musique et illumina-  
« tions magnifiques dans les beaux jardins de verdure, où  
« l'on donna un grand bal.

« Les fêtes avaient été prolongées depuis le mercredi  
« jusqu'au lundi suivant parce qu'on voulut que le Dauphin  
« et Mesdames de France, — qui en revenant de Metz cou-  
« chèrent et soupèrent à l'Intendance — vissent le feu d'ar-  
« tifice et les illuminations ».

**Après 1772** : l'Intendant Louis Lepeletier \* marquis de Montméliant, seigneur de Mortefontaine, désireux de vivre dans un cadre digne de son rang et de sa position, fit élever un superbe édifice sur l'emplacement du Château Gaillard, vendu par le duc d'Orléans à la Généralité de Soissons. Cette construction se fit au moyen d'un impôt frappé sur

---

(\*) — cf Notes page 167(

toute l'étendue de la Généralité et prit le nom de « Palais de l'Intendance » (actuel Hôtel de Ville) (26).

Les exigences fort coûteuses de Monsieur l'Intendant des Finances s'expliquent par la position sociale qu'il occupait dans la ville. **La Généralité de Soissons était gouvernée par lui** : en tant que commissaire royal ses attributions sont multiples, ses responsabilités très étendues, en particulier la police, la justice et les finances. Il dirige et juge en dernier ressort tant civil que criminel tous les actes importants de la province même. Les dépenses de ladite province sont réglées au conseil du roi sur sa proposition et acquittées par ses mandements.

**L'Intendant est le personnage le plus en vue** de la ville, **il représente le roi** (27). Ce court exposé aide à faire mieux connaître les pouvoirs, les responsabilités et les honneurs que possédaient les Intendants, en particulier ceux de la Généralité de Soissons (cf liste).

Après la mise au point faite à propos de la résidence de l'Intendant et de son Administration, revenons aux différents **propriétaires** de l'actuel n° 1 rue de Panleu.

A la fin du XVIIème siècle plusieurs maisons, lieux et pourpris (4 d'après les archives et l'étude faite sur place) furent réunies (21). Elles furent en partie rebâties au XVIIème siècle, restaurées et rénovées aux XIX et XXèmes siècles pour n'en faire qu'une seule et belle demeure agrémentée d'un parc superbe avec vue imprenable sur les flèches de St-Jean-des-Vignes.

« **En avril 1711** (28) acquisition par **Bernard Delaloëre de Monsivry** écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles de l'Election de Soissons, d'une grande maison rue de Panleu ». \*

Ses prédécesseurs, **Claude Charton** et **Jean Vuilleaume**, étaient, eux aussi, conseillers du roi et receveurs des tailles de l'Election de Soissons, donc hauts fonctionnaires, faisant partie des notables de la ville.

« **En août 1714** (29) Inventaire des biens de défunt **B. Delaloëre**, seigneur de Monsivry (1666-1714) à la requête

---

(\*) — cf Notes page 168

« de Dame Marie Martin sa veuve, tutrice des enfants mineurs dudit défunt et d'elle nommée en icelle par sentence du bailliage de Soissons le 26-VII-1714 ».

Ce dossier, d'une centaine de pages, indique clairement que la famille Delaloëre vivait dans cette maison et que le défunt y exerçait les charges et office de receveur des Tailles de l'Election : messieurs les officiers du Bailliage de Soissons, ceux de la justice temporelle de l'Evêché et ceux de la justice de Saint-Jean-des-Vignes étaient présents à la levée des scellés assistés de Louis Fouquet commis de l'office de commissaire aux inventaires.

Les titres et les papiers les plus nombreux concernaient la **Recette des Tailles** de l'Election de Soissons (30): quittances, lettres de provision, contrats de vente, comptes de la régie des étapes de la Généralité de Soissons, comptes-rendus par Monsieur Bernard Delaloëre à Monsieur l'Intendant pour les taillables des années 1701, 1702 à 1707..., pour la capitation de la noblesse de l'Election de Soissons (1705),

- » » » de l'Election de Soissons (1705),
- » » » du grenier à sel de Soissons (1705),
- » » » du bailliage et du siège présidial de Soissons (1705 et 1707).

Tout cela est contenu dans l'inventaire (29) (en 60 pages): c'est dire l'importance de l'office.

De nombreuses transactions seront faites de 1720 à 1727 (28) par Dame Marie Martin Veuve de B. Delaloëre de Monsivry demeurant à Soissons, rue de Panleu. Entre autres, des acquisitions aux terroirs de Branges et d'Acy.

**Fin octobre, début novembre 1722** eurent lieu d'importantes cérémonies et réjouissances à Soissons, lors du passage de Louis XV accompagné de toute la Cour, se rendant à Reims pour y être sacré : il n'avait que 12 ans. A l'aller comme au retour, le roi descendit à l'évêché tandis que les Duc d'Orléans et de Chartres, tous deux princes de sang, reçurent l'hospitalité rue de Panleu (32). Le premier chez les Delaloëre de Monsivry, le second chez Messire Jacques Chotelle de Monroy écuyer, chevalier de l'ordre militaire de St-Lazare, commandeur de Notre-Dame-du-Mont-de-Carmel, capitaine des cent Suisses de S.A.R. monseigneur le Duc D'Orléans régent du royaume, lieutenant du roy des ville et château de Soissons, demeurant vis-à-vis (actuelle banque, place



Saint-Sebastien - Bourgogne 1971.  
Monsieur l'Intendant s'intéressa lui aussi au "noble jeu".

Dauphine). Dès lors, ces deux hôtels particuliers arboreront sur leur entrée principale le nom de « *Hôtel d'Orléans* » et « *Palais de Chartres* » pour commémorer ce souvenir historique. \*

Le 21 avril 1735 un acte «surprenant» (33) signale que dame Vve Delaloëre et ses héritiers sont sous contrôle judiciaire en ce qui concerne leurs biens immobiliers :

« *Fut présent Louis Bernard Delaloëre (fils) écuyer sieur de*  
« *Monsivry, capitaine réformé de cavalerie et lieutenant pour*  
« *le roy, de la ville de Soissons, demeurant ordinairement à*  
« *Paris, estant ce jour en cette ville de Soissons au nom et*  
« *comme fondé de procuration de Jacques Mairesse bour-*  
« *geois de Paris adjudicataire du bail judiciaire des biens*  
« *saisis réellement à la Cour des Aydes sur la dame de Mon-*  
« *sivry sise à Branges, Acy et Soissons. Lequel sieur de Mon-*  
« *sivry audit nom a reconnu avoir baillé à titre de loyer et*  
« *prix d'argent pour le terme de 2 ans 5 mois, à commencer*  
« *du 1er juin prochain ... à Messire Antoine marquis de*  
« *Wignacourt, chevalier seigneur de Tingry, Brunehamel et*  
« *autres lieux et dame Marie Hélène de Villelongue dame*  
« *de Brunehamel (34) son épouse demeurant en leur châ-*  
« *teau dudit Brunehamel, à savoir : une grande maison à*  
« *deux portes cochères, plusieurs cours et jardin et tous les*  
« *bastiments en dépendant sans aucune réserve. Ladite mai-*  
« *son sise à Soissons, rue de Panleu,*  
« *Tenant d'un côté au sieur Lepicard (actuel n° 3 - GC),*  
« *D'autre côté à la rue qui va à St-Jean-des-Vignes,*  
« *Par devant à la rue de Panleu, par derrière au jardin de*  
« *la maison abbatiale de St-Jean-des-Vignes (actuel n° 4 rue*  
« *St-Jean GC)*  
« *Moyennant 400 livres de loyer plus les charges locatives*  
« *habituelles, (du 1er juin 1735 à novembre 1737 GC). »*

En 1744 nous savons que l'Intendance réside dans la maison (25). Elle y restera jusqu'en 1772, mais aucun bail, à ce jour, n'a été retrouvé.

Cette propriété restera dans la même famille de 1711 à 1770 :

Messire Bd Delaloëre de Monsivry et Marie Martin son épouse eurent sept enfants (trois filles et quatre garçons) \* (22) et (31).

---

(\*) (\*) — cf Notes page 168

**Le 12 mars 1768** (22) les sieur et demoiselle Delaloëre de Monsivry, seuls héritiers existant à cette date, de leurs parents et de leurs frères et sœurs décédés, se voient contraints de céder les biens échus ou à échoir, sur Paris, Soissons, Branges, Acy et autres lieux, qui seront vendus par MM. les directeurs des créanciers (suivant l'acte de 1727) qui énonce les baux judiciaires *des biens saisis*, sur Dame veuve Delaloëre et ses héritiers qui ne surent pas gérer leur patrimoine.

**Le 24 janvier 1770** (22) eut lieu la vente par adjudication de la maison et dépendances sise à Soissons rue de Panleu dont Bernard Delaloëre de Monsivry père était propriétaire avant son mariage (cf 1711) décrite ainsi :

« Grande maison à porte cochère, jardin en dépendant, en  
« composait autrefois quatre qui ont été réunies par sieur  
« Delaloëre premier du nom,  
« laquelle grande maison et dépendances forme depuis long-  
« temps l'Hôtel de l'Intendance et est occupée par Monsieur  
« l'Intendant de la Généralité de Soissons.  
« Au-dessus de la porte duquel hôtel est gravé sur marbre  
« noir — Hôtel d'Orléans — (cf 1722).  
« Consistant, au rez-de-chaussée en salle basse à cheminée,  
« écurie, remise, cuisine, office. Au premier étage anticham-  
« bre, salon, chambres à cheminées, cabinets, greniers des-  
« sus, jardin derrière, grande cour, caves et autres apparte-  
« ments et dépendances de ladite maison tenant la totalité  
« d'une part à la rue St Jean, d'autre à ... ?, par derrière  
« à Monsieur l'abbé de St Jean étant Lepicard, par devant  
« à la rue de Panleu ».

La maison et ses dépendances sont adjugées 8.800 livres au profit de **Messire Jean Baptiste Catherine Robineau de Lamandreuse**, écuyer, conseiller du roi, Trésorier de France au bureau des finances de la Généralité de Soissons, demeurant à Paris.

« Lesdits sieurs Directeurs n'entendant vendre et ledit  
« Robineau acquérir que ladite maison en l'état où elle est  
« actuellement et telle qu'en ont joui ou dû jouir les pro-  
« priétaires, avant les baux judiciaires faits depuis 1727 jus-  
« qu'à présent (cf 1735)

« sont compris en la présente vente les boiseries, mar-  
« bres, chambranles, glaces, si anciennes il y a, parquets et  
« autres ajustements et embellissements de cette nature

« qui peuvent se trouver dans ladite maison, autres toute-  
« fois que ceux que Monsieur l'Intendant justifiera lui ap-  
« partenir.

« Fait et passé à Paris en l'étude Girauld le 24 Novem-  
« bre 1770, signé : De Jussieu, De Pille et Rolland tous trois  
« syndics et directeurs des droits des autres créanciers. » \*

Six mois plus tard, le **6 May 1771** (Girauld notaire à Paris) Messire Jean-Baptiste Robineau de Lamandreuse céda la propriété nouvellement acquise à **Messire Joseph Louis Charles de Noüe marquis de la Granche** (35), brigadier des Armées du Roy, exempt de la première compagnie des Gardes du corps de Sa Majesté, demeurant ordinairement à Soissons, étant ce jour à Paris (22). « Acquéreur  
« pour luy et ses ayant-causes, étant ladite maison en la  
« censive et seigneurie, scavoir une partie, de Monsieur  
« l'évêque de Soissons, à cause de sa seigneurie et franc  
« quartier de son évêché et l'autre partie des seigneurs de  
« qui elle relève et vers eux chargée de cens et de droits  
« seigneuriaux qu'ils peuvent devoir à l'égard desquels les  
« parties n'ont pu faire d'autres déclarations que celles qui  
« suivent : scavoir qu'une portion de ladite maison est char-  
« gée envers la seigneurie de Soissons de 2 sols de cens et  
« de 36 sols faisant **moitié** de 3 livres 12 sols de surcens  
« dont elle était chargée **avec la maison** qui appartenait  
« autrefois au sieur Charton » (cf notes \* aux dates 1677, 1679, 1685, 1686). Le sieur Charton possédait deux demeures dans la rue de Panleu au XVIIème siècle : (les actuels n<sup>os</sup> 1 et 5-7 réunis, étudiés dans cette rubrique).

La présente vente est faite moyennant 10.000 livres francs deniers. La jouissance des loyers (locataire : l'Intendance) partant du 1er septembre dernier.

Dès lors, des travaux importants vont être effectués dans l'hôtel particulier du marquis de la Granche et de son épouse Marie Catherine Lefebvre de Lepine. \*

Après embellissements et transformations, en particulier au rez-de-chaussée, la belle demeure sera louée régulièrement à quelques notables cités dans le dernier bail du 3 mars 1798 (36) (tels les Dallouville et Langier Beaurecueil), avant d'être occupée par le citoyen **Armand Marc Jacques Chastenet Puységur** et la citoyenne **Marguerite Baudard** son épouse :

---

(\*) (\*) — cf Notes page 169

« Le 13 ventôse an VI (3mars 1798) fut présent Atha-  
« nase Boujot, greffier du tribunal de commerce de Sois-  
« sons, y demeurant, et comme fondé de pouvoir de Phil-  
« bert Cordon demeurant à Belley (Ain) et de Marie Cathe-  
« rine Lefebvre son épouse avant veuve de défunt Joseph  
« Denoüe \* ... lequel baille pour 9 ans à Armand Marc Jac-  
« ques Chastenet Puységur et à Marguerite Baudard son  
« épouse demeurant à Soissons, savoir (description diffé-  
« rente de 1770, après travaux) :

« Une grande maison à porte cochère, rue de Panleu à  
« Soissons, consistant au rez-de-chaussée en plusieurs piè-  
« ces servant d'antichambre, salle à manger, salon, chambre,  
« cabinets, garde-robes, cuisines, offices, une grande et belle  
« pompe ... au 1er étage en plusieurs chambres, anticham-  
« bres, cabinets et garde-robes, deux escaliers pour y mon-  
« ter et en greniers et mansardes. Sur le tout beau réservoir  
« d'eau dans le grenier fournissant de l'eau dans plusieurs  
« appartements.

« Belle cour d'entrée, basse-cour, écuries, bûchers, remi-  
« ses à carrosses, caves, jardin derrière.

« Ledit salon avec l'antichambre d'icelui ensemble gar-  
« nis de plusieurs grandes glaces ainsi que leurs pieds de  
« tables sculptés et dorés, consoles de marbre blanc..., dans  
« la salle à manger à côté du salon glace au-dessus d'un  
« poêle de fayence pratiqué dans la cheminée ... Dans la  
« petite salle à manger joignant l'escalier un socle de fayen-  
« ce etc... etc... Les chambres des maîtres ont toutes un tru-  
« meau de cheminée. Trois sonnettes dont celle de la porte  
« d'entrée, une avec deux mouvements, une autre au-dessus  
« des croisées du 1er étage avec quatre mouvements, en fer.

« Bail moyennant 1200 livres de loyer par an en numé-  
« raire métallique et non autrement, à charge par le pre-  
« neur d'entretenir la maison de toutes réparations locati-  
« ves, de veiller à la conservation et entretien des meubles  
« et effets qui la garnissent et tenir en bon état de culture  
« le jardin ».

Le 19 thermidor an VIII, M. Chastenet Puységur et  
son épouse font résilier le bail en cours et deviennent ac-  
quéreurs de la propriété (37), moyennant le prix principal  
de 20 608 francs 30.

---

(\*) — cf Notes page 169

A cette date, Armand Marc Jacques Chastenet Puységur est membre du Conseil Général du département de l'Aisne et **Maire de la ville de Soissons**. \* Son mandat durera de 1800 à 1805.

Monsieur le marquis de Puységur (38) retiré dans ses terres de Buzancy, où il s'éteindra le 1er août 1825, céda à M. et Mme Brocart de Bussièrès, jeunes mariés, la propriété de la rue de Panleu en 1824, moyennant 25 000 francs prix principal. Elle restera dans cette famille trois générations.

Les jeunes époux étaient : **Charles François Joseph Brocart de Bussièrès** (39) (1791-1853) capitaine du Génie envoyé à Soissons par le gouvernement royal pour diriger les travaux de réparation des anciennes fortifications de la place ; il était alors âgé de 27 ans. Reçu dans la haute bourgeoisie soissonnaise il rencontre **Melle Désirée Elisabeth Levesque de Pouilly** (40), jeune fille de 22 ans connaissant les belles-lettres, la peinture (son professeur Monsieur Hoyer), la musique, la manière de se tenir dans le monde, très croyante. Le mariage fut décidé et célébré le 25 juillet 1820 sous l'épiscopat de Mgr Leblanc de Beaulieu, à la cathédrale, béni par Monsieur Brayer-Pinton, curé de la paroisse.

Ce ne fut que 4 ans plus tard qu'ils achetèrent au marquis de Puységur, la vaste et belle maison. En 1822, était née une fille Cécile Elisabeth Agathe. En 1825, le capitaine de Bussièrès fut nommé chef du Génie à Moulins (Allier), Elisa et sa fille restèrent à Soissons. Il revint cinq mois plus tard au milieu de sa famille, renonçant à sa carrière, il donna sa démission de capitaine de Première Classe sous Louis-Philippe en 1831. Il se présenta à la députation à Soissons en 1834, où il échoua. Cet échec fut réparé à Reims où il devint député, succédant à son beau-père, M. Levesque de Pouilly.

A la Révolution de 1848, le département de l'Aisne nomma M. de Bussièrès représentant du peuple à l'Assemblée Constituante. Il plaida la cause du chemin de fer de Soissons. Enfin, il fut élu **maire de Soissons en 1852**. Il réorganisa le collège communal en lui ajoutant une école primaire élémentaire et une école primaire supérieure.

---

(\*) — cf Notes page 169

Madame de Bussières dut recevoir la haute bourgeoisie soissonnaise. L'hôtel de la rue de Panleu vit des réceptions plus fréquentes et plus nombreuses. Mais son époux ne resta que treize mois à la tête de la municipalité, le 2 septembre 1853, il mourut subitement.

Le vicomte Papillon de la Ferté, sous-préfet et Deviolaine, adjoint au maire, firent les discours d'usage. Sa veuve lui survécut douze ans.

**Elisa de Bussières** était une maîtresse de maison exemplaire. Ses domestiques étaient très bien traités, à sa mort son cocher était à son service depuis 43 ans, sa femme de chambre depuis 37 ans.

Elle créa à Arcy-le-Ponsart, une école de filles dont elle confia la direction aux sœurs de l'Enfant Jésus de Reims. L'institut des sourds-muets et aveugles fondé à Soissons par le vénérable abbé Dupont, dans l'ancienne abbaye Saint Médard, reçut une bourse à perpétuité de 400 Fr pour un enfant sourd-muet, offerte par Mme de Bussières. Elle visitait les malades et s'occupait des délinquants. Elle mourut saintement le 24 Août 1865.

La maison proprement dite, ses dépendances et son jardin furent attribués en toute propriété à **Cécile Agathe comtesse Balahu de Noiron**, née de Bussières, fille unique et seule héritière de ses parents décédés.

#### **Agrandissement du n° 1 rue de Panleu :**

**Le 11 Mars 1870**, Cécile fit l'acquisition d'une portion de jardin de 18 ares 28 centiares vendue par M. Alexandre Velain, pharmacien et par Pauline Laurin son épouse, demeurant rue Saint Jean (actuel n° 4) moyennant 22 200 francs. Ce surplus de terrain harmonieusement planté d'arbustes et d'arbres décoratifs forme le parc superbe de l'actuelle sous-préfecture.

**Le comte Balahu de Noiron et Delle de Bussières** eurent un fils **Jules Ferdinand comte de Noiron**, seul héritier qui recueillit la propriété dans la succession de sa mère décédée le 10 mars 1879.

Celui-ci, veuf en premières noces de Marie Félicie Antoinette **Branche de Flavigny** et époux en secondes noces

de Marie Delphine **Paguella de Larret**, en son vivant propriétaire demeurait au n° 1 rue de Panleu où il est décédé le 13.VII.1885. M. le Comte de Noiron a institué pour légataires universels ses enfants ci-après nommés, entre lesquels il a fait le partage testamentaire de ses immeubles :

1°) **Joseph Henri Gabriel de Noiron**, son fils né à Soissons le 26.XII.1868, de son premier mariage, auquel il a légué ses propriétés de Noiron et de Briancourt.

2°) **Elisabeth Marguerite Marie de Noiron**, sa fille née à Soissons le 15.I.1877, de son deuxième mariage, à laquelle il a laissé la nue-propriété de la maison rue de Panleu et la toute propriété de ses terres du Soissonnais (Aisne et limitrophes) ainsi que sa propriété de Nantilly.

3) et **Louis Marie Joseph de Noiron**, son fils né à Menton le 1er.I.1881 de son deuxième mariage, auquel il a légué ses propriétés sur la commune d'Arcy-le-Ponsart et par extension, sur les communes limitrophes et son bois de Rognac.

A sa veuve, il a légué, à titre particulier, l'usufruit pendant sa vie, de la maison rue de Panleu, dans la famille depuis 1824, comme nous venons de le voir.

D'après le recensement de la population (41), Mme Veuve de Noiron loue la propriété :

**En 1881** à Mr Pinard, son épouse dlle Legris, rentiers (35 et 24 ans) et deux enfants (3 ans et 3 mois). Ils ont à leur service quatre domestiques.

**En 1891** à Mr Victor Emile Deviolaine, \* maître de verrerie, Marie Louise Deviolaine son épouse (57 et 52 ans), et leur fils Louis maître verrier (25 ans) plus quatre domestiques.

**En 1896** nous retrouvons Delle de Larret veuve de Noiron, rentière (40 ans), ses deux enfants, Marguerite Marie (19 ans) et Joseph (15 ans), avec trois domestiques.

Enfin le **13 Décembre 1900** Mme Veuve de Noiron et sa fille cèdent au département de l'Aisne pour l'établissement de la **Sous-Préfecture** (41), l'immeuble situé à l'angle des rues de Panleu (n° 1), et de Saint-Jean (n° 2), moyennant le prix principal de 80.000 francs.

L'acte définitif ne sera dressé qu'à la majorité de Joseph de Noiron.

---

(\*) — cf Notes page 170

Les jardins de la rue Puyfocelle



11. IX. 1959

Vue des jardins de la rue Puyfocelle 16.9.59



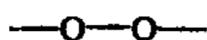
L'architecte départemental dresse un projet des travaux d'aménagement qu'exigerait la transformation de la propriété de Noiron en hôtel de la sous-préfecture.

**Le 6 Mai 1901**, M. **Pol Honoré**, sous-préfet de Soissons (depuis 1898), prend possession des lieux et ses services administratifs entrent dans les nouveaux locaux, abandonnant l'aile droite de l'Hôtel de Ville, qu'ils occupaient depuis le Premier Empire (cf liste sous-préfets).

M. Jean Resungles, sous-préfet à Soissons depuis le 13 Septembre 1970, entrepris la rénovation totale de l'immeuble mais ne put en profiter. Nommé à Reims, il fit ses adieux le 3 Février 1979.

**Depuis le 18 Janvier 1988** M. Hervé Masurel, jeune sous-préfet y réside avec sa famille.

Nous remercions tout particulièrement Monsieur et Madame Masurel, pour le chaleureux accueil qu'ils nous ont réservé, lors de notre passage au n° 1 rue de Panleu, motivé par l'étude architecturale de l'édifice.



**Le n° 3 rue de Panleu** ex n° 883 (actuelle propriété du Docteur Hécart) doit remonter au début du XVIIème siècle. Voici quelques renseignements recueillis :

**En 1635 Messire Pierre Carrière**, Receveur du Marquisat de Cœuvres acquiert de Pasquier Bossu, greffier de la justice dudit marquisat, et de Jeanne Chocu son épouse, — Une maison en deux corps de logis, sise rue de Panleu près de la Croix, avec un jardin attenant, autrefois vigne. Celui-ci était loué en 1613 par l'évêque Jérôme Hennequin à Pierre Blin. (42)

**Le 20 Octobre 1648** (43) la propriété sera vendue par **les héritiers Carrière** \* à Delle **Anne de la Perrière** fille majeure, dame de Missy aux Bois, fondatrice de la Maison des Filles Minimes à Soissons. (44)

*« Ces filles furent établies à Soissons du consentement  
« de Mgr l'évêque Simon Le Gras, par la reine Anne d'Au-*

---

(\*) — cf Notes page 171

« *triche, mère de Louis XIV, et dotées par Anne de la Per-*  
« *rière qui leur donna tout son bien. Le roi confirme cet*  
« *établissement par lettres patentes en août 1643.*

« *Les religieuses se retirèrent dans une maison bour-*  
« *geoise rue de Panleu jusqu'à ce que leur monastère soit*  
« *bâti (1663) — situé sur la Place Royale au coin des rues*  
« *des Vieux Cordeliers (actuelle rue Deflandre) et du Vieux*  
« *Rempart. Elles mènent une vie aussi austère qu'édifiante ;*  
« *elles sont pauvres et obligées de se procurer des secours*  
« *par leur travail.*

« *La communauté est composée de 12 dames de chœur*  
« *et 3 sœurs converses ».*

Lors de travaux dans l'enceinte de l'ancien couvent des Minimesses, à l'emplacement de l'église du monastère, on a retrouvé en 1902 (44) la pierre tombale de la bienfaitrice de la maison : Anne de la Perrière. \*

**Le 3 Avril 1686** les Minimesses héritières (42) de la demeure rue de Panleu, grâce à Anne de la Perrière, la cédèrent à **M. Robert Patissier** et **Claude Meunier** son épouse (Dupire notaire).

**Le 27 Mai 1713** (42) Réobligation à 24 sols de surcens pour une maison sise rue de Panleu. Furent présents **Guillaume Pierre sieur Desfourneaux** et **Delle Elisabeth Patissier** son épouse, fille et héritière de défunt Robert Patissier et de défunte Claude Meunier ses père et mère, demeurant ordinairement à Cuffy..., lesquels ont reconnu que ledit Patissier aurait, par contrat du 3-IV-1686, acquis des religieuses Minimes du couvent de Soissons :

« — Une maison rue de Panleu consistant en plusieurs  
« bastiments, cour et jardin, tenant d'un lez aux veuve  
« et héritiers Claude Charton (actuels n° 5 et 7 GC), d'autre  
« lez au sieur Delaloëre de Monsivry (actuelle sous-préfec-  
« ture GC), par devant à la rue de Panleu, par derrière à  
« Messieurs de St-Jean-des-Vignes (actuel n° 4 rue St-Jean  
« GC). A la charge entre autres d'acquitter leurs cens aux  
« seigneurs et 24 sols de surcens et rente qui sont dus à  
« Mgr l'évêque, seigneur foncier de ladite maison selon les  
« clauses de la fondation. »

**Le 2 Avril 1718** (Pourcelle) \* **sieur Pierre Louis Le Picart** conseiller du roi, Maître des Eaux et Forêts de Soissons et

---

(\*) (\*) — cf Notes pages 171-172

**Jeanne Françoise Collet de Beaulieu son épouse** (46) en sont propriétaires. Voisin et ami de longue date avec les Delaloëre de Monsivry, P.-L. Le Picart consent et approuve les travaux entrepris par Mme Marie Martin veuve Delaloëre le long du mur de séparation des deux propriétés \* (actuels n° 1 et 3 GC).

— Nota : *les travaux ont laissé des traces : nous remarquons un passage ancien aveuglé entre les deux maisons et dans le grenier du n° 3, côté méridional, quelques réparations pour renforcer le mur, encore visibles aujourd'hui* (cf constat. D. Rolland).

Pierre Louis Le Picart fut receveur des tailles de l'Élection de Soissons puis Maître des Eaux et Forêts \* de 1704 à 1721. Il mourut à Amiens en 1757, Directeur général des Fermes. Membre de l'académie de Soissons depuis 1704, il prononça cette même année : « un discours à la louange du roy, à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne ». Cette pièce d'éloquence envoyée comme tribut à l'Académie Française fut très appréciée.

Son épouse Jeanne Françoise Collet de Beaulieu décéda le 6-XII-1730 à Sinceny. (47)

A la veille de la Révolution, les propriétaires sont **Messire Jean Louis Nicolas de Hédouville**, (48) seigneur des Bordeaux et d'Aguilcourt sur Suipe (1735-1796), \* **Marie Marguerite Michelle Ursule de Parisot** (1746-1829) son épouse, et leurs deux fils Nicolas Jean Charles et Nicolas Ferdinand Jérôme. Ce dernier émigrera avec son père, en 1792, à Coblenz où tous deux s'inscriront à la compagnie écossaise des gardes du corps.

Pendant ce temps, leurs biens seront saisis par le Directoire du département (loi du 25 juillet 1793, l'an 2ème de la République) (49) :

Le relevé général des émigrés signale : « Dehédouville « Jean Louis Nicolas, garde du corps à Soissons, possède « des biens à Monbavin, Bourguignon, Crécy, Monampneuil, « Pargny-Filain, Aizy, Chavignon et Soissons ».

Après le décès de ce dernier, sa veuve, dame Ursule Parisot est autorisée à jouir de cesdits biens qui lui sont échus par la mort civile de son époux (1796). Inventaire sera fait en sa maison rue de Panleu n° 883 puis suivra

---

(\*) (\*) (\*) — cf Notes page 172

une liquidation et partage de la communauté des biens qui eurent lieu devant l'Administration Centrale de l'Aisne le **17 fructidor an VII**. La moitié de la maison lui revient, quant à l'autre moitié, elle l'obtient au moyen de l'adjudication qui avait été prononcée au profit de maître Hua, notaire à Soissons, par les membres de l'Administration Centrale de l'Aisne le **11 brumaire an VIII**. (50)

**Le 9 ventôse an XI** (Hua notaire, acte manque aux archives), Melle Ursule Parisot, veuve de Jean Louis Nicolas de Hédouville demeurant à Bourguignon, vend moyennant 9000 F. prix principal à **Melle Henriette Félicité Bertherand veuve** en premières noces de **Nicolas Jérôme Beauvisage de Seuil** \* (51) et remariée à **Simon Casimir de Vouges de Passy**. \*

— Nota : L'union Beauvisage de Seuil/Bertherand contracta des alliances avec les Branche de Flavigny, Duhal, Carpentier, Chabaille d'Auvigny...

La demeure restera **leur propriété** jusqu'à la fin du siècle dernier.

D'après le recensement (52) de **1815 à 1836** les époux de Vouges de Passy, âgés respectivement de 82 et 80 ans en 1836, sont rue de Panleu avec trois domestiques. Simon décédera dans la maison en 1839 et sa compagne Henriette Félicité en 1841.

A cette date, les héritiers font procéder à l'adjudication de l'immeuble : « les offres faites par les différents « amateurs ayant été jugées insuffisantes, les vendeurs ont « requis maître Rigaux (53) de clore le procès-verbal pour « ultérieurement une nouvelle mise aux enchères »...

Ce qui est intéressant dans cette adjudication « manquée », c'est la description de la propriété faite **le 10 octobre 1841** :

« Maison dépendant de la succession de Madame veuve de « Passy, composée de deux corps de logis principaux : le « 1er entre cour et jardin consiste en une belle chambre « à coucher parquetée, éclairée, sur la cour et sur le jardin « avec deux cabinets à la suite garnis de placards, grand « salon ensuite éclairé sur le jardin et sur la cour. **En** « **retour d'équerre** et sur la cour, salle à manger parquetée « communiquant avec le salon, vestibule et office. **Sous ce** « 1er corps de logis remises, buanderie et fournil.

---

(\*) (\*) — cf Notes pages 172-173

« Le 2ème corps de logis donnant sur la rue consiste  
« en 3 chambres parquetées avec cheminée en marbre et  
« cabinets de toilette et de travail. Au-dessus sont 3 man-  
« sardes servant de chambres de domestiques.

« Au-dessous existe une grande cuisine éclairée sur la  
« rue ayant son entrée sous la porte cochère, écurie, fosse  
« à fumier, chambre de domestique, bûcher, au-dessus du-  
« quel est une terrasse qui lie les deux corps de logis ;  
« greniers régissant sur le tout ; cour, cave, jardin planté  
« d'arbres et garni de treilles, puits dans le jardin, lieux  
« d'aisances.

« Cette maison tient au nord à Mme veuve Vallet née  
« Leriche (actuels nos 5 et 7 GC), au midi à M. de Bussièrès  
« (actuelle sous-préfecture GC), par devant à la rue de  
« Panleu. »

— Nota : 150 ans plus tard, la disposition des lieux se re-  
trouve identique ou presque, seul le garage a remplacé  
la remise à calèches, les chambres sont transformées en  
cabinets médicaux et, une grande véranda longe le corps  
de logis entre cour et jardin.

Aucune nouvelle adjudication ne fut faite, les héritiers  
**Beauvisage de Seuil** louent la propriété : (recensement) (52)  
en 1846 à M. Borot procureur du roi et son épouse — ils  
ont deux domestiques.

**De 1851 à 1856** à M. Charles Jean-Baptiste Périn \* juge  
suppléant (31 ans), Camille Martin son épouse (22 ans), et  
Zoé leur fille (3 ans) — plus un domestique. En 1856, la  
famille Périn s'est agrandie, il est signalé trois enfants  
(filles de 8, 4 ans et la dernière de 4 mois) — trois domes-  
tiques sont à leur service, dont une nourrice.

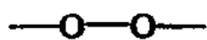
De 1861 à 1880 le registre de recensement ne désigne  
personne.

**En 1881** Delle Athénaïs Henriette **Beauvisage de Seuil**,  
veuve de **Charles Louis Chabaille d'Auvigny**, \* (73 ans), pro-  
priétaire et rentière, vit dans sa maison avec trois domes-  
tiques (un valet de chambre, une cuisinière et un cocher).  
**En 1886** est présente Marie Félicie Philippes de **Moucheton**  
**de Gerbois**, veuve de **Casimir Alfred Chabaille d'Auvigny** (dé-  
cédé en 1884), fils des précédents. Elle est dite propriétaire

---

(\*) — cf Notes page 173

(45 ans), avec elle ses deux plus jeunes enfants Jacques (5 ans) et Marie-Antoinette (4 ans) — et deux domestiques. En 1896 nous trouvons le notaire Richepin et son épouse née Lelong, avec deux domestiques. Cela jusqu'en 1914, date à laquelle s'arrête notre étude.



**Le n° 7 Rue de Panleu** — ex n° 884 (actuelle imprimerie Marie-Antoinette et divers locataires) :

C'était très certainement la propriété la plus importante de la rue, au début du XVII<sup>ème</sup> siècle (cf étude D. Rolland).

Son propriétaire est désigné sur un acte du **19-I-1679** : (54) « c'est une réobligation de 24 sols de surcens dus à l'il-  
« lustrissime et révérendissime Monseigneur Messire Char-  
« les de Bourlon, évêque de Soissons, par **Maître Claude**  
« **Charton** \* notaire, procureur à Oulchy-le-Château demeu-  
« rant à Soissons. Lequel a reconnu être détempteur d'une  
« « grande maison consistant en plusieurs bastiments, court  
« et jardin sise à Soissons, rue de Panleu. Tenant d'un lez à  
« Madame Bourdin (cf en 1682 : futur séminaire GC), d'au-  
« tre lez aux religieuses Minimesses (cf n° 3 rue de Panleu  
« GC) ; d'un bout par devant à la rue de Panleu ; d'autre  
« bout par derrière aux religieux St Jean des Vignes (-mai-  
« son abbatiale - cf n° 4 rue St-Jean GC) et clos de vigne de  
« l'évêque (actuel parc LEP C. Claudel GC).

« Ladite maison acquise par le sieur Claude Charton,  
« à la charge dudit surcens de Dame Anne Dieudonné de  
« Fabert, femme et épouse du sieur marquis de Hélon, fon-  
« dée de sa procuration et auparavant du sieur marquis de  
« Vebuin par contrat du 22-V-1677. (Foucart et Boucher -  
« manque aux archives). »

A la même époque, Claude Charton avait acquis les maisons qui, réunies, n'en feront qu'une seule : la sous-préfecture actuelle (cf historique).

La réobligation se montait pour ces deux propriétés (54) à 3 livres 12 sols de surcens envers Mgr l'évêque de Soissons.

La famille **Charton** (55) est signalée dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle « propriétaire d'une maison anciennement à l'ensei-

---

(\*) — cf Notes page 173

« gne des « quatre frères Aymon » avec jeu de paume proche le chasteau, acquise par décret, du duc d'Enghien, « prince de Condé, comte de Soissons en indivis avec sa « majesté Charles IX (56). »

**Claude Charton**, mort en 1685, vivant conseiller du roi, receveur des tailles de l'Election de Soissons, fut inhumé à Oulchy. Son épouse, Demoiselle **Frontenette Regnault** était fille de maistre **Jean Regnault**, conseiller du roy, receveur des tailles en ladite Election de Soissons et de **Geneviève Quinquet de Montpreux**.

Au décès de Frontenette veuve Claude Charton en 1709 (Boullye notaire), nous relevons les noms de **Jean Charton\*** écuyer, conseiller du roi, président, trésorier de France et grand voyer en la Généralité de Soissons d'une part, et **Geneviève Quinquet**, Vve Jean Regnault d'autre part, tous deux réglant la succession de terres, baux de ferme à Chouy, Oulchy, etc... appartenant aux Charton et Regnault (57).

La spacieuse demeure de la rue de Panleu a-t-elle été rachetée par Jean Charton ? ou venue en partage de succession ? Autant de questions restées sans réponses à ce jour. Mais le 6-IV-1711 (Pourcelle), il est mentionné que « M. Jean Charton, trésorier de France au bureau des finances de la Généralité de Soissons se réoblige envers Monseigneur l'évesque pour la somme de 24 sols de surcens, « à lui dûs sur ladite grande maison. »

Jean **Charton** et Marie Marguerite **Buirette** son épouse eurent deux filles, l'une, Marie Gabrielle Elisabeth, mariée à Messire Claude Joseph Hourdé, sieur de Chavigny, l'autre, Elisabeth Frontenette Félicité, fille majeure au décès de son père en 1724.

**Messire Claude Joseph Hourdé sieur de Chavigny** était issu d'une lignée de fort anciens commerçants de la ville \*; en 1724 conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage de Soissons. Le couple Hourdé-Charton eut cinq enfants : Claude Joseph \* et Jean Gabriel François de Paule : tous deux chanoines à l'église cathédrale de Soissons, Marie-Antoinette religieuse à Saint Paul, Marie-Madeleine et Marie-Anne (cf ci-dessous).

A la veille de la Révolution, **Jean Gabriel François de Paule Hourdé de Chavigny** est chanoine, trésorier, grand archidiacre et vicaire général de la cathédrale. Il demeure

---

(\*) (\*) (\*) — cf Notes page 173

dans la propriété héritée de ses aïeux au n° 884 rue de Panleu. Deux de ses sœurs sont entrées dans la noblesse :  
« Marie-Madeleine a épousé Messire **Louis Gabriel Le Roy**  
« **d'Acquest**, seigneur de Hartennes, conseiller du roi et  
« de S.A.S. Mgr le duc d'Orléans, chevalier d'honneur au  
« présidial de Soissons. Quinzième maire « perpétuel » de  
« la ville en 1757, ami de Louis Racine, il contribua à  
« l'érection de l'hôtel de ville Grand Place (58), de 1759 à  
« 1761. Marie-Anne s'est mariée avec **Jean-Baptiste Léger**.  
« Leur fille, Marie-Anne Françoise s'unit en 1745 à haut et  
« puissant seigneur **Ambroise Eustache marquis de Vassan**  
« sieur de Bonneil, Romeny et autres lieux. Messire de  
« Vassan fut page de la reine en 1732, chevalier de St Louis,  
« lieutenant puis capitaine dans le régiment d'infanterie de  
« la reine ; il décéda à Château-Thierry en 1780 (59) » (cf  
rue St Jean).

En février 1791, Mgr **Henri de Bourdailles**, évêque de Soissons, quitta la ville après avoir refusé de prêter le serment de fidélité à la Constitution décrété par l'Assemblée Nationale. Il se rendit en premier lieu à Paris, puis se réfugia à Bruxelles chez la comtesse Grimberghe. Il était accompagné de son vicaire général, le chanoine Hourdé de Chavigny. Louis de Sabran, évêque de Laon, viendra les rejoindre. (60) C'est là que le chanoine Hourdé de Chavigny mourut d'apoplexie le jour de Noël 1793. « Plus de trois cents ecclésiastiques français exilés accompagnèrent son convoi ». (61)

Ainsi, il ne connut pas la vente de ses biens (propriété rue de Panleu, domaines ruraux très nombreux) ni la saisie de son importante fortune en argenterie (62). Devenus biens nationaux, ils seront vendus de 1793 à 1796.

Le n° 884 rue des **Piques**, « cy-devant rue de Panleu », fut divisé en trois lots (63).

Le 27 floréal an III, Louis François Hagnié, arpenteur, détaille le partage de la propriété \* du ci-devant Hourdé de Chavigny, occupée par le citoyen Fouquimbart, directeur de l'hôpital général à Soissons.

Elle sera vendue en 1797 à **M. Dominique Février**, tavernier à Paris et à son épouse soissonnaise Marie Augustine Lhoir.

---

(\*) — cf Notes page 174

Le citoyen Février la louera en 1802 à Mgr Leblanc de Beaulieu, évêque de Soissons, ensuite à M. de Garnier (propriétaire du château de Chevreux et de l'hôtel de Chartres, rue de Panleu). Ce dernier videra les lieux en 1805 lorsque M. Février cèdera sa propriété à **Antoine Marie Pierre Letellier** \* (1760-1818) et à son épouse **Barbe Capitain de Clacy** (1765-1847) moyennant 20 000 francs, numéraire argent de prix principal francs deniers.

Les Letellier eurent trois enfants :

— Joseph Marie Victor (1787-1859) marié à Villers-Cotterêts en 1813 \* à Marie Alexandrine Aimée Dumas (fille du Général Dumas Davy de la Pailleterie), sœur d'Alexandre Dumas (64).

— Marie-Céline (1795-1869) et

— Charlotte Amanda (1798-1873) mariée à Jean-Marie Charlemagne Grévin \* (1789-1865), procureur du roi à Soissons.

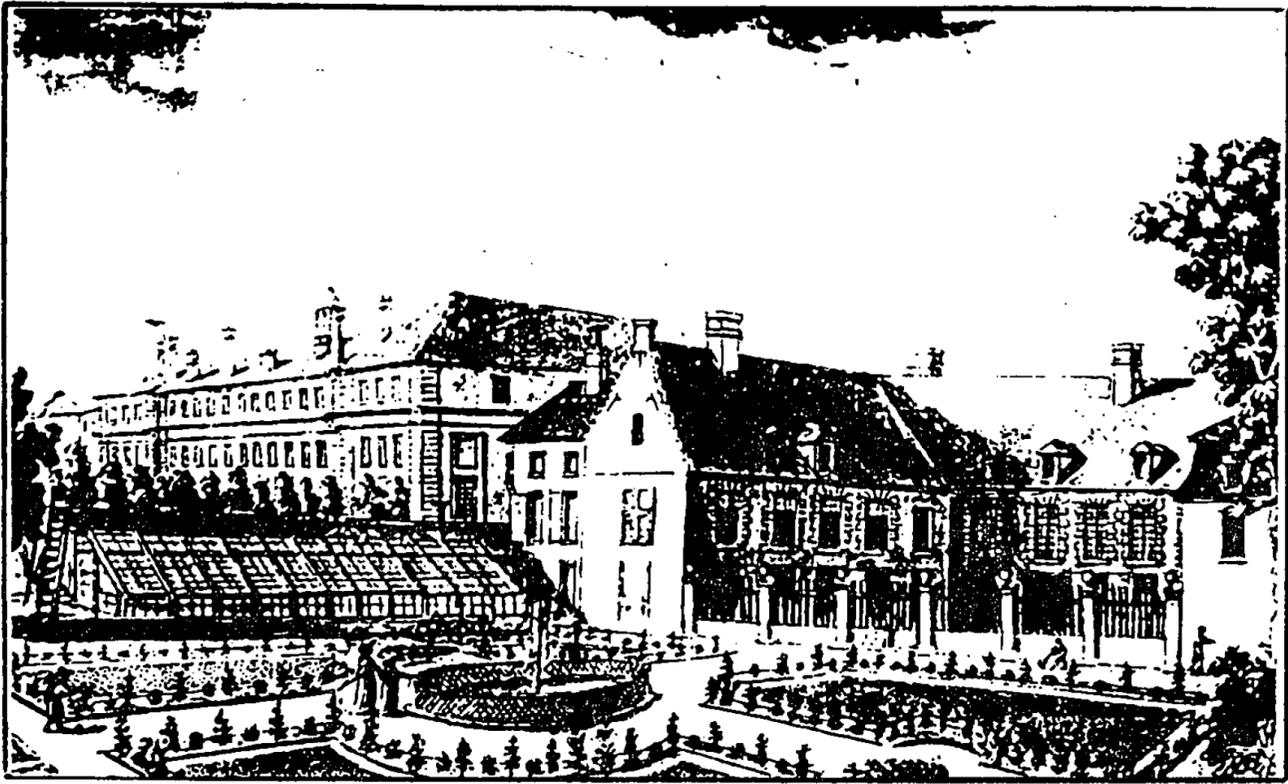
Le **6-V-1818** les Letellier-Capitain vendent la maison à **M. Pierre Victor Vallet**, Receveur particulier des finances de l'arrondissement de Soissons, locataire depuis 1816 (Paillet notaire). Elle est décrite sise rue de Panleu n° 11 (actuels 5 et 7) « très confortable et spacieuse avec au rez de « **chaussée** s'ouvrant par une porte cochère, un vestibule, « une cuisine ayant fours, fourneaux et pierre à laver avec « deux robinets d'**eau vive**, une dépense, un fruitier, une « belle salle à manger avec office, cabinet, bibliothèque et « une chambre à coucher, cabinet, garde-robe et dégagement par la basse-cour.

« **Au premier étage** : d'un côté antichambre, office « avec un robinet d'**eau vive**, grand et petit salons, plusieurs chambres à coucher, cabinets attenants, garde- « robes et lieux à l'anglaise et, d'autre côté, une grande « pièce, chambre à coucher, à la suite garde-robe avec escalier de dégagement, beaux greniers au-dessus et chambres de domestiques. Caves, cour à l'entrée de laquelle « est un logement de portier, basse-cour où se trouvent « des lieux voûtés avec four, chaudière et robinets pour « l'usage des lessives et des bains, remises, écurie, bûcher, « poulailler et lieux d'aisances.

« **Un grand jardin** (cf dessin M. Thierry - 1821) garni « d'arbres à fruits de toutes espèces, d'arbres verts et arbustes. Dans lequel jardin se trouvent aussi une allée

---

(\*) (\*) (\*) — cf Notes pages 174-175



Vue de la maison de M. Vallet et de la partie de son jardin où sont les serres au-dessus desquelles on découvre le séminaire. (Dessiné par M. L. V. Thierry à l'âge de 84 ans) (actuellement Imprimerie et Maison M. et Mme Marie-Antoinette et divers locataires).

« couverte en tilleuls, plusieurs terrasses et un belvédère.  
« **Un réservoir où arrivent l'eau des fontaines de la ville, par**  
« des conduits et tuyaux de plomb et qui alimente les diffé-  
« rents robinets qui sont placés dans ladite maison ainsi  
« que le jet d'eau qui est dans le parterre dudit jardin et  
« autres lieux.

« Le tout tenant d'un côté du nord au Séminaire (ac-  
« tuel L.E.P.) ; D'autre côté du midi à MM. de Passy et  
« Guyon (actuels n° 3 rue de Panleu et n° 4 rue St Jean) ;  
« Par devant à la rue de Panleu ; Par derrière à Mr Lettu  
« (cy-devant les Capucins rue St Jean).  
« Vente moyennant 24 000 francs de prix principal francs  
« deniers.

« Les vendeurs reçoivent comptant 12 000 francs payés  
« en espèces sonnantes et ayant cours, le solde en deux  
« paiements égaux de 6 000 francs en bonnes espèces son-  
« nantes, aux titres, poids et cours actuels et non autre-  
« ment, le 1er écherra le 1er-V-1821 et l'autre le 1er-V-1824  
« plus les intérêts.»

Le partage en trois lots prévu en 1793-95 n'eut pas lieu et nous retrouvons dans les différents actes de vente la description initiale de la grande propriété (cf étude architecturale D. Rolland). Elle portera un seul numéro le n° 11 (de 1815 à 1855), puis n° 5 et 7 (de 1856 à nos jours).

La maison de M. Vallet et de son épouse, née Leriche, jouissait d'une concession d'eau, la seule donnée à un particulier en provenance de St Jean des Vignes (eau de Ste Geneviève)

D'après le recensement de la population (65) nous constatons que de 1818 à 1841, les **familles Vallet et Declerck-Vallet** Receveur particulier des finances de l'arrondissement de Soissons, y demeurent avec quatre domestiques à leur service.

Ensuite, la maison devint la propriété de **M. Didier-Pottier**, ancien cultivateur à Cuiry-Housse. C'est lui qui en 1848 autorisa les fouilles qui montrèrent des substructions du théâtre antique\* sur la terrasse supérieure de son parc.

En 1846, il louait à M. Daverie des Pontes, Conservateur des hypothèques, et à son épouse, Delle Levavasseur, plus trois domestiques.

---

(\*) — cf notes page 175

En 1848, **Mgr de Simony**,\* un de nos évêques des plus distingué par sa bonté, sa vertu et sa dignité, abandonna la crosse et son logis épiscopal à **Mgr de Garsignies** et se retira dans la maison Didier-Pottier. Cette retraite lui permettait, après que l'on eut percé une porte dans le mur voisin, de pénétrer directement dans la chapelle du Séminaire où il se plaisait à suivre les offices. Le 1er janvier 1849, il fit une chute dans l'escalier en pierre (fin XVIème siècle), dut s'aliter et ne s'en releva pas. Il expira le 24 février suivant dans sa 79ème année.

Le recensement indique en 1851 :

**M. Dubarry de la Salle** et son épouse : Receveur des Domaines. Ils ont trois enfants et deux domestiques.

Après cette date et jusque 1906, l'enclos redevint religieux. Tout d'abord, Monseigneur de Garsignies \* installa l'ordre enseignant de « La Croix » dans les lieux. Mais un gros inconvénient apparut bientôt : c'est qu'un seul mur séparait l'institution de jeunes filles du clos des séminaristes ! Quant aux terrasses du jardin à vision plongeante, elles étaient bien gênantes et risquaient de déranger les jeunes religieux dans leurs prières et leurs méditations. La solution tranquillisante fut trouvée en 1854. On convint que le séminaire abandonnerait à l'institution La Croix, l'ex couvent des Capucins (cf rue St Jean), acquis par l'Etat en 1826 au profit dudit Séminaire et qu'en échange le pensionnat achèterait la maison Didier Pottier, qu'elle lui donnerait (66).

La vente se fit le 31-VIII-1854 (Argus Soissonnais) :

« Jean Marie Didier, propriétaire et cultivateur et, Marie Alexandrine Pottier son épouse demeurant à Cuiry-Housse ont vendu à la Communauté « La Croix » une maison n° 11 rue de Panleu avec ses dépendances moyennant 65 000 Fr avec stipulation que dans le cas où ladite congrégation n'obtiendrait pas du gouvernement l'autorisation d'échanger ladite maison contre la propriété des Capucins annexée au grand séminaire, ladite vente serait sans effet... »

Le gouvernement accepta cette transaction par décret de 1857 (67), mais depuis 1854 les demoiselles de la Croix s'étaient transportées chez les anciens Capucins (cf rue St Jean n° 8). Dès lors, jusqu'en 1906, la propriété rue de Pan-

---

(\*) — cf notes page 175

leu appartient au **Séminaire**. En 1863, Mgr **Jean Joseph Christophe**. \* évêque de Soissons, y mourut âgé de 60 ans.

D'après le recensement :

En 1872, les propriétaires sont **M. Rigaux** et son épouse née **Oyon**, leur fille et trois domestiques et il y a un locataire : Adam de Verdonne, rentier, et son épouse Delle de Fay.

En 1881 : Oyon, veuve Rigaux.

En 1891 : Duchastel, chanoine et M. Vinchon, juge.

En 1896 : idem.

En 1906 : Dochez - Caplain, comptable et Dr Ferrand-Poitevin.

En 1914 : c'est la Société des Engrais.

**Le 18 Octobre 1924** (Pleuvry notaire), Vente du n° 7 rue de Panleu (68) par les six héritiers Rigaux-Oyon.

« Lesquels ont vendu à **M. Charles Paul Hippolyte Leroux** et  
« **Mme Marie Thérèse Jeanne Léonie Marguerite Cugnière**,  
« son épouse, demeurant ensemble à Ploisy. »

Leurs héritiers cèderont la propriété à la famille **Declercq-Berth** et, le **27-IX-1968** (Muller notaire) Vente du 7, rue de Panleu par M. et Mme Declercq-Berth, à **M. et Mme Marie-Antoinette - Miot** (imprimerie).

**L'imprimerie Marie-Antoinette**, créée fin 1950 au n° 5 rue Saint Vaast vint s'installer au 7, rue de Panleu en septembre 1951 et en devint propriétaire en 1968.

**Jardin et terrasses** de la propriété Hourdé de Chavigny  
(n° 7 rue de Panleu)

Etude et Texte de B. ANCIEN en 1970-1971.

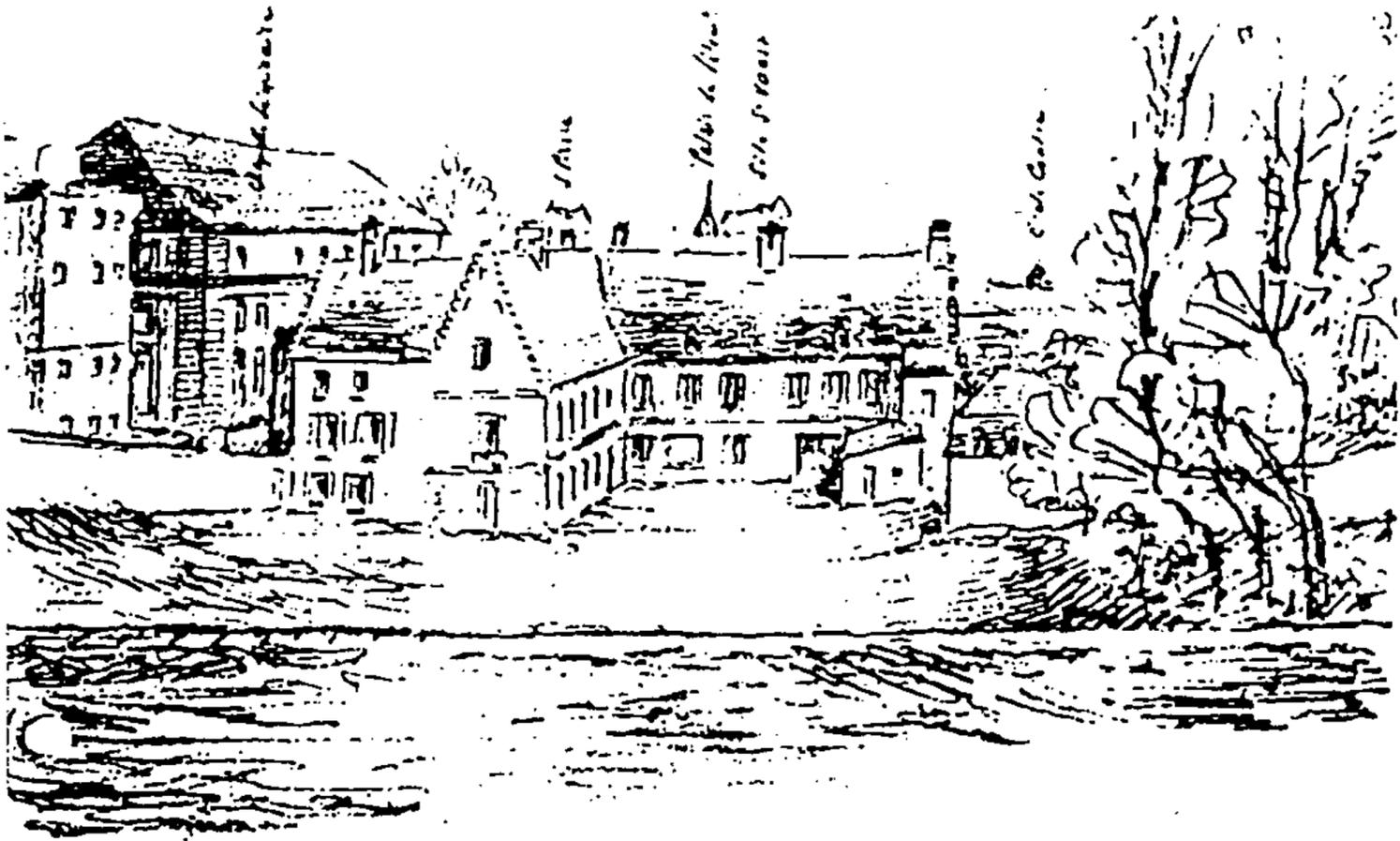
**Le 22 Février 1970** : La propriété a pu se constituer dès l'agrandissement de l'enceinte 1552, le jardin s'étirant en profondeur et passant du niveau de la rue de Panleu à celui de la crête de la colline de Saint-Jean.

Le bon bourgeois qui, à l'époque de Louis XIII, a construit le confortable édifice sur rue a, pour la commodité de culture et d'aménagement en parc, étagé et aplani la pente naturelle, en créant deux terrasses ; ainsi le jardin s'est recoupé en trois pentes plus douces.

**La cour** se prolongeait par une première pelouse dont la pente allait buter contre le premier mur de terrasse.

---

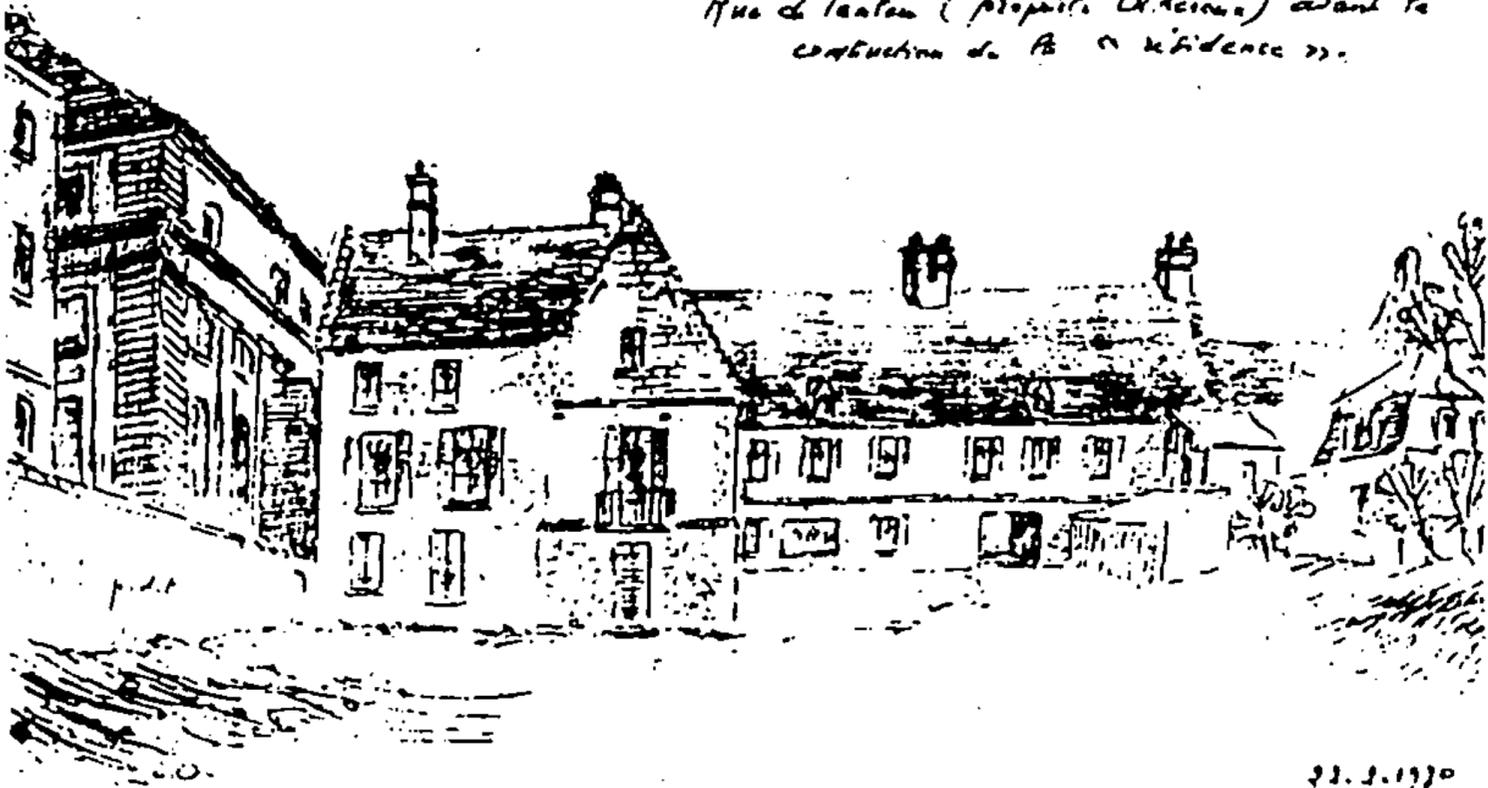
(\*) — cf notes page 175



Louvain-la-Neuve. L'ensemble vu de la première terrasse

22.2.1970

Rue de Louvain (projet de l'architecte) avant la construction de la « résidence ».



22.2.1970

C'est là qu'en février 1970 on a creusé pour l'emplacement d'un vaste immeuble (résidence) environ 40 m. x 25 m.

**Coupe géologique** : Le sol correspond à celui de la butte de Saint Jean mais pris à sa base, la forte couche de sable résulte des ruissellements qui l'ont déposé en bas. Au pied du mur de la première terrasse, on constate environ 2 m. de sable jaune (couche de surface) puis 2 m 50 de lits noirs; argile de tourbe au-dessous teinte bleu-gris. Aucune constatation archéologique n'a été faite : le théâtre romain n'étendait pas ses contreforts jusque là et tout le sol était vierge.

**Le jardin** n'a jamais fait partie ni de celui de l'évêché (depuis séminaire) ni de celui des Capucins (cf rue St Jean GC). Ses limites sont celles qui fermaient la propriété Hourdé de Chavigny en 1748 (arpentage Charier). Le grand plan du musée le représente vers 1780 assez fidèlement et il est alors tout entier en carrayage de jardins, tandis que son voisin « **le clos de l'évêché** » est en entier en vignes.

**Le théâtre romain** : sa cuve est en totalité dans le jardin du séminaire, ex-clos de l'évêché (actuel parc du LEP Camille Claudel), mais une faible partie de sa terrasse supérieure vient se terminer sur le sommet du jardin qui nous intéresse. C'est l'étude de M. de Laprairie (69) qui nous le montre, le plan schématique du théâtre ayant été levé à sa demande, il a fait faire quelques fouilles peu avant 1848 qui ont corroboré son plan. M. Didier-Pottier, propriétaire à cette époque en avait donné l'autorisation.

— Nota : les soubassements romains ont été découverts en 1828 lorsque les séminaristes ouvrirent une tranchée pour communiquer plus aisément avec leur annexe des Capucins (cf rue St Jean GC). Le supérieur Labrusse sauva les vestiges trouvés et MM. de Laprairie et Villefroy identifièrent « le théâtre ».

De la cour, on gagne les terrasses par un chemin incliné et sur le talus bordé d'arbres qui longe la clôture du sud :

**Le premier mur de terrasse** est fait de grandes pierres de taille, robuste formant talus. Un boudin en demi-rond décore en corniche. Au milieu du mur, une porte donne sur « des galeries et caveaux » pratiqués sous cette terrasse. Son entrée est maintenant inaccessible. Les parties souterraines sont assez profondes si l'on observe l'ouverture dont nous venons de lever la petite dalle qui la dissi-

mulait. A l'extrémité nord du mur est un accès plus petit qui donnait dans une salle dont la voûte en carré d'arêtes est écroulée. Cela devait être un réduit d'outils de jardinage. De cette salle part un escalier à ciel ouvert qui suit le décrochement du mur de limite et permet d'accéder à la première terrasse de ce côté. Ces terrasses inclineraient à faire croire à des terrasses de vignes, et les salles souterraines ne seraient-elles pas les pressoirs et celliers à vins ?

**La première terrasse** : un berceau en fer longe le mur sur toute son étendue, on l'a connu en roseraie.

**Deuxième terrasse** : elle est plus étroite et avance son angle nord-ouest dans le jardin de l'ex-séminaire. Sa limite nord surplombe la déclivité de la cuve du théâtre antique. Sa limite ouest est au niveau de la terrasse — crête de ladite cuve — Côté est, la terrasse est soutenue par un mur taluté, toujours de pierre de taille en grand appareil avec boudin décoré en corniche.

Avec ce robuste mur, fait corps à droite une **tourelle carrée** dont la base semble pleine. Elle a reçu un obus qui n'a que peu ébranlé l'édifice. La salle carrée haute, avec deux fenêtres, est voûtée en arêtes (toutes les parois ont été piquetées pour recevoir un enduit). Le dallage est en pierre. Le sommet de la tour est orné d'un boudin. Actuellement c'est une terrasse-belvédère à laquelle on accède par un escalier de pierre extérieur.

Cette tour, au sommet de la propriété, était motif d'agrément. Elle est contemporaine des deux beaux murs de terrasses et date de 1698. Sur son mur extérieur, dans le jardin du séminaire, deux dates sont profondément marquées 1737 et 1782.

Ces dépendances et ce belvédère faisaient de la propriété une des plus agréables de toutes celles de l'ancien Soissons (cf dessin Thierry 1821).

De la terrasse supérieure on domine : côté sud, le versant de la colline Saint-Jean, la propriété n° 4 rue Saint-Jean et les jardins de la sous-préfecture. Le profil nord - sud de la grande tour de Saint - Jean - des - Vignes, vu d'ici, est particulièrement impressionnant, de sa base à son sommet : que devait-ce être lorsqu'on pouvait contempler tout l'édifice ! Côtés nord et ouest : la cuve de tout le théâtre antique est en contrebas. Elle est boisée.

aujourd'hui mais au XVIIIème siècle lorsqu'elle était encore en vignes et jardins (clos de l'évêché) le panorama était complet sur la ville autour de la cathédrale.

**Le 1er Mars 1970** nous retournons sur place...

**La terrasse supérieure** est de niveau avec le pourtour de la cuve du théâtre romain ; elle est exactement son prolongement et le flanc de son fer à cheval. La terrasse du dessous était la pente de ce flanc. Ces terrasses dominent et commandent les propriétés des deux lez :

— 1) au nord-est l'ancien séminaire qui est en contrebas à cause de la cuve du théâtre. Les terres enlevées par les romains ont été remontées et ont accentué le sommet de l'éminence (la terrasse supérieure domine fortement le parvis de St Jean des Vignes).

— 2) au sud, le n° 4 rue St Jean (propriété Docteur Roy en 1970) et les autres propriétés sont fort en contrebas...

Pour les occupants voisins des deux lez, la propriété qui nous intéresse et qui les surplombe a du toujours sembler fort gênante car toutes les murailles de séparation du côté sud ont été exhausées autrefois. On comprend aussi qu'en 1854 il n'a pas été possible de laisser là les demoiselles de La Croix pouvant voir et surveiller les élèves du séminaire ! (cf chapitre précédent GC).

Le panorama qui s'étendait sur toute la ville devait être merveilleux. C'était un belvédère privé **unique** que les bâtiments nouveaux du collège de filles ont aux trois-quarts fermé et que la construction de l'immeuble actuel (résidence) va achever de saccager.

**Visite du 29 avril 1971 :**

La tour-belvédère que nous venons de décrire (cf 1970) a été **RASEE** ! Cela est regrettable. On nous assure que les pierres des quatre coins de la corniche portaient des inscriptions que l'on n'a pas entrepris de déchiffrer... Après recherches, nous retrouvons en effet des fragments de ces pierres. Les inscriptions n'étaient qu'au crayon noir, de la main de simples maçons et les parties marquées se trouvaient noyées dans la maçonnerie. Ces pierres sont cassées et dispersées, ce qu'il en reste est tronqué. Il n'est pas possible d'en tirer quelque enseignement sauf les noms de l'architecte Deleande, des maçons Regnard et Vuitasse et de l'abbé Zacharie. « Fait en l'an de grâce 1698 ... en temps de paix ». En effet, l'année suivait le traité de Ryswyk (1697) qui terminait un épuisant conflit qui durait

depuis dix ans (guerre de la ligue d'Augsbourg). Cela montre que les guerres, même extérieures, pesaient sur l'esprit du peuple.

## **ETUDE ARCHITECTURALE des MAISONS Rue de PANLEU** ci-dessus étudiées (par D. ROLLAND)

La modification des fortifications de Soissons en 1552 a permis une large extension de la ville vers le sud. Le nouveau mur d'enceinte enfermait une zone délimitée par les boulevards Jeanne d'Arc et Gambetta. Il s'adossait à l'ancien rempart qui s'étirait entre le pavillon de l'Arquebuse et l'angle de la rue St Rémy et du boulevard Jeanne d'Arc. La superficie de la ville fut ainsi augmentée de près de 70 %.

Au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle, la partie est de ce nouveau quartier était déjà fortement urbanisée. Au contraire, à l'ouest, les environs de la rue de Panleu avec la colline St-Jean-des-Vignes étaient très peu construits. Bien que l'habitat se soit fortement développé, principalement au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, ce contraste a subsisté jusqu'à nos jours. A l'est de la rue Deflandre l'habitat est dense. A l'ouest, au contraire, les jardins sont nombreux, ils accompagnent des constructions de qualité dont la plupart trouvent leur origine au XVII<sup>ème</sup> siècle.

### **— N° 7 rue de Panleu - Ancien hôtel Hourdé de Chavigny.**

Cet ensemble immobilier était autrefois l'un des plus importants et, avec ses jardins, des plus agréables de la ville.

La façade sur rue date de la Restauration. Elle ne présente aucune décoration, si ce n'est la corniche brisée formant fronton qui couronnait l'ancien porche. Aux extrémités les pignons à gradins avec cheminées à bossages paraissent appartenir à un bâtiment beaucoup plus ancien. Le petit bâtiment adossé au pignon nord, aujourd'hui l'Imprimerie Marie-Antoinette est une construction du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

L'ancien porche trop étroit a été remplacé par un passage beaucoup plus large dans lequel on voit les restes de voûtes qui couvraient le rez-de-chaussée de la construction.

Côté cour, le bâtiment sur rue ne présente pas plus de décoration. En revanche les fenêtres de la partie en retour sont ornées de bossages liés par un bandeau plat. La même décoration se retrouve de l'autre côté dans la petite cour de l'imprimerie. Cette aile de bâtiment a été construite au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle.

Côté cour, le bâtiment sur rue présentait autrefois les mêmes dispositions de bossage (1) ce qui induit à penser qu'il a été reconstruit à la Restauration.

Le corps de bâtiment construit dans l'alignement du pignon ouest date du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il a été complété vers 1850 par un petit pavillon de style antique abritant des sanitaires et salles de bains construits sur l'emplacement des anciennes latrines.

La travée d'accès aux deux corps de logis contenant l'escalier n'est pas appareillée au reste de la construction, ce qui indique que l'on a réutilisé une partie d'une construction plus ancienne. On en comprend le motif en entrant dans le vestibule.

Les différents niveaux des deux corps de bâtiments sont distribués par un magnifique escalier de pierre. Il est très large, à double volées séparées par une balustrade de pierre encadrée de deux piliers portant les voûtes d'arêtes des paliers. Chaque marche d'escalier est taillée dans un seul bloc d'une pierre si dure que les passages répétés et l'usure du temps n'ont pas réussi à l'entamer. C'est un ouvrage de très grande qualité, dont on ne trouve pas le semblable dans notre région, qui pourrait remonter au XVI<sup>ème</sup> siècle.

On accède par cet escalier à des caves situées sous le bâtiment du XVII<sup>ème</sup> siècle. Elles sont constituées de deux caveaux accolés reliés par un passage. Chaque caveau, voûté de plein cintre, a environ 2,75 m de largeur sur 8,60 m de longueur. Ces caves sont de la même campagne de travaux que l'escalier. Elles sont moins longues que le bâtiment, ce qui tend à prouver que cette aile du XVII<sup>ème</sup> siècle était précédemment moins longue. Cette hypothèse est confirmée, à l'extérieur, par la position des cheminées

D'autres caves se trouvent sous le bâtiment longeant la rue ; on y accède par un escalier prenant dans la cour.

---

(1) — Dessin de Thierry en 1821.

On arrive d'abord dans un petit corridor dont l'entrée initiale précédée de quelques degrés se trouvait à gauche sous l'ancien porche. En face se trouve un caveau. A droite un escalier rejoint deux caveaux accolés parallèles à la rue, reliés par un passage. Ils sont nettement différents de ceux de l'autre logis, plus large (3,15 m) et plus hauts. La voûte, de 7,70 m de longueur, est séparée en deux travées par un arc en plein cintre. Plusieurs soupiraux communiquaient avec l'extérieur. L'un d'eux, à l'extrémité du premier caveau, est le signe qu'il n'y avait pas, à l'origine, de construction mitoyenne. Quelques dates inscrites sur les parois permettent de faire remonter ces caveaux au XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit là, probablement, de la même époque de construction que l'aile du XVII<sup>e</sup> siècle.

La cour se prolongeait autrefois par un premier jardin en pente douce qui venait buter contre le premier mur de terrasse. C'est dans cette partie qu'une résidence a été construite en 1970. Ce premier mur de soutènement est en grandes pierres de taille formant talus couronné d'un bandeau demi-rond. Au milieu une porte donne accès à des caves situées sous le jardin supérieur.

Le second jardin en terrasse se termine à l'ouest par un autre mur de terrasse similaire au premier.

Au nord, faisant corps avec le mur de soutènement, il y avait une tourelle carrée qui a été démolie en 1970. Elle était constituée d'une salle voûtée en arête avec terrasse Belvédère au-dessus à laquelle on accédait par un escalier de pierre extérieur. Une inscription au crayon sur l'une des pierres indiquait la date de construction : 1698.

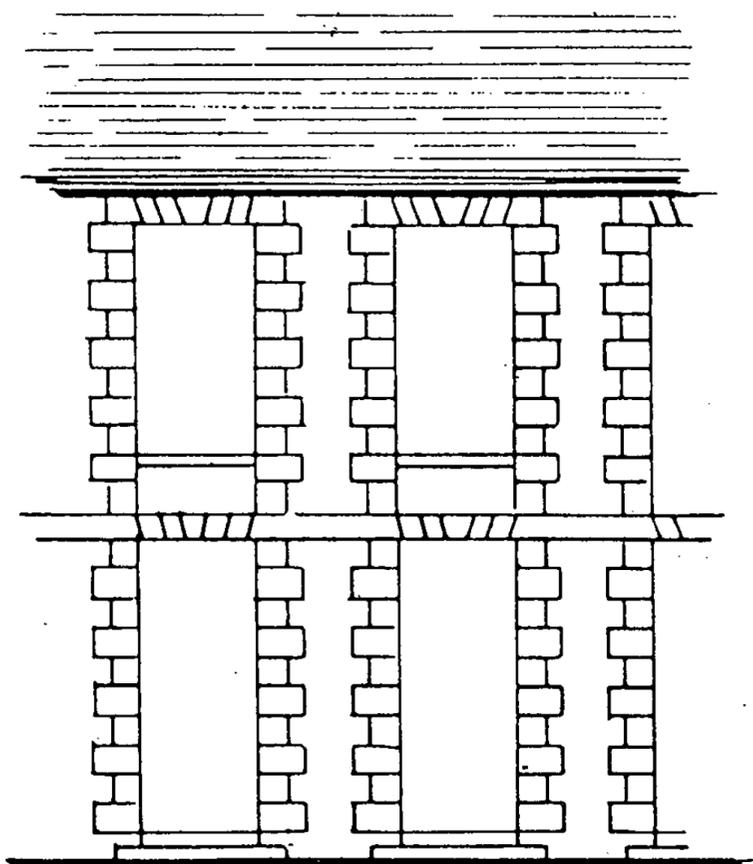
De la dernière terrasse et du Belvédère on pouvait jouir d'un agréable panorama qui s'étendait sur toute la ville. (cf étude B. Ancien 1970-71)

La documentation sur cette propriété étant relativement abondante, nous allons tenter d'en étudier l'évolution :

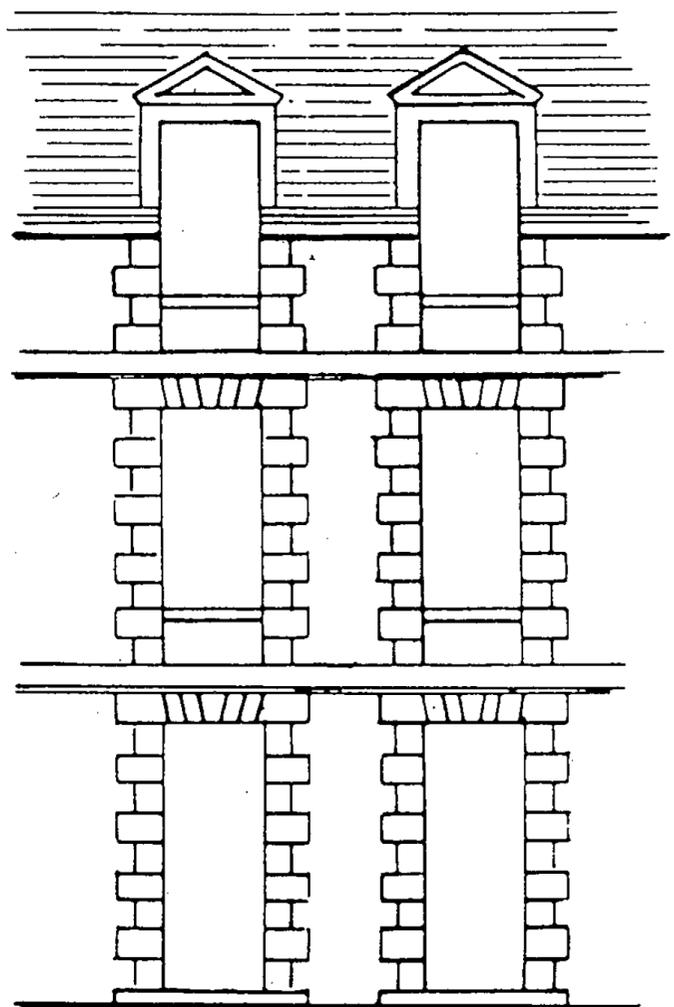
Le tout premier hôtel fut construit au cours de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. C'était un bâtiment rectangulaire d'environ 7 m de largeur sur 21 m de longueur, implanté perpendiculairement à la rue de Panleu. Ce devait être un immeuble d'une très grande qualité architecturale, comme en témoigne l'escalier qui subsiste. Il était couvert d'un grand comble aménagé en logements éclairés par des lucarnes de pierre.

HOTEL HOURDE DE CHAVIGNY  
7, RUE DE PANLEU  
DETAILS DE FAÇADES

D. ROLLAND — JUIL. 88

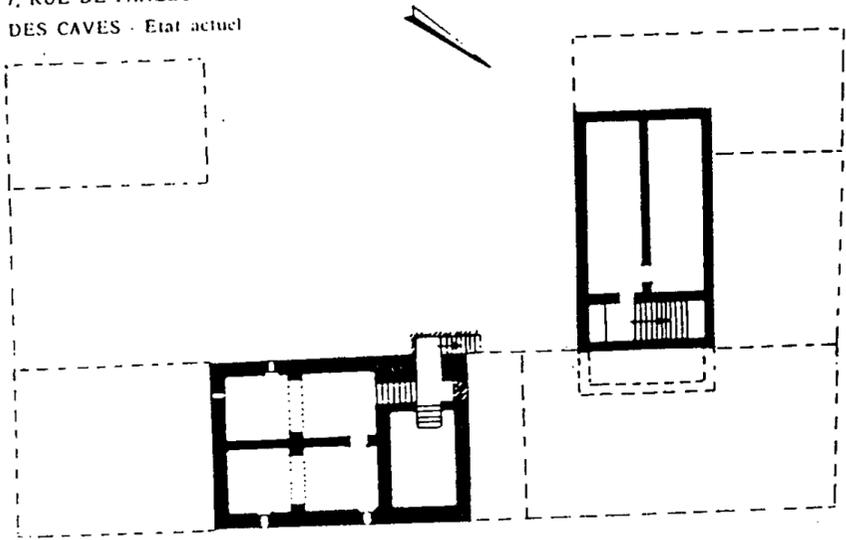


FAÇADE ACTUELLE



RESTITUTION DE L'ANCIENNE  
FAÇADE

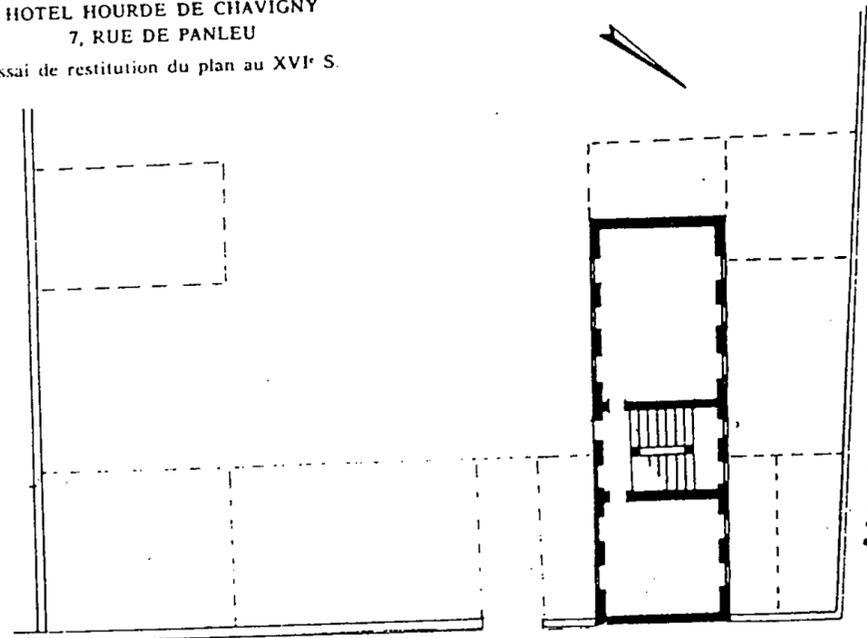
HOTEL HOURDE DE CHAVIGNY  
7, RUE DE PANLEU  
PLAN DES CAVES - Etat actuel



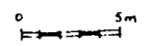
D. ROLLAND — JUIL. 88



HOTEL HOURDE DE CHAVIGNY  
7, RUE DE PANLEU  
Essai de restitution du plan au XVI<sup>e</sup> S.

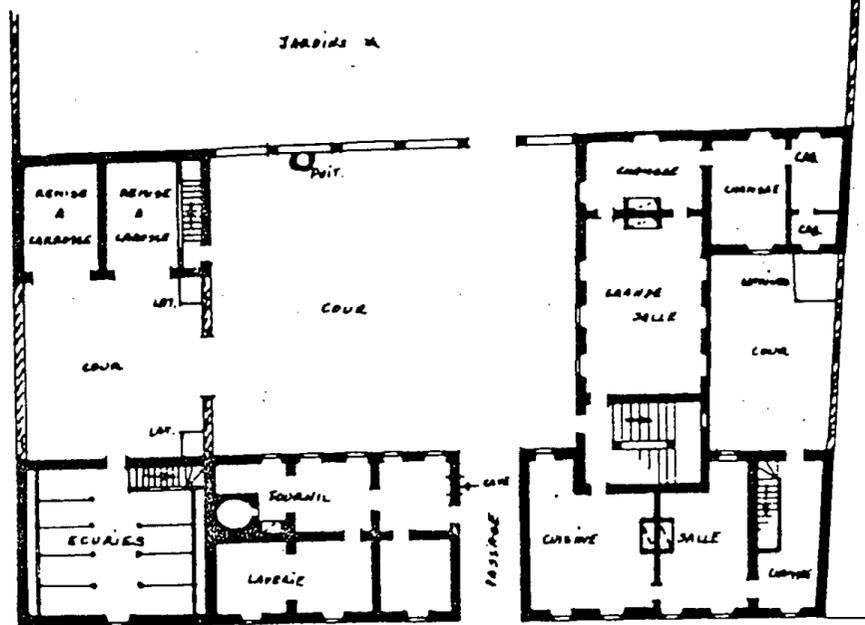


D. ROLLAND — JUIL.



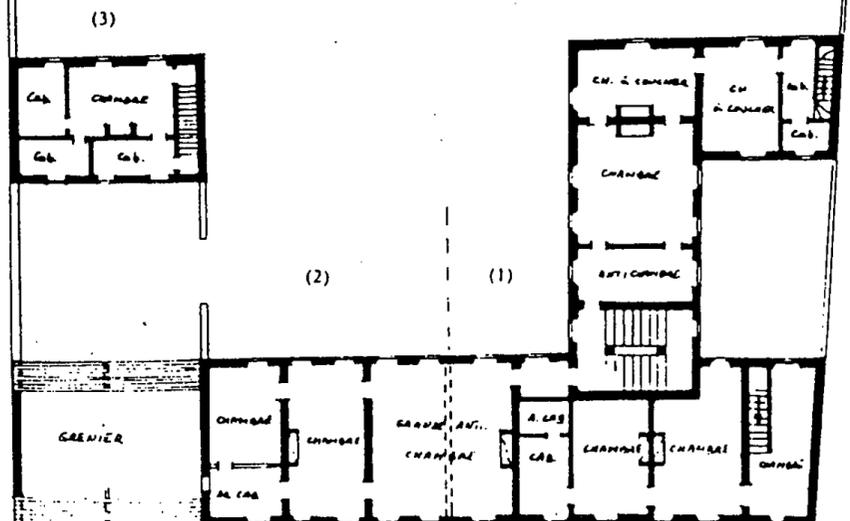
HOTEL HOURDE DE CHAVIGNY  
7, RUE DE PANLEU  
Essai de restitution du plan en 1792

PLAN du REZ de CHAUSSEE



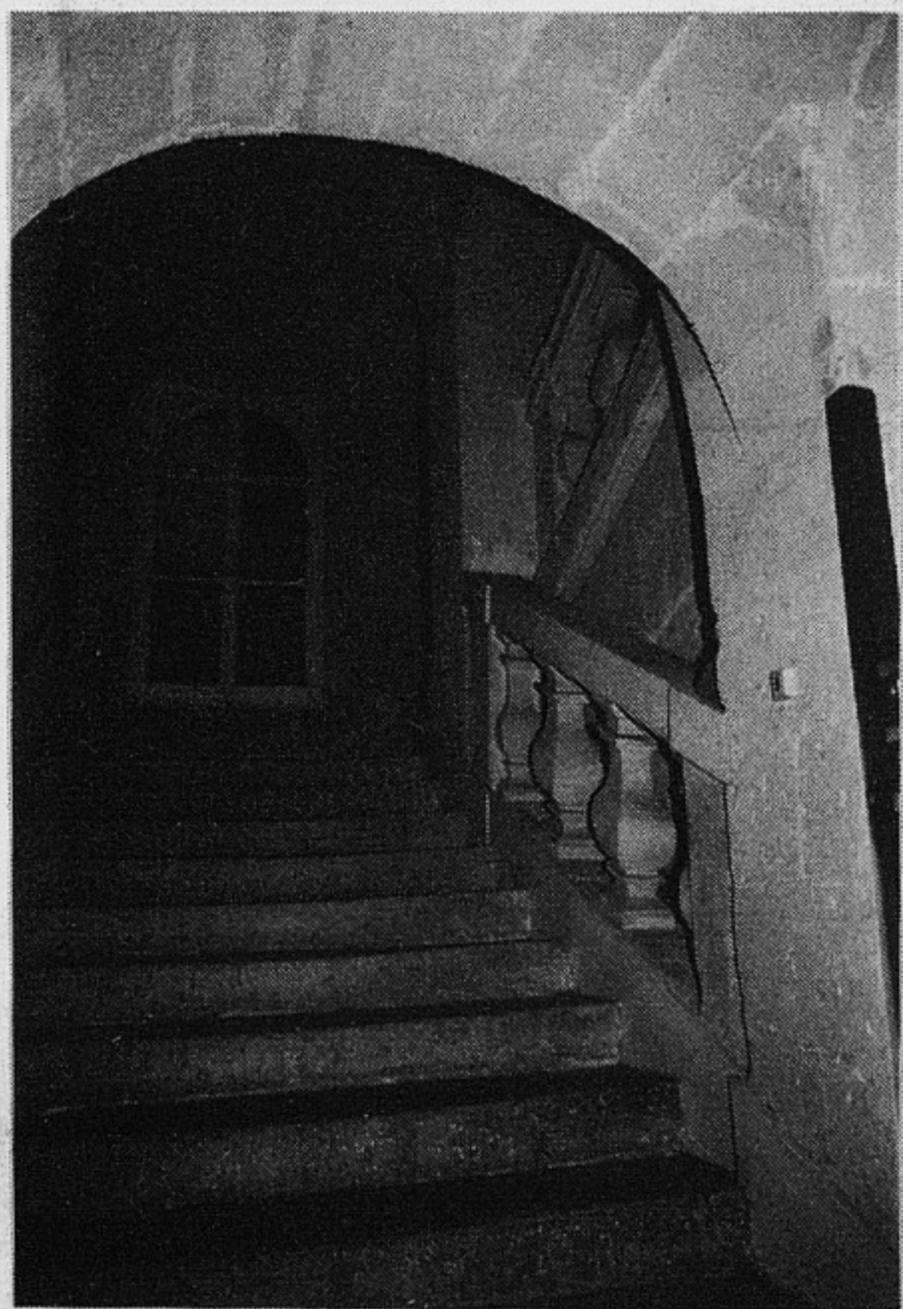
RUE DE PANLEU

PLAN du 1<sup>er</sup> ETAGE



(EN 3 LOTS, BIENS NATIONAUX)

D. ROLLAND, JUIL. 88



**Bel escalier  
XVIIème siècle  
N° 7 rue de Panleu  
*Clichés D. Rolland***



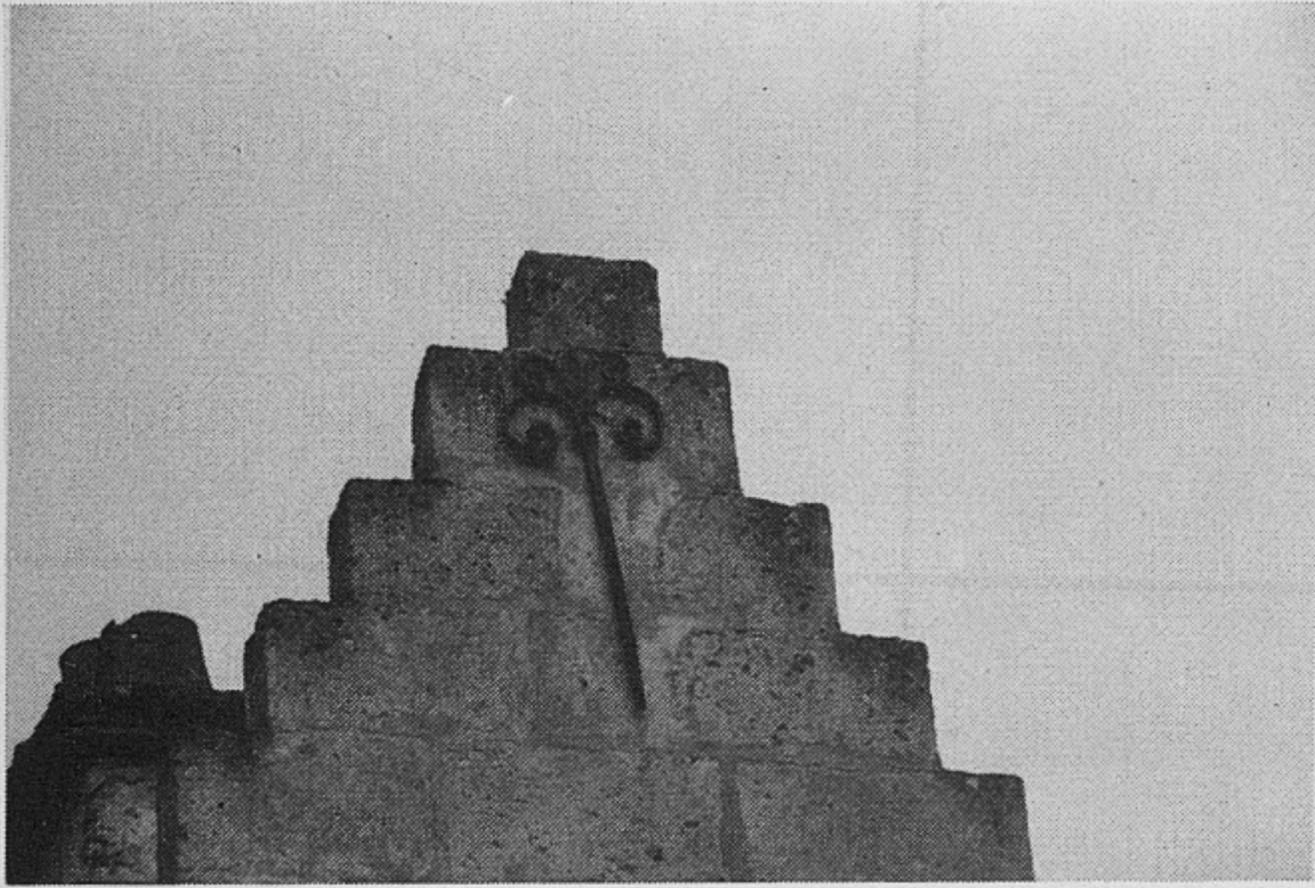
*Clichés D. Rolland*





Sous-Préfecture vue du parc  
Mansarde de la Sous-Préfecture  
*Clichés D. Rolland*





N° 3 Rue de Panleu  
*Clichés D. Rolland*



Rue de Panleu N<sup>os</sup> impairs  
*Cliché D. Rolland*

Peut-être à la suite d'un incendie ou d'une faiblesse des fondations, les propriétaires ont été contraints de démolir ce premier édifice, en conservant toutefois l'escalier qui n'était pas endommagé.

Le second hôtel, construit dans le courant du XVII<sup>ème</sup> siècle avait une plus grande étendue, tout à fait comparable à celle que nous lui connaissons aujourd'hui.

Il était constitué de deux ailes perpendiculaires ; celle qui bordait la rue de Panleu était traversée par un passage donnant accès à la cour.

L'ensemble du rez-de-chaussée sur rue était voûté. Il abritait cuisines, laverie, fournil et celliers.

A la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle ou dans les premières années du XVIII<sup>ème</sup>, une remise à carrosses avec chambres de domestiques au-dessus fut construite. Une partie de la façade avec ses deux voûtes murées est encore visible. Elle forme le mur de séparation avec le jardin de la propriété voisine.

La propriété fut encore notablement agrandie au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Des écuries furent construites contre le pignon sud, un petit bâtiment contenant un escalier contre le pignon nord et un pavillon avec plusieurs chambres à l'ouest.

Vers 1830 ou 1840 le bâtiment sur rue a été modifié de fond en comble, ou reconstruit complètement, ce qui lui a donné l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui. Le reste de la propriété, au contraire, est resté inchangé.

#### — N° 5

On le voit par la continuité de la façade sur rue avec le n° 7, cette maison a été construite à la même époque, c'est-à-dire vers 1830 ou 1840. Il y avait à cet emplacement les écuries de l'hôtel Hourdé de Chavigny. Elles furent séparées de la propriété à la Révolution et transformées en habitation.

#### — N° 3 - Dr Hecart

Cette propriété est constituée de quatre bâtiments délimitant une cour, et d'un jardin sur l'arrière. Le bâtiment sur rue existait en 1841 mais ne doit pas être beaucoup plus ancien, vers 1830 au maximum.

L'aile sud, couverte d'une toiture à la Mansard est de toute évidence la plus ancienne. Elle peut remonter au début du XVIIIème siècle. Le bâtiment qui lui est opposé est une construction de la fin du XIXème siècle qui est revenue remplacer les écuries et le bûcher qui se trouvaient à cet emplacement.

Le bâtiment du fond, entre cour et jardin, a été construit dans les premières années du XIXème siècle. Vue du jardin, c'est une construction de style rural qui ne manque pas d'intérêt. Elle a subi peu de modifications depuis sa construction. Avec l'aile du XVIIIème siècle, cette partie de la propriété est restée inchangée depuis le début du siècle dernier.

Un sous-sol demi enterré côté jardin, de plein pied côté cour, occupe toute la superficie du bâtiment. Il y avait là autrefois des remises, une buanderie et un fournil.

Dans l'angle sud une intéressante véranda de style 1900 permet d'accéder à cette partie de la propriété. Elle a remplacé un escalier qui se trouvait à l'intérieur, à la jonction du bâtiment XVIIIème et du bâtiment sur rue.

#### — SOUS-PREFECTURE (n° 1)

La Sous-Préfecture se compose d'un ensemble de bâtiments construits à différentes époques, la plupart du milieu ou de la fin du siècle dernier. Seul, le grand bâtiment d'un étage, parallèle à la rue de Panleu est plus ancien et digne d'intérêt.

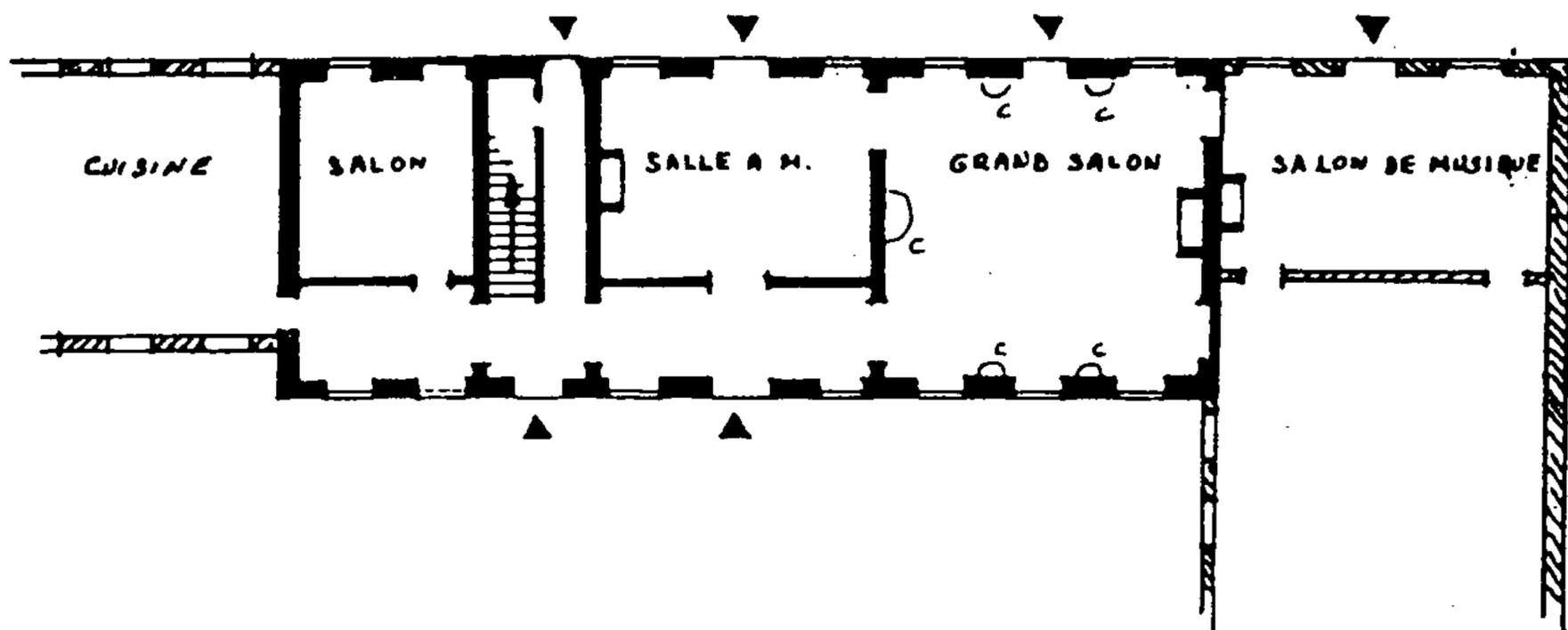
Une première grande maison fut construite à cet emplacement en 1678. Elle fut modifiée de fond en comble aux environs de 1780. C'est de cette époque que datent les façades.

Le grand bâtiment était autrefois accompagné, à chacune de ses extrémités, d'un pavillon à rez-de-chaussée, modifiés et surelevés au XIXème siècle. La façade principale, sur la rue, est d'une grande simplicité, sans style affirmé. Seule décoration : les trois lucarnes cintrées à volutes. Celle du milieu est plus grande que les deux autres, pour mieux marquer l'entrée principale.

Au début de ce siècle une marquise en fer forgé couronnait la porte d'entrée, rompant ainsi la monotonie de la façade.

HOTEL DE LA SOUS-PREFECTURE  
(Etat actuel)

PLAN DU REZ DE CHAUSSEE

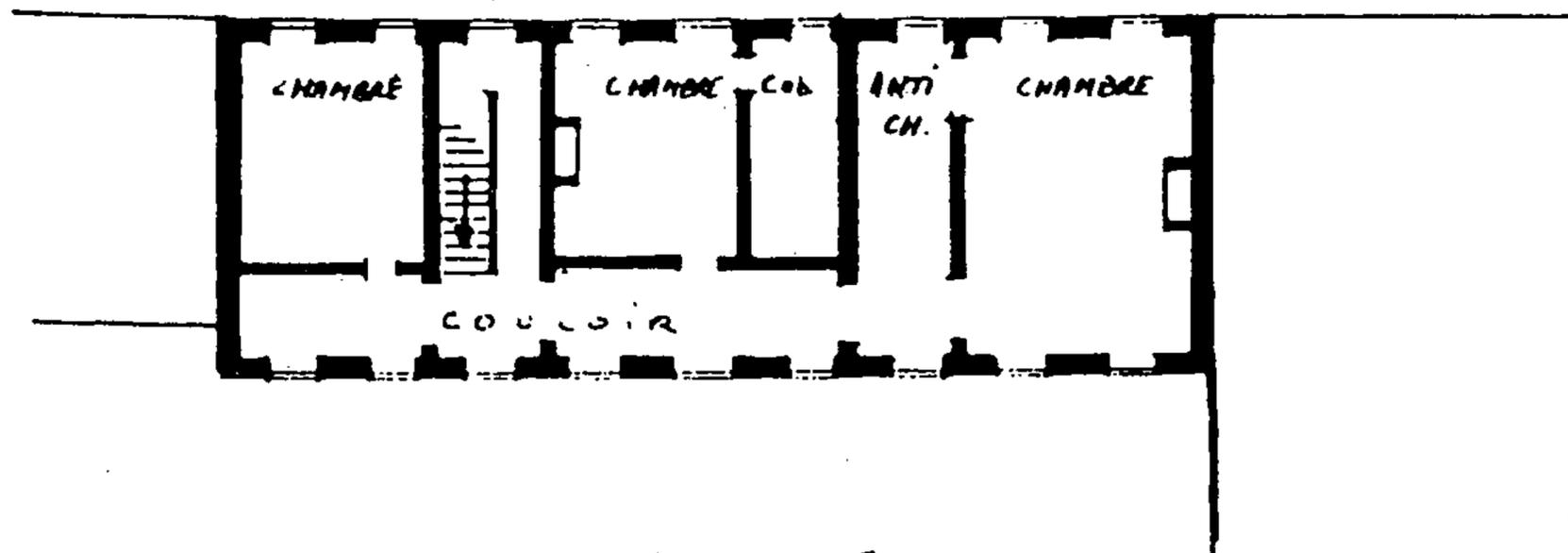


D. ROLLAND. JUIL. 88

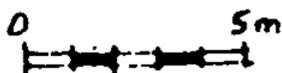


HOTEL DE LA SOUS-PREFECTURE  
(Etat en 1798)

PLAN DU 1<sup>er</sup> ETAGE



D. ROLLAND. JUIL. 88



La façade arrière est presque identique à celle sur la rue. Les trois lucarnes y sont de même taille. Les feuillures entourant les ouvertures attestent que les volets étaient prévus dès l'origine, contrairement à la façade principale qui ne comportait que des volets intérieurs.

A l'intérieur, les salons présentent un certain intérêt. Le grand salon occupe toute la largeur de la construction, soit 7,50 m environ sur une longueur voisine de 8 m. Le lambris peint, de style Louis XVI, couvre la totalité des murs. A quelques modifications près, il date de la rénovation de la maison vers 1780. Les volets intérieurs, qui occultaient toutes les croisées, ont malheureusement disparu. La très belle cheminée de marbre vert avec foyer de fonte est probablement plus récente. Les consoles à dessus de marbre blanc semblent remonter, elles aussi, au XVIIIème siècle. En tout cas étaient-elles mentionnées dans une inscription de la propriété en 1798. (cf rubrique partie historique)

Le petit salon qui est attenant est un aménagement relativement récent. Il est lui aussi entièrement lambrissé en style Louis XV. Les panneaux de bois sculpté, d'une grande finesse, représentant des instruments de musique, sont de réemploi.

A noter sur la face nord une porte murée. Est-ce une fausse porte formant un placard, ou un ancien accès muré ? Dans l'angle de la propriété mitoyenne l'aspect de la maçonnerie semble indiquer aussi l'existence d'un accès. On peut supposer qu'il y a eu jadis un étroit passage entre les deux propriétés, qui a disparu à une époque très ancienne (début du XVIIème siècle). (cf n° 3 rue de Panleu)

La cave est constituée par deux caveaux d'importance modeste, construits à des époques différentes, dans l'alignement l'un de l'autre. Ils proviennent probablement de constructions antérieures à 1678, sans pour cela remonter au delà du XVIIème siècle.

**Denis ROLLAND**

*Vice-Président de la Société Historique*

— Photocopie dessin fait par *Luc Vincent Thierry* (1734-1822). En 1787 premier commis à la recette générale de la régie des aides, il fit 3 choses qui étaient particulièrement dans ses goûts : écrire, dessiner, graver. Bd. Ancien disait de lui : « Son talent était grand, il n'y a aucun dessin « d'imagination, tout est croquis, d'une simplification voulue et exercée « mais qui ne fait grâce d'aucun détail. »

cf notice biographique BSAS 2ème — XVIII —

## **Le Théâtre romain de Soissons (70)**

Ses vestiges sont enfouis sous des tonnes de terre. Il se devine seulement par sa cuve semi-circulaire dans la colline de St-Jean. Situé en grande partie **sous** le parc du L.E.P. Camille Claudel, ex grand séminaire, n° 9 rue de Panleu, il est limité à l'ouest par le boulevard Jeanne d'Arc, au nord par la rue du Théâtre romain ouverte en 1933 (cf plan BA \* avec explications dans notes).

Il est cité dans le cartulaire de St-Pierre-au-Parvis :  
« Avril 1225, il s'agit d'une vigne sise près du clos de l'évê-  
« que au lieudit « **in arenis** », et dans celui de St-Jean-des-  
« Vignes : « Le couvent de St-Crépin in cavea (en Chaye)  
« possédait une rente de sept septiers de vin et une poule,  
« sur une vigne située ante portam Saneti Johannis in vincis  
« in loco ubi dicitur **in arenis** », c'est-à-dire au lieudit des  
« arènes. »

Puis on en perd le souvenir jusqu'aux XVI et XVIIème siècles.

Les premiers historiens soissonnais Michel Bertin et Melchior Regnault voient, dans le clos des Capucins, des ruines antiques, murs très épais de forteresse ?...

**1820** : L'abbé De la Loge, grand vicaire épiscopal, fit creuser le parc du séminaire (vers l'extrémité sud) dans le dessein de puiser de la grève. Les ouvriers rencontrèrent à peu de profondeur du sol les fondations de plusieurs tours et y trouvèrent de nombreuses pièces de monnaie romaine. Plusieurs portaient l'effigie et le nom de César. On avait alors découvert « l'orchestre » au fond de la cuve.

**1828** : On creuse une tranchée reliant le jardin du séminaire aux Capucins (cf rue St-Jean), cette maison étant devenue leur annexe.

**1836** : Travaux du Génie au cavalier des Capucins. Découverte de deux murs et du vomitorium.

**1839** : Leroux publie son histoire de Soissons. Il croit à un amphithéâtre.

**1846** : L'abbé Gabelle voulant acquérir la **certitude** du théâtre fait fouiller le parc du séminaire et retrouve les structures de soutènement du fer à cheval, au sud. \*

M. de Laprairie, président de la Société Historique de Soissons, rédige sa notice. Il rend hommage au chanoine

Labrusse qui avait fait pratiquer des fouilles dans le jardin du grand séminaire. M. Reymond - Legrand, ingénieur des Ponts et Chaussées, dressa un plan exact du jardin et, sous sa direction, M. Lévêque, conducteur des Ponts et Chaussées, établit un plan géométral d'une exactitude parfaite (cf BSAS 1ère T. II, figure 3).

**1852** : Les murailles découvertes par l'abbé Gabelle (1846) vont se dégradant. Il demande aide au Gouvernement avec l'appui de la Société Historique de Soissons. M. le directeur des Beaux-Arts répond, au nom de M. le ministre de l'Intérieur, qu'une commission sera prochainement chargée de visiter les débris du théâtre romain découvert dans le jardin du séminaire. En mai, elle est présente sur les lieux :  
« trouve que ces précieux vestiges se détériorent chaque  
« jour et un membre croit que le seul moyen de les sauver  
« d'une ruine prochaine serait de les ensevelir de nouveau  
« dans la terre d'où ils ont été exhumés ».

M. l'abbé Poquet pense qu'il ne faudrait avoir recours à ce moyen extraordinaire que dans le cas d'une absolue nécessité.

**1858** : C'est l'époque où les savants parisiens contestent l'attitude des provinciaux : Champlieu, selon eux, n'est pas romain... ils passent ensuite à Soissons et, comme à Champ-lieu, ils y voient **un cirque de Chilpéric**.

M. De Laprairie, avocat « romain », riposte.

Cette lutte entre professionnels et amateurs dura 3 ans (71).

**1862** : Classement par les Monuments Historiques : «restes» du théâtre romain, dans le parc.

**1887** : vœu de la Société archéologique pour reprendre les fouilles sur le théâtre romain de Soissons.

**1905** : Biens ecclésiastiques saisis. **L'immeuble** du séminaire attribué à l'Etat, et le **parc** au département.

**1908** : La Société Historique a demandé qu'il soit interdit, quelle que soit l'attribution du terrain «du théâtre romain» d'en détruire les vestiges et de bâtir sur son emplacement.

**1922** : Le plan d'aménagement de la ville s'intéressa à l'établissement et à ses abords, appartenant depuis 1905 à l'Etat et au Département, pour servir à la création d'un collège de filles. Les édiles sollicitèrent de l'Etat l'abandon du séminaire, à valoir sur la contribution d'installation. (72)

---

(\*) — cf notes page 175

## TRAVAUX SUIVIS PAR Bernard ANCIEN

**18 Décembre 1925** (l'Argus Soissonnais) un sondage a été effectué sous la direction de M. Depondt, architecte départemental, à l'emplacement présumé du théâtre romain. Ces fouilles viennent de mettre au jour certaines parties du gros œuvre de l'édifice. \*

**En 1942** on voyait encore la partie maçonnerie près de l'aile sud du collège (cf plan B. Ancien en G et I). **De 1940 à 1944**, les Allemands occupaient le collège en partie. En mars 1943, ils creusèrent une tranchée de défense passive sur le versant du théâtre. Trouvèrent-ils quelque chose ? Personne ne put renseigner M. Ancien.

**1956** : terrassements et remblais lors de l'aménagement de la rue du Théâtre Romain. On a creusé vers la rue à 1,40 m et à l'opposé à 0,80 m, affouillement insuffisant pour trouver le terrain antique, vis à vis la grande porte d'entrée du collège, dans cette même rue.

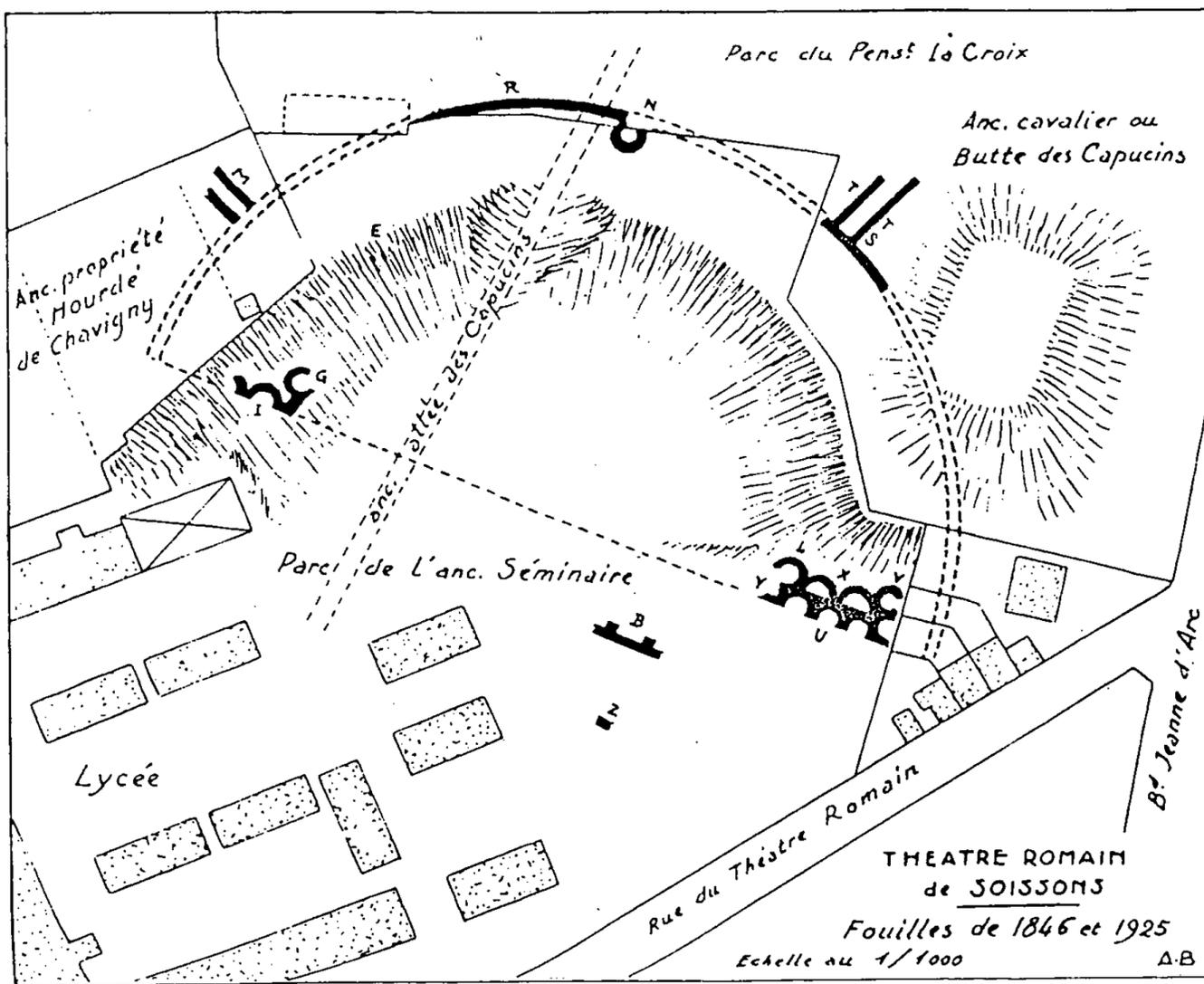
**1957** : En creusant un puisard dans l'enclos d'une des maisons (entrée n° 3 rue St-Remy), il a été retiré des tessons romains : fragment de col de très belle poterie de terre rouge vernissée, décorée au peigne ; haut d'amphore sans col et dolium à fond plat sans anses.

Toujours en 1957 le collège de filles a besoin d'être agrandi. La ville veut bâtir dans le parc. M. Berry, responsable des Monuments Historiques, s'y oppose. Les travaux seront faits en **1965-66** sans rien découvrir sauf un sommet de calotte de pierre sous une canalisation posée près de la rue du Théâtre Romain, d'un diamètre de 2,50 m environ. Ce devait être un puisard dépendant d'une annexe du théâtre.

Enfin, le **27 Août 1972**, lors d'une visite dans le parc du collège, on pouvait remarquer un énorme bloc carré à trou central de louve, vestige des fouilles de 1925, toujours sur le talus, au revers des maisons de la rue du Théâtre Romain. A l'opposé, au-dessous de la Tour Macé, lorsque M. Berry a fait allonger l'aile du collège, après 1966, il a coupé la pente pour mettre la nouvelle construction au niveau de la cour. Sa coupe a tranché un magma de démolitions romaines : ce gisement était un mélange de pierres, de couches de cran, de tuile rouge et jaune d'où est descendu un énorme tam-

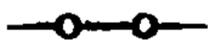
---

(\*) — cf notes page 175



**bour de colonne** à très larges et très profondes cannelures... Dans la tranche apparaît une autre section de cette même gigantesque colonne...

M. Berry a-t-il vu tout cela ? A-t-il apprécié les ressources éventuelles de fouilles ? Il n'en a rien dit. Souhaitons que ses rapports et observations aient été conservés pour servir aux chercheurs et archéologues de demain.



**L.E.P. Camille CLAUDEL : SEMINAIRE de Soissons (1682-1906) — N° 9 rue de Panleu et ruelle des Archers (1552-1703)**

Bref historique d'après divers documents (73)

**1668-1682**, sa fondation par Charles de Bourlon, évêque de Soissons, secondé par Alexandre Duport, avocat du roy au bailliage et siège présidial de Soissons. Il fut établi en premier lieu dans la maison de M. Potier, chanoine de la cathédrale, rue St-Remy, au coin de la rue du Puits Herlin (rue Saint-Gaudin), vis-à-vis la sacristie de l'église St-Remy.

**1678** : La direction du Séminaire tenue par des prêtres séculiers fut confiée aux Oratoriens qui dirigeaient le collège St-Nicolas.

**1682-1689** : l'établissement, rue St-Remy étant devenu trop petit, la communauté fut transférée **rue de Panleu** dans un grand hôtel, acquis par l'évêque, de dame Bourdin. On y ajouta divers bâtiments et une chapelle (74) (aucun rapport avec celle visible aujourd'hui). Pour parfaire la propriété, Monseigneur de Sillery en **1703-1704** obtint du maire, du gouverneur et des échevins la cession d'une **ruelle dite des Archers** \*... Cette ruelle faisait suite à la **rue du Vieux Rempart**, longeait la Tour Macé et conduisait aux fossés des fortifications (actuelle impasse St-Remy).

**L'origine de la ruelle et du jardin des Archers : (75)**

« en 1552 (cf création du quartier de Panleu), les Archers obtiennent de Mgr l'évêque et des gouverneur et échevins de la ville l'emplacement entre l'église St-Remy et la Tour Macé. Cela les indemnisait de vignes expo-

---

(\*) — cf notes page 175

« priées lors des nouveaux remparts. Le jardin avait 50  
« toises sur 25 toises. L'église St-Remy, voisine du jardin  
« des Archers avait sa chapelle St-Sébastien. Toutefois, il  
« semble bien que la compagnie de l'Arc faisait ses dévo-  
« tions à l'autel St-Sébastien de la cathédrale. (76)

« **En juillet 1703** : la vente du jardin, du pavillon et de la  
« ruelle au Séminaire. Les Archers rejoignirent ceux de  
« St-Vaast. Les officiers à la dislocation étaient Guillaume  
« Drest : roi, Nicolas Labouret : connétable, François Catté :  
« capitaine et Gervais de Lahaye : maître de la confrérie. »

« Avant 1585, Arthur de Gonnellieu était maître de l'Arc  
« (76). »

Après cette importante acquisition, les travaux du sé-  
minaire furent entrepris jusqu'en 1710. A cette date fut  
achevé, sous la direction de Mgr de Sillery, un magnifique  
et monumental pignon sur l'aile nord. \*

**En 1716**, Mgr Languet de Cergy \* remplaça les prêtres de  
l'Oratoire par des lazaristes. **En 1744**, Mgr de Fitz-James  
rappela les Oratoriens. Ils durent se retirer à nouveau en  
**1764** sous Mgr de Bourdeilles, celui-ci ayant donné la di-  
rection du séminaire à la congrégation de St-Lazare. Elle  
y restera jusqu'à la Révolution.

C'est en 1772 que l'établissement commencé en 1686,  
fut relevé d'un étage. En 1777, l'aile droite fut entreprise,  
les travaux furent achevés en deux ans. En 1783, la chapelle  
Saint-Charles fut consacrée par Mgr de Bourdeilles.

**En 1792**, le séminaire fut converti en hôpital militaire jus-  
qu'en 1795 et resta ensuite à peu près inoccupé.

**En 1810**, la ville en obtint la jouissance, elle y plaça sa  
bibliothèque.

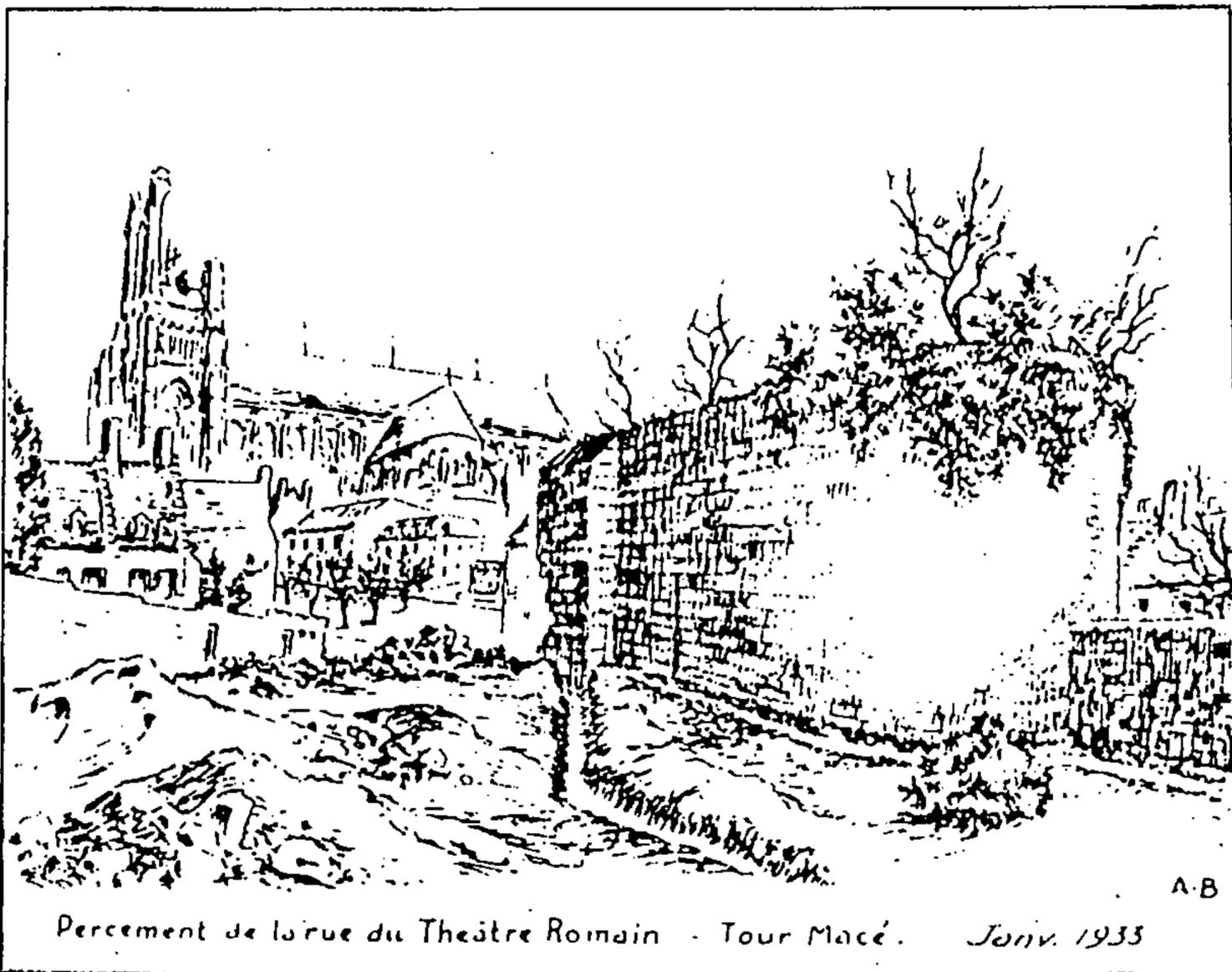
**En 1814**, les Bourbons rentrés en France, Mgr Leblanc de  
Beaulieu \* obtint la restitution du séminaire. Les Jésuites  
en furent chargés pendant deux ans.

**En 1815** : le petit séminaire fut installé dans l'aile nord. (cf  
explosion de la poudrière) (77). Au moment de l'explosion,  
il y avait récréation des élèves âgés de 18 à 20 ans. Cinq  
furent foudroyés, deux autres ne survécurent que quelques  
heures. Quant au nombre des blessés, il ne fut jamais fixé

---

(\*) (\*) (\*) — cf notes page 176

Archers Soissonnais XVI<sup>e</sup> siècle



Percement de la rue du Théâtre Romain - Tour Macé. Journ. 1933

A.B

**En 1816** : les pères lazaristes remplacent les Jésuites. **En 1819** des prêtres séculiers leur succéderont.

Quelques années plus tard le séminaire St-Charles dut encore être agrandi, à cause du nombre toujours croissant des élèves. Le petit séminaire fut transféré à Laon. L'aile nord fut allongée sur le terrain « jardin de récréation » en **1831**. A peine achevés, les travaux servirent à loger une partie de la garnison. Pendant six mois, élèves et soldats se cotoyèrent. Dans la cour il y eut même un dépôt d'artillerie.

**La guerre de 1870** : le bombardement causa au séminaire des dommages sérieux.

**La guerre de 1914-1918** n'épargna pas non plus l'édifice, mais c'est en **1906** que le grand séminaire dut quitter la rue Panleu. Il gagna alors la rue Matigny puis, en **1929**, prit possession de son nouvel immeuble, avenue de Paris.

Le collège de filles n'entra dans les locaux reconstruits qu'en **1932**. Aujourd'hui c'est le L.E.P. Camille Claudel (1985)

**Au n° 15 rue de Panleu**, sous l'ancien régime n° 887, on voit au fond du jardin, depuis l'ouverture de la rue du Théâtre Romain (1932) en bordure de rue, une tour arasée au sommet, c'est :

#### **La Tour Macé ou Massé**

Elle formait l'un des angles de la fortification XIIème siècle qui fermait la ville. Lors du déclassement en 1552, elle seule fut conservée, entourée de fossés remblayés devenus terrains vagues. Ces derniers furent acquis par le chapitre Saint-Gervais... puis loués pour le terme de 99 ans, à condition de construire. (78)

Les maisons n° 13, 15 et 17, endommagées ou détruites en 1914-18, dataient de cette époque et furent vendues en biens nationaux. Le n° 15 (ex 887) fut cédé à M. François Canard, menuisier, le 21 Décembre 1792 \*, avec jardin sur lequel était la Tour Macé.

Le vestige du rempart se dissimulait aux yeux de tous dans le fond du jardin de la maison. La tour est signalée sur les plans Dormay, (79) Poincellier, Lejeune, sur le

---

(\*) — cf notes page 177

reliquaire (au musée) et sur le cadastre 1846. L'historien Leroux (80) la signale dans un potager d'un certain M. Viet (81) et il ajoute qu'en démolissant un parement de courtine y attenant à l'ouest, on trouva dans son épaisseur des fragments de sculpture ancienne.

**La Tour Macé** était méconnue de la majorité des Soissonnais lorsque l'urbanisme la tira de son isolement à l'ouverture de la rue du Théâtre Romain. (82)

L'antique vestige reparut alors : sa pierre très dure n'est pas altérée par l'âge. Elle a ses joints largement enduits d'un ciment noir. On l'a rognée en partie à l'alignement de la rue. Près du contrefort est une archière \*, sa partie basse qui touche presque le sol démontre que les fossés durent être ici très profonds. Deux noms sont gravés au couteau : Vilette 1784 et Cauchemez. L'escalier de briques qui se voit de la rue est récent. Au cours du siècle dernier, ses propriétaires avaient aménagé la terrasse pour leur distraction, son couronnement a donc disparu.

Des petits lilas croissent entre les interstices des assises supérieures qu'ils soulèvent tandis que le lierre tapisse ses flancs.

Il est dommage que les Monuments Historiques n'aient jamais pensé à l'isoler, à la protéger en tant que seul et unique vestige du Moyen-Age à Soissons.



### **Etude des maisons du côté EST de la rue de PANLEU** (numéros pairs)

Sur le cadastre 1846 dix constructions se voient entre la Place Dauphine et la rue du Vieux Rempart. Sur celui de 1965, il n'y en a plus que six.

Etudions une grande propriété (cadastré cf 934) qui faisait l'angle des rues de Panleu et de la Bienfaisance. **Plus rien n'existe** de cet hôtel particulier appelé au XVIIIème siècle « Le Palais de Chartres » (actuelle banque Place Dauphine) vis-à-vis « l'Hôtel d'Orléans » (actuelle sous-préfecture). Avant la Révolution il portait le n° 874 rue de Panleu, en 1912, avant sa destruction, le n° 2.

---

(\*) — cf notes page 177



Place Dauphine (voir étude du N° 2 de la rue de Panleu  
Ex Palais de Chartres)

Grâce à un acte retrouvé aux archives nationales (84), datant du 30 Août 1748, nous pouvons remonter presque à l'origine de cette somptueuse maison et suivre ses occupants de 1603 à 1906.

« **Le 10 Avril 1603** (Raoullet : manque aux A.D.) Testament  
« de **dame Crépine Fresney** épouse en premières noces de  
« **Guillaume Le Roy**, demeurant à Soissons, et en secondes  
« noces de **Jean Boucher** notaire royal à Soissons... laisse  
« à ses héritiers : Une grande demeure **rue de Panleu** et  
« l'hostellerie « **Le Lyon Rouge** » **rue Saint Christophe**, avec  
« charges de rente perpétuelle et cens au chapitre Notre  
« Dame des Vignes, se montant à six livres par an pour  
« la fondation de deux obits, ainsi qu'il est porté en une  
« sentence rendue au bailliage de Soissons, sur l'hôtel de  
« la rue de Panleu et quatre livres vingt sols parisis sur le  
« «Lyon Rouge» ».

**Le 19 Avril 1603** (Dupire : manque aux AD) les héritiers sont d'accord et passent une transaction pour la rente à perpétuité de six livres à Notre-Dame-des-Vignes.

**Le 12 Juillet 1629** : C'est sieur **Phillippes de Lacour** l'acquéreur de la maison rue de Panleu. Sentence de la justice de l'évêché est rendue, à condition de payer les six livres de rente perpétuelle à Notre-Dame-des-Vignes.

Les 12 et 31 Décembre 1642 : Sieur **François Moreau**, conseiller du roi, Receveur des Eaux et Forêts de Soissons, et **Anne Mignot** son épouse en font l'acquisition par adjudication (sur parchemin), au bailliage de Soissons, suivant les mêmes charges.

**1er Août 1671** (Bruncamp : manque aux A.D.) Réobligation 6 livres de rente dues au chapitre Notre-Dame-des-Vignes par **Anne Mignot**, veuve de **François Moreau**, vivant bourgeois de Soissons.

**8 Janvier 1715** (Lequeustre à Braine : manque aux A.D.) Vente de la propriété par **Anne Moreau** (héritière des précédents), veuve de **A. Poncelet**, vivant bourgeois à Braine, à **Robert Pottier**, Commissaire des tailles de l'Election de Soissons : Maison et jardin, rue de Panleu, moyennant 3000 livres de rente constituée de 150 livres. Celui-ci la loue le **16 Avril 1715** (85) à **J.B. Pottier**, chanoine Notre-Dame-des-Vignes, pour 70 livres par an.

**17 Juillet 1715** (Pourcel) (85) rente constituée.

**1718** : Ce n'est pas Robert Pottier mais **Messire Jacques Chotel de Monroy** \* chevalier, commandeur de l'Ordre royal militaire et hospitalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de St-Lazare-de-Jérusalem, qui règle les 3000 livres pour extinction et remboursement du principal de 150 livres de rente créées.

Jacques Chotel de Monroy a dû faire l'acquisition de la propriété mais nous n'avons aucune trace de l'acte.

« **Les 31 Mars et 13 Septembre 1721** (Pourcel) (85) **marché**  
« fort intéressant, fait à Messire Chotel de Monroy par  
« Pierre Brébant, voiturier de pierres et Jean Galais mar-  
« chand thuillier et chafournier demeurant à Loupeignes :  
« le 1er livrant des pierres dont Me Chotel a besoin pour  
« un bastiment (26 livres pour chaque centaine) et le second  
« fournissant des thules d'une bonne qualité : 20 000 pour  
« le bastiment de la rue de Panleu à raison et sur le pied  
« de 20 livres les 1 000, livrées à domicile».

La demeure semble être remise à neuf juste avant le passage du roi Louis XV à Soissons au retour de son sacre, pour y recevoir le duc de Chartres (86) tandis que l'hôtel particulier des Monsivry accueillait le duc d'Orléans (87).

**Le 10 Juin 1727** : une sentence du présidial de Soissons rappelle à l'ordre Me Chotel de Monroy et le condamne à payer les 6 livres de rente perpétuelle au chapitre Notre-Dame-des-Vignes, plus les arrérages....

**Le 30 Août 1748** (84) : « fut présente, Delle **Marie Catherine**  
« **Bouchard** épouse, non commune en biens, par son contrat  
« de mariage, avec maistre Joseph Perard, procureur au  
« Châtelet de Paris, laquelle a **dis qua** qualité de **seulle** et  
« unique héritière par bénéfice d'inventaire de Maistre  
« Jacques Chotel de Monroy, vivant écuyer, commandeur  
« de l'Ordre de Saint-Lazare \* etc... au moyen des renon-  
« ciations **faittes** à la succession par ses autres présomptifs  
« héritiers... elle est propriétaire et **détemptrisse** d'une mai-  
« son sise en la ville de Soissons, rue de Panleu et de l'hos-  
« tellerie « Le Lyon Rouge », rue St-Christophe, située en  
« la même ville, etc... A charge de payer la rente perpétu-  
« elle de 11 livres 20 sols parisis au chapitre Notre-Dame  
« des-Vignes.

---

(\*) (\*) — cf Notes page 177

« Elle promet et s'oblige, mais le **3 Juin 1750** il y a  
« « arrest rendu à la poursuite des créanciers du sieur de  
« Monroy... Le chapitre Notre-Dame-des-Vignes ordonné la  
« vente de ladite maison rue de Panleu et le rachat de la-  
« dite rente de 6 livres. »

**Les 24 Septembre 1750 et 26 Mars 1751** : la propriété est vendue par adjudication à **Me Jacques Quinquet** (88), Procureur es-sièges royaux de Soissons, directeur des Economats du diocèse de Soissons, demeurant rue des Minimes (paroisse St-Remy) à Soissons et à **Delle Anne Barbe Petit**, son épouse.

**Le 18 Avril 1752** (Boullye : manque aux A.D.), Jacques Quinquet fait l'acquisition d'un **grand jardin** \* attenant la maison (89) de **Charles Foulard** écuyer, conseiller du roi président, trésorier de France au bureau des finances de Soissons et **Delle Elisabeth Floissart, dame Veuve du Chalendar** \*, son épouse en secondes noces.

**Le 29 Octobre 1756** (Moutonnet : manque aux AD) **Sieur Anselme Pierre François Domilliers**, écuyer, conseiller du roi, Receveur général des Domaines et Bois, généralité de Soissons, achète la demeure à Jacques Quinquet \* et fait le rachat de la rente perpétuelle de 6 livres due au chapitre Notre-Dame-des-Vignes, se montant à 180 livres.

**Le 20 Mars 1762** (Moreau) (90). Cet acte remonte à l'origine de la rente d'ue (1603) au chapitre Notre-Dame-des-Vignes. C'est une transaction portant **quittance** de remboursement de ladite rente :

« furent présents sieur Anselme Pierre François **Domilliers**  
« d'une part, et Messieurs les vénérables doyen et chanoi-  
« nes du chapitre Notre-Dame-des-Vignes capitulairement  
« assemblés à l'issue de la messe, d'autre part.»

**Le 30 Août 1793** (Guynot (91). bail fait par le fondé de pouvoir du citoyen Anselme François Domilliers, directeur des douanes de Bayonne, y demeurant, lequel a reconnu louer pour 6 ans, à Jacques Baille et Elisabeth Louise d'Hauteville, son épouse : « — une grande maison n° 874  
« rue de Panleu, dite des Piques, appartenant tant à Domil-  
« liers et son épouse de Villesavoie qu'aux héritiers de

---

(\*) (\*) — cf Notes pages 177-178

« « Charlotte de Plancy, sa défunte première femme.  
« Sise rue et près de la Croix de Panleu, baillée précédem-  
« ment à Charles Esprit Marie La Bourdonnaye de Blossac,  
« ancien intendant de Soissons » (Guynot 30 Mars 1791 :  
« manque aux A.D.).

Dans l'acte, fort intéressant, on trouve tous les détails des décorations et ornements, meubles et effets dont les preneurs ont la jouissance, à l'exception de quatre tableaux qui appartiennent à M. de Blossac et retirés par le district de Soissons. Loyer moyennant 1200 livres par an.

A la mort du sieur Domilliers (avant 1808) la propriété échut à ses deux filles : **Louise**, épouse de **Jean François Guillard de Riberolles** demeurant à Angoulême et **Alexandrine Éléonore**, épouse de **Charles François Bertherand** \* seigneur de Saint-Pierre-Aigle. (92)

Ce dernier succéda à son père dans son importante charge de Receveur général des fermes et y joignit la recette particulière et extraordinaire des guerres. Il habitait dans la propriété rue de Panleu lorsque le **26 Septembre 1789**, il fit une banqueroute effarante. Il se réfugia à Londres. Sur le registre des biens nationaux (Q 291<sup>e</sup>AD) nous lisons : « Char-  
« les François Bertherand receveur des gabelles et trésorier  
« des troupes. Emigration le 11 brumaire, parti **insolvable**  
« en septembre 1789 : banqueroute. Était bailli pour le roi  
« au comté de Soissons. Les créanciers font vendre... »

Il mourut à Florence en 1818. Son épouse s'éteignit en 1808, laissant trois fils. \*

**Le 8 Juillet 1808**, la maison fut vendue par les héritiers : dame veuve Guillard de Riberolles, qui en possédait la moitié, et les trois fils Bertherand, ses neveux, à **Philippe Tous-saint René Joseph de Garnier d'Ericart** \*, chatelain de Chevreux depuis 1777, et à son épouse (la 3ème) **Antoinette Renée Victoire Du Barail** (sa nièce).

Pendant la Révolution, le châtelain se dit «cultivateur» mais semblait préférer sa résidence de la rue de Panleu. En 1811, il était adjoint au maire Parfait Jean Desèvre.

M. de Garnier menait grande vie, dépensait sans compter mais ne savait pas gérer ses biens. Il s'endettait tous les jours un peu plus... Une plainte en règle de ses créan-

---

(\*) (\*) (\*) — cf Notes pages 178-179

ciers fut déposée le **9 Décembre 1815** au tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Soissons. (93) Le 13, maître Salleron dresse le cahier des charges et procès-verbal de saisie immobilière.

Au recensement de **1815**, l'hôtel de la rue de Panleu était occupé par les époux Garnier-Dubarail, propriétaires (65 et 39 ans), les enfants Garnier (de trois lits), la belle-mère, dame Veuve Du Barail \* (88 ans) et sept domestiques. Un des appartements était loué à Delle Emélie de Ligny \*, épouse délaissée du comte François Nicolas René de Peyrusse d'Escars et deux domestiques à son service. Son loyer était de 600 francs par an.

**Le 15 Mai 1816**, tous les biens du sieur Garnier sont mis en adjudication, vendus en dix lots. Le 1er lot concerne :  
« une grande et belle maison, sise rue de Panleu n° 874,  
« ayant son entrée par porte cochère sur la rue. Elle consiste  
« en deux corps de logis faisant le coin de la rue de Panleu  
« et de la Bienfaisance (actuelle Place Dauphine GC), éclairés  
« par 14 fenêtres au rez-de-chaussée et 16 au premier  
« étage. Grenier dessus, couverts de tuiles, grande cour  
« pavée, basse-cour, remise, écuries et jardin.»

Une partie est louée par bail authentique (94) à Mme la comtesse d'Escars, née de Ligny.

Après les enchères successives, de nombreux hommes d'affaires, M. Eustache Picaut, couvreur à Muret, obtint la demeure pour 17.501 francs.

**Le 4 Avril 1818**, M. Picaut et son épouse, Agathe Lefèvre vendent la propriété (95), à M. **Georges Joseph Vielle \*** propriétaire, maire de Nogent et Auffrique, membre du Conseil Général du département de l'Aisne et à **Anne Louise Rosalie Hordret \***, (96) son épouse, demeurant ensemble en leur château de Nogent (canton de Coucy-le-Château), acquéreurs pour eux, leurs héritiers et ayant-causes.

La vente est faite aux charges, clauses et conditions et moyennant 18 000 francs de prix principal francs deniers en espèces or et argent, réglés comptant.

**Le 14 Mai 1827** : les Vielle installés dans la spacieuse demeure l'aménageront le plus agréablement possible en faisant l'acquisition de six lignes cubes d'eau, de la ville,

---

(\*) (\*) (\*) — cf Notes page 179

à prendre dans les tuyaux de distribution des fontaines publiques, moyennant une rente perpétuelle de 60 francs au principal de 1200 francs. Le branchement devrait se faire à la fontaine « neuve » au coin des rues de Panleu et de Saint-Jean (97). En mai 1829, réclamation de M. Vielle qui n'a pas encore obtenu l'eau comme convenu.

M. et Mme Vielle eurent un fils, Auguste Nicolas né en 1791, juge de paix à Soissons, marié à Louise Mullier. En 1836 le couple habite rue de Panleu avec leur père et beau-père, veuf depuis 1830. Il y a six domestiques à leur service.

De 1841 à 1861, d'après le recensement de la population (98), nous trouvons :

**1841** : Paul Augustin Deviolaine \* (99) manufacturier et son épouse Julie Dorchy (mariés en 1823), un enfant et trois domestiques.

**1851** : idem et trois enfants : Pauline 19 ans, Paul 9 ans et Hélène 7 ans, plus quatre domestiques (cocher, cuisinière, bonne d'enfants et femme de chambre) — Mme Veuve Dorchy, née Bocquet (69 ans) vit avec ses enfants et petits enfants, à son service une cuisinière

**1856** : n° 2, rue de Panleu : Paul Augustin Deviolaine (57 ans), maire de Soissons (en fin 1830, en 1847 et en 1853), Président au Tribunal de Commerce, membre du Conseil Général de l'Aisne, propriétaire de la verrerie de Vauxrot, son épouse Julie Félicité Dorchy (51 ans), deux enfants (14 ans 1/2 et 13 ans) (une institutrice et quatre domestiques) ; Mme Vve Dorchy et sa cuisinière.

Avant 1866, M. et Mme Paul Augustin Deviolaine quittent l'immeuble de la rue de Panleu pour emménager au n° 11, rue de la Burie. Le 26 Novembre 1879 Paul Augustin y décèdera.

De 1866 à 1872, c'est la famille Lemaire-Collet et dame Vve Landry, née Lemaire, plus quatre domestiques qui vivent dans la grande propriété. Le recensement n'indique pas si les Lemaire sont propriétaires ou locataires ... La même chose pour M. Ebstein, médecin militaire de 1891 à 1896.

En 1906, il y a un M. Fontaine et son épouse, née Scard.

---

(\*) — cf Notes page 179

En 1912 : La banque de Soissons dirigée par M. Delaby banquier, fut installée au n° 2 rue de Panleu. La porte d'entrée était, paraît-il, sculptée style Louis XIV, surmontée d'un balcon soutenu par des consoles avec une tête de fantaisie encadrées de cornes d'abondance. (100)

En 1920, lors de la reconstruction de la banque, il fut découvert dans les démolitions une grande plaque de marbre noir portant l'inscription « Palais de Chartres - 1722 » (100). Cette pièce fut acquise par M. Gaudret, Receveur des Finances et remise au musée par son propriétaire.

Jetons un coup d'œil sur les autres maisons n<sup>os</sup> pairs :

L'une d'elles (plan 1846, cadastre n° 921) est occupée en 1691 par dame **Suzanne de Longueval, veuve de Messire François de Pippemont**, vivant chevalier, seigneur baron de Couvron (102) et autres lieux.

De riches familles soissonnaises étaient propriétaires de quelques demeures :

En 1710 et 1717, **Anthoinette Quinquet** (103), veuve de **Messire Robert Vuillefroy** \* (décédé en 1698), vivant avocat en parlement au Bailliage de Soissons, cède au sieur **Louis Vengeons**, Receveur des tailles en l'Élection de Soissons, conseiller du roi, et à son épouse, née **Degouy** :

« Deux maisons attenantes qui sont chargées vers l'église  
« et la fabrique de St-Quentin de cette ville de 5 sols de  
« surcens, suivant la réobligation du 23 Août 1703 (Servais  
« notaire) par ladite dame, Vve Vuillefroy. Ces présentes  
« ventes moyennant 500 livres chacune dont lesdits sieur  
« et dame Vengeons ont solidairement fait, créé et consti-  
« tué une rente annuelle et perpétuelle de 50 livres à  
« prendre sur leurs biens meubles et immeubles » (104).

Nous allons suivre les différents propriétaires de la demeure voisine de celles désignées ci-dessus. Elle porte le n° 932 sur le cadastre de 1846 et se trouve sur l'emplacement de trois constructions XVII<sup>ème</sup> siècle (105) : l'une est vendue le 17 Septembre 1714 par les héritiers de **Denis Rousseau** \* vivant escuyer, conseiller et secrétaire de la maison et couronne de France et de **Marie Angélique Lebuin** leurs père et mère, à **François Jean Simon Levent** \* seigneur de Louâtre, acquéreur en son nom et pour ses héritiers et ayant-causes, moyennant 3000 livres.

---

(\*) (\*) (\*) — cf Notes pages 18--181

**Jean-Charles Levent** \* seigneur de Louâtre héritier et **Marie-Marguerite Baudesson de Villesavoye**, son épouse, l'ont cédée à **Marie Brouette veuve de Jean Melchior Olivier** \* vivant greffier en chef de l'Élection de Soissons et à Jean Louis Olivier son fils mineur **le 20 Janvier 1750**. (Lecomte manque aux A.D.) \*

**Le 14 Septembre 1752**. Dame Vve Olivier la vend à **Me Georges Antoine Morel** \*, conseiller du roi au Bailliage et siège présidial de Soissons et à **Louise Barbe Lebrasseur**, son épouse. (Moutonnet : manque aux A.D.)

Me Morel fait l'acquisition des **deux autres maisons** attenantes, de **Messire Hourdé de Chavigny**, prêtre chanoine de l'église cathédrale de Soissons et de **Messire Ambroise Eustache de Vassan**, chevalier, seigneur de Bonneuil et de Romery, ancien capitaine au régiment de la reine et de **Delle Marie Anne Françoise Léger**, son épouse (cf Vassan, rue St-Jean) (Moutonnet 1er Mars 1753. manque aux A.D.) \*

**Nota B. Ancien** « une pièce annexe nous montre que  
« l'une des trois maisons, celle des Hourdé venait d'héritage  
« **Petit** sur la censive de la seigneurie de l'évêché :

« **le 3 Juin 1678 Me Pierre Petit** avocat à Soissons en faisait  
« la déclaration au terrier de l'évêché.

« **le 15 Avril 1684** : partage entre M. Robert Petit, chanoine de  
« la cathédrale et Me Pierre Petit, avocat au parlement et  
« au présidial de Soissons, elle échut au chanoine. Plus  
« tard, le sieur Hourdé, notaire, la posséda à cause d'une  
« Delle Petit, sa femme, héritière de M. Robert Petit. Ces  
« maisons tenaient d'un bout au couvent des religieuses  
« Minimes et au cimetière de l'Hôtel Dieu ». (cf rue Deflandre BSAS 4 XVII).

**Le 7 Juin 1760** (Calais) Me Georges Antoine Morel et sa femme Barbe Lebrasseur vendent **la 1ère maison** à **Alexis Madeleine Hardy**, premier secrétaire de l'intendance, pour lui, ses héritiers et ayant-causes, sise rue de la Croix de Panleu. Vente faite moyennant 5000 livres francs deniers. La maison est louée au sieur De Barasse, médecin à Soissons. Elle est composée « d'un corps de logis sur l'aile droite (?) ... », ce qui semblerait démontrer que **les deux autres maisons** faisaient un tout avec celle vendue ci-dessus.

---

(\*) (\*) (\*) (\*) (\*) — cf Notes page 181

**Le 18 Janvier 1768 Alexis Hardy** devient propriétaire de la totalité des dites maisons pour les réunir en une seule et belle demeure, vendue dix ans plus tard :

**Le 17 Décembre 1778** (acte au Châtelet de Paris) : « **Mes-**  
« **sire Louis de Flavigny**, lieutenant colonel des grenadiers  
« royaux et **Delle Marie Louise Suzanne de Flavigny**, son  
« épouse, demeurant ordinairement à Soissons, d'une part,  
« **Sieur Denis Hardy**, laboureur à Longpont sous Montlhéry  
« et sieur **Jacques Brunet**, négociant à Longjumeau, époux  
« de **Catherine Hardy**. Lesdits **Hardy** seuls héritiers du  
« sieur **Alexis Madeleine Hardy**, leur frère décédé, d'autre  
« part. »

Il y a eu actes sous seings privés du 24 Mars 1776 par lesquels le défunt Hardy s'est engagé à vendre à M. et Mme de Flavigny, **les trois manoirs** par lui acquis du sieur Morel — rue de Panleu —, deux glaces ainsi que les armoires et buffets scellés moyennant 15 000 livres (3 000 comptant et le reste en rentes) — Accepté (cf 1768).

**Nota** : Une spacieuse maison avait été bâtie sur l'emplacement des 3 manoirs par feu Alexis Hardy (cf plan cadastre n° 932).

**En 1794** la propriété portait le n° **872 rue des Piques** cydevant de Panleu (106). Elle appartenait à **Antoine Pille**, marchand de bois et à son épouse née **Dumont** ; acquise par eux de Louis de Flavigny et de Marie Louise Suzanne de Flavigny, épouse séparée : « Maison consistant en plu-  
« sieurs pièces telles qu'un grand salon, salle à manger,  
« salle à coucher, cuisine, office, écuries, remise, cour et  
« jardin, le tout au rez-de-chaussée. Plusieurs chambres et  
« cabinets au 1er étage. Deux escaliers, trois greniers, deux  
« caves et deux caveaux. »

**De 1815 à 1906** : d'après les divers recensements relevés aux archives de l'hôtel de ville, une famille Marchand-Gatte succéda aux Pille-Dumont, en 1815.

Les héritiers Marchand y résideront jusqu'à la veille de la Grande Guerre.

En 1914 cette demeure portait le n° 6... Endommagée ou détruite, elle sera rasée comme ses voisines 2 et 4 (cf ci-dessous).

---

Une plus petite construction (ancien n° 4, supprimé en 1920), appartenait sous l'Ancien Régime à l'abbaye **Saint-Jean-des-Vignes**, qui la louait régulièrement (n° 933 du cadastre 1846).

A la veille de la Révolution, Louis Culot, charpentier, l'occupait. Elle portait le n° 873.

**Le 4 mars 1791**, il l'obtint par adjudication (biens nationaux) pour 2.400 livres.

**Le 3 Novembre 1793** (108), il la céda à **Fidel Amand Constant Darocourt**, entrepreneur de bâtiments : « la maison s'ouvrait par une porte charretière, au rez-dechaussée, quatre pièces et une chambre, mansardes au-dessus, le tout couvert de tuiles, une grande cour, un puits, un jardin et lieux d'aisance ; le tout tenant d'un côté à Domiliers (Palais de Chartres n° 874), d'autre côté à Flavigny (n° 872 cf ci-dessus) ; d'un bout, par derrière, au cimetière de l'Hôtel Dieu et au jardin des cy-devant Minimes (109), d'autre bout, par devant, à la rue des Piques. »

Le citoyen Darocourt la vendra **le 4 Floréal an XI** au grand agioteur, spéculateur de biens nationaux (110) : **Jean Georges Hertzog \***, propriétaire demeurant à Paris.

A partir de 1815 jusqu'à sa destruction (1920), plusieurs familles de paisibles rentiers se sont succédées. (111)

Ce quartier fut modifié après les destructions des guerres de 1870 et 1914-1918...

Les n°s 2, 4 et 6 (avant 1914), furent rasés **après 1920** et remplacés par la banque Crédit du Nord avec parc aménagé sur les terrains annexés. Un haut mur, rue de Panleu protège et isole la propriété. (cf historique ci-dessus des maisons n°s 872, 873 et 874 sous l'Ancien Régime).

#### **Les actuels :**

**n° 4** : maison à pignons à double gradin, pouvant dater de 1840-1850 ...

**n° 6** : construction rebâtie après 1920.

**n° 8** : cette demeure n'a rien de particulier, sauf au fond du jardin, une petite bâtisse, qui aurait mérité d'être conservée dans son intégralité. Elle date du XVIIème siècle, son rez-de-chaussée était un fournil et une buanderie comme

---

((\*) — cf Notes page 181

en représentaient les frères Le Nain, peintres de la paysannerie. Cette construction fut malheureusement dénaturée en 1959.

La maison n° 10 est certainement celle qui affecte le plus de coquetterie. Un cartouche au-dessus de la porte d'entrée nous indique sa date de construction — 1864 — Son bâtisseur Second Empire nous est inconnu mais il a su conserver la tradition des siècles antérieurs en juxtaposant la demeure des maîtres à celle des communs. En effet, la porte cochère se trouve dans la partie « domestique » et accédait directement aux écuries par une petite cour pavée. En entrant, un escalier de service menait au logement des serviteurs.

Au-dessus de la porte des maîtres est un balcon à balustrade de fer, la corniche s'agrémente d'un tympan avec masque de dieu marin ou fluvial avec le millésime - 1864 - La frise est festonnée en dentelle.

Sous l'ancien régime, la maison d'origine appartenait aux religieux **Minimes** (cf A.D. Biens Nationaux Q 830).

**Les maisons n°s 12 et 14** sont du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le n° 14 a conservé la haute muraille d'au moins trois mètres. Elle fait l'angle des rues de Panleu et du Vieux Rempart. Ces hauts murs étaient très courants autrefois pour se protéger des malandrins. A noter qu'un des propriétaires de la maison a juché, sur le promontoire, une guérite octogonale de pierres et de briques, curieux observatoire qui n'est pas sans charme et qui a résisté à tous les projectiles de 1914-1918.



## RUE RACINE

Autrefois ruelle des Moulins de Crise, dite de Crise (114)

Son origine : Elle remonte aux premiers siècles de notre ère et faisait le prolongement de la rue de Panleu. Toutes les terres environnantes formaient le faubourg de Crise.

La ruelle de Crise (vicus Crisiae) est citée dans le cartulaire St-Léger en 1383. C'est à l'une de ses extrémités que se trouvaient la Croix et l'Arbre de Panleu.

« *La tradition (114) rapporte qu'une partie des eaux de la Crise entrant en ville par ladite ruelle, longeait la rue de Panleu, passait devant la cathédrale par les rues de la Buerie, des Fèves (actuelle rue des Cordeliers), traversait la Grand-Place, la rue du Puits aux Loups (aujourd'hui de la Paix), rejoignait la ruelle de l'Egoût entre l'abbaye St Léger et le château des Comtes (actuel Hôtel de Ville). Là, elle y faisait tourner un moulin à huile et allait mêler ses eaux avec celles de la rivière d'Aisne.* »

Par suite des contradictions de nos historiens du siècle dernier, la dérivation du canal de Crise faite par les Romains au 3ème siècle reste un mystère. Il serait intéressant d'étudier très sérieusement cette énigme non résolue qui a fait couler tant d'encre de 1861 à 1886 et s'affronter MM. Laurendeau, Delaprairie et Leroux, tous membres de la Société Historique de Soissons, à propos de l'itinéraire et de l'époque où elle fut supprimée ?

Ce qui est certain, c'est que la rue menait directement aux moulins sur la Crise, tels les moulins de la Place, du Pré Foireux, de Notre-Dame etc... D'autre part, elle séparait l'enclos St-Jean-des-Vignes du Jardin des Pitances appartenant à l'abbaye et cédé pour édifier l'hôpital général (1682).

#### **Agrandissement de l'Hôpital général inauguré en 1825 :**

Au début du XIXème siècle, la rue de Crise fut concédée par la ville à l'administration hospitalière pour être enclavée dans ses jardins en vue d'agrandir et de construire un grand bâtiment de 40 mètres à chacune des extrémités du premier édifice et la grande porte monumentale face à la rue de Panleu, sur l'emplacement de ladite rue, à la charge de percer une nouvelle rue entre l'Hôpital et la maison de correction. Cette rue qui porte le nom de **rue Neuve de l'Hôpital** (115) fut ouverte au public le 15 Octobre 1822, tandis que la fermeture de la rue de Crise eut lieu le 18 Mars 1823.

La première pierre de ce nouvel établissement fut posée le 27 Mai 1825 par **Madame la Dauphine**, duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, lors de son passage à Soissons pour assister au sacre de Charles X à Reims.

L'espace triangulaire fut nommé **Place Dauphine** en son honneur.

Du 14 au 16 août 1870, les Prussiens bombardèrent sans relâche tout ce quartier de la ville. L'Hôpital Général

qui comprenait alors 241 lits et 20 berceaux fut ravagé par le feu. Les pertes furent évaluées 812 675 francs dont l'Etat ne prit en charge que 22 %.

L'établissement complètement détruit, les hospices durent abandonner toute idée de reconstruction immédiate. En 1879, tout était encore en ruines.

Le nouveau centre hospitalier (116) fut édifié avenue de la Gare (actuelle avenue du Général de Gaulle) au lieu-dit « la maladrerie » où se trouvait autrefois l'hôpital Saint-Lazare ou de la Charité réuni à l'Hôtel-Dieu en 1693. L'ouverture des premières salles eut lieu le 8 Octobre 1888. L'inauguration se fit en 1901.

En 1892, l'ancienne rue de Crise fut réouverte sous le nom de : Rue RACINE.

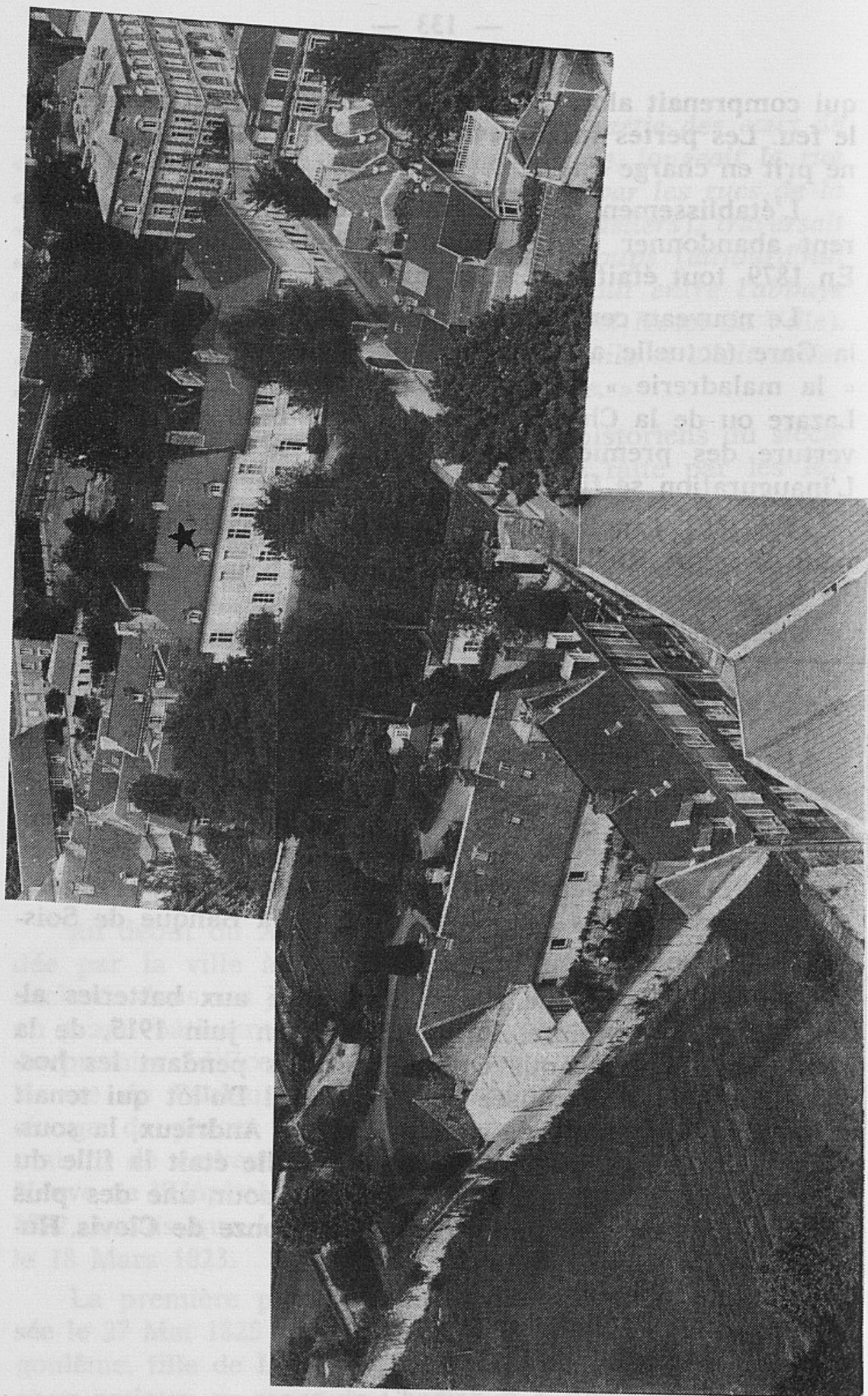


### **PLACE DAUPHINE (113)**

Pendant la guerre 14-18, le quartier de Panleu semblait moins menacé que d'autres. On put voir s'installer le quartier général d'un officier allemand de haut grade, en septembre 1914 au n° 19 de la rue Racine (maison Ferté-Lemaire), tandis qu'en 1915, les généraux français organisaient leurs services dans les locaux de la Banque de Soissons.

**La Place Dauphine**, assez dissimulée aux batteries allemandes de la rivière, fut le théâtre, en juin 1915, de la seule prise d'armes que connut Soissons pendant les hostilités. Elle était organisée par le général Dollot qui tenait à honorer de la croix de guerre Madame Andrieux, la sous-préfète, qui se dévouait sans compter. Elle était la fille du député poète Clovis Hugues et passait pour une des plus jolies dames de son temps (buste en bronze de Clovis Hugues dans le parc de Sceaux).





*Rue Saint-Jean* : ★ la sous-préfecture et son parc (entrée n° 1 rue de Panleu) ex-Intendance au XVII<sup>ème</sup> siècle (1740-1772)  
*Demeures n° 4 et 6* : Maison abbatiale de St-Jean-des-Vignes (1623 à 1789).  
 — (cliché M. Gueugnon)

## RUE SAINT JEAN

En 1768, sur le plan Lejeune : rue des Capucins.

A la Révolution, jusque 1815 : rue de la Montagne.

Autrefois, ce n'était qu'un sentier qui dévalait la colline partant de l'abbaye, traversait les vignes pour arriver aux portes de la ville. En 1520, dans le dénombrement de Saint Jean des Vignes, c'était le **chemin** du Mont St Jean. (117)

A la suite de l'invasion des Espagnols en 1544, on se rendit compte que les remparts du XII<sup>ème</sup> siècle, en très mauvais état, devaient être reconstruits. Aussi, en 1550, il fut résolu, en conseil du roi, d'agrandir l'enceinte, de refaire de nouvelles fortifications. St-Jean-des-Vignes serait rasé, étant placé sur un monticule, il dominait la ville, l'ennemi pouvait facilement couvrir Soissons de projectiles...

C'est Mathieu de Longuejume,\* alors évêque et conseiller d'Etat qui fit de nombreuses démarches pour sauver l'abbaye. Il eut gain de cause et les travaux commencèrent en 1551, englobant St-Jean, ses abords et les terrains environnants.. (118)

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, la sente menant à l'abbaye devint alors une voie intra-muros mais, contrairement à la rue de Panleu, rares sont les maisons qui y furent construites. La rue St-Jean resta et reste encore peu habitée.

Toute notre attention va se porter sur **les n° 4 et 6** qui, de 1622 à 1869, ne formaient qu'une seule et même propriété.

**Le n° 2** est l'entrée des bureaux administratifs de la sous-préfecture, à la suite un très haut mur clôt le parc agrandi en 1870 (cf n° 1 rue de Panleu).

Pénétrons dans la belle et spacieuse demeure n° 4 actuel de la rue Saint-Jean, **sous l'ancien régime portant le n° 881**. L'entrée se fait par une porte monumentale qui a conservé son hémicycle pour le passage des attelages. Elle a ses piedroits et sa grille hérissés de fers de lance comme le portail de St-Jean-des-Vignes que l'on peut dater du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

La propriété est située sur la déclivité de la colline, sa façade orientée vers le soleil levant est construite en per-

---

(\*) — cf Notes pages 181-182

pendiculaire de la rue. Une aile, en retour d'équerre, longe la rue St-Jean ; jusqu'en 1869, elle formait le second corps de logis. A cette date, elle fut vendue séparément et porte aujourd'hui le n° 6.

La maison, entourée de très hauts murs, se cantonne par un pignon sur rue et à l'autre extrémité par un petit pavillon carré. (*cf cliché D. Rolland*)

Cette longue bâtisse nous fait retrouver le XVIIème siècle dans le volume harmonisé avec sa toiture élevée et la régularité de ses hautes baies. La toiture est à croupes, comme celle de l'actuelle sous-préfecture.

Il semble que l'architecte ait placé l'habitation du maître à l'étage, un long couloir la desservait. Quant au rez-de-chaussée, il était dévolu aux communs. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que nous retrouvons ici en deux endroits du rez-de-chaussée, des salles couvertes par une **voûte d'arêtes** que les propriétaires ont su mettre en valeur :

Alors qu'aujourd'hui ces deux salles sont les plus belles pièces de cette vaste demeure, au XVIIème siècle, ce plafonnement était assez pratiqué dans les cuisines et fournils à grands foyers, afin de circonscrire un incendie éventuel.

L'agréable jardin s'étage en pente douce, on l'a divisé par une sorte de terrasse ornementale. Un haut mur la sépare du 7 rue de Panleu et il voisine avec le parc de la sous-préfecture dont il est séparé par un petit muret. Avant 1870, le terrain de la propriété était beaucoup plus spacieux : 18 ares 28 ca furent vendus à Mme Veuve de Noiron (*cf n° 1 rue de Panleu*).

**Historique des n°s 4 et 6 de la rue Saint-Jean : Maison abbatiale de St-Jean-des-Vignes de 1623 à la Révolution :**

Elle fut bâtie en 1622 (119) par **Messire Pierre de Bermond**,\* trésorier de France à Soissons. Il l'abandonna à la veille de sa mort (1623) aux religieux de St-Jean-des-Vignes, pour 4 000 livres. Elle lui avait coûté bien davantage.

Le sieur Pierre de Bermond et son épouse, Isabelle Lesné était parmi les fondateurs du couvent des Capucins leurs voisins. Dès le décès du noble homme, les religieux en eurent la libre jouissance et elle devint **maison abbatiale**.

---

(\*) — *cf* Notes page 182

Tout au début ils installèrent leur fermier général qui s'occupait de leurs biens : « dès le XVIème siècle, les abbés « de St-Jean commendataires étaient des princes qui ne « résidaient pas dans leur abbaye.» La maison de Bermond dut leur sembler avantageuse pour leurs rares séjours à Soissons. Ils ne s'intéressaient à leurs domaines que pour en toucher les revenus.

Ledit fermier général ou receveur logeait dans la maison abbatiale mais était tenu de leur réserver en permanence une ou deux chambres et une écurie.

A ce sujet, un scandaleux abus de pouvoir se produisit en 1653 : « Sans avoir prévenu le gardien, l'abbé François « de St-Martin-d'Aglier (abbé 1640 à 1678) arriva en carrosse « à six chevaux, suivi de plusieurs cavaliers et laquais à « son service. La maison était occupée par la veuve du « receveur Christophe Moreau et ses enfants mineurs (M. « Moreau venait de mourir). Les suivants de l'abbé, sans « s'occuper des scellés posés par les notaires de la succés- « sion, menèrent grand train de vie, mirent la maison à sac, « chambardèrent l'ameublement, forcèrent les portes et ar- « moires fermées, se servirent des rideaux pour froter « leurs bottes et s'empressèrent de vider la cave et le « fenil.

« La dame Vve Moreau, née Jeanne Carrier, ne put rien « contre eux ! Elle alla exposer sa misère au notaire Grou « qui fit les constats d'usage. Mme Moreau ne pouvant « porter plainte contre l'abbé, se retourna contre les do- « mestiques du hobereau. Les laquais furent condamnés et « mis en prison, ne pouvant rembourser le montant des « dégâts occasionnés. »

**Les chanoines de St-Jean-des-Vignes** louèrent « la mai- son abbatiale » à diverses personnalités, telles :

**Le 18 Décembre 1683** à Simon Louvet qui remplace feu sieur Jean de Brye. Les propriétaires se réservent les greniers et le passage pour aller et venir par la grande allée qui conduit à la basse-cour d'icelle maison, moyennant un loyer de 149 livres tournois par an.

**Le 30 Juin 1694** : bail pour 9 ans à Messire Claude Regnault (120), écuyer, conseiller du roi, président, trésorier de France à Soissons, Grand Voyer de la Généralité de Soissons, renouvelé en **bail à vie**.

**Le 2 Juin 1703** (121) à Claude Regnault \* et à dame Marie Anne Bouchel, son épouse : « une maison sise en cette  
« ville de Soissons, **au dessous du couvent des Capucins**,  
« consistante en un grand corps de logis entre deux cours,  
« un autre en aïse, plusieurs caves et autres lieux, jardin  
« et sainfoin. Seulement à la charge des cens dûs aux sei-  
« gneurs, de l'entretien de toutes réparations tant grosses  
« que menues, moyennant 150 livres de redevance chaque  
« année. Ce bail continuera à vie durant des sieur et dame  
« preneurs. Ceux-ci venant à décéder tous deux avant **vingt**  
« **sept années** de jouissance et qu'il y ait alors des enfants  
« vivants de leur mariage, ledit bail subsistera en faveur  
« desdits enfants jusqu'à concurrence de 27 années accom-  
« plies, tant qu'ils vivent. »

Apparemment ce « bail à vie » ne dura que quelques années car **en 1711** c'est **Jean Charton** \* trésorier de France à Soissons qui semble occuper les lieux. On le voit en conflit avec ses voisins, les Capucins (119) à cause de leurs clôtures qu'il est nécessaire de réparer et d'exhausser.

Jean Charton décèdera à Villers-Hélon en 1723. \*

**Le 8 Octobre 1733** (Bouillye), Alexandre Gabriel comte de Longueval, seigneur de Verneuil, Guny, etc... demeurant **rue des Capucins** reconnaît devoir à **Louis Racine** \* (122) la somme de 4 100 livres pour paiement de laquelle il hypothèque tous ses biens meubles et immeubles.

**Le 31 Octobre 1764** : bail fait à **Charles Joseph Beauvisage de Guny** \* (123), écuyer, conseiller du roi, président trésorier de France à Soissons, Grand Voyer de la Généralité, Commissaire au département des Tailles : — d'une maison **au-dessous des capucins et en la rue St-Jean**, consistant en plusieurs corps de logis moyennant 500 livres de loyer annuel.

**Le 22 Octobre 1767**, (124) le sieur Beauvisage de Guny cède et rétrocède le droit de bail de 8 années à lui fait par Messieurs prieur et chanoines de l'abbaye, à **Messire Louis Lepeltier de Mortefontaine**, seigneur de Montmélian, chevalier, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, Intendant de justice, police et finances de la Généralité de Soissons, y demeurant (cf n° 1 rue de Panleu), à la redevance de 500 livres par an.

---

(\*) (\*) (\*) (\*) (\*) — cf Notes pages 182-183

Avec cet acte, on constate que M. l'Intendant avait quitté « l'hôtel d'Orléans » rue de Panleu, maison devenue trop inconfortable pour son rang de « persona grata » auprès des Soissonnais.

Cette rétrocession de bail lui permettait d'attendre six ans à compter du 1er mars 1768... le temps que le Palais de l'Intendance (actuel Hôtel de Ville) soit terminé.

**Le 11 Novembre 1774** (Guynot notaire) et le **14 Mars 1776** les chanoines de St-Jean louent puis renouvellent leur bail à **Messire Louis marquis de Flavigny**,\* chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, lieutenant-colonel des grenadiers royaux de France, intendant des fortifications de Bourgogne, demeurant ordinairement au château de Janvry près Montlhéry et à dame Marie Suzanne Louise de Flavigny son épouse, la maison **au-dessous des Capucins** ...

Enfin le **5 Novembre 1784** (125), c'est un nouveau haut personnage locataire des lieux : **Messire Jean-Baptiste François Marie comte de Vassan** (59 et 126) lieutenant-colonel au régiment de Chartres-Dragons et dame **Anne Camille de Neufville** \* son épouse. Le bail stipule :

— Une grande maison en la rue St-Jean n° 881 (cf description complète dans l'acte : très intéressant GC)

« A la charge par les preneurs de payer les cens dûs  
« aux seigneurs, d'entretenir ladite maison de toutes me-  
« nues réparations locatives, comme vitrages, clefs, serrures,  
« pentures, gonds, de rendre les vitrages nettoyés et sans  
« plombs, le tout sujet à visite, d'entretenir le jardin en  
« bon état. Loyer : 700 livres par an. »

**Les Vassan** \* ne connurent pas la fin de leur bail (en 1794). Ils assistèrent impuissants à la saisie, puis à la vente de la propriété de la cy-devant abbaye de St-Jean-des-Vignes comme biens nationaux. Peu après, ils prirent le chemin de l'émigration évitant la guillotine où finirent les jours d'un de leurs gendres, le marquis Degouy d'Arsy.

**Le 10 Mars 1791** (127) c'est la vente par la Nation de la belle demeure n° 881 rue de la Montagne à **Charles Nicolas Bourgeois** \*, laboureur à Vivières, député à l'Assemblée Nationale pour 10 900 livres, payables à raison de 20 % dans la quinzaine, le surplus en douze annuités égales.

---

(\*) (\*) (\*) (\*) — cf Notes page 183

**Le 22 fructidor an II (128)** le citoyen Charles Nicolas Bourgeois donne à loyer à Françoise Meynier-Lasalle, veuve de Théophile Albert Mézières, ladite maison, lieux et bâtiments, cour et jardin en dépendant :

« Tenant d'un lez à Scitivaux (cy-devant couvent des Capucins GC) ; d'autre lez à Veuve Denoue Delagranche (cf 1, rue de Panleu). D'un bout par devant à la rue, d'autre par derrière à la Nation au lieu de l'émigré Hourdé Chavigny (n° 7 rue de Panleu), moyennant 1100 livres loyer.»

L'acte notarié donne une description très complète des lieux et nous indique différentes pièces et bâtiments, tels : au rez-de-chaussée, après avoir franchi le vestibule, un passage « éclairé par une fenêtre qui voit le jour sur cour, « ensuite porte d'entrée de la cuisine. Celle-ci a deux fenêtres vue sur cour, trois barreaux de fer en dehors de chacune des fenêtres. **Laiterie** ayant son entrée par la cuisine, « basse-cour, plus loin **une étable à vaches** (d'où l'utilité de la laiterie GC), petit poulailler construit dans l'étable, « un hangar, un puits en pierre avec poterne et poulie, « bac à côté. Une écurie avec mangeoires et rateliers en « bois pour six chevaux, etc... »

Curieusement dans les biens nationaux, la laiterie et l'étable à vaches ne sont pas indiquées, mais l'on peut penser que cette installation devait être ancienne et fournissait les produits laitiers aux propriétaires et locataires. Tout le rez-de-chaussée ou entresol du principal corps de logis avec son aile en retour d'équerre (rue St-Jean) était voûté, et comprenait les cuisines, offices, celliers, bûcher et laiterie. Il servait uniquement à l'usage de la domesticité.

**Les 23 ventôse et 3 germinal an VI** : M. Charles Nicolas Bourgeois cède à M. **Geoffroy Guyon**, négociant, et à **Madeleine Juliette Chesmat**, son épouse, la maison n° 881. Les nouveaux propriétaires eurent deux fils Victor Marie et Louis Geoffroy Théodore.\* Ce dernier se maria le 19-XI-1806 (129) avec **Louise Camille Grevin de la Neuville**. Nous voyons ce couple rue St-Jean dans le recensement de 1815 (130), ils ont un enfant et 2 domestiques.

**Le 26 Avril 1822 (130)** par délibération du conseil municipal, le chevalier Henri François Delanoue, Maire de Soissons, en présence de P.E. Hageau, Receveur des biens et

---

(\*) — cf Notes page 184

revenus de la ville, a par ces présentes vendu et cédé à **M. Louis Geoffroy Théodore Guyon**, propriétaire rue **St-Jean-des-Vignes**, la quantité de six lignes cubes d'eau à prendre dans les tuyaux de distribution des fontaines publiques situées Place Royale (future Place Dauphine GC) à l'entrée de la rue St-Jean (côté sud).

M. Guyon fils reconnaît être en possession et jouissance de cette eau depuis **1808**. Cette vente est faite moyennant **600 francs**.

Aux décès des époux Guyon - Chesmat (1836 et 1838) leurs deux fils, Victor Marie et Louis Geoffroy Théodore héritèrent chacun pour moitié dudit immeuble et divers autres biens. Victor-Marie reçut à titre d'échange dudit sieur son frère, la maison rue St-Jean.

Il en fit donation à sa fille **Louise Juliette épouse Lignon**, à titre de partage anticipé.

En **1836-1838**, les lieux sont occupés par Mme Madeleine Lucie Pillas Veuve Morio de l'Isle (1795-1866). Bail verbal moyennant **800 F.** par an. Son époux était André Annet Morio de l'Isle (1778-1828) Général de Brigade, Baron de l'Empire, Maréchal des camps et armées du Roi, Chevalier de St-Louis et Officier de la Légion d'Honneur (sépultures au cimetière de Belleu).

**Les 17, 18-VII-1838**, après les arrangements de succession, Jean Ambroise Lignon, ancien notaire, demeurant dans l'Aube, se portant fort de Louise Juliette Guyon son épouse, héritière par donation (cf ci-dessus) vend la propriété à **M. Nicolas Augustin Desboves** et à **Delle Angélique Goumant**, son épouse. Le prix principal s'élève à **27 000 francs**, payé comptant.

A partir de cette date, jusqu'en 1853, le couple y résidera avec deux domestiques. D. Desboves décédé le **30-IX-1853**, Mme Desboves née Goumant et ses enfants (4 filles et 1 fils) seuls héritiers doivent mettre en vente par licitation les biens partagés en deux lots :

1er lot : La maison et ses dépendances rue St-Jean, mise à prix **25 000 Francs**.

2ème lot : La ferme de la Carrière l'Evêque à Septmonts. mise à prix **30 000 Francs**.

Maître Cuvillier, avoué à Soissons, se rend adjudicataire pour Mme Veuve Desboves du 1er lot décrit comme suit le **18 Avril 1854** (Argus Soissonnais) (131) :

« Une maison, rue Saint-Jean-des-Vignes n° 1er, laquelle  
« consiste en un **principal corps de logis** élevé sur voûte  
« formant cellier et cuisine, cave et caveau ; escalier prin-  
« cipal conduisant audit corps de logis. A droite de cet esca-  
« lier antichambre et chambre à coucher ; à gauche anti-  
« chambre, office, salle à manger, petit salon formant bi-  
« bliothèque, grand salon, chambre à coucher avec cabinet ;  
« grenier sur le tout avec mansarde.

« un **deuxième corps de logis** sur la rue et sur la basse-  
« cour, composé au rez-de-chaussée d'une cuisine avec of-  
« fice et bûcher ; au premier étage plusieurs chambres à feu.

« un **troisième corps de logis** derrière le principal, dans  
« lequel se trouvent des écuries au rez-de-chaussée, une  
« chambre au 1er étage, avec grenier et mansarde dessus.  
« Une basse-cour et au milieu des bâtiments ci-dessus un  
« puits, un hangar, des lieux d'aisances, poulailler et colom-  
« bier. Deux cages d'escaliers **dérobés** pour le service des-  
« dits bâtiments.

« Une grande et belle cour d'honneur devant le principal  
« corps de logis et un vaste et superbe jardin planté d'ar-  
« bres à fruits et d'agrément. »

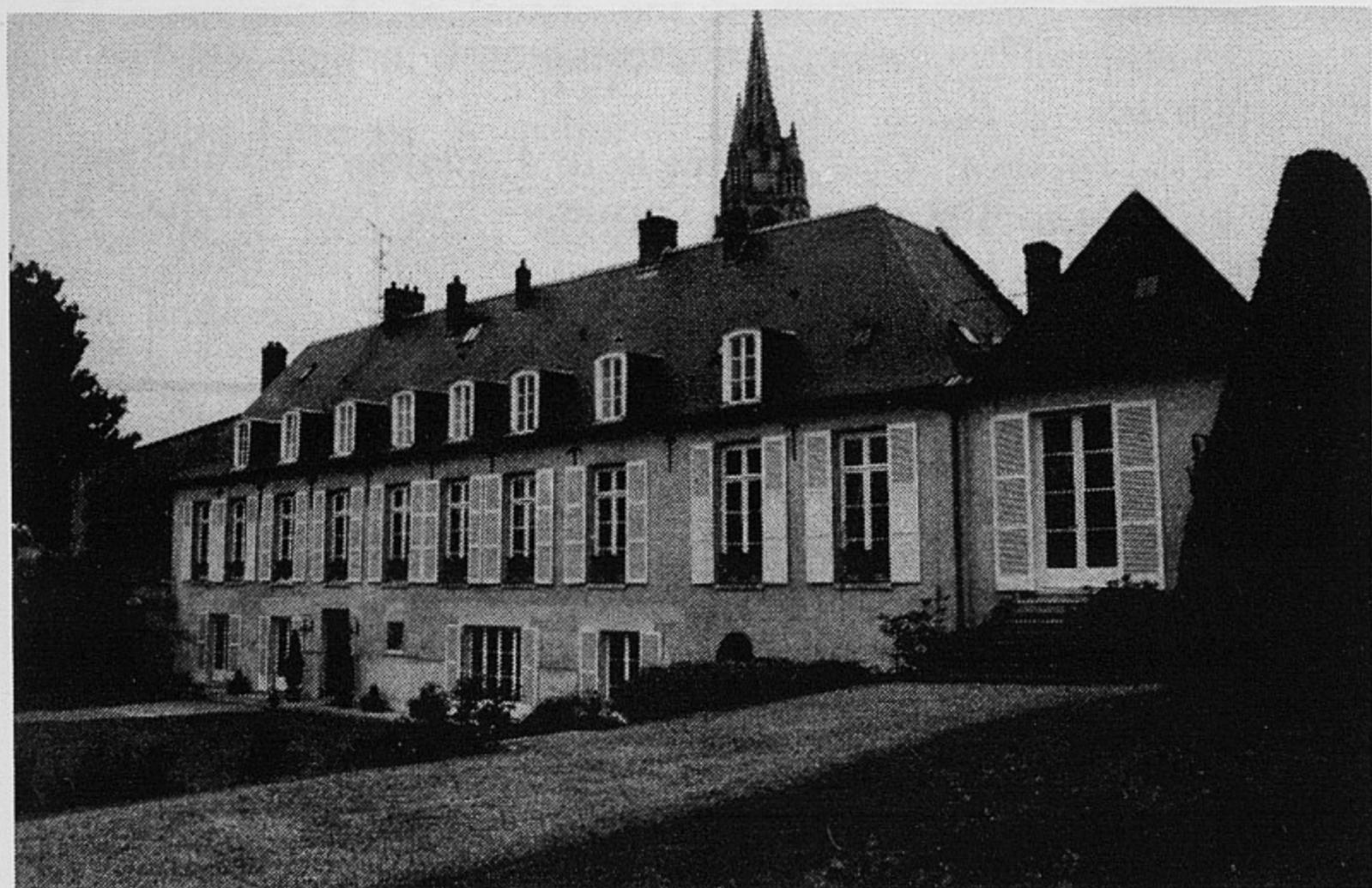
Mme Veuve Desboves ne quittera donc pas la demeure rue St-Jean n° 2 (depuis 1856). En 1861, elle est âgée de 75 ans et a toujours deux domestiques à son service. Elle dut mourir en 1869 car les héritiers Desboves-Garnier et Hubert-Desboves vendent le **26-IX-1869** :

à **Louis Marie Guillaume**, marchand boucher rue St Martin et à Eugénie Rochard, son épouse, une partie de la grande maison, c'est-à-dire les deuxième et troisième corps de logis décrits ci-dessus (cf 1854), dont ils se sont réservés le surplus. Cette partie vendue correspond au n° 6 actuel.

Le surplus de la maison (corps de logis principal) avec tout le terrain fut cédé à **M. et Mme Velain les 18 et 26-IX-1869**. Or, le 11-III-1870, M. Alexandre Eugène Velain, pharmacien à Soissons et Delle Pauline Joséphine Laurwi, son épouse, vendent à **Mme Veuve de Noiron** une portion de leur jardin, c'est-à-dire, 18 ares 28 ca pour 22 200 francs de prix principal (cf parc de la sous-préfecture). Le même jour **M. Charles Herman Cacqueray de Lorme** \*(famille ancienne

---

(\*) (\*) — cf Notes page 184



à la Révolution . N° 881 rue de la Montagne, maison abbatiale  
de St-Jean-des-Vignes.

Aujourd'hui : N° 4 rue Saint-Jean — (cliché D. Rolland)

de gentilhommes verriers) fait l'acquisition de la propriété restante des héritiers Desboves : l'actuel n° 4 de la rue St-Jean.

Le recensement de 1872 indique au n° 2 rue St-Jean :

- M. de Cacqueray Charles Herman (36 ans) propriétaire
- Albertine Gabrielle Paule de Madrid son épouse (37 ans)
- Marie Eugénie de Bernetz, Vve de Cacqueray, rentière (69 ans)
- 2 enfants (7 et 3ans) — quatre domestiques et une institutrice.

En 1896 le n° 2 est devenu le n° 4, toujours occupé par M. et Mme de Cacqueray de Lorme — deux domestiques à leur service.

Vers 1910 : c'est M. Jacques **Parmentier**, Président au Tribunal Civil de Soissons et sa famille.

En 1930 : M. **Bouvet** ancien cultivateur de Tartiers.

En 1932 : Le docteur **Louis Roy**, chirurgien des hospices, Maire de Soissons puis Sénateur et son épouse née Delle **Jeanne Salette**.

Aujourd'hui M. et Mme **Pottier** sont les heureux propriétaires de cette superbe demeure dont nous venons de retracer l'histoire de 1622 à nos jours.

#### **N° 4 et N° 6 RUE SAINT-JEAN**

(Denis Rolland)

Ces deux propriétés en formaient autrefois une seule. On les a séparées, en 1869, en deux lots : Le grand Logis, avec son beau jardin, a été conservé par les propriétaires. Les communs et la petite cour ont été vendus.

La grande maison bourgeoise, située au N° 4, était parvenue jusqu'à une époque récente avec peu de modifications. Malheureusement, les travaux exécutés dans les années cinquante ont dénaturé la façade principale. La rénovation des années soixante dix a bien amélioré l'aspect, sans pouvoir toutefois retrouver le charme initial.

La construction actuelle semble bien la même que celle construite en 1622 par **Pierre Bermond**, avec probablement une modification importante dans le courant du XVIIIème siècle. Le bâtiment initial comportait huit fenê-

tres (1). Un deuxième bâtiment, destiné à abriter des dépendances, fut ensuite construit dans le prolongement, puis le pavillon carré.

Dans le courant du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la transformation de la toiture et des ouvertures a modifié l'aspect de l'ensemble. Ces trois corps de bâtiments ont été réaménagés pour ne former qu'un seul logis, et les ouvertures de la façade réorganisées en conséquence. Pour éviter l'effet d'écrasement de la façade par la grande toiture d'ardoise, on a maintenu une couverture différente sur le pavillon.

Dans l'axe de la troisième fenêtre depuis la rue Saint-Jean, un passage voûté donnait accès à la basse-cour dans laquelle se trouvaient les communs (actuel N<sup>o</sup> 6).

Tous les locaux du rez-de-chaussée qui abritaient cuisines, laiterie, celliers, etc... étaient couverts de voûtes d'arête qui subsistent dans leur majorité. Ils étaient éclairés par de petites fenêtres légèrement cintrées qui ont subsisté sur la façade arrière.

Le second bâtiment, construit dans le prolongement, a conservé ses voûtes en plein cintre.

L'entrée principale du logis se trouvait à l'emplacement actuel. Au contraire, l'escalier intérieur a été complètement modifié lors de la séparation des deux propriétés, probablement pour gagner de la place. Le vestibule initial devait comporter un escalier droit à deux volées comparable à celui de l'hôtel de la Sous-Préfecture.

Le premier étage a été remanié dans le courant du XVII<sup>ème</sup> siècle pour former un grand logis dans les deux bâtiments. La distribution actuelle des locaux date de la fin du XIX<sup>ème</sup> ; toutefois certaines boiseries paraissent antérieures. A noter les ferrures de la croisée du pavillon qui sont d'un très bel ouvrage du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Au-dessus du logis, le grand comble couvert d'ardoise, éclairé de lucarnes cintrées, servait à abriter des chambres de domestiques.

Le bâtiment en retour longeant la rue Saint-Jean (actuel N<sup>o</sup> 6), a été reconstruit à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il contenait autrefois une seconde cuisine et un bûcher au rez-de-chaussée, des chambres au premier étage. De l'autre

---

(1) — Les huit premières comptées depuis la rue Saint-Jean

côté de la petite cour, le bâtiment a lui aussi été modifié au XIX<sup>ème</sup> siècle. Là se trouvaient les écuries avec chambres de domestiques au-dessus.

### N° 8 RUE SAINT-JEAN :

**LE COUVENT DES CAPUCINS (1615 à 1789) — Le pensionnat des dames de la Croix (1853-1973) — Aujourd'hui le collège St-Remi :**

Les voisins immédiats de la « Maison abbatiale » situés vis à vis de l'abbaye St-Jean-des-Vignes, furent les Capucins (119). Leur couvent (actuel n° 8 rue St-Jean) fut bâti sur un terrain vague concédé par les chanoines de St-Jean. On y joignit quelques vignes et jardins adjacents.

La première pierre fut posée, au son des trompettes et des tambours par le duc d'Aiguillon et du Maine, fils de Mayenne, le 10-VIII-1613. L'évêque Jérosme Hennequin assisté du clergé, en présence d'une grande foule, du Présidial et des échevins, bénit l'établissement. Deux ans après tous les bâtiments conventuels étaient en état d'être habités et y reçurent douze religieux de l'ordre mendiant de Saint-François d'Assise \* (132) :

Que reste-t-il de ce monastère ?

L'église : aucun vestige... Elle fut rasée par l'acquéreur M. Nicolas (de) **Scitivaux**,\* trésorier des troupes à Soissons, adjudicataire « des Capucins » vendus en biens nationaux le 26 Juillet 1791, moyennant 20.500 livres (133). Sur le procès-verbal de visite et estimation (Q 816), le couvent formait un quadrilatère, l'église fermait le côté sud, parallèle à la rue St-Jean et mesurait 31,70 m x 7,95 m. M. Scitivaux conserva les autres bâtisses, les transforma en agréable et spacieuse demeure, entourée de jardins magnifiquement entretenus. Le prince Auguste de Prusse fait prisonnier par l'armée napoléonienne, (134) près de Iéna, viendra passer son temps de « captivité » dans cette propriété de mars à juillet 1807.

Le 7 Avril 1812 : l'ancienne maison des Capucins est vendue à M. Lettu et J. Amet son épouse, demeurant à Paris.

---

(\*) — cf Note page 184

Ils la louèrent à une manufacture de sucre de betteraves en 1813, puis à l'abbé Pottier qui y tint un pensionnat de 1814 à 1822 (135).

Monseigneur de Simony \* évêque de Soissons (136) forma le dessein d'y établir une maison de retraite pour les ecclésiastiques âgés et il en sollicita l'acquisition par l'Etat au profit du Grand Séminaire.

Le 10 Septembre 1826, le comte de Floirac, Préfet de l'Aisne, acquiert du sieur Lettu ladite propriété pour agrandir le séminaire. Il sera distrait 1/5ème du terrain pour être affecté au service de la défense de la Place. Cette vente est faite moyennant 35.000 f. payables 15.000 f dans un an et 20. 000 f dans trois ans, intérêts 5 %.

« Les Capucins » furent ainsi annexés à cet établissement (cf rue de Panleu), mais ne reçurent point la destination qui avait été projetée. Ce ne fut qu'une simple annexe d'un séminaire dans laquelle résidaient 12 à 15 élèves sous la surveillance d'un directeur. Ces élèves suivaient tous les exercices de la maison-mère avec laquelle ils ne formaient qu'une communauté : un passage avait été pratiqué « l'allée des Capucins » qui traversait les parcs des deux immeubles. C'est en procédant à ces terrassements que l'on découvrit les vestiges du théâtre romain enfoui depuis quinze cents ans. (cf plan)

En 1853, les Dames de la Croix échangèrent leur propriété de la rue de Panleu pour obtenir « les Capucins ». Mgr de Garsignies \* les encouragea dans leur entreprise. Elles firent construire une chapelle et un grand bâtiment à deux étages sur une des ailes de l'ex-couvent. En 1858, la première pierre était posée et bénite par l'évêque.

Ce grand bâtiment avec sa galerie de cloître en tiers point et sa corniche à pseudo-mâchicoulis sont assez caractéristiques du style Second Empire.

En 1870, l'immeuble était trop près de Saint-Jean-des-Vignes pour ne pas souffrir du bombardement pendant le siège. Le 14 octobre, le clocher de la chapelle, atteint par un obus, s'effondra. La bâtisse construite en 1858 souffrit beaucoup. Treize religieuses venaient de rentrer au couvent de la Croix, elles durent s'abriter dans la cave dite « des Ca-

---

(\*) (\*) — cf Notes page 175-176

pucins ». Quant au jardin il servait de parc au troupeau de moutons qu'on y avait hébergé en prévision du siège.

En 1914-18 la chapelle souffrit encore des bombardements. Sa façade a été relevée sur le dessin de l'ancienne.

Vers 1966, les deux institutions religieuses d'éducation féminine La Croix et L'Enfant-Jésus furent réunies et durent changer de locaux. Les Dames de la Croix quittèrent à regret ces lieux privilégiés, le 23-VI-1973.

Lors de deux visites faites en 1976 et en 1982, monsieur Bernard Ancien observa que :

**Le parc boisé et le potager** formaient un vaste enclos fermé par des murs qui les isolent complètement de la ville et des alentours. C'est un contraste, ici tout est calme et recueillement très monacal, bien propre aux études et à la méditation. Le parc actuel est plus vaste que ne l'était celui des Capucins. La propriété a d'abord été modifiée du côté du Théâtre Romain, lors de sa séparation d'avec le Grand Séminaire (cf 1853). Après le déclassement des fortifications de la ville en 1886, elle s'accrut d'une grande largeur en bordure du bd Jeanne d'Arc et aussi de l'ouvrage militaire qu'était le « cavalier dit des Capucins ».

**Le Cavalier des Capucins**, sorte de tumulus est le point le plus élevé de toute la ville. A cet endroit se dresse une statue de St Joseph, sur socle. Au pied de cette butte fut pratiquée une copie de la grotte de Lourdes. De nombreux ex-voto y sont déposés.

**La cave des Capucins** se prolonge dans le parc de l'ex-grand séminaire (actuel L.E.P. Camille Claudel). Elle est voûtée en berceau, bien appareillée, sans marques lapidaires, sans caractère pour lui donner une date précise. elle peut être du XVIIème siècle ?

**La fontaine des Capucins** date de la fondation du couvent.

**La muraille** séparant l'enclos des Capucins du parc de l'ancien séminaire est à étudier tout particulièrement par les archéologues : deux parties basses de la muraille notamment ont leurs parements faits de « pastoureaux » amalgamés à de plus gros parpaings ce qui donne l'apparence de substructions romaines ou bien d'un mur très ancien fait avec des matériaux de réemploi. Cette muraille doit suivre approximativement le contour du théâtre.

En face de la porte d'entrée à droite du grand bâtiment (1858) se voient **deux pavillons** plus modestes, qui se coupent à angle droit. C'est ce qui reste de l'ancien monastère. Ces deux ailes qui maintenant renferment une cour sont, paraît-il, de l'architecte Pierre Binard. Elles sont construites basses et robustes, austères aussi, comme l'ordre le voulait. Pour seule décoration, le large bandeau qui sépare les étages et, sous les fenêtres basses du premier étage un tableau de cordons se développe en accordéon : c'est la cordelière de St-François-d'Assise.

C'est avec nostalgie que nous contemplons une dernière fois les flèches de Saint-Jean-des-Vignes, dont la vision dans le parc ombragé est de toute beauté. Nous quittons le vaste enclos des Capucins... l'ambiance feutrée et la sérénité des lieux nous incitent à y revenir, mais cette fois avec carnet de croquis et appareil photo !

Geneviève CORDONNIER  
*Présidente de la*  
*Société Historique de Soissons.*

*Sous l'Ancien Régime :*

*LISTE des INTENDANTS de la GENERALITE de SOISSONS*

---

- 1637 — *Geoffroy Thuillier d'Orgeval*, Intendant de l'Isle de France et de la Généralité de Soissons ès-armées de Picardie.
- 1638 — 19 Août *Lefebure-Caumartin* sieur de Saint-Fort.
- 1642 — *De Villarceaux*
- 1643 — (fin) *M. de Périgny*.
- 1647 — *Claude Bazin* sieur de Bezons
- 1649 — *Louis de Boucherat*.
- 1650 — *Jean-Baptiste Lepicart* sieur de Périgny. \*
- 1654 — *Dayaux*
- 1654 — *Gargaux*.
- 1655 — *Du Housset*
- 1656 - 1662 - *M. de la Villemonte* : 1er Intendant de Soissons
- 1665 — *Jean Desmarets*
- 1667 — *Nicolas Dorieu*
- 1669 — *Louis de Machault*
- 1682 — 19 Février *Roland Le Vayer* seigneur de Boutigny
- 1685 — *Antoine Bossuet* Chevalier seigneur d'Azule la Cosne
- 1696 — *Félix Lepelletier* seigneur de la Houssaye
- 1698 — *Claude Joseph Samson*
- 1705 — *Antoine François de Paule Lefèvre d'Ormesson*, seigneur de Cheray. Mort le 21 Février 1712
- 1712 — 26 Février *Jean Baptiste Louis Laugeois d'Imbercourt*, chevalier
- 1714 — *André Robert Lefèvre d'Eaubonne*, chevalier seigneur de Rizeis
- 1717 — Janvier *Louis Claude Bechameil* marquis de Nointel
- 1720 — 15 Janvier *Marc-Antoine Turgot*, chevalier
- 1722 — 23 Juin *Philibert Orry*, chevalier, comte de Vignory, conseiller d'Etat, etc...
- 1727 — 18 Janvier *François Richer*, chevalier, seigneur d'Aube, de Drulce, etc...
- 1731 — Mai *Antoine Martin de Chaumont*, marquis de la Galaizière
- 1737 — Janvier *Jérôme Bignon*, chevalier, marquis de Plancy, baron de Semoine
- 1743 — 4 Mars *Charles Blaise Meliand*, chevalier, seigneur de Toizy et de la Chapelle Vendômoise, mort Conseiller d'Etat en 1768 (25 ans 1/2 Intendant)

- 1765 — *Louis Lepeltier* marquis de Montméliant, seigneur de Mortefontaine, Blacy, etc... En 1772, personnage le plus en vue à Soissons, magistrat distingué il fit construire « le Palais de l'Intendance » (actuel Hôtel de Ville) sur l'emplacement du Château Gaillard. En Janvier 1785, il quitta Soissons, nommé prévost des marchands de Paris.
- 1784 — 24 Août *Charles Esprit Marie de la Bourdonnaye de Blossac*, chevalier : dernier Intendant de la Généralité de Soissons. Il envoya sa démission au roi en Août 1789.  
A cette date, l'Intendant était chargé de l'administration de la Généralité, 25 subdélégués étaient répartis pour surveiller l'exécution de ses ordres.
- 1790 — Création des «*départements*» divisés en «*districts*» eux-mêmes en «*cantons*», eux-mêmes en «*communes*».
- à la tête du département un «*conseil général*» élu de 36 membres, parmi eux 8 forment le «*directoire*» soit le pouvoir exécutif.
- Il y a en plus un «*procureur-général syndic*» élu lui aussi qui représente le Roi dans son pouvoir judiciaire.
- 1795 — (Constitution de l'an III) sont supprimés :  
districts : regroupés en arrondissement  
procureur-général syndic : remplacé par des commissaires du pouvoir exécutif (donc central).
- 1800 — 8 Janvier nous trouvons l'administration départementale avec un préfet, un secrétaire général de préfecture, 1 conseiller général du département et l'administration municipale avec un sous-préfet et un conseiller d'arrondissement. C'est le début du centralisme de Bonaparte.

---

(\*) — cf armorial général de l'Election de Soissons p. 42 (BSAS 4ème IV p. 89 - Luguët) à propos des Lepicart — date à rectifier pour J-B Lepicart Intendant de Soissons (1650-1654) alors que Luguët fournit les preuves de sa mort en 1650 et une pièce le signalant en 1643 (p. 88) — Villarceau en 1637 et non en 1643 (p. 89)

Un Louis Le Picart, conseiller du roi, receveur des Tailles Ss — armoiries «*D'argent à un cœur de gueules sommé d'un lis de jardin au naturel et un chef de gueules chargé de 3 maillets d'argent, celui du milieu versé ou renversé* »

cf ADA. E suppl. 641 (g g2)

NOTES — par Alain BLANCHARD

Soissons a eu des hommes importants comme Intendants au XVIIIème siècle et ce n'est pas un effet du hasard. La Généralité joue un rôle important dans la géostratégie du pouvoir vu sa situation : l'Intendant doit être « la confiance ».

Jusqu'aux années 1680, il est en général difficile d'établir une liste exhaustive des Intendants parce que jusque là les commissions données par le roi sont très souvent ponctuelles et temporaires alors qu'elles deviennent plus longues ensuite et générales.

Il est à remarquer que les Intendants de 1680 à 1790 sont tous membres de familles importantes de la haute administration royale.

Ils sont en général juristes de formation :

— puis magistrats (conseiller au Parlement de Paris)

— maîtres des requêtes : magistrats préparant le travail du Conseil du Roi et qui, ainsi, se forment au travail administratif dans tous les domaines ;

— et deviennent Intendant entre 30-40 ans (âge fréquent de nos sous-préfets).

La Généralité, sans être en position très avancée vers les frontières ennemies joue un rôle dans la défense (même si l'on ne voit plus d'ennemis de 1712 à 1814) — voir les camps militaires à Soissons.

Elle est importante aussi pour le ravitaillement de Paris en blé (1/4 de la consommation environ au XVIIIème siècle).

Il faut un responsable compétent et un homme de confiance, d'où le choix de ces hommes au XVIIIème siècle

— *Jean Desmarets* (1665 à 1667) (1) est le beau-frère de *Colbert* (il a placé plus d'une douzaine des siens dans l'administration !)

Son fils *Nicolas* fut contrôleur général des Finances (soit ministre des finances + de l'économie + de l'intérieur!)

— *Antoine Bossuet* (1685 à 1696) c'est le frère aîné de l'évêque célèbre « l'aigle de Meaux ».

— *Lepelletier de la Houssaye* (1696 à 1698) fut contrôleur général de 1720 à 1722 et est l'arrière grand-père de *Charles Esprit Marie de la Bourdonnaye de Blossac*.

— *Lefèvre d'Ormesson* Antoine François de Paule (1705 à 1712) et *Lefèvre d'Eaubonne* André Robert (1714 à 1716) sont cousins, c'est une des plus importantes familles de l'administration royale aux XVII et XVIIIèmes siècles.

— *Laugeois d'Imbercourt* Jean-Baptiste Louis — ou d'*Hymbercourt* (1712 à 1714) — il est allié des Colbert.

— *Béchameil* marquis de *Nointeil* (ou *Nointel*) Louis-Claude (1717 à 1720) : sa mère est une Colbert, cousine du « grand » et sa sœur a épousé Nicolas Desmarets, neveu de Colbert...

— *Turgot* Marc-Antoine (1720 à 1722) : c'est le cousin germain du grand Turgot, ministre de Louis XVI. Malgré ce nom anodin, voire « bourgeois », il est noble au 8ème degré (soit milieu XVème siècle).

— *Orry* Philibert (1722 à 1727) : il fut contrôleur général de 1730 à 1745 : 15 ans soit un record absolu du XVII<sup>e</sup> siècle. Il a acquis sa connaissance de la réalité française dans son intendance à Soissons. C'est le ... grand-oncle de La Bourdonnaye de Blossac.

— *Chaumont* marquis de *la Galaizière* Antoine Martin (1731 à 1737) . important administrateur là aussi, après Soissons. Il fut chancelier du roi de Pologne exilé en Lorraine (le beau-père de Louis XV) et premier intendant quand cette région devint française. Sa femme était la sœur ... d'Orry.

— *Meliand* Charles Blaise (1743 à 1765) : là aussi assez vieille noblesse - 6 - 7 degrés pour lui. Il a été intendant 25 ans et demi : c'est un record.

— *Lepeltier de Mortefontaine* marquis de *Montméliant* Louis (1766 à 1784) : 5 degrés de noblesse, ce qui est honnête. Son arrière grand-père fut contrôleur des finances après Colbert : ces petits détails ne sont pas alors sans importance à une époque où l'on est moins un individu que le membre d'un groupe tournant parfois à la caste. On ne devient donc pas ce que l'on est par hasard (mais est-ce toujours par mérite ?). Il était cousin avec Lepeltier de Saint Fargeau assassiné en Janvier 1793 (voir son buste sur le fameux tableau du musée). Il quitte Soissons dans l'été 1784 puisque son successeur signe des documents dès fin août.

— *De la Bourdonnaye de Blossac* Charles Esprit Marie - le dernier intendant de la Généralité de Soissons - (1784 à 1789) : très vieille noblesse bretonne (13ème degré). Il est le

gendre de Bertier de Sauvigny, Intendant de Paris ; c'est son massacre à Paris, le 22 Juillet 1789, qui l'incitera à démissionner mi-août 1789.

*Bibliographie :*

- Aux Archives Départementales de l'Aisne, l'armorial du Soissonnais de Moreau-Nélaton donne des renseignements biographiques qui paraissent assez fiables.
- (ms Patté n° 236) BM
- (thèse de Dubuc sur la période 1650 à 1715)
- B.S.A.H.S.S. 1ère série, tome XIII p. 19
- B.S.A.H.S.S. 4ème série, tome IV p. 138

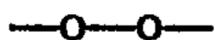
---

(1) — Périodes pendant lesquelles ils ont été Intendants de la Généralité de Soissons.

REORGANISATION ADMINISTRATIVE

Année 1800

SOUS-PREFETS en POSTE à SOISSONS



- 1800 — *Serrurier (du Tranois) Philbert Mathieu*  
1803 - 1804 — *Comte Octave de Ségur*  
1804 - 1805 — *de Plancy (Godard d'Aucour de Plancy)*  
1805 - 1810 — *de Reuilly*  
1810 — *Baron de Flavigny Alexandre, André*  
1813 — 15 jours seulement : *Delange*  
1813 — *Baron de Flavigny (ci-dessus)*  
1814 — (6 janvier) - *Bloquel de Wismes* - *Baron Stanislas de Wismes*  
1814 — (8 mars) - *de Wismes, Sous-Préfet* et *Baron Malquel, Préfet, étant prisonniers de guerre, Harel Charles, Jean* est nommé le 8 mars

3 avril, *déchéance de Napoléon*

- 1814 — (28 avril) - *de Wismes*, emmené le 15 février, libéré rentre à Soissons (jusqu'au 10 juin)

PREMIERE RESTAURATION

- 1814 — (10 juin) - *Baron François de Fourment*

CENT JOURS - 20 MARS au 28 JUIN 1815

- 1815 — *Baron François de Fourment*, jusqu'au 25 avril 1815  
1815 — (avril-mai) : *M. Delaage*

DEUXIEME RESTAURATION (28 Juin) - *Le Roi rentre à Paris le 8 Juillet*

- A. de Jessaint* (2 mois) — 1815 (2 août) - août 1816 - *Comte de Noüe* — 1816-1817 - *Baron de Selle de Beauchamp* — 1817  
*Denis de Senneville* — 1830 - *Baron de Forget* — 1833 - *Comte Amédée de Portes* — 1839 - *Comte de Saint Marsault* — 1843 - *Persil Emile* — 1848 (7 mars) - *Toussaint Plocq* — 1848 (17 mars) - *Sorel* — 1852 - *Vicomte Papillon de la Ferté* — 1863 (novembre) - *Baron de Barral Joseph* — 1870 (19 octobre au 5 décembre) - *Von Parseval* (fonctionnaire allemand) — (5 décembre à la paix de février 1871) *Comte de Geldern* (fonctionnaire allemand) — 1871 - *de Waru André*

— 1873 - *Gheerbrant* — 1878 - *Blacque* — 1884-1886 - *Planacassagne* — 1887 - *Bornier* — 1888 - *Huc* — 1890-1894 - *Huard* — 1894-1895 - *Arnal* — 1896-1897 - *Delavaud*.

VINGTIEME SIECLE — 1898-1904 -

Honoré *Pol* — 1904-1909 - René *Hennequin* — 1909 (6 novembre) - *Mancel* — 1914-1918 - René *Andrieux* — 1918 (24 août) - *Campion* — 1920 - Paul *Lafargue* — 1923-1931 - Marcel *Lemoine* — 1931 - *Authier* — 1932 (23 février) - *Cabouat* Jean — 1934-1936 - *Bidaux* Fernand — 1935 (20 octobre) - *Rivière* Jacques (maintenu dans ses précédentes fonctions) — 1936 (20 octobre) - *Touzé* Eugène — 1941 (10 août) - *Roulies* — 1942 (5 octobre) - *Morin* Jacques — 1944 (21 février) - *Vaugon* Bernard — 1949 (30 mars) - *Maury* Paul — 1950 - *Daty* Gabriel — 1959-1962 - *Lovisi* Joseph — 1962 (11 mai) - *Cuin* Jean-Pierre — 1970 (13 septembre) - *Resungles* Jean — 1979 (44 février) - *Bérard* Jean-Michel.

1982 — Janvier - gouvernement *Mitterand* socialiste : les préfets deviennent des « commissaires de la République » et les sous-préfets des « commissaires adjoints de la République ».

— 1982 (15 août) - *de Follin* Christian

— 1988 (18 janvier) - *Masurel* Hervé

## BIBLIOGRAPHIE

---

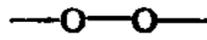
A. D.	:	<i>Archives départementales de l'Aisne</i>
A. H. de V.	:	<i>Archives Hôtel de Ville de Soissons</i>
A. N.	:	<i>Archives Nationales</i>
B. M.	:	<i>Bibliothèque municipale de Soissons</i>
B. N.	:	<i>Bibliothèque nationale</i>
BSAS	:	<i>Bulletin de la Société Archéologique Historique et Scientifique de Soissons</i>
B. A.	:	<i>Bernard Ancien</i>
G. C.	:	<i>Geneviève Cordonnier</i>
(*)	:	<i>Notes Pages .....</i>

---

- 1 — BSAS 4ème T. XVI
- 2 — BSAS 1ère T. II et 4ème T. XVI
- 3 — BSAS 1ère T. II, T. XV et 2ème T. III
- 4 — BSAS 4ème T. XVI et Bulletin Fédération T. XXIV
- 5 — BSAS supplément 4ème XVIII : église romane St Jean par Clark Maines
- 6 — Fascicule St Jean des Vignes par Bernard Ancien, plan Barbaran 1673
- 7 — A.D. - H 1178 à 1181 (possessions St Jean des Vignes)
- 8 — Copie plan B.N. (1655 Desbois), plans Poincellier (1747) et Lejeune (1768)
- 9 — BSAS 1ère T. VII, T. XIII
- 10 — Copie plan BSAS 4ème T. XVII
- 11 — BSAS 4ème T. XVII, Archives B.M. : l'Hôtel Dieu de Soissons
- 12 — A.D. H 456, Archives B.M. : (l'Hôtel Dieu) - Pécheur : annales T. VI
- 13 — Annales Pécheur T. VI, Cabaret T. II
- 14 — A.D. 226 E 431 (Boutry)
- 15 — A.D. série Q biens nationaux
- 16 — BSAS 2ème T. IV
- 17 — BSAS 2ème T. III
- 18 — Liste des sous-préfets de 1800 à 1988
- 19 — Histoire des collèges de Soissons par H. Doyen
- 20 — Un site historique au 9, rue de Panleu (par M<sup>me</sup> Judas-Ursche et ses élèves de 1 S.D. CI) : LEP commercial Soissons : mai 1985

Voir aussi : en B.M. : Dormay T. II, Martin et Lacroix T. II  
Houllier : état du Diocèse — Rousseau-Desfontaines : manus-  
crit — G. Cordonnier : Soissons à travers ses rues (BM ré-  
gional 2030-2031 944-34)

G. Cordonnier : Aisne nouvelle : les rues de Soissons (BM  
régional 1868)



### Rue de Panleu n° 1

- 21 — A.D. G 111 évêché — photocopies des actes déposées  
aux archives Sté Historique Soissons
- 22 — A.N. ; minutier central des notaires — photocopies  
des actes référence LXX 477 n° 26, 28, 31 — LXX  
478 n° 6, 36 — LXX n° 3 — Recherches faites par M.  
Hourlier, notre collègue, qui a toute notre gratitude.  
Déposées aux archives Sté Historique Soissons
- 23 — Calque plan B.N. BSAS 4ème série T. XVII
- 24 — Cf rues de Soissons,, éditions Horvarth. (BM régio-  
nal 2030-2031 944-34)
- 25 — Annales Abbé Pécheur T VII — B.M. Perin n° 4579  
et 4581 — Matot-Braine 1905 p. 176
- 26 — BSAS 4ème T.XIV et 4ème T. XVII et s/Lepeletier  
de Mortefontaine (ms Patté B.M. 5121)
- 27 — Lexique historique de la France d'Ancien Régime par  
Guy Cabourdin et Georges Viard - éditions Colin  
Régional fonds Perin B.M. n° 5396 - BSAS 3ème T XI
- 28 — A.D. : (Pourcelle) . 259 E 221, 224, 227, 229 à 231
- 29 — A.D. : 259 E 224 très gros dossier d'une centaine de  
pages après décès Bernard Delaloëre de Monsivry
- 30 — Lexique historique de la France d'Ancien Régime  
éditions Colin : (cf receveur, taille et élection)
- 31 — Armorial général de France (1752 registre 3 p. 631) :  
Bernard Delaloëre de Monsivry titre de noblesse d'ex-  
traction pour toute sa postérité (A.D.)
- 32 — BSAS 3ème série XIX (p. XVIII, XLV et Lx)
- 33 — A.D. (47 E 130 Bouillye)
- 34 — Dictionnaire historique du département de l'Aisne  
par Melleville (p. 160)
- 35 — Le Laonnois féodal Maxime de Sars tome I p. 368
- 36 — A.D. : (Patté-Guynot) 13 ventôse an 6
- 37 — A.D. : (Rigaux-Bedel) 19 thermidor an 8

- 38 — **Les Chastenet de Puységur** : cf Dormay T II p. 15 — Melleville p. 96 — Fédération Sociétés Savantes Aisne T. 1er par Luguet — Laonnois féodal T III p. 16 — Matot-Braine (1875) — Rues de Soissons Ed. Horvarth par G. Cordonnier — Fonds Perin tome 1er, page 163 — BM régional 2030-2031 944-34 — Etudes diverses : Société Historique Soissons
- 39 — Charles François Joseph Brocart de Bussières (BSAS 1ère série T VIII p. 16)
- 40 — Désirée Elisabeth dite Lisa Lévesque de Pouilly épouse de Bussières : Fds Perin 5673 (par l'abbé Congnet)
- 41 — A.D. (Boutry) 226 E 431 — A.D. délibérations du Conseil Général (août 1900 p. 468) — Archives Hôtel de Ville de Soissons, délibération 1900 (p. 250-251) - 1901 (p. 44-45)

#### **Rue de Panleu n° 3**

- 42 — A.D. G 111
- 43 — Notaire Boucher (archives B. Ancien) déposées aux A.D.
- 44 — Dormay T. II (p. 564) — Pécheur annales T VI (p. 275) — Houllier diocèse de Soissons (p. 480) — BSAS 4è T IV (p. CLXXXVIII)
- 45 — A.D. (Pourcel) : 259 E 229
- 46 — Laonnois Féodal T IV (p. 443) par Maxime de Sars — BSAS 4ème T IV (p. 85) par Luguet — BSAS 3ème XX notice sur Académie de Soissons par le capitaine Xavier de Buttet p. 79
- 47 — A.D. série E suppl. 641
- 48 — Laonnois Féodal T I (p. 379)
- 49 — A.D. Q 291
- 50 — A.D. Q 187
- 51 — Saint Pierre Aigle (par de Sars) — BSAS 3ème T XX (p. 172) — Laonnois Féodal T I, II, III et IV à Beauvisage — Académie départ. Aube T XCIII - 1930 (par R. Hennequin)
- 52 — Archives Hôtel de Ville de Soissons : dénombrement de la population de 1815 à 1914.
- 53 — A.D. (Rigaux) 123 E 134

#### **Rue de Panleu n° 7**

- 54 — A.D. G 111 et photocopie des actes déposée aux Archives Société Historique de Soissons. BSAS 1ère VII
- 55 — A.D. G 111 — BSAS 1ère XIX — BSAS 3ème XI — Les Capucins (M. de Sars)

- 56 — A. H de V. — BSAS 4ème XI — B.M. régional 2030-2031 944-34 p. 118
- 57 — A.D. (Bouillye) 47 E 108
- 58 — BSAS 3ème XIV — ms Perin 4981 : BM — Leroux T II — Cabaret T I — Fiquet T III et A. H de V. : S I - 20
- 59 — A.D. (Moreau) : 219 E 211
- 60 — Ledouble : état du diocèse — Pécheur annales T VIII — Fédération Stés Aisne T I
- 61 — BSAS 2ème V
- 62 — BSAS 1ère XII
- 63 — A.D. Biens Nationaux Q 816, 831, 291 - E 218
- 64 — B.M. Mémoires A. Dumas
- 65 — A. H de V : dénombrement de la population à partir de 1815
- 66 — Ledouble : état du diocèse — Saincir : Diocèse de Soissons T II — M. de Sars : Le couvent des Capucins
- 67 — Argus soissonnais du 7-VI-1857
- 68 — Extrait photocopie (acte notarié Muller) aimablement donné par Mme Marie-Antoinette
- 69 — BSAS 1ère T II, p. 90

**Le théâtre romain :**

- 70 — BSAS 1ère II p. 80 — 1ère XII p. 159 — 1ère VI p. 44 à 48 — 2ème XI p. 71 — 2ème XVIII p. 81 — 3ème III p. 134 — 3ème XV p. 210 — 3ème IV p. 100  
Collection Perin BM n° 5280 - 5305 - 5359 - 5374 et 5519  
A. Grenier : manuel archéologique 3ème partie
- 71 — Comité archéologique de Noyon T XXVII (1933)
- 72 — Délibération du conseil municipal f° 1051 (A H de V)
- 73 — *Le séminaire*. BM : Cabaret ms 237 — Périn n° 5868 — Ledouble : établissements religieux — Pécheur annales T VI - T VII — Brayer ms 4981 — Saincir T II — Patté ms 236  
A.D. G 512 - 47 E 180 — BSAS 4ème II - 1ère II  
Mémoires A. Dumas : l'explosion de la poudrière T I  
A. H. V. ouverture rue du Théâtre Romain — Fascicule LEP Camille Claudel (par Mme Judas)
- 74 — A. D. 1686 Gosset notaire (factures diverses pour travaux 1ère chapelle)
- 75 — Cabaret ms 237 — Pécheur annales T IV — Rousseau: Desfontaines ms 483 (en B.M.)

- 76 — Pécheur annales T IV et Lerondeau BM  
Régional 1868 : la rue des Archers et la rue du Théâtre Romain (par G. Cordonnier) BM — A.D. en 1585 : 225 E 10 - A.D. 4 J 78-79 (Luguet) - A.D. Calais 1671 et 1698 — BSAS 1ère XII
- 77 — BSAS 2ème T IV et Mémoires T I A. Dumas (B.M.)

**Tour Macé :**

- 78 — A.D. Calais 1698 et G 347
- 79 — B.M. Dormay : l'histoire de Soissons en 2 volumes
- 80 — B.M. Leroux : l'histoire de Soissons en 2 volumes
- 81 — A.D. 261 E 140 acquisition Viet Huissier
- 82 — B.M. régional 1868 (rues de Soissons par G. Cordonnier)

**Palais de Chartres :**

- 83 — BSAS 3ème XIX et cadastre plan 1846
- 84 — Minutier central des notaires parisiens (cote XI-566) (recherches M. Hourlier)
- 85 — A.D. 259 E 225 à 231
- 86 — BSAS 3ème XIX
- 87 — cf étude n° 1 rue de Panleu en 1722 et BSAS 3ème XII rues (par Pécheur)
- 88 — Archives Sté Historique : généalogie Quinquet offerte par le baron Ordioni descendant de cette illustre famille
- 89 — BM archives Hôtel Dieu (boîtes 512-513)
- 90 — A.D. (Moreau) 219 E 159
- 91 — A.D. (Guynot) 47 E 210
- 92 — St Pierre Aigle par Maxime de Sars — BSAS 3ème XX — A.D. Biens Nationaux Q 291
- 93 — Archives Sté Historique Soissons : acte de dénôt le 9-XII-1815 au tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Soissons
- 94 — A.D. (Bedel) 222 E 192
- 95 — A.D. (Desèvre) 261 E 152
- 96 — Musée de Soissons (inventaire Collet p. 125)
- 97 — A.H.V. délibérations registre n° 8 réf. 107
- 99 — Les Deviolaine :  
Verrerie de Vauxrot BM Brayer T II  
AHV registre état-civil de Soissons reconstitué après 1814 T III f° 31-32  
Martin et Jacob T II, appendice 72

- Laonnois Féodal (armoiries Deviolaine) T V p. 548  
BSAS 3ème XIX
- 100 — BSAS 3ème XIX et BSAS 3ème VII (rues Abbé Pécheur) et BM régional 1868
- 101 — A.D. (H 1406 : les Minimes) de 1616 à 1786
- 102 — Dictionnaire Melleville (p. 307)
- 103 — Généalogie des Quinquet par le baron Ordioni : Archives Société Historique Soissons
- 104 — A.D. (Pourcel) 259 E 216 - 220-225
- 105 — BSAS 4ème XVII (le plan) : les 3 maisons se voient (1655)
- 106 — A.D. (47 E 211 Guynot)
- 107 — A.D. Biens Nationaux Q 830
- 108 — A.D. (Patté) 259 E 288
- 109 — BSAS 4ème série T XVII (emplacement cimetière Hôtel Dieu)
- 110 — A.D. Q 207, Q 132 — BM Hennequin
- 111 — A.D (261 E 146) et A.H.V. recensement de 1815 à 1914
- 112 — plan cadastral 1846 et 1965 (centre administratif rue de Mayenne Soissons)

**Place Dauphine :**

- 113 — BSAS 3ème VII, XVII, XIX, XX et 4ème VI et XVII  
BM régional 1868 et A. H. V. (dénomination Place Dauphine Dossier 7 n° 22)

**Rue Racine :**

- 114 — BSAS 1ère VII et XV — BSAS 2ème I, II et XVII  
BSAS 3ème XX et 4ème VI  
Archives de l'Hôtel Dieu (B.M.)
- 115 — A.H.V. délibérations
- 116 — A.H.V. délibérations

**A propos du canal de Crise :**

BM : cf Berlette ms, Dormay T 1er, Rousseau-Desfontaines, Pécheur, Leroux T 1er, Martin et Lacroix

**Rue Saint Jean:**

- 117 — Pécheur annales T IV et BSAS 3ème VII
- 118 — Dormay, Berlette, Rousseau-Desfontaines, Cabaret, Patté ms 5121 BM Régional BM 1868 et BSAS 3 XIX

- 119 — AD : « les Capucins » par M. de Sars (p. 11, 13) —  
BM : Cabaret ms 237 T II — Le Pouillé 1755 — Pé-  
cheur annales T VI — Patté ms 5121 — Fiquet T III  
— Houllier : Diocèse Soissons
- 120 — BSAS 1ère VII
- 121 — A.D. 214 E 219
- 122 — Bulletin des Antiquaires de Picardie 4ème T II - 1984  
BSAS 4ème XVII
- 123 — Village de Guny (M. de Sars) — Laonnois Féodal  
T I, III, IV (M. de Sars)
- 124 — A.D. 47 E 163
- 125 — A.D. 47 E 194
- 126 et cf 59 — BSAS 3ème XIX 1ère III — Bulletin Châ-  
teau-Thierry de 1893 et 1903 — Dictionnaire Melle-  
ville — Laonnois Féodal T III — Castillon du Perron  
« la princesse Mathilde » 1953
- 127 — A.D. Q 830
- 128 — A.D. 222 E 136
- 129 — A.D. 261 E 136
- 130 — A.H.V. registres recensement de 1815 à 1914
- 131 — B.M. l'argus soissonnais (18-VI-1854)
- 132 — BM Patté ms 5121
- 133 — A.D. Bs Nx Q 816-835 — (P de Réimpré) : 226 E 58
- 134 — A.D. M 1534 et AN F 7 6487, n° 608 — Bulletin Aca-  
démique de Laon T XXXV
- 135 — A.D. 261 E 152
- 136 — L'abbé Ledouble : le diocèse de Soissons



— NOTES —

\* *Jean Santeuil* (de) : poète de latin moderne né à Paris en 1630, mort à Dijon en 1697. Il fit ses études aux collèges Sainte Barbe et Louis le Grand. Il entra à l'abbaye Saint Victor et se livra à la littérature latine. Chargé par Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, de substituer aux hymnes anciennes du bréviaire des morceaux plus modernes, il donne « un recueil de nouvelles odes sacrées » qui obtiennent un grand succès.

Sa vanité et son tempérament burlesque lui aliénèrent maints seigneurs et religieux et il soutint de vives polémiques. Il devint cependant le familier du Grand Condé. Il suivit le duc de Bourbon à Dijon où il mourut empoisonné - dit-on - par une prise d'émétique. La Bruyère le portraiture sous le nom de « Théodas ». Les œuvres de Santeuil parurent en 1729. Ses hymnes font de lui l'un des plus agréables poètes néo-latins du XVII<sup>ème</sup> siècle.

---

\* *Anecdote à propos de Charles IX* : il vint à Soissons avec le poète français Ronsard, auquel il portait une grande affection. Le roi ne voyageait point sans le poète voulant qu'il logeât sous le même toit. Ce dernier dut composer une poésie sur les Soissonnais car Charles IX écrivit une lettre datée de Soissons, du 13 novembre 1570, au cardinal Infant du Portugal pour que Ronsard soit décoré de l'ordre du Christ.

*Rue de Panleu n° 1* :

- « (Actes G 111) les *annotations en marge* signalant l'intendance :
- « 1611 : moitié de maison dépendante de celle de *l'Intendance*, rue de Panleu, d'un lez à la rue Saint Jean.
- « 1634 : deux maisons dépendantes de celle de *l'Intendance* rue de Panleu, d'un lez à la rue conduisante à Saint Jean.
- « 1638 : Jardin dépendant de *l'Intendance* rue de Panleu, cy-devant vignes.
- « 1640 : deux petites maisons dépendantes de celle de *l'Intendance* rue de Panleu.
- « 1648 : portion de la maison de *l'intendance*, rue de Panleu,
- « 1649 : portion de la maison de *l'Intendance*, rue de Panleu.
- « 1685 : maison de *l'Intendance*.

---

\* *Lepelletier* (ou Lepeltier) de *Mortefontaine*, marquis de Montméliant (Louis) avant-dernier intendant des Finances de Soissons (cf ms Patté BM n° 5121 p. 24) à qui le poète Renty fit à sa table cet impromptu : « *Tu te nommes Louis ! etc...* ». Eloge qui pouvait satisfaire l'extrême vanité de cet Intendant. Il contribua cependant aux amusements publics. Il établit des courses dans le Mail et fit dans le rond-point, un mât de cocagne ou arbre sans écorce, bien arrondi et bien savonné au haut duquel était placé le prix ou argenterie, qui devait appartenir à celui qui y atteindrait.

De 1765 à 1785, Soissons eut Lepeltier de Mortefontaine comme intendant. C'était le personnage le plus en vue, magistrat distingué. C'est lui qui désira un nouveau local pour son Intendance qui se trouvait *rue de Panleu*. L'emplacement du Château Gaillard avec le Mail et la rivière fut choisi. La vente fut conclue (30.000 livres). Les travaux commencèrent en 1772.

Lepeltier de Mortefontaine et sa seconde épouse Melle de la Cropte de Bourzac profitèrent de la réalisation grandiose du Palais de l'Intendance (actuel Hôtel de Ville) jusqu'en 1785. A cette date, il fut nommé Prévot des marchands de Paris (cf bibliographie (26) ).

---

\* *Propriété Bernard Delaloëre de Monsivry* : quatre maisons réunies en une seule, de la manière suivante :

*IV-1711* : maison acquise par M. Delaloëre de Monsivry, premier du nom ... savoir

*L'objet principal* par contrat passé (Pourcel 6-IV-1711) ensaisiné par Mgr de Sillery, évêque de Soissons. Ladite acquisition faite :

— de Messire Nicolas Morant, chanoine à la cathédrale de Soissons et de demoiselles Gabrielle et Madeleine de Hangest de Hargenlieu, filles majeures, d'après lequel contrat ledit Demonsivry a été revêtu et mis en possession de ladite maison par acte reçu au greffe du bailliage de Soissons le 23-V-1711.

*Un second objet*, c'est-à-dire une petite maison couverte de tuiles par contrat passé (Pourcel 24-IV-1711).

— de Jean Leroux, maître jardinier et Catherine Chateau son épouse

*Un troisième objet*, une autre petite maison :

— de Messire Toussaint Moustard, prêtre curé de Pierrefonds, procureur de Rufine Chocu, veuve de Toussaint Moustard vivant marchand à Cœuvres (Calais 21-I-1712) : acte manque aux archives.

*et le quatrième objet*, c'est-à-dire une autre petite maison et lieux du même curé de Pierrefonds (Calais 21-I-1712) : acte manque aux archives.

Lesdites maisons étant en la censive et seigneurie de Monseigneur l'évêque de Soissons.

\* 1722 : A propos des plaques de marbre noir gravé : « L'Hôtel d'Orléans » et le « Palais de Chartres » (BSAS 3ème série XIX p. XLIV), recherches faites par M. Xavier de Buttet, membre de la Société Historique en 1912 : les notables ayant reçu ces princes de sang étaient Messire Jean Delaloëre de Monsivry, (fils du précédent), Receveur des Tailles de l'Election de Soissons, et Messire Chotelle de Monroy.

---

\* — *Louise Gabrielle* (née en 1699 - religieuse en 1716) ;

— *Marie Angélique* (morte fille en 1718) ;

— *Jean*, fils aîné (né en 1700) succéda à son père en 1719 dans l'exercice des charges de *Receveur des tailles* de l'Election de Soissons sous le cautionnement de Dame Martin sa mère et de monsieur Lallemant. Receveur Général des finances. Jean est mort en 1762 sans postérité et sa succession est devenue vacante au moyen de la renonciation qui y a été faite.

- *Louis Bernard* (né en 1701) ;
- *Claude Joseph Bernard* (né en 1704) Delaloëre de Villesavoie est décédé en 1754, a laissé un fils mineur, son seul héritier, mais sa mère à renoncé pour son fils à la succession.
- *Marie-Anne* (née en 1708) et
- *Antoine François de Paule* (né en 1710) mort garçon en 1764. Renonciation à sa succession en 1768.

---

\* 1770 : Vente de biens immeubles par MM. les Directeurs des créanciers de M. Delaloëre de Monsivry. Furent présents :  
Messire Louis Charles Rolland, conseiller du roi, Commissaire au Chatelet de Paris ; Messire Jean Baptiste de Pille écuyer, conseiller du roi, contrôleur de greffe et procureur des comptes, demeurant à Paris et M. Laurent de Jussieu, bourgeois de Paris, y demeurant.  
Tous trois créanciers syndic et Directeurs des droits des autres créanciers.

---

\* *Joseph Louis Charles de Noüe marquis de la Granche, vicomte de Suzy, Beaurieux et autres lieux, né à Laon le 19-III-1728, décédé à Paris le 5-XII-1781. Il fut successivement :*

- page de la Reine Marie Leszczyńska (1er-I-1740) ;
- cornette au régiment de Lenoncourt cavalerie (1er-VIII-1743) ;
- capitaine dans le Languedoc Dragons (5-V-1747) ;
- exempt des gardes du corps du roi, compagnie écossaise (3-X-1752) ;
- lieutenant de Saint Louis (1er-II-1757) ;
- mestre de Camp (5-V-1759)
- brigadier de cavalerie (3-I-1770) ;
- sous-lieutenant des gardes du corps (1er-I-1776) commandés par le maréchal duc de Noailles pendant l'année 1776 (A.N. I a 50<sup>o</sup>).

Il épousa Marie Catherine Lefebvre de Lépine. Ils eurent deux enfants : un fils mort jeune et une fille qui deviendra marquise de Causans.

A sa mort, sa veuve se remaria (Trutal et Meen notaires Châtelet de Paris (5-XI-1789) à Philibert de Cordon (1735-1812) : cf rue de Panleu 1771 et 1798.

---

\* *Les de Puységur* : Celui qui nous intéresse plus particulièrement, Armand Marc Jacques de Chastenot, marquis de Puységur, vicomte de Buzancy, est né à Paris en 1751 et mort dans sa propriété à Buzancy près de Soissons en 1825.

Officier dans le corps royal de l'artillerie, maréchal de camp en 1789, il quitte l'armée en 1792. Emprisonné en 1797 pour avoir correspondu avec ses deux frères émigrés, il fut libéré en 1799 et devint *Maire* de Soissons (de 1800 à 1805). Il se rendit célèbre par la propagation du magnétisme animal et observa le premier le merveilleux phénomène du somnambulisme magnétique. Il prit part aux trois recueils intitulés « annales, bibliothèque et archives du magnétisme ». Parler de magnétisme, c'est évoquer Mesmer, son baquet, et ses expériences qui firent à l'époque presque autant de bruit que l'affaire du collier de la Reine ! Le marquis de Puységur était un de ses fervents

disciples. Disciple aussi de la nouvelle religion : la théophilanthropie principalement basée sur l'amour de Dieu et des hommes. Sous le Directoire Voltaire et J.-J. Rousseau partageaient ces croyances. La secte des théophilanthropes fut fondée le 16-XII-1796. A Soissons, De Puységur et Latournelle étaient les chefs de ce mouvement.

Son épouse : Marguerite Baudard de Saint James (1767-1817). Ils eurent 5 enfants : un fils et quatre filles. Une de leurs filles : Marie Amélie de Chastenet de Puységur épousa à Soissons en 1801, Charles Joseph Guillaume Valérien comte de Noüe, sous-préfet de Soissons en 1813 (cf Laonnois féodal T. III p. 16 Maxime de Sars).

A l'époque du sacre de Charles X (1824) Chastenet de Puységur eut l'idée de s'établir pendant toute la durée du séjour de ce monarque à Reims, sur une promenade publique de la ville et de coucher sous la même tente qui avait servi à son père lors de la bataille de Fontenoy, ce qui était annoncé par une inscription invitant le public à venir la visiter. Cette honorable mais excentrique fantaisie contribua beaucoup, en raison de l'extrême humidité du lieu, à l'altération de sa santé et le conduisit au tombeau, dans sa terre de Buzancy le 1er-VIII-1825.

Le 6-VIII-1825 (Rigaux notaire . cf le dépôt du testament de Puységur et inventaire après son décès) gros dossier.

---

\* *Deviolaine* Victor Emile (1833-1913) et son épouse Marie-Louise Léontine *Deviolaine* (sa cousine germaine), propriétaire, manufacturier-bouteiller, maire de Cuffy de 1865 à 1873. Conseiller d'arrondissement, conseiller général, député en 1876. En 1881, ils sont propriétaires du n° 3 rue St Rémi, avec eux leur fils Louis (17 ans) et quatre domestiques. En 1886 leur fille Louise (27 ans) et Octave *Delaby* banquier sont dans cette propriété reçue en dot des parents Deviolaine. En 1890, les Deviolaine sont locataires du n° 1 rue de Panleu (future sous-préfecture).

---

\* *A propos de la sous-préfecture* : Août 1900 (AD conseil général p. 468)... D'après les plans des locaux, il n'y a que très peu de changements à faire dans les distributions intérieures du premier étage. La principale dépense consistera dans l'installation des bureaux, dans un pavillon du rez-de-chaussée et dans la construction d'un calorifère.

Avec les remaniements projetés, les appartements du sous-préfet comprendraient notamment : au rez-de-chaussée, grand et petit salon, salle à manger, office, cuisine et cabinet de travail. Au premier étage, quatre grandes chambres à coucher et plusieurs cabinets de toilette.

Le logement du secrétaire, très complet, existe dès aujourd'hui absolument indépendant. Le pavillon des communs, au rez-de-chaussée serait modifié pour permettre l'installation des bureaux. Ceux-ci occuperaient l'emplacement des remises actuelles très vastes, et qui seraient transformées en conséquence de leur nouvelle destination. L'écurie actuelle très grande, serait aménagée pour trois chevaux avec à côté de l'écurie transformée, une remise pour deux voitures.

Enfin, la propriété renferme un très beau jardin. Dans ce jardin se trouvait une haute borne romaine datant de l'époque des Sévère.

venue là on ne sait comment... Monsieur Brocart de Bussières, maire de Soissons en 1852, (propriétaire des lieux GC) l'a offerte au Musée. On peut la voir aujourd'hui dans les jardins de l'Hôtel de Ville.

Le devis préparé par l'architecte départemental prévoit une dépense de 20.000 francs pour les divers aménagements, y compris la construction du calorifère 4.000 francs. D'un autre côté, le mobilier actuel de la sous-préfecture ne saurait suffire pour l'ameublement convenable du nouvel hôtel, et il y a lieu de prévoir une dépense de quelque importance.

*Charges et conditions* concernant l'acquisition faite par le département de l'Aisne pour l'établissement de la sous-préfecture :

« 1) il prendra l'immeuble dans l'état où il se trouvera lors de l'entrée  
« en jouissance.

« 2) il jouira des servitudes actives et supportera les servitudes pas-  
« sives apparentes ou non qui pourraient exister au profit ou à la  
« charge de l'immeuble vendu, à ses risques et périls. Les venderesses  
« font observer qu'aux termes du contrat de vente du 11-III-1870  
« (terrain 18 a 28 ca GC), le mur séparant la propriété présentement  
« de celle appartenant à M. Parmentier (n° 4 rue St Jean GC) est  
« mitoyen sur toute sa hauteur de 3 mètres. Il résulte en outre de  
« cet acte que M. Parmentier ne peut dans la portion de jardin lui  
« appartenant sur une longueur de 10 mètres prise à partir du milieu  
« dudit mur de séparation et sur toute sa longueur, élever des cons-  
« tructions excédant la hauteur de ce mur mitoyen, soit 3 mètres ».

---

\* *Rue de Panleu n° 3*

*Les Carrière* (Boucher notaire) : En 1648, les héritiers de Pierre Carrière étaient : Hugues Carrière demeurant à la Cour de Souppire, Michel Carrière demeurant à la Loge Tristan, Messire Jacques Robiche demeurant à Morambœuf, époux de Delle Claude Carrière, Delle Jeanne Carrière femme de Christophe Moreau, Messire Melchior Regnault mari de Delle Anne de Longueil fille de feu Messire Nicolas de Longueil et de Anne Carrière ses père et mère décédés, se portant fort de Melle Marguerite de La Fontaine veuve de feu Messire Pierre Carrière vivant receveur du marquisat de Cœuvres, de Marcq Carrière demeurant la Bonne Maison et de Marguerite Lamy fille mineure de Nicolas Lamy et de défunte Angélique Carrière.

---

\* *Les de la Perrière* étaient une famille de marchands que l'on trouve dès 1522 à Crouettes sous Muret. Jean de La Perrière, conseiller du roi, élu et contrôleur des tailles de l'Élection de Soissons avait épousé Delle Marie de La Salle. Au décès de sa belle-mère veuve de La Salle, il racheta de 1605 à 1610, les parts d'héritage de ses beaux-frères et belle-sœur, notamment à Crouy, Cuffies, Clamecy, etc...

Le 5-VI-1624 eut lieu le partage de la succession de feu Jean de La Perrière et de feu Marie de La Salle, entre leurs enfants :

- 1) Jeanne, épouse de Jean Carpentier bourgeois à St Quentin,
- 2) Marie, épouse de Jean Pinon licencié ès-lois, conseiller du roi, élu et contrôleur des tailles de l'Élection de Soissons,

- 3) Elisabeth veuve de Jean Berthemet vivant avocat au bailliage de Soissons,
- 4) Claude veuve de noble homme Claude Le Saige ou Le Sage,
- 5) et *Anne* émancipée de justice sous la curatelle de Charles Pierlot (la bienfaitrice des Minimesses GC).

---

\* 2-IV-1718 (Pourcelle) consentement et approbation, furent présents Dame Marie Martin veuve de Bd Delaloëre de Monsivry et Pierre Louis Le Picart, lesquels ont reconnu, savoir : « ladite dame de Monsivry est autorisée par ledit sieur Le Picart, ami de toujours de feu « sieur Delaloëre son mary, amitié conservée entre leurs deux familles « depuis la mort de Monsivry, à faire faire et construire par ladite « dame, des bastimens contre celui dépendant de la maison appartenant audit Le Picart, sise rue de Panleu. Avec élévation de pan de « bois rempli en plâtre sur le mur dudit bastiment qui porte la « charpente dudit bastiment nouvellement construit. Le sieur Le Picart « a consenty que l'on renforçat ledit mur, attendu la charge que ledit « comble luy donne et qu'on eslevât la cheminée, crainte du feu qu'elle « eût pu mettre audit comble vu la hauteur qu'on a esté obligé de « luy donner pour la chute des eaux dudit comble. Ledit Le Picart a « consenty qu'il fut mis une gouttière de plomb couchée en long, au « haut dudit mur de séparation aux frais de ladite dame de Monsivry. « vu que ladite gouttière n'a esté tolérée que pour la commodité de « ladite dame.

« Consentant ledit Le Picart par les raisons susdites que ledit « bastiment demeure dans l'estat qu'il est et aussi longtemps qu'il plaira « à ladite dame de Monsivry et ses hoirs. »

---

\* *Pierre Louis Le Picart* maître des Eaux et Forêts à Soissons.

La Généralité de Soissons était pourvue de huit maîtrises des eaux et forêts dont celle de Soissons était le chef-lieu. Les officiers forestiers surveillaient le service de la navigation, la conservation et l'exploitation des forêts, géraient les revenus des communautés rurales et s'occupaient de tous les délits commis en matière de forêts, de chasse et de pêche.

---

\* Maison rue de Panleu n° 883 occupée par *Jean-Louis Nicolas de Hedouville*, chevalier, seigneur de Bordeaux et d'Agnicourt sur Suippe. né à Saint Julien en 1735.

Garde du corps de la compagnie écossaise en 1754, marié en 1764 à *delle Marie Marguerite Michelle Ursule de Parisot* (1746-1829), — Brigadier en 1784, — Chevalier de Saint Louis, retiré du service dès 1785. Emigré, il arrive à Coblenz le 13-I-1792 et se fait inscrire à son ancienne compagnie le lendemain. Il fit avec elle la campagne de 1792, s'engagea dans l'armée de Condé en 1795 et mourut à l'ambulance d'Oberkirch en Souabe, le 18-I-1796, des suites d'un bain qu'il avait pris dans le Rhin après un repas.

---

\* *Nicolas Jérôme Beauvisage seigneur de Seuil* (1743-1801), chevalier, président, trésorier de France, au Bureau des Finances de Soissons,

marié à Soissons le 16-VI-1778 à delle *Henriette Félicité Bertherand*, fille de Messire Bertherand receveur général des gabelles à Soissons et de Françoise Sutaine. Ils eurent quatre enfants : Léonie, mariée à Alexandre Pierre Gustave Branche de Flavigny, — Henry (1779-1858) marié à sa cousine germaine Athénaïs Elisabeth Florimonde Beauvisage de Guny, — Jérôme (1780-1787) et — Félix (1794-1828) époux de delle Gabrielle de Lannois.

*Simon Casimir de Vouges de Passy* (1754-1839) chevalier de Saint Louis, maire de Lizy, propriétaire de la ferme de Chazelles, épousa en 1808 Delle Bertherand veuve en premières noces de Nicolas Jérôme Beauvisage de Seuil (cf ci-dessus).

---

\* *Charles Louis Chabaille d'Auvigny de Morinval*, vicomte de Cessières (1795-1868). Son épouse Athénaïs Beauvisage de Seuil (1808-1889), fille de Henry et Athénaïs (cf ci-dessus). C'est elle que nous trouvons au n° 3 rue de Panleu en 1881.

Capitaine de cavalerie au 6ème Chasseurs à Givet, sa femme apporta en dot la propriété de Pont Saint-Mard où ils s'installèrent dès leur mariage en 1826. Charles Louis fut maire de Pont Saint-Mard.

(Généalogie aimablement prêtée par M. Jacques d'Auvigny, membre de la Société Historique de Soissons).

---

Rue de Panleu Nos 5 et 7

\* *Les Charton*, par leur descendance chevalier de Mazancourt (1715), sont les ancêtres des Toulouze-Lautrec à Grigneusville (notes B. Ancien).

*Me Claude Charton* (armorial général de l'Élection de Soissons) « porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois chardons d'argent « tigés et feuillés de même, deux en chef et un en pointe ».

*Messire Jean Charton* (mort en 1723 à Villers-Hélon) était-il le fils ou le frère de Claude ? Son épouse était Marie Marguerite Buirette. Ils eurent deux filles dont l'une devint Madame Hourdé de Chavigny ... Nous retrouvons ce couple rue St-Jean — les armoiries sont les mêmes.

---

\* *Les Hourdé*, dès le début du XVIIème siècle, sont cités dans les actes notariés (Bruncamp, Calais, Servais et Bérengier A.D.)

Certains sont *officiers en la Généralité de Soissons* :

1661 : Jean-Baptiste est huissier royal à Soissons.

1685 : mort de Joseph, huissier audiencier au Bailliage et siège présidial de Soissons. Son fils Jean est notaire royal à Soissons et, en 1696, secrétaire de Mgr l'Intendant.

1716 : Jean-Baptiste, secrétaire de l'Intendant de Franche-Comté.

1720-1735 : Jean, fils du précédent, est écuyer, officier chez le roi. Son épouse est Marie-Magdeleine Debrye. Ils demeurent rue du Coq Lombard.

1724 : Claude Joseph, sieur de Chavigny, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage, époux de Delle Charton, demeurant rue de Panleu, père de l'émigré.

D'autres sont entrés en religion :

1690 : François, chanoine de la cathédrale de Soissons.

1700 : Claude, prêtre curé de Chavignon.

1736 : Nicolas Louis, curé de Verberie, sera guillotiné à Paris en 1794.

1745 : Claude Joseph (mort en 1774) chanoine de la cathédrale de Soissons.

1748 : Jean Gabriel François de Paule, prêtre chanoine de la cathédrale de Soissons, archidiacre, trésorier du Chapitre Cathédral. émigré (cf rue de Panleu).

1760 : François, prêtre doyen de St-Pierre au Parvis.

Marie-Antoinette, religieuse à St-Paul (sœur de l'émigré).

Enfin, des Hourdé sont marchands maîtres teinturiers, tanneurs, pâtisseries, bouchers : (Jean-Louis, Marie Antoine, Roland, Jean, Charles etc...)

Claude Joseph Hourdé de Chavigny (Laonnois Féodal T V p. 553) était propriétaire d'une maison dans la grande cour extérieure de l'abbaye royale de St-Martin de Laon, qu'il louait à vie. Chanoine honoraire de la cathédrale de Soissons, il mourut en 1774.

Cette demeure fut habitée par Pierre André de la Bretesche, écuyer, seigneur de Vesles, Villeblain, commissaire des guerres, mort en 1690. Le loyer s'élevait à 280 livres par an.

---

\* *Le 27 floréal an III* : Louis François Hagnié, arpenteur, précise le partage de la propriété du ci-devant Hourdé de Chavigny, occupée par le citoyen Fouquimbert, directeur de l'hôpital général de Soissons :

« 1er lot : le plus grand, tenant vers le nord au séminaire, d'autre lez  
« au 2ème lot, par hache au jardin et maison de l'abbatiale de St-Jean  
« (actuel n° 4 rue St-Jean GC). Ce lot contient : bâtiment, petite cour  
« avec latrines, partie de la cour commune, jardins et terrasses, dont la  
« porte cochère (visible *aveuglée* sur la rue GC). »

« 2ème lot : au centre, par hache tient à la maison et jardin de l'ab-  
« batiale St-Jean. Contient bâtiment, partie de la cour commune avec  
« puits et jardin, dans lequel jardin est l'entrée d'une voûte ou resserre  
« qui appartiendra à ce lot quoique étant *sous* le jardin du 1er lot.

« 3ème lot : (n° 5 actuel Me Grimbert) Tenant au midi à la maison du  
« sieur Hédouville, émigré (n° 3 actuel Dr Hécart). Devant à la rue,  
« autre lez et bout au 2ème lot. Contient un bâtiment sur la rue, cour,  
« *engard* ou remise, jardin et terrasses. »

---

\* *Dominique Février* : son restaurant à Paris occupait deux arcades du Palais Royal devenu Palais de l'Égalité. Il y recevait Robespierre, Collot d'Herbois, Barère, Saint-Just et aussi Lepeltier de Saint Fargeau (neveu de la princesse de Chimay, dame de Berzy et Vierzy).

C'est là que Lepeltier étant à table, la veille de l'exécution de Louis XVI qu'il avait condamné, fit irruption un garde du corps qui se voulait vengeur et qui en grinçant les dents l'interpella « coquin ! ». L'autre n'eut que le temps de dire : « je suis Lepeltier mais je ne suis pas un coquin » et il tomba, poignardé. (cf B.M. régional 2030-2031 944-34 p. 160 « malicieuse épitaphe »).

---

\* *Antoine Marie Pierre Letellier* (1760-1818) :  
1785, marié à Barbe Capitain.

A la veille de la Révolution : trésorier de France au bureau des finances de Soissons.

1790 à 1792 : membre du Conseil Général du district de Soissons.

1805, achète la maison Février rue de Panleu : il est contrôleur principal des droits réunis de l'arrondissement (Taxes sur les boissons).

1806, capitaine des pompier : il y restera 12 ans.

1813, ne consent pas au mariage de son fils Joseph Marie Victor avec Marie Alexandrine Aimée Dumas Davy de la Pailleterie. Trois actes respectueux ont été nécessaires avant de procéder au mariage qui eut lieu à 5 heures du matin. Cette union déplaisait aux parents Letellier (aucune de leurs relations n'est témoin). Il est possible qu'ils partageaient le préjugé de la couleur de la peau (cf Mémoires A. Dumas).

Siège de 1814 : fait preuve de beaucoup d'énergie, lieutenant de la Garde Nationale — fait fonction de maire — dévoué à l'Empire.

1815 : reçoit la Légion d'Honneur.

1818 : mort subite dans une auberge de Laon.

1926 : une rue porte son nom faubourg Saint Vaast.

---

\* *Jean Marie Charlemagne Grévin* (1789-1865) d'une excellente famille soissonnaise de négociants, avocat et procureur du roi à Soissons, épousa en premières noces Rodolphine Du Puy décédée très tôt. La 2ème épouse était Charlotte Amanda Letellier Capitain. Propriétaire d'une grande maison rue Saint Remi (actuel n° 10)

En souvenir de son oncle Jean François, émigré en Hollande à la Révolution, le dernier curé de l'église St-Quentin et paroisse de Soissons, il abandonna à la cathédrale, en 1834, un grand tableau représentant « *La Résurrection* » qui avait servi de retable à ladite église St-Quentin et que la saisie révolutionnaire avait « bazardé ». (BSAS 3ème XII. p. 284). Il légua une somme pour l'érection d'une 2ème tour à la cathédrale.

---

#### Rue de Panleu N° 9

\* *Mgr de Simony* (1770-1849) armoiries « écartelé au premier quartier d'or, au deuxième de gueules à l'étoile d'argent, au troisième « azur au quatrième d'argent une croix de sinople brochant sur le tout » Son monument à la cathédrale fait en 1852 par le sculpteur Foyatier.

\* *Théâtre romain* (cf plan B. Ancien pour suivre les explications ci-dessous :

1846 : On mit à découvert une portion de mur composé de deux rangs d'arceaux (L,X,V,Y,U) et (G,I). Les grandes niches demi-circulaires étaient destinées à recevoir des groupes de statues et surtout à soutenir l'extrémité de l'hémicycle qui avait un diamètre de 144m. (près de 20.000 personnes pouvaient y être reçues). D'autre part, les fondations de deux murailles parallèles (de chaque côté de la cavea), espacées de 3 mètres avec des traces incontestables de petit appareil romain (en T, S) et (M), nous permettent de penser que ce sont les murs qui soutenaient les marches de grands escaliers menant aux gradins supérieurs (le vomitorium). En (N), restes d'une tour ayant 3,10 m de diamètre qui devait contenir l'escalier central, par lequel on accédait au point le plus élevé. Découverte de socles de colonnes et fondations d'un mur parallèle à la corde ou au diamètre de l'enceinte (en B). C'est la seule partie de

la façade intérieure du bâtiment « frons scenae » trouvée. Des ouvriers occupés à défoncer une partie du jardin du séminaire découvrirent un tuyau de 5 m. de long, en plomb. Des fontaines étaient toujours installées dans les théâtres, un canal parallèle « au pulpitum » derrière la scène évacuait les eaux. Une fontaine bien connue autrefois sous le nom de Myon, près de St-Jean-des-Vignes, servit-elle à alimenter les jets d'eau ?

---

\* *Mgr de Garsignies* (Cardon de) (1803-1860) ses armoiries : « d'azur à trois chardons d'or — 2 et 1 ». (armes de sa famille). Il inaugure les devises extérieures de l'écu : *Acute et Suaviter* (devise forgée non pas tirée des écritures : « Piquant et doux » « Avec sévérité et douceur » La main de fer dans le gant de velours !

---

\* *Mgr Christophe* (Jean Baptiste) (1803-1863) armoiries « D'azur à un St-Christophe portant l'Enfant Jésus et marchant sur une rivière de même avec un bâton fleuri entre ses mains ». Il fut nommé évêque de Soissons par Napoléon III qui le tenait en haute estime.

---

\* *La ruelle des Archers* : pour achever les travaux d'agrandissement du séminaire, rue de Panleu, le jardin des chevaliers de l'Arc et la ruelle y conduisant furent sacrifiés. Les Oratoriens s'adressèrent à la Municipalité pour obtenir ces terrains regardés comme « sans utilité pour la ville ». Ils les obtinrent en décembre 1704.

Cette ruelle séparait la maison nouvellement acquise de Mme Bourdin et le « clos de vigne de l'évêque » de la communauté de l'Arc et diverses petites maisons et jardins du Chapitre Cathédral. En totalité, un espace de 19 verges de longueur vers le rempart sur 15 pieds de largeur. On accorda en outre au séminaire 62 verges de jardin des Archers attenant au midi à la ruelle et à la cuve du Clos de vigne de l'évêque, au nord au cimetière de l'église St-Remy, à l'orient à la tour Macé et aux jardins des petites maisons du Chapitre et à l'ouest à la partie restante du jardin de l'Arc.

Entre autres charges, le Séminaire devait rendre le chemin de la rue St-Remy praticable aux chevaux, voitures, etc..., conformément aux plans de Philippe Binard, architecte à Soissons.

---

\* *Mgr de Sillery* (Fabio Brulart) (1655-1714) docteur en la faculté de théologie de Paris (1681), obtint du roi cinq abbayes en commende. Pétri d'ambition et d'orgueil (écrit Saint Simon) ne recula devant rien pour se faire valoir. Homme de lettres et homme de Cour, ce fut un bon évêque.

---

\* *Séminaire : 1710-1712* Ce pignon en forme de portique était orné de colonnes et de pilastres d'ordre dorique supportant un fronton triangulaire flanqué de deux vases de fleurs. Trop important pour l'ensemble de la construction du XVIIIème siècle, il fut abattu en 1829.

---

\* *Mgr Languet de Cergy* (1677-1753) armoiries « D'azur à triangle d'or appointé de trois étoiles de gueules » constant adversaire des

Jansénistes. Il assista en 1722 au sacre de Louis XV. Il l'hébergea pendant 3 jours à l'évêché avec sa cour (cf fêtes Pêcheur annales T. VII)

---

\* *Mgr de Fitz-James* (1709-1764) de Berwick (François) duc et pair de France Aumônier du Roi Louis XV. Il n'avait que 29 ans lorsqu'il eut l'évêché de Soissons. Fervent *Janséniste*, il supprima tout ce qui portait un caractère superstitieux : légendes, traditions — il voulait la pureté de la foi — Lutta féroce contre les Jésuites. Prélat très estimé dans son activité sacerdotale.

---

\* *Mgr de Bourdeilles* (Henri Joseph Claude) (1720- ) issu d'une des plus anciennes familles du Périgord (XIème siècle). Sa fortune était considérable. Il en employa une grande partie à l'embellissement de sa cathédrale (Ledouble). En 1790 il refusa de prêter serment de fidélité à la constitution. La cathédrale fut provisoirement fermée, les scellés furent posés sur l'église et on cessa l'office canonial le 3 Novembre 1790. Mgr de Bourdeilles émigra en Belgique en 1791.

---

\* *Mgr Leblanc de Beaulieu* (Jean Claude) (1753-1825). En 1806, ses armoiries : « parti d'azur à l'étoile d'or et de gueules en signe de baron « évêque (qui est une croix alazée d'or) et coupée d'or à deux coquilles de pèlerin de sable posées en fasce » — Légion d'honneur —

Il avait prêté serment à la constitution. Dévoué à l'Empire, il fut créé baron. Fut choisi pour le siège de Soissons en 1802. Il était l'oncle de l'illustre romancière George Sand (cf mémoires de Mme d'Epinau et T XIV de « ma vie » par G. Sand).

Fut un prélat simple, bon et bienfaisant, tour à tour républicain, impérialiste puis royaliste !... (Pêcheur annales T X).

---

\* *Maison avec Tour Macé* : Biens Nationaux Q 836.

---

\* *Le 21 Décembre 1792*, adjudication du District maison cy devant au chapitre St-Gervais n° 887, rue de Panleu dite des Piques, à François Canard, menuisier à Soissons, consistant en un rez de chaussée de trois pièces, chambre, grenier au-dessus. Jardin de 9 toises 5 pieds sur 3 toises 5 pieds, puits, latrines, passage commun à *un locataire de la Tour Macé*, louée à Jacquart, serrurier. Estimation 900 livres.

---

\* *Archière ou archère* (de : arc) : ouverture longue et étroite dans les murailles pour tirer de l'arc ou de l'arbalète.

---

— Rue de Panleu ex N° 2 (actuel emplacement Crédit du Nord Place Dauphine) « *Palais de Chartres* »

---

\* 1718, deux orthographes sont relevées pour le nom de : *Messire Jacques Chotel* ou *Chotelle de Monroy* (ou Mauroy), chevalier, commandeur de l'ordre royal militaire et hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem, capitaine exempt des Gardes Suisses de Mgr le duc d'Orléans, régent du royaume. lieutenant du roy des ville et château de Soissons.

---

\* 18 Avril 1752 : Grand jardin rue de Panleu attenant « le palais de Chartres » acquis par Jacques Quinquet et Anne Barbe Petit...

de 1710 à 1712 jardin appartenant à MM les chanoines de St-Jean-des-Vignes l'ayant eu à la mort de Me Jacques Mory, ancien curé de Saint-Jacques :

— jardin de trois setiers (ancienne mesure de capacité 0,4 litre), rue de Panleu, fermé de murailles — tenant d'un lez vers midy à la maison de Delle Moreau, Vve A. Poncelet et consors... (cf Palais de Chartres 1722) — d'autre lez vers nord à celle du sieur de Louâtre (Levent) — d'un bout par devant, vers occident, à la rue de Panleu — d'autre par derrière, *au cimetière de l'Hôtel Dieu* (cf BSAS 4ème XVII) qu'ils tiennent à surcens 20 sols perpétuels, par adjudication faite au défunt Jacques Mory, au bailliage de Soissons, le 4 Avril 1653 — Réobligation défunt Me Jacques Dufresne, prieur de Saint-Jean-des-Vignes le 19 Février 168 (Delaclef : manque aux A.D.).

Le 4 Janvier 1728 (A.D. Calais 222 E 76-77) — Jardin appartenant aux chanoines de St-Jean-des-Vignes. Acte de *rétrocession* du bail de 18 ans par Dame Marie Martin, veuve Bernard Delaloère de Monsivry (cf n° 1 rue de Panleu), à Jacques Chotel de Monroy écuyer, capitaine des cent suisses de Mgr le duc d'Orléans, moyennant 40 livres de loyer par an.

En 1752 : Jacques Quinquet en fait l'acquisition.

---

\* *Messire Adrien Robert du Chalard*, chevalier, seigneur de Nouvron et autres lieux. Son épouse, Elisabeth Floissart, veuve avant 1749, se mariera en secondes noces à Messire Charles Foulard, conseiller du roi, président, trésorier de France au bureau des Finances de la Généralité de Soissons.

---

\* 4 Août 1759. Inventaire après décès de *M. Jacques Quinquet* (AD 222 E 90 Calais) vivant ancien procureur au bailliage et siège présidial de Soissons, Directeur des Economats de la ville, y demeurant, mort à Paris à l'Hôtel de Savoie, paroisse St-André-des-Arts (cf généalogie baron Ordioni p. 98 et 102 Sté Historique Soissons) à la requête de *M. Jean Nicolas Quinquet*, son fils, (1715-1783), avocat au Parlement au bailliage et siège présidial de Soissons, conseiller du roi et assesseur en la Maréchaussée de ladite ville, y demeurant, exécuteur des testaments et codiciles de feu sieur Quinquet des 19 Août, 5 et 14 Septembre 1759 reçus par Quinquet et son confrère, notaires au Châtelet de Paris.

Sont comparus Messire Christophe Jacques Quinquet, prêtre chanoine cathédrale, y demeurant, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Soissons, Claude Quinquet de Margival, procureur du roi es-sièges demeurant aussi à Soissons, tous deux fils de défunt Jacques Quinquet. Suit l'inventaire ...

---

\* *Charles François Bertherand* (1753-1818) famille originaire de la Ferté Milon, succéda à son père dans son importante charge de Receveur Général des Fermes et y joignit la recette particulière et extraordinaire des guerres. Le 26 Septembre 1789, il fit une banqueroute d'un million et demi. Alla se réfugier à Londres mais mourut à Florence en 1818. Il avait épousé Alexandrine Eléonore Domilliers, fille d'Anselme François Domilliers, Directeur général des Fermes à Soissons.

\* Le couple Bertherand-Domilliers eut trois fils : Armand François né en 1781, Anselme Louis né en 1782 et Alphonse Henry né en 1783. Ils demeuraient dans la grande maison de la rue de Panleu. Le 19 Novembre 1789, les scellés furent posés chez les Bertherand et le 7 nivôse an XI (Rigaux 123 E 35) eut lieu la distribution des deniers aux créanciers Bertherand (Charles François) cydevant trésorier principal des Fermes et receveur particulier des guerres. C'est Nicolas Scitivaux, acquéreur du couvent des Capucins (rue St-Jean), qui fut nommé pour conserver les deniers de Sa Majesté, dans la banqueroute Bertherand.

---

\* *Le sieur De Garnier* était à Soissons un grand novateur et il semblait fermer les yeux sur son endettement de plus en plus criard. Cela le mena à la faillite (qui fit grand bruit).

---

\* *La dame Veuve Dubarail*, née Adélaïde, Henriette Orry de Falvy, veuve de Louis Jacques Charles Dubarail, vivant éminent seigneur de Villers-Hélon et lieutenant général des armées du roi. Cette dame demeure rue de Panleu (Paillet 1811). Elle avait été la mère de la première épouse de Garnier, Henriette Gabrielle décédée en 1780. Elle était nièce de deux Intendants de Soissons : Orry et Lagalaizière (ce dernier francisa la province de Lorraine) — cf liste des Intendants —.

---

\* *La comtesse François d'Escars*, née de Ligny. Locataire d'une partie de l' « hôtel de Chartres » réussit tant bien que mal à traverser les tribulations révolutionnaires. Elle se retira à Rozet-St-Albin où elle mourut le 5 Novembre 1849. Elle était l'épouse depuis 1780 de François Nicolas Pierre René comte de Pérusse ou Peyrusse d'Escars.

---

\* *M. Georges Joseph Vielle* : avocat au Parlement 1791, demeurant à Paris ; devient juge au tribunal du district de Chauny, séant à Coucy. Il fut incarcéré en 1793 avec son épouse, puis relâché sur l'ordre du représentant Roux. Conservateur des hypothèques, maire d'Auffrique et Nogent de 1800 à 1829. Conseiller général de l'Aisne de 1800 à 1830. Acquéreur en 1791 de l'abbaye de Nogent sous Coucy (Laonnois Féodal T V p. 354).

---

\* *Delle Anne Louise Rosalie Hordret, son épouse* : au musée de Soissons, une miniature sur ivoire représentant une jeune personne habillée à la Charlotte Corday, portrait attribué à Anne Louise Rosalie Hordret, épouse Vielle. Décédée à Soissons, dans sa demeure, rue de Panleu le 13 Décembre 1830 ; elle était née à Paris le 28 Août 1765, fille de Médard Hordret, ancien procureur au Parlement et de Anne Louise Frérot.

---

\* *Paul Augustin Deviolaine*, maître de verrerie à Vauxrot, né à Soissons en 1799, mort à Soissons en 1879. Chevalier de la Légion d'Honneur (1863). Maire de Soissons, marié en 1813 à Julie Félicité Dorchy. Son père, Augustin Deviolaine, Directeur des subsistances militaires à l'armée d'Italie en 1795, sa mère, Marie Louise Aimée Plusieurs, fille d'Augustin Plusieurs, marchand tanneur à Soissons.

Les Deviolaine sont alliés aux familles Desmoulins, Guillot, Thomas, Plusieurs, Decamps, Delaby, etc...

Rue de Panleu ex N° 4 et 6 (détruites en 1914-1918)

\* *Les Vuillefroy* remonteraient à l'époque François 1er — armoiries « d'azur à un crucifix d'or »

Vuillefroy ou Villefroy ou Vuilfroid orthographié différemment selon les ans : *Robert* premier échevin de Soissons, avocat en parlement au Bailliage et siège présidial de Soissons. Son père était notaire apostolique à Soissons.

*Robert* a une sœur, *Barbe* ; tous deux épousent des *Quinquet* (frère et sœur). *Robert Vuillefroy* et son épouse *Anthoinette Quinquet*, auront un fils *Christophe* (1669-1738). *Barbe Vuillefroy*, mariée à *Christophe Quinquet*, aura huit enfants, dont une fille, prénommée *Barbe*, qui épousera son cousin germain *Christophe Vuillefroy*. Ce couple aura quatre enfants, un seul survivra :

*Jean* né en 1720. En 1744 est chevalier d'honneur au bureau des Finances de la généralité de Soissons. Il épouse *Anne Geneviève Cousin* (cf archives Sté Historique : la généalogie *Quinquet* par le baron *Ordioni* — BSAS 1ère XII p. 116 — BSAS 3ème XIX p. 229).

Les *Vuillefroy* étaient une des plus anciennes familles et des plus glorieuses de Soissons. Elle s'apparenta plusieurs fois aux *Quinquet*, aux de *Clacy* et en dernier lieu aux *Cassini* de *Thury*, les fameux astronomes et géographes du XVIIIème siècle.

---

\* *Les héritiers Denis Rousseau* : furent présents

— *Henry Rousseau*, escuyer sieur de *Lamerlière*, ancien capitaine au régiment de *Beaufremont* ;

— *François Rousseau*, escuyer sieur de *Gizonne* (?), secrétaire des finances, greffier du conseil d'Etat de Paris ;

*Adrien François Poussin*, escuyer, conseiller du roy, président au siège présidial de Soissons, comme procureur et fondé de procuration de

— *Antoine Rousseau*, escuyer, conseiller et secrétaire du roy, maison et couronne de France en ses finances, demeurant à Paris ;

— — *Dame Marie Marguerite Rousseau*, épouse de *Charles Baudoin Presty*, escuyer, échevin en la ville de Paris ;

— *Dame Elisabeth Angélique Rousseau*, épouse de *René Michel Blovin* escuyer, conseiller du roy, commis en chef au conseil privé de Sa Majesté et ancien échevin de Paris ;

— *Dame Elisabeth Rousseau*, épouse de sieur *Antoine Nicolaïs*, marchand bourgeois à Paris.

La maison vendue par eux appartenait à défunt *Denis Rousseau*, tant du chef du sieur *Rousseau* comme héritier de défunt sieur *Jean-Baptiste Rousseau*, son frère, que comme ayant acquis les droits de ses cohéritiers en la succession dudit défunt *J.B. Rousseau*, par licitation faite entre eux (Moreau I-X-1706).

*Jean-Baptiste Rousseau* en avait fait l'acquisition de sieur *Philippe Feizon*, avocat au Parlement et au Conseil d'Etat et de demoiselle *Marie Huberlan*, son épouse. Icelle seule héritière de feu *Maître Pierre Huberlan* son père (Paris 25-VIII-1688). Celui-ci l'avait acquise de *Jean Judas*, sieur *Delafosse* à cause des héritiers de défunte *Demoiselle Anne Berthemet* (Delaclef 6 ou 26-VI-1665).

\* Les Levent, alliés aux Baudesson de Villesavoye, aux Legras, aux Folleville...

*François, Jean, Simon Levent*, seigneur de Louâtre de 1695 à 1718, fils de Jean Simon, escuyer, conseiller du roy, Trésorier de France au bureau des finances de Soissons (mort en 1685) et de Marguerite Pousin son épouse. Ces derniers ont aussi une fille, Anne Marguerite mariée à Jean Charles Levent, son cousin germain, trésorier de France depuis 1686. Ils ont deux enfants :

*Elisabeth Marguerite* femme de *Louis Legras*, seigneur de Maurepaire et *Jean Charles*, seigneur de Louâtre de 1742 à 1770, président, trésorier de France, grand-voyer en la généralité de Soissons, marié à *Marie Marguerite Baudesson de Villesavoye* (vendeurs, en 1750, de la maison rue de Panleu).

Les époux Levent ont une fille, *Marie Marguerite Jeanne* qui épousera *Charles Jean De Roux de Charier de Verdon*, seigneur de Couvrelles.

Les Legras de Maurepaire (cf ci-dessus) ont une fille *Marie Jeanne Marguerite* (1726-1799), dame de Maurepaire, Vauxaillon, Dhuisy et autres lieux, vicomtesse d'Acy qui épouse en 1742 *Charles François comte de Folleville* (cf Grand-Place, rue Porte-Hozanne, rue de Bauton).

---

\* 1750 : Les Olivier sont tous magistrats, greffiers en chef de père en fils.

---

\* *Georges Antoine Morel*, fils de *Jean Antoine*, apothicaire venu de Noyon. Officine au carrefour du Lion Noir, face à la rue St-Antoine à Soissons.

Celui-ci, très aisé, avait acquis plusieurs maisons à Soissons et de nombreuses propriétés campagnardes (inventaire à son décès en 1733). Ses deux garçons achetèrent la charge de conseiller du roi, l'un fut greffier en chef au bureau des finances de Soissons, l'autre *Georges Antoine* fut conseiller du roi et de S.A.S. le duc d'Orléans. Il se maria à Septmonts (1753) avec Louise Barbe Lebrasseur, fille du fermier de la Carrière L'Evêque. En communauté avec sa femme, il achète l'immeuble de la rue Neuve (actuelle rue Plocq) et les trois maisons rue de Panleu. Il meurt (entre 1782 et 1785 ?) alors qu'un seul de ses cinq enfants a atteint sa majorité.

---

\* *Jean Georges Hertzog* d'origine allemande. La famille se fixe à Bordeaux au XVIIIème siècle. Il est payeur général du département de l'Aisne... bien placé pour connaître les bonnes affaires vendues en biens nationaux (cf rue de Bauton, église Notre-Dame-des-Vignes, terres et propriétés à Cerny, Rozoy (cydevant commanderie de Maupas) etc... etc... (cf AD Q 207, récapitulation ventes faites à Laon de biens nationaux).

---

\* *Mgr Mathieu de Longuejume* (79ème évêque de Soissons). C'est sous François 1er, en accord avec le pape Léon X, que le roi nomma les évêques et donna les abbayes en commende. Ce prélat quoique très prudent et très zélé pour le bien de son diocèse n'y fit pas beaucoup

sa résidence parce qu'il fut employé à la Cour comme Maître des Requêtes, à la recommandation d'Anne de Montmorency alors Grand Maître de la Maison du Roi et depuis connétable.

Après la mort de François 1er, il conserva son rang de conseiller d'Etat sous le règne de Henri II, c'est ce qui lui permit d'empêcher la ruine de St-Jean-des-Vignes. Il mourut en 1557 ou 1558 et fut enterré à Paris.

---

*Rue Saint-Jean N° 4 et 6*

\* *Pierre de Bermont* (ou Bermond) acheta la charge de trésorier de France le 1er Janvier 1602 (lettres de provisions), le 15 Juin 1602 (réception en la chambre des comptes) et le 19 Juillet 1602 (installation). Son épouse était Isabelle Lesné.

A son décès, en 1623, les religieux de Saint-Jean-des-Vignes avaient la libre jouissance de la propriété qui devint : *Maison abbatiale*.

---

\* *Messire Claude Regnault* : armoiries « porte écartelé aux 1er et 4ème d'azur à deux épées mises en sautoir, la pointe a en haut d'argent, les gardes et poignées d'or surmontées d'une paire de balances. les bassins d'argent, aux 2ème et 3ème contre — écartelé aux 1er et 4ème d'or à trois massacres de gueules, aux 2ème et 3ème de gueules à un croissant soutenant un arbre d'or au chef d'or chargé de trois barres d'azur ».

---

\* *Jean Charton*, trésorier de France à Soissons, se plaint au provincial et aux définiteurs de la province que ce mur avait peu d'élévation et lui causait beaucoup d'incommodités « parce que de là on découvre tout ce qui se fait dans sa maison et dans tous les endroits de son jardin »... Pour l'obliger, le provincial donna l'ordre d'exhausser ce mur « quy soustient une terrasse menasse ruine et demande une grosse réparation quy leur cousteroit considérablement et que pour favoriser les Capucins le dict sieur Charton vouloit bien faire les frais à ses despens etc... ».

---

\* *Jean Charton*. Ses charge et office de conseiller du roi, trésorier de France au bureau des Finances de Soissons seront vendus le 28 Mars 1724 (AD Calais en 1724), par sa veuve dame Buirette et ses deux filles, l'une devenue Mme Hourdé de Chavigny, l'autre future Mme Léger, à Messire *Gilbert Florimond Bonnet*, sieur de Mainville.

L'office auquel ledit défunt était pourvu datait du 29 Août 1687.

Cette vente se fit moyennant 37 000 livres.

---

\* *Jean Charton* (cf notes rue de Panleu).

---

\* 1733 : *Louis Racine* fils du grand poète (né à Paris en 1692 mort en 1763). Favorable au Jansénisme, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, il fut nommé inspecteur général et directeur des Fermes, puis maître particulier des Eaux et Forêts du duché de Valois, en résidence à Soissons. Il vint s'y établir le 17 Juin 1732 et y passera

les quinze plus heureuses années de sa vie. Il dut loger un certain temps, chez son ami Janséniste M. Domilliers (Palais de Chartres rue de Panleu) mais nous n'avons jusqu'à ce jour, aucune preuve de sa présence dans cette grande demeure. (cf BSAS 4ème - XVII rue des Chaperons Rouges)

---

\* *Charles Joseph Beauvisage seigneur de Guny* (1740-1795) écuyer, conseiller du roi, trésorier au bureau des Finances de Soissons, seigneur de Guny et fiefs y réunis. Fils aîné de Claude Joseph, seigneur de Montbertauld, Virly, etc... bourgeois de Fère, et de Suzanne Colombe Lesguisé des Dormans. Né à Fère en-Tardenois le 14 Avril 1740, occupait une charge dans la maison du Roi quand il reçut des provisions de Trésorier, datées du 28 Novembre 1764. Son épouse : Félicité Pierre Victoire Boulanger de la Marlière (1749-1829). Ils eurent neuf enfants. Il mourut d'un coup de pistolet le 8 Juin 1795, au château de Guny.

---

\* *Louis marquis de Flavigny* : cf 17 Décembre 1778, *rue de Panleu*. côté est : « vente de trois manoirs par les héritiers Hardy, transformés en une seule demeure ». n° 872 —

---

\* *La famille de Vassan* prétendait tirer son origine du village de Vassens en Soissonnais. Elle tint sans interruption la seigneurie de Puiseux depuis le mariage que contracta en 1592 un de Vassan de la suite de Henri IV.

Cette famille se divise en plusieurs branches ; de l'une d'elles était la turbulente mère du non moins turbulent Mirabeau.

C'est à une autre branche de Bonneil, près de Château-Thierry, qu'appartenait notre locataire de la rue St-Jean. L'épouse du comte de Vassan, Anne Camille de Neufville, était une bâtarde de Louis Philippe, duc d'Orléans, et de la comédienne Melle Marquin. Ils eurent deux fils et deux filles. Un fils, Gaston, se maria à une fille naturelle du prince de Wurtemberg et de lady Wittingham.

Une fille, née à Soissons, se maria à un bâtard de Nieuwerkerke. Ces derniers eurent un fils, le comte de Nieuwerkerke qui, petit sculpteur en Italie, fut ramassé par la princesse Mathilde, nièce de Napoléon 1er. Cette liaison dura 1/4 de siècle. le comte devint Intendant des Beaux-Arts du Second Empire et même conseiller général de l'Aisne. Armoiries : « d'azur au chevron d'or accompagné de deux roses d'argent en chef et d'une coquille de même en pointe ».

A la Révolution, les Vassan avaient toutes les terres de Bonneil.

---

\* *Charles Nicolas Bourgeois* (cousin du Quinquet, révolutionnaire). Il exploitait depuis 1784, la grosse ferme de l'Épine à Vivières. Aux élections de l'Assemblée Constituante, il s'était trouvé élu Député pour le Tiers Etat. A la veille d'acheter la maison rue Saint-Jean, il avait éprou-

vé un échec cuisant : s'étant porté enchérisseur de sa ferme, celle-ci lui avait été raflée par le fameux chimiste Lavoisier, acquéreur de nombreux domaines confisqués. *Bourgeois* sera conseiller général de l'Aisne de 1800 jusqu'à sa mort en 1804.

---

\* *Le 19 Novembre 1806* mariage de *Louis Geoffroy Théodore Guyon*, négociant, demeurant rue St-Jean, fils majeur de Geoffroy Guyon, négociant, et de Juliette Chesnat son épouse, ses père et mère, demeurant à Soissons et de Melle *Louise Hippolyte Grevin de la Neuville*, fille mineure mais émancipée de Jean Pierre Grevin de la Neuville, avocat, sous-inspecteur des forêts de l'arrondissement de Soissons et de défunte dame Marie Hippolyte Barauld, son épouse, ses père et mère.

---

\* *Les Cacqueray de Lorme* venaient d'une grande famille de gentilhommes verriers qui fut très répandue ...

dicton : « Frappez un buisson, il en sort un Gillebon,  
« Frappez une haie, il en sort un Cacqueray »

Leur origine se localise dans le Valois : (verreries de Saintines) Four d'en Haut — La Folie — Taillefontaine où leur ancêtre Philippe vers 1320 fut l'inventeur du verre à vitres français, incolore.

Charles Herman de Cacqueray résidait rue St-Jean, son frère Auguste était au château de Bois-Morin (Presles et Boves).

Leur ayeul avait été le *comte de Rubelles* châtelain du Bois Morin. Ce comte était ancien page de Charles X, très légitimiste d'opinion, grand chasseur et très charitable envers la population ; il se retira après 1840 au petit château neuf du Bois-Morin. Il fut maire de Presles et Boves. M. de Cacqueray, son gendre, dut vendre Bois-Morin au banquier parisien Proffit, au moment de la faillite de Panama.

---

Rue de Panleu N° 8

\* *Les Capucins* : leur dénomination venait de leur *capuchon* qui couvrait leur tête rase. Ils portaient des sandales à leurs pieds, avaient une longue barbe que les plus coquets avaient soin de bien peigner et étaient vêtus d'une robe grise à larges manches.

Leurs fonctions étaient de prêcher et d'aller confesser dans les campagnes.

Leur couvent était composé d'un père gardien qui était leur Supérieur, de vicaires et d'un frère lai qui tous les ans, aux approches de l'hiver, allait, tirant une charrette, demander à chaque porte une bûche pour former le bûcher de ses pauvres maîtres.

---

*Nicolas Scitivaux* : le 19 Septembre 1789 (Moreau et Osselin notaires) Fontaine de Biré Administrateur des guerres de Sa Majesté à Paris, donne procuration à Nicolas Scitivaux, trésorier principal de l'extraordinaire des guerres de la Généralité de Soissons y demeurant, pour opérer à la conservation des deniers de Sa Majesté, dans la banqueroute Bertherand. (cf Palais de Chartres rue de Panleu et notes Bertherand).

\* *Les actes manquants* signalés dans le texte faisaient partie des archives Bernard Ancien, notées par lui ex-archives Dubuquoy...

En cours de classement aux archives départementales de l'Aisne : dépôt fait par G. Cordonnier après le décès de B. Ancien (1987).



Jean DEBORD



***Découvertes fortuites  
de mobilier funéraire  
de l'époque de la Tène  
à Vailly-sur-Aisne et à Braine***

**I — CIRCONSTANCES ET LOCALISATION DES DECOUVERTES.**

Le matériel qui fait l'objet de la présente note résulte de découvertes fortuites faites à quelques années d'intervalle, d'une part à Vailly-sur-Aisne, au lieu-dit « La Barbacane », d'autre part à Braine, route de Brenelle.

**1-1 — Les découvertes de Vailly-sur-Aisne (fig. 1).**

Elles se divisent en deux lots. Le premier se compose de huit poteries. Il a été trouvé en 1967 à l'occasion de travaux d'adduction d'eau chez Mr Praderio, rue des Marguerites, à l'angle de la rue des Lilas (1). Le second lot se compose d'un torque et d'une poterie. L'inventeur en est Mr Jacques Maillard, demeurant 8, rue des Tulipes. Il a fait cette découverte en travaillant dans son jardin (2). Il ne s'agit manifestement pas de matériel en place. En effet, après la construction du lotissement, les terres provenant du décapage, qui avaient été stockées, ont été étalées à nouveau sur toute la surface intéressée par ces travaux. Il est probable que les engins avaient bouleversé une nécropole dont le matériel s'est ainsi trouvé dispersé dans un faible rayon (Mr Maillard nous a déclaré avoir trouvé, en outre, d'assez nombreux fragments de poteries qu'il n'a pas conservés).

**1-2 — Les découvertes de Braine (fig. 2).**

C'est au cours d'une prospection dans les ballastières aux environs de Vailly-sur-Aisne, au mois d'août 1969, qu'un ouvrier nous informait de la découverte récente de plusieurs

poteries lors de travaux de terrassement en vue de la construction d'une maison individuelle à Braine. Nous étant mis en rapport avec l'entrepreneur, nous avons pu entrer en possession de ce matériel qui se compose d'au moins douze vases (dont cinq sont intacts et deux sont archéologiquement complets), de deux agrafes de ceinturon en fer et d'une tige de fer à usage indéterminé. En outre, les restes de l'incinération avaient été récupérés. Ils ont pu faire l'objet de l'étude ostéologique, réalisée par Michel Charpentier, publiée à la suite de cet article. Ces découvertes ont été effectuées route de Brenelle (carte I.G.N. au 1/25000<sup>e</sup> : Soissons 7-8 ; coordonnées : x - 686,9, y - 183,5).

## II — DESCRIPTION DU MATERIEL. (3)

### 2-1 — Le matériel de Vailly-sur-Aisne.

#### 21-1 — LE LOT N° 1 :

— Poterie n° 1 (fig. 3) — H : 270 mm ; d1 : 212 mm ; d2 : 97 mm ; D : 246 mm ; h : 220 mm.

Il s'agit d'un grand pot ovoïde, façonné au tour, à base en bourrelet. Le fond est légèrement concave. Le petit col éversé est séparé de la panse par un rétrécissement bien marqué ; il se termine par une lèvre ronde. La pâte est gris-clair, à dégraissant sableux assez fin, peu apparent. La surface externe, dont la teinte varie du gris-ardoise au gris-rosé, est lissée à l'exclusion d'une bande de 55 mm de large, située à mi-hauteur, demeurée rugueuse.

— Poterie n° 2 (fig. 4) — H : 200 mm ; d1 : 152 mm ; d2 : 78 mm ; D : 180 mm ; h : 140 mm.

Pot ovoïde façonné au tour. La base forme un léger bourrelet et le fond est faiblement concave. Le petit col éversé se termine par une lèvre ronde. La pâte est de teinte gris-foncé, à dégraissant peu apparent. La surface est gris-foncé. La partie inférieure de la panse, sur une hauteur de dix centimètres environ, est décorée de lignes parallèles faiblement marquées, faites au lissoir sur la pâte encore fraîche en utilisant la rotation du tour. Le haut de la panse et le col sont lissés.

— Poterie n° 3 (fig. 5) — H : 175 mm ; d1 : 146 mm ; d2 : 74 mm ; D : 171 mm ; h : 132 mm.

Cette poterie est tournée. Il s'agit d'un pot à base en bourrelet et à fond plat. La panse ovoïde est surmontée d'un petit col éversé qui se termine par une lèvre ronde. La pâte est gris-clair, à dégraissant assez fin. La surface est demeurée rugueuse et sa teinte varie du gris-ardoise au gris-beige.

— Poterie n° 4 (fig. 6) — H : 59 mm ; d1 : 156 mm ; d2 : 44 mm ; D : 146 mm ; h : 41 mm.

Ecuelle façonnée au tour. Le col est terminé par une lèvre ronde éversée. Il surmonte une panse à épaule arrondie. Le fond est plat et marqué sur son pourtour par une légère incision. La pâte est gris-clair, à dégraissant sableux fin. La surface est lisse, de teinte gris-ardoise.

— Poterie n° 5 (fig. 7) — H : 60 mm ; d1 : 156 mm ; d2 : 44 mm ; D : 144 mm ; h : 42 mm.

Ecuelle proche de la précédente par ses proportions. Le col, légèrement évasé, se termine par une lèvre ronde éversée. L'épaule est marquée par un changement brusque de direction qui forme une carène assez vive. Le fond présente une concavité peu marquée et son pourtour est faiblement incisé. La pâte est gris-ardoise, à dégraissant sableux fin. La surface, de même teinte, est légèrement rugueuse. Cette poterie est tournée.

— Poterie n° 6 (fig. 8) — H : 59 mm ; d1 : 158 mm ; d2 : 44 mm ; D : 146 mm ; h : 41 mm.

Cette écuelle est façonnée au tour. Le col concave est terminé par une lèvre ronde. La panse a une épaule arrondie. Un sillon profond, à la base, détermine un petit pied de 2 mm de hauteur, à fond très légèrement concave. La pâte est grise, à dégraissant peu apparent. La surface externe, lissée, est de teinte gris-foncé. La surface interne est rugueuse.

— Poterie n° 7 (fig. 9) — H : 48 mm ; d1 : 145 mm ; d2 : 52 mm ; D : 125 mm ; h : 35 mm.

Ecuelle à col concave très évasé, terminé par une lèvre ronde. La panse, à épaule arrondie, est portée par un petit pied de 2 mm de hauteur, à fond plat. La pâte est dure, bien cuite. Elle est grise, à dégraissant sableux assez fin. La surface externe est lissée mais demeure rêche au toucher. Elle est recouverte d'un engobe brun. Cette poterie est tournée.

— Poterie n° 8 (fig. 10) — H : 54 mm ; d1 : 134 mm ; d2 : 46 mm ; D : 116 mm ; h : 36 mm.

Ecuelle façonnée au tour à panse carénée et à col largement éversé, terminé par une lèvre ronde. Le fond est plat. La pâte est gris-fonce, à dégraissage sableux assez fin. Elle est dure et bien cuite. La surface extérieure, recouverte d'un engobe brun, est lissée mais demeure rêche au toucher.

#### 21-2 — LE LOT N° 2 :

— Le torque (fig. 11) — Il s'agit d'un torque en bronze fondu à la cire perdue. Poids : 278 g. Il est à tampons coniques évidés, séparés du jonc par une nodosité. La tige, qui s'amincit légèrement en s'éloignant des tampons, porte un décor dit « de style végétal continu » exécuté en relief assez prononcé, mais de manière à laisser libre la surface intérieure. Cette ornementation est constituée d'un enchaînement d'esses formant un rinceau qui s'organise selon une symétrie par rabattement sur une ligne médiane imaginaire qui coïnciderait avec l'axe de la tige. Le caractère continu de ce décor est complété d'éléments annexes de remplissage et, vers l'extrémité éloignée des tampons, par un motif dérivé de la palmette grecque. Les tampons sont décorés d'esses en relief.

— La poterie (fig. 12) — H : 125 mm ; d1 : 110 mm ; d2 : 56 mm ; D : 138 mm ; h : 60 mm.

Pot façonné à la main. La panse arrondie est surmontée d'un petit col à renflement médian encadré de deux sillons larges, faiblement marqués. Le col se termine par une lèvre ronde éversée. Le fond est légèrement concave. La pâte, à dégraissant assez gros, est de teinte gris-noir. La teinte de la surface varie du gris-brun au gris-noir.

#### 2-2 — Le matériel de Braine.

##### 22-1 — LA CERAMIQUE :

— Poterie n° 1 (fig. 13) — H. : 140 mm ; d1 : 114 mm ; d2 : 64 mm ; D : 138 mm ; h : 114 mm.

Pot ovoïde façonné au tour. Le col est éversé, à lèvre arrondie. La base est en bourrelet, à fond plat. La teinte de la surface varie du gris-feutre au gris-noir. La pâte est de teinte gris-beige, à dégraissant fin.

— Poterie n° 2 (fig. 14) — H : 41 mm ; d1 : 128 mm ; d2 : 44 mm ; D : 120 mm ; h : 25 mm.

Écuelle carénée à fond plat, façonnée au tour. Le col est éversé, à lèvre arrondie. La teinte de la surface varie du gris-feutre au rouge. La pâte est beige, à dégraissant peu apparent. Selon les constatations des ouvriers, cette écuelle servait de couvercle au pot décrit précédemment.

— Poterie n° 3 (fig. 15) — H : 190 mm ; d1 : 160 mm ; d2 : 72 mm ; D : 165 mm ; h : 150 mm.

Pot ovoïde à col éversé terminé par une lèvre arrondie. La base est en bourrelet, à fond légèrement concave. La teinte de la surface varie du gris-feutre au gris-noir. La pâte est à dégraissant fin, peu apparent. Cette poterie est tournée.

— Poterie n° 4 (fig. 16) — H : 58 mm ; d1 : 154 mm ; d2 : 48 mm ; D : 138 ; h : 36 mm.

Selon le témoignage des ouvriers, cette écuelle carénée, façonnée au tour, servait de couvercle au pot qui vient d'être décrit. Elle est de teinte gris-noir. Le col est éversé et se termine par une lèvre ronde. Le fond est plat. La pâte, de teinte gris-beige, est à dégraissant peu apparent.

— Poterie n° 5 (fig. 17) — H : 225 mm ; d1 : 163 mm ; d2 : 80 mm ; D : 188 mm ; h : 175 mm.

Pot ovoïde à col éversé terminé par une lèvre arrondie. La base est en bourrelet, à fond légèrement concave. Un sillon peu profond, de 4 mm de largeur, la sépare de la panse. La teinte de la surface varie du gris-feutre au gris-noir. La pâte est à dégraissant peu apparent. Cette poterie est tournée.

— Poterie n° 6 (fig. 18) — H de la partie subsistante : 185 mm ; d2 : 73 mm ; D : 177 mm.

Pot ovoïde façonné au tour. Il est de teinte gris-noir. Le col manque. La base, en bourrelet, est à fond légèrement concave. La pâte est grise, à dégraissant fin avec quelques éléments grossiers.

— Poterie n° 7 (fig. 19) — H subsistante : 139 mm ; d2 : 75 mm.

Pot ovoïde (?) dont la partie supérieure manque. Il est façonné au tour. La base est à fond plat et forme un léger bourrelet. La surface est rugueuse ; sa teinte varie du gris-brun au gris-noir. La pâte est grise, à dégraissant sableux fin.

— Poterie n° 8 (fig. 20) — Fragment de base en bourrelet appartenant vraisemblablement à un pot ovoïde. La pâte, à dégraissant peu apparent, est mal cuite et friable. Elle est de teinte beige-rosé. La surface externe est gris-beige. Plusieurs fragments de panse, qui présentent une pâte semblable, pourraient appartenir à la même poterie.

— Poterie n° 9 (fig. 21) — H : 120 mm environ (irrégulière) ; d1 : 230 mm ; d2 : 100 mm ; D : 217 mm ; h : 93 mm.

Grande écuelle carénée façonnée à la main. Le col, qui s'évase légèrement, se termine par une lèvre ronde. Le fond est plat. La pâte, à dégraissant assez gros, est de teinte gris-noir. La surface est de même teinte.

Poterie n° 10 (fig. 22) — H : 95 mm ; d1 : 200 mm ; d2 : 66 mm ; D : 180 mm ; h : 75 mm.

Ecuelle carénée à fond plat. Le col se termine par une lèvre ronde que souligne un sillon peu marqué. Cette poterie est façonnée à la main. La pâte est de teinte gris-noir, à gros dégraissant. La teinte de la surface varie du blanc au gris-noir en passant par l'ocre.

— Poterie n° 11 (fig. 23) — H subsistante : 108 mm ; d1 : 288 mm ; D : 295 mm.

Grande écuelle à rebord rentrant. Elle est façonnée au tour. Le rebord est épaissi, à lèvre plate soulignée par une moulure. La pâte, de teinte gris-foncé, est à dégraissant fin peu apparent. La surface est de teinte beige avec des plages gris-foncé.

— Poterie n° 12 (fig. 24) — Il s'agit de fragments appartenant vraisemblablement à une poterie ovoïde à col éversé et base en bourrelet. Cette céramique a été déformée par l'action du feu et s'est totalement affaissée. L'expansion de la pâte sous l'effet de la chaleur a provoqué, par endroits, un dédoublement de la paroi. Cette céramique est très légère et l'on peut penser que, parallèlement à un gain de volume important dû à un commencement de « macheférisation » de la pâte (présence de petites bulles), il y a eu perte de poids. La pâte, de teinte grise, a un aspect spongieux.

Les découvertes de céramiques déformées par la chaleur dans la nécropole gauloise d'Épiais Rhus (Val d'Oise) ont amené Jean-Luc Maire à procéder à des expérimentations (Maire, 1983, p. 159 à 162). Les résultats varient selon la na-

ture de l'argile utilisée. Ainsi, avec une argile verte du sannoisien, il a été constaté que l'état correspondant à l'aspect du vase de Braine est atteint pour une température se situant entre 800° C et 1100° C, mais pour d'autres argiles, ces modifications importantes peuvent être atteintes dès 750° C. D'autre part, selon l'étude ostéologique effectuée par Michel Charpentier sur les restes de l'incinération (voir article ci-après), la coloration des ossements montre qu'ils ont été soumis à une température d'au moins 700° C, ce qui est parfaitement compatibles avec les résultats évoqués ci-dessus. Il est à noter que des températures de cet ordre doivent être atteintes assez aisément sur un foyer bien ventilé tel qu'un bûcher d'incinération.

## 22-2 — LES OBJETS EN FER

— Agrafe de ceinturon (fig. 25) — Cette agrafe se compose d'un anneau en fer avec un prolongement latéral dont l'extrémité se redresse à angle droit et se termine par un renflement.

Diamètre extérieur de l'anneau : 30 mm ; diamètre intérieur : 22 mm.

— Agrafe de ceinturon (fig. 26) — Même description que ci-dessus ; mêmes dimensions.

— Tige en fer (fig. 27) — Longueur : 141 mm.

Tige de section aplatie dont l'extrémité est recourbée. Usage indéterminé.

## III — COMPARAISON, DATATION.

### 3-1 — Le lot n° 1 de Vailly-sur-Aisne et l'ensemble de Braine.

Dans un mémoire de maîtrise (voir note n° 1), Claude Stas (inédit) soulignait la grande homogénéité de la poterie de la Tène III, constatant que « les formes dominantes de la « Gaule centrale se retrouvent un peu partout dans la Gaule « du nord, sur le Rhin, en Bohême et même dans les Iles « Britanniques ». Dans une étude comparative très développée, elle établit des parallèles entre les formes céramiques de Vauclair et de Vailly-sur-Aisne d'une part, et, d'autre part, avec celles des sites français alors connus ainsi qu'avec des

sites belges, anglais et allemands. On retrouvera le texte presque intégral de ce chapitre dans la publication de l'ensemble funéraire de la Tène III de l'abbaye de Vauclair (Stas, 1971, p. 599 à 615). L'auteur ne disposait pas alors des publications de fouilles récentes qui ont permis de préciser certaines tendances évolutives des formes céramiques et d'affiner la chronologie. Il nous semble que dans sa volonté de mettre en évidence une certaine parenté entre les mobiliers de Vauclair ou de Vailly-sur-Aisne et ceux provenant d'autres sites français ou étrangers de la Tène finale, elle a été amenée à comparer entre eux des vases qui n'ont parfois qu'une parenté typologique assez lointaine. Nous ne reprendrons pas en détail une argumentation qui dépasserait largement le cadre de cet article, mais nous présenterons simplement quelques éléments de comparaison nouveaux dont ne disposait pas alors notre collègue. Il nous semble, d'autre part, que l'étude comparative de mobiliers issus de différents gisements doit être maniée avec une certaine prudence et tenir compte de l'existence possible de faciès régionaux, ou même locaux, ainsi que d'un décalage éventuel entre la date d'apparition d'une forme nouvelle et son adoption dans une région éloignée. Enfin, pour du matériel funéraire, la date d'enfouissement ne correspond pas nécessairement à la date de fabrication.

C'est avec le mobilier issu des cimetières de Ménil Annelles et de Ville-sur-Retourne (Ardennes) que nous tenterons d'établir des comparaisons. En effet, l'intérêt de ces deux sites, fouillés depuis 1971 par J.-L. Flouest et I.-M. Stead, est de présenter un mobilier abondant couvrant les périodes Tène II/Tène III et provenant de structures funéraires sécantes ou tangentes, permettant donc ainsi l'établissement d'une chronologie relative. Ces conditions particulièrement favorables ont permis aux fouilleurs de déterminer cinq phases successives, de A à E (fig. 28), au sein desquelles nous allons tenter de replacer notre matériel (Flouest et Stead, 1984, p. 51 à 57).

On remarquera tout d'abord l'étroite parenté qui existe entre les mobiliers de Braine et de Vailly-sur-Aisne. Les pots ovoïdes ont leur diamètre maximum placé haut sous le col, toujours dans le tiers supérieur du vase. La base de la panse s'incurve pour venir se terminer verticalement. Elle est marquée d'un simple bourrelet. C'est une forme qui se retrouve dans la phase C de Ménil Annelles et de Ville-sur-Retourne.

La poterie n° 337 de Vauclair (Stas, 1971, pl. V et VI), avec son épaule plus basse et sa partie inférieure plus rigide, non galbée, semble se situer plutôt à la phase B. C'est également le cas du pot incomplet de Braine (fig. 19). A la phase D, l'épaule restera haut placée et la base s'évasera largement. Cette forme ovoïde à base étalée (fig. 29) est très caractéristique du site de Villeneuve-Saint-Germain qui semble maintenant bien daté, postérieurement à la conquête romaine, soit de 50 à 20/15 av. J.-C. environ (voir Debord, 1984, p. 27 à 39). Les écuelles façonnées au tour, à épaule arrondie ou carénée (fig. 6 à 10, 14 et 16), ont toutes une embouchure largement déversée vers l'extérieur, terminée par une lèvre ronde. L'épaule est toujours située dans la moitié supérieure. Cette forme correspond exactement à la phase B. Elle se retrouve également dans l'ensemble de Vauclair (Stas, 1971, pl. IV et V). Les grandes écuelles grossières n° 9 et 10 de Braine (fig. 21 et 22), avec leur petit col qui reprend, après un épaulement bien marqué, l'inclinaison de la panse, se placent bien dans cette même phase B. En revanche, la grande écuelle à rebord rentrant (n° 11, fig. 23), en forme de calotte hémisphérique, trouve sa place dans la phase C.

Il semble donc que, tant à Vailly-sur-Aisne qu'à Braine, les phases B et C ne soient pas réellement distinctes. Nous avons vu que la phase D paraît caractéristique de Villeneuve-Saint-Germain et peut donc être datée des années — 50 à — 20/ —15. C'est donc juste avant la conquête que l'on peut situer les objets composant le lot n° 1 de Vailly-sur-Aisne et l'ensemble de Braine, soit approximativement le deuxième quart du premier siècle av. J.-C.

### 3-2 — Le lot n° 2 de Vailly-sur-Aisne.

— Le torque à décor curviligne en relief est un objet très caractéristique de la période de la Tène ancienne III a (chronologie de Hatt et Roualet, 1976), soit 320/250 av. J.-C. et correspond à l'apogée de la culture marnienne. Ces parures annulaires à décor continu sont relativement fréquentes dans cette région où elles forment un ensemble très homogène dont la filiation italote paraît probable. Elles pourraient être l'œuvre d'artisans gaulois utilisant un vocabulaire ornemental et des techniques acquis auprès de maîtres étrangers (Kruta, 1987, p. 20 à 29 ; Roualet, 1987, p. 90 à 96). Ce type d'objets semblait jusqu'alors absent dans l'Aisne. Nous en connaissons un exemplaire au musée de Laon (inv. 0533),

mais dont l'origine est inconnue et qui provient probablement de la Champagne.

— — Le vase — Nous ne nous hasarderons pas à proposer une datation pour ce vase trouvé hors contexte et pour lequel nous ne connaissons pas de comparaison satisfaisante.

#### IV — CONCLUSION.

Le matériel qui fait l'objet de la présente note a été découvert fortuitement et n'a donc pu faire l'objet d'aucune observation quant au contexte et à la position des objets. En ce qui concerne les incinérations de Vailly-sur-Aisne et de Braine, on ne sait s'il s'agissait, dans chacun des cas, de tombes isolées ou, au contraire, de sépultures appartenant à des nécropoles. Cependant, l'étude de ce matériel n'aura pas été sans intérêt. Ayant pu être daté avec assez de précision, il permet de porter de nouveaux points sur la carte archéologique du département. En ce qui concerne les découvertes de Braine, nous avons vu que les restes de l'incinération avaient été conservés et qu'ils ont pu faire l'objet d'une étude ostéologique (ci-après). Selon le témoignage des ouvriers, les ossements incinérés se trouvaient dans l'une des poteries. Il semble donc que nous soyons en présence d'une sépulture du type des « urnengräber », c'est-à-dire d'une sépulture dont les ossements subsistant de l'incinération ont été récupérés dans les cendres du bûcher pour être déposés dans une urne (Van Doorselaer, 1967, p. 100 à 102). C'était également le cas pour l'une des sépultures de Vauclair (4). En ce qui concerne le lot n° 1 de Vailly-sur-Aisne, les ouvriers qui sont à l'origine de cette découverte croient se souvenir que l'une des poteries contenait des ossements qui n'ont pas été conservés. Il semblerait donc, là encore, que nous soyons en présence d'une « urnengräber ». Le lot daté de la Tène ancienne III a se trouve à 150 mètres seulement du lot n° 2. Il se pourrait que nous ayons là des vestiges d'une grande nécropole utilisée durant plusieurs siècles (?) Enfin, et sans vouloir en tirer des conclusions, il est curieux de constater que le cimetière actuel est à peu de distance et qu'un peu plus au nord, dans le quartier de Sommecourt, se trouvait la nécropole mérovingienne tandis que plus à l'est, les photographies aériennes révèlent la présence de cercles qui sont probablement des enclos funéraires de l'âge du bronze. On constate ainsi, à

l'est du village médiéval, la persistance d'une zone dont le caractère funéraire s'est maintenu depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

— NOTES —

(1) — Le garde champêtre devait remettre ce matériel à Henri Joullié, archéologue local. Celui-ci, plus intéressé par les périodes préhistoriques, en a fait don à Bernard Ancien qui le conserve actuellement et qui nous a demandé d'en assurer la publication, ce dont nous le remercions. Ce lot a déjà fait l'objet d'une brève étude de la part de Claude Stas dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, demeuré inédit, qui traite également d'un ensemble funéraire de la Tène III découvert dans le site de l'abbaye de Vauclair. Les objets provenant des deux sites présentent une forte parenté. Les comparaisons avec d'autres sites régionaux ou plus lointains ont fait l'objet d'un chapitre très développé que l'on retrouvera presque intégralement dans la publication du matériel de Vauclair (Stas, 1971, p. 599 à 613). On pourra également, pour la bibliographie, se reporter utilement à ce travail qui comporte un dépouillement très complet des études publiées à cette date (p. 616 à 618).

(2) — A l'automne 1983, Monsieur Cossard, membre de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons, ayant vu ce matériel en informait Bernard Ancien qui nous en avisait aussitôt. Grâce à Monsieur Cossard, nous avons pu entrer en relations avec l'inventeur, Monsieur Maillard, qui nous a aimablement autorisé à étudier ce matériel. Que tous soient ici vivement remerciés.

(3) — Pour l'indication des dimensions des poteries nous utilisons les abréviations suivantes :

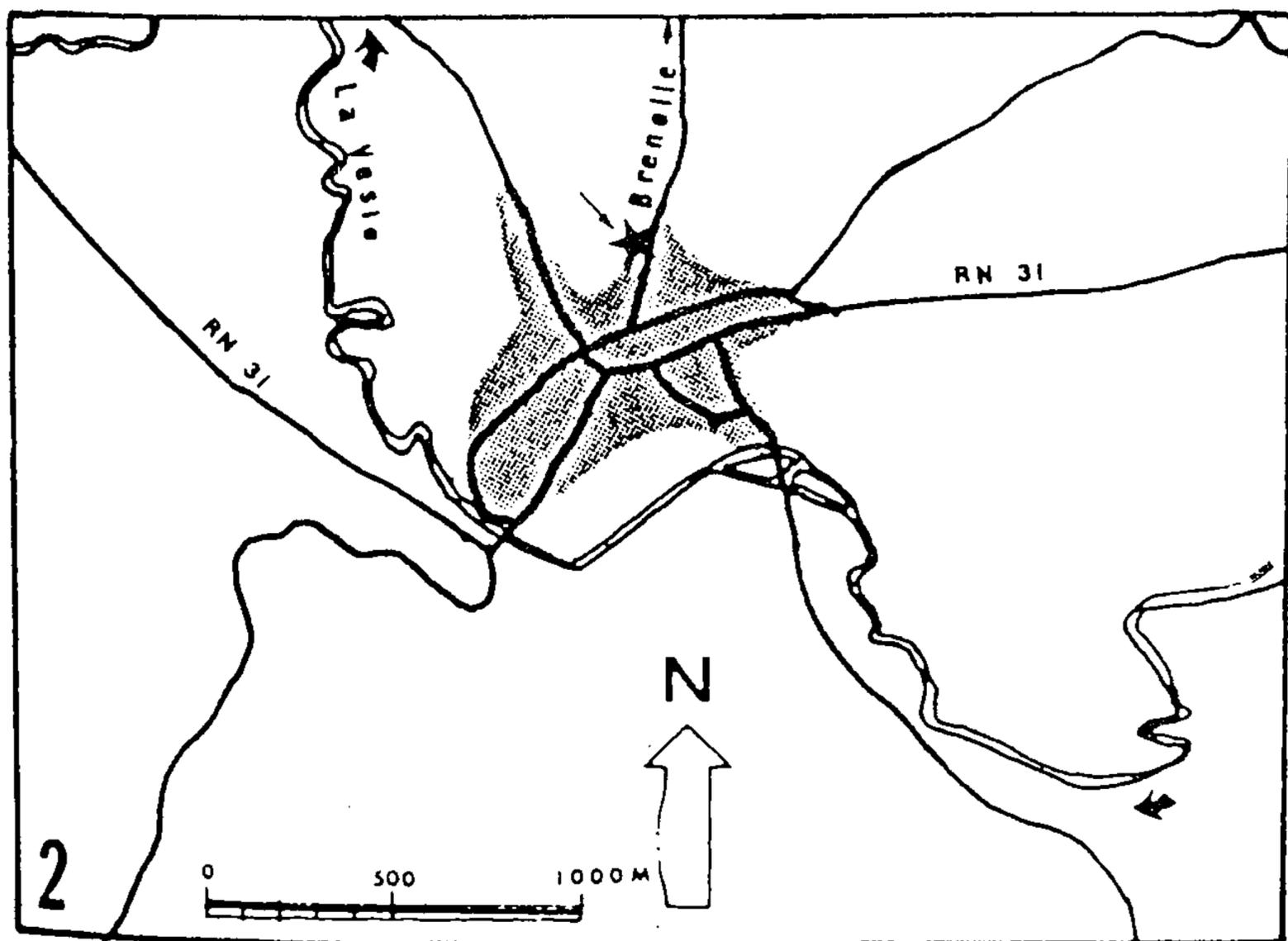
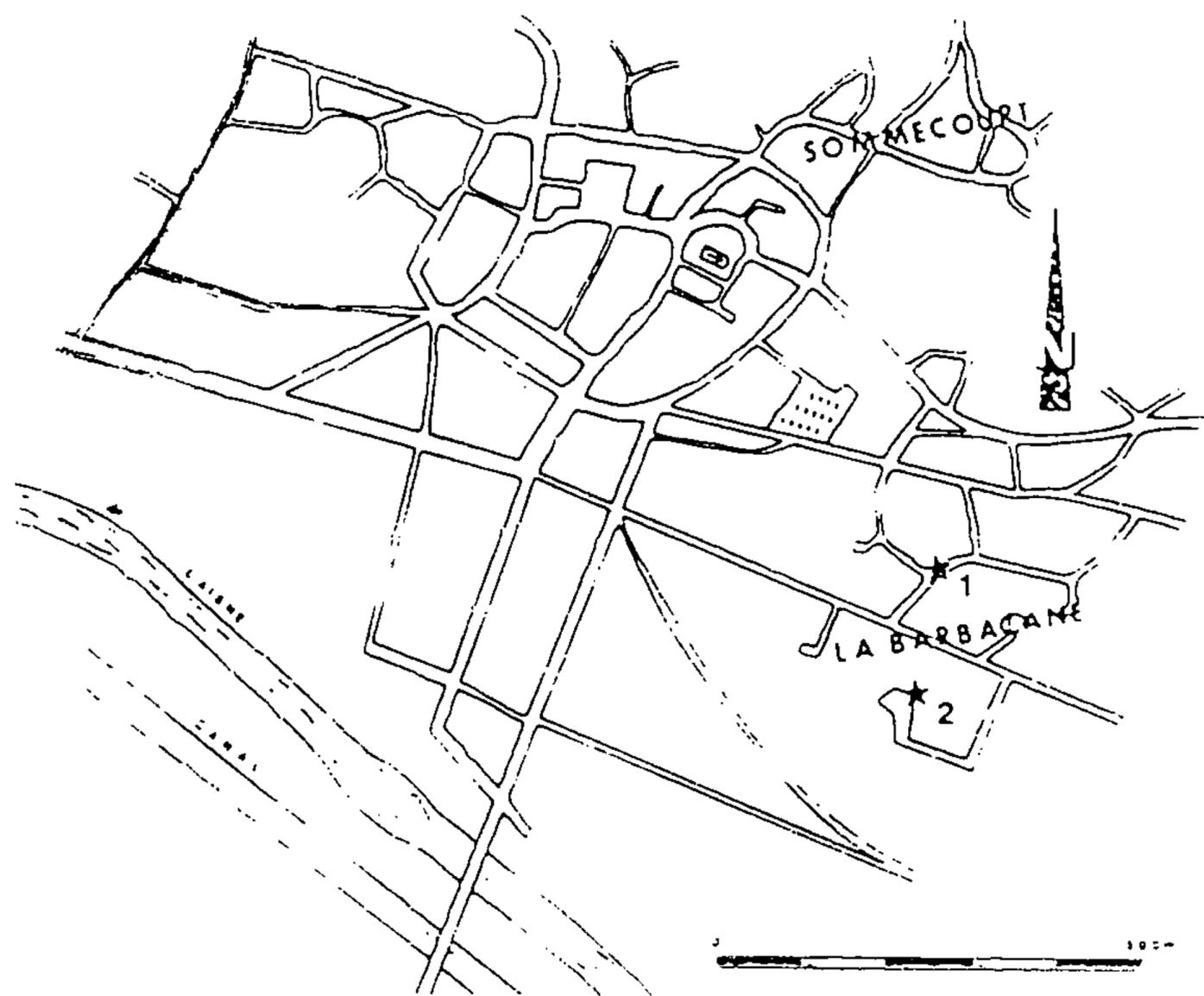
H : hauteur totale ; d1 : diamètre à l'ouverture ; d2 : diamètre à la base ; D : diamètre maximum de la panse ; h : hauteur de la base au plus grand diamètre de la panse.

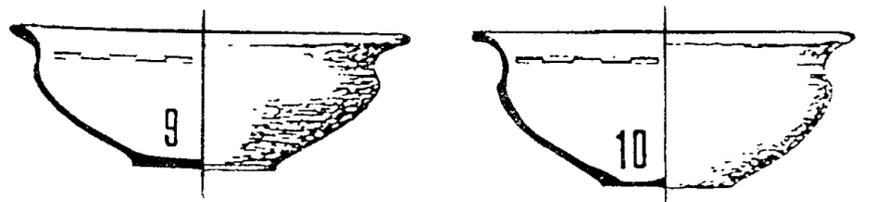
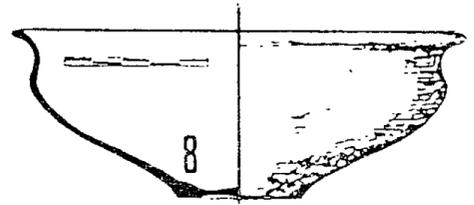
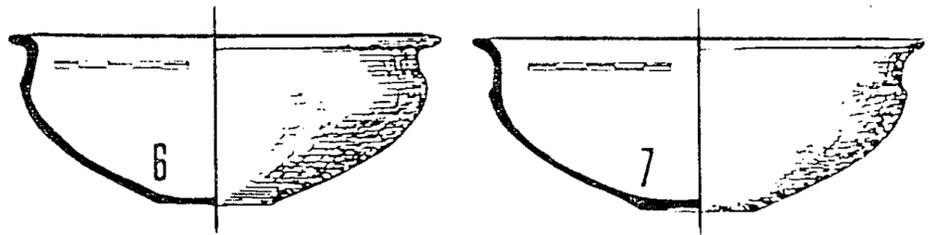
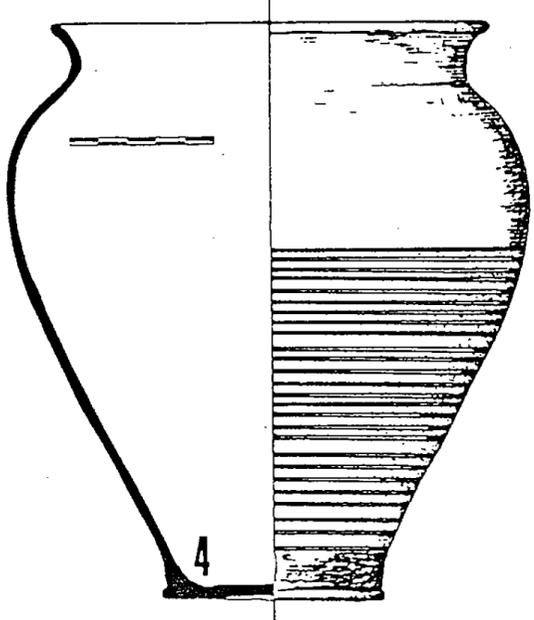
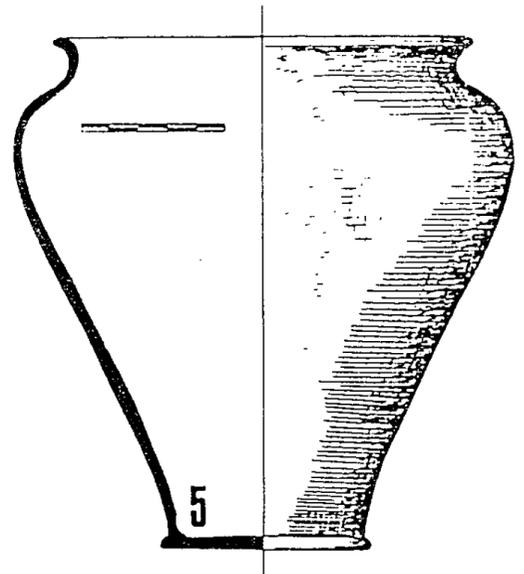
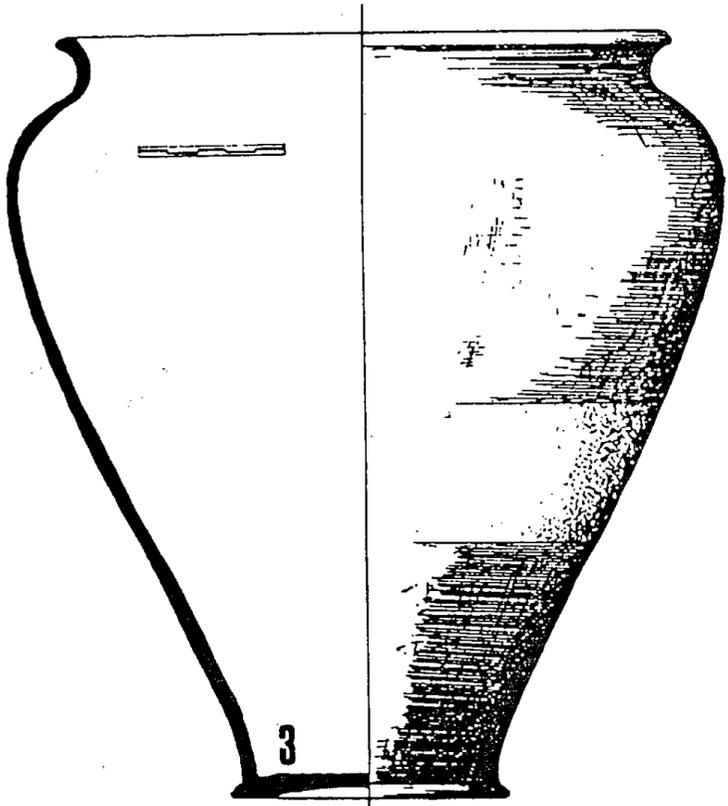
(4) — On trouvera dans la publication de Claude Stas (1971, op. cit.) une synthèse très claire des différents types de tombes à incinération que l'on peut trouver à la Tène III (p. 592 à 595).

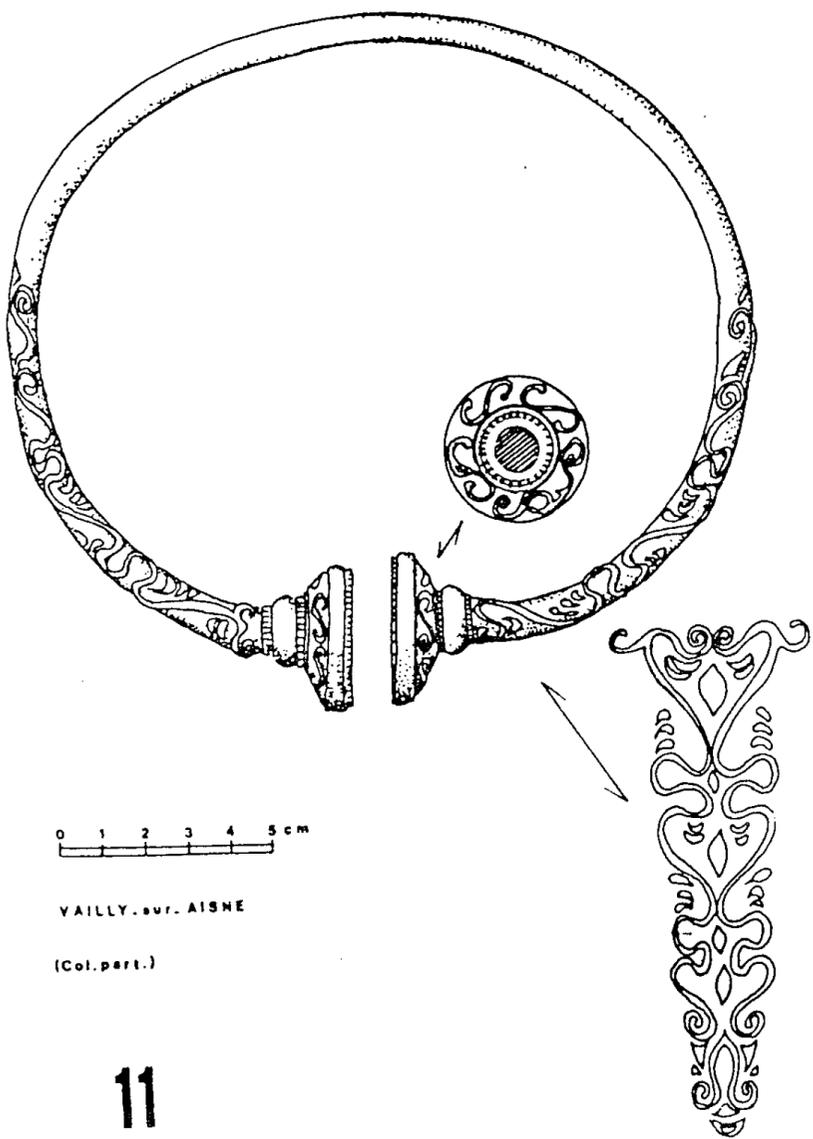
## BIBLIOGRAPHIE

---

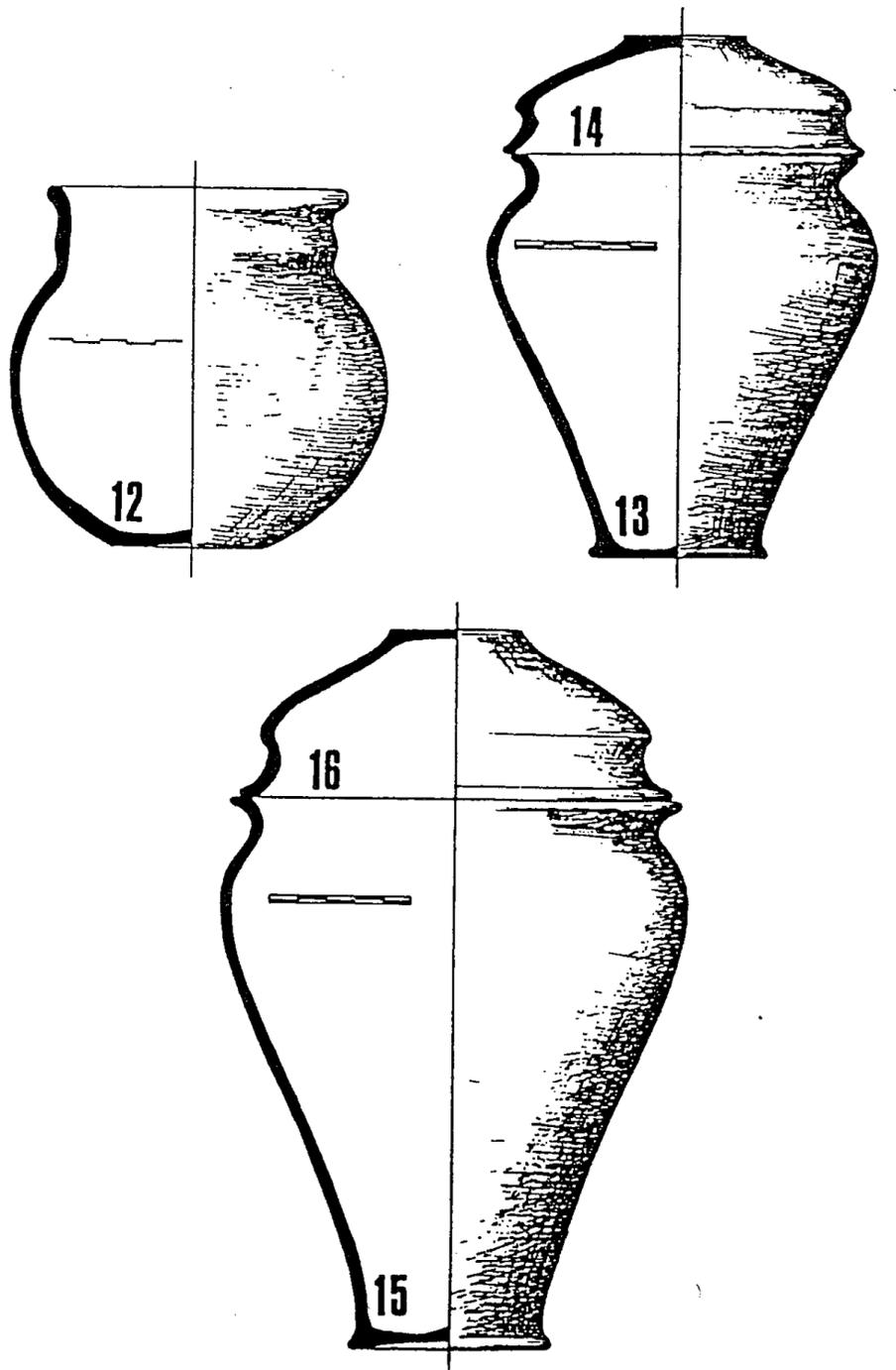
- DEBORD J. 1984 — Les origines gauloises de Soissons, oscillation d'un site urbain, **Revue archéologique de Picardie**, 3-4/1984, p. 27 à 40.
- FLOUEST J.-L. et STEAD I.-M. — 1984 — L'évolution des formes de la céramique dans les cimetières de Ménil-Annelles et Ville-sur-Retourne de la Tène II au gallo-romain précoce, **Revue du Nord**, n° spécial hors série, 1984, p. 51 à 57.
- HATT J.-J. et ROUALET P. — 1977 — La chronologie de la Tène en Champagne, **Revue archéologique de l'est et du centre-est**, tome XXXVIII, fasc. 1-2, 1977, p. 7 à 36.
- KRUTA V. — 1987 — L'art celtique du IV<sup>e</sup> siècle et l'Italie, **Dossiers Histoire et Archéologie**, Les celtes en Italie, n° 112, janvier 1987, p. 20 à 29.
- MAIRE J.-L. — 1983 — La nécropole d'Epiais-Rhus (Val d'Oise), **Revue archéologique de Picardie**, 1/1983, p. 159 à 162.
- ROUALET P. — 1987 — L'Italie et la Champagne celtique **Dossiers Histoire et Archéologie**, Les celtes en Italie, n° 112, janvier 1987, p. 90 à 96.
- STAS C. — 1971 — Un ensemble funéraire de La Tène III dans le site de l'abbaye de Vauclair (Aisne), **Revue du Nord**, tome LIII, n° 211, p. 579 à 618.
- VAN DOORSELEAR A. — 1967 — Les nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale, *Dissertationes archaeologiae gandenses*, volume X, Brugge, 1967.



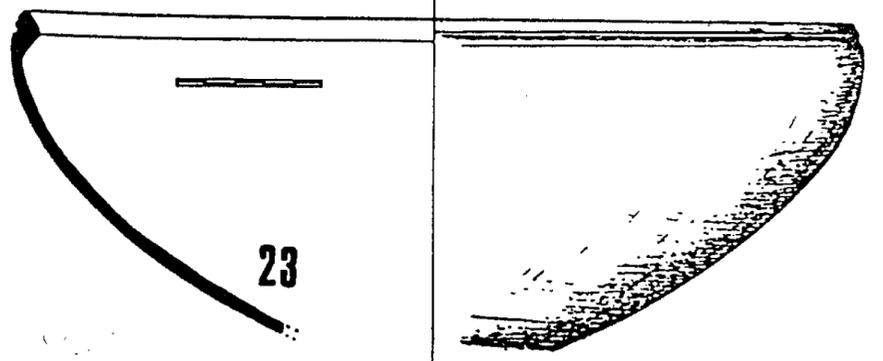
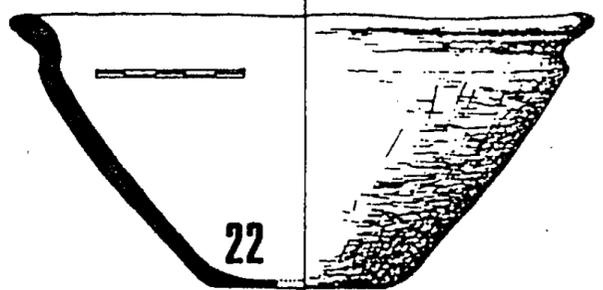
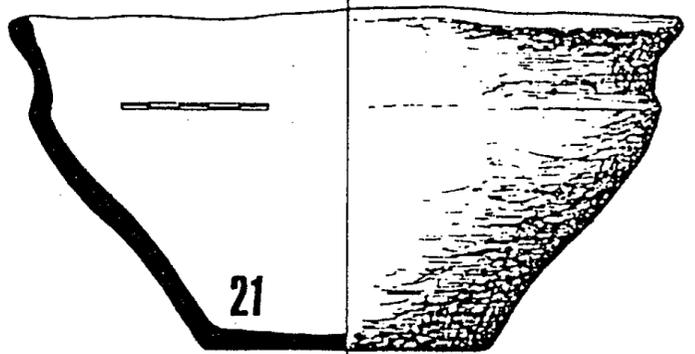
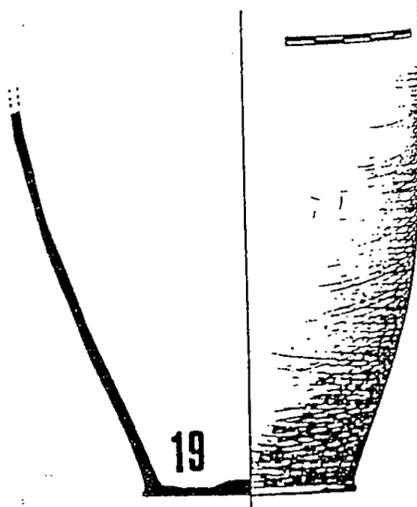
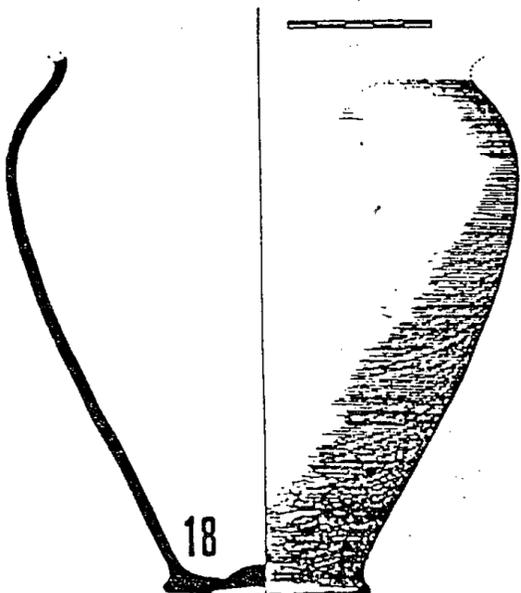
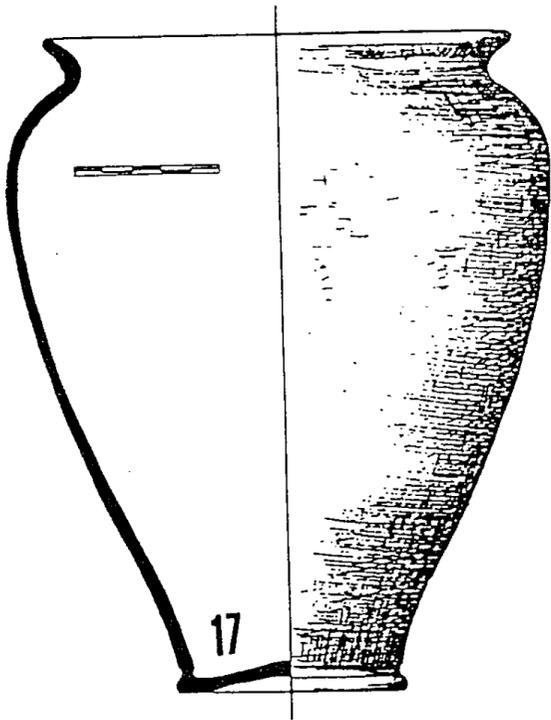


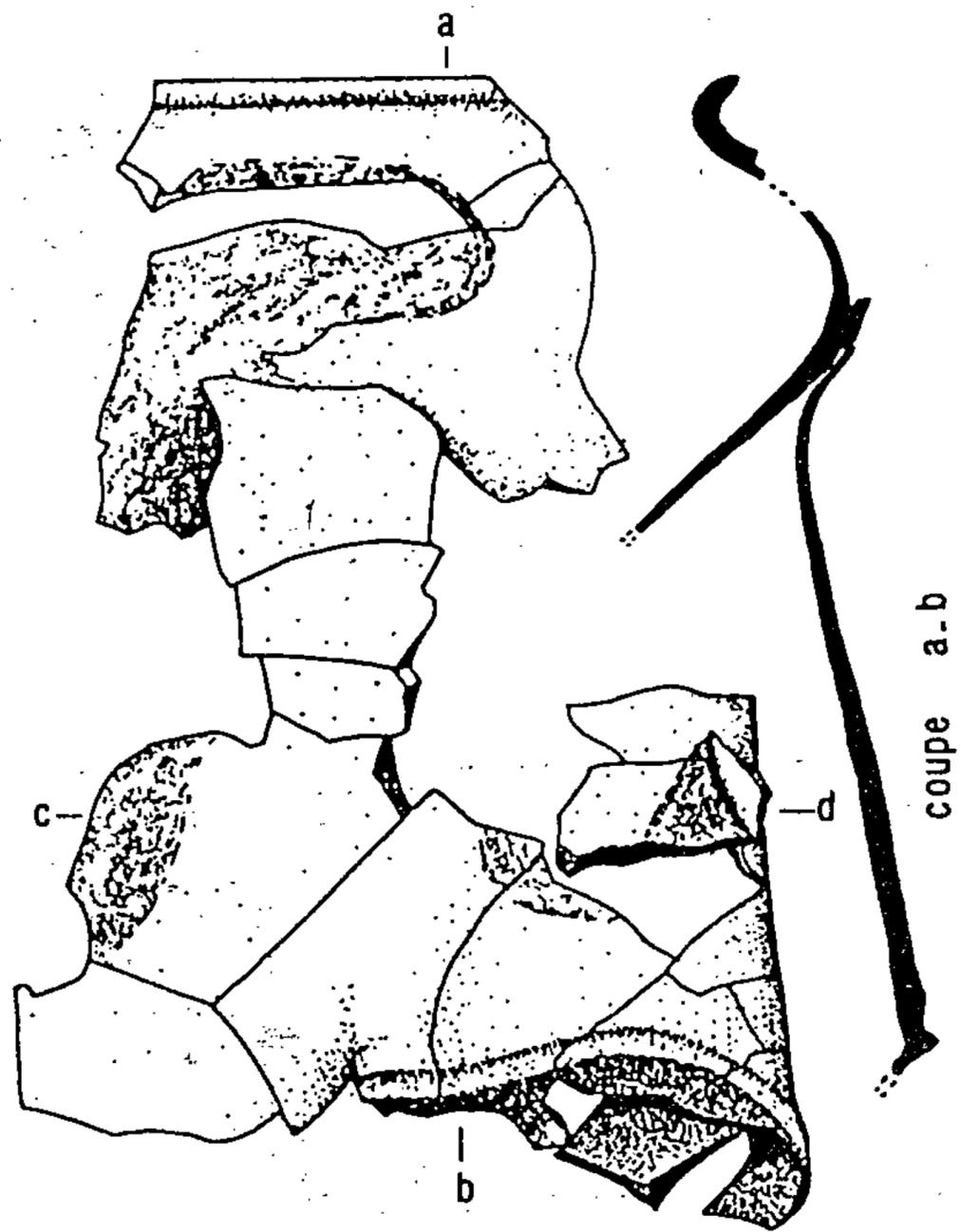


11



15



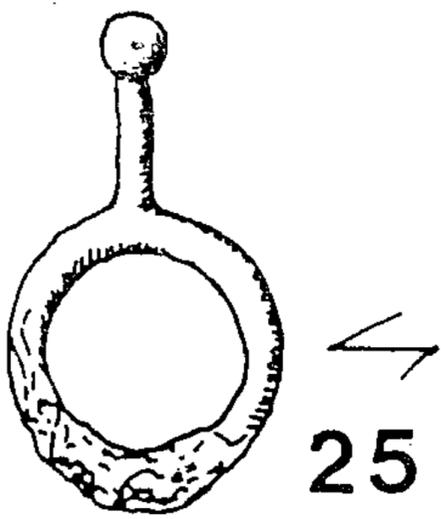


24

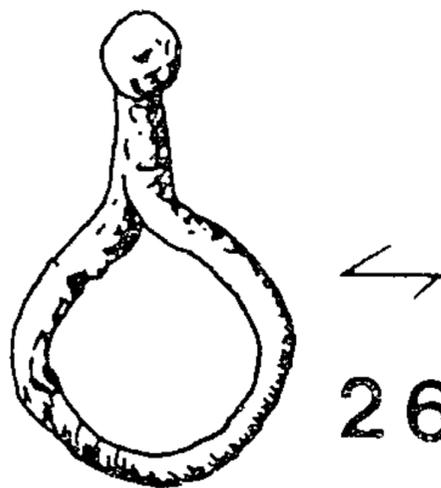
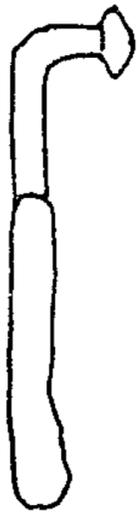


coupe c.d

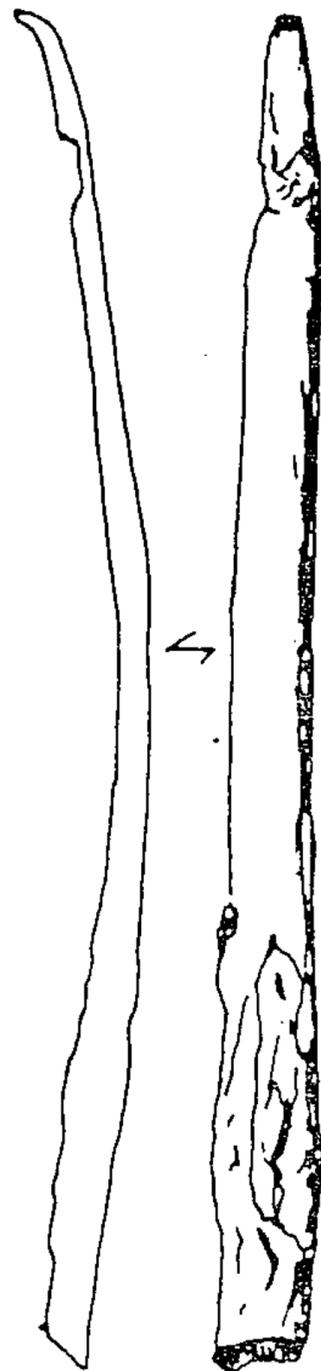
coupe a-b



25

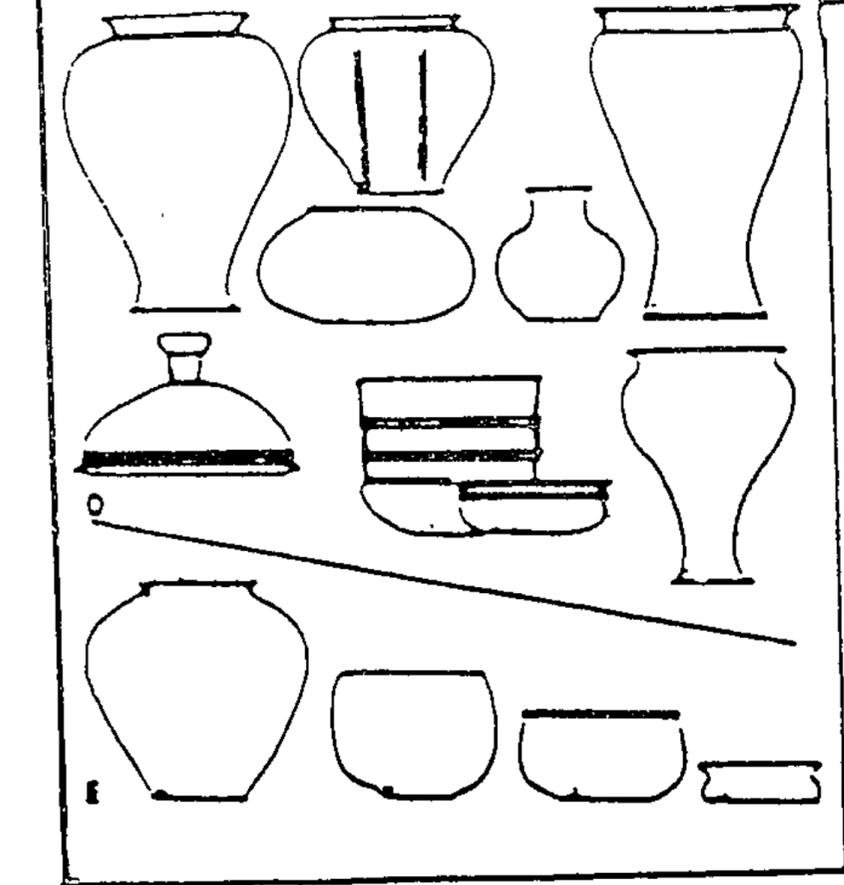
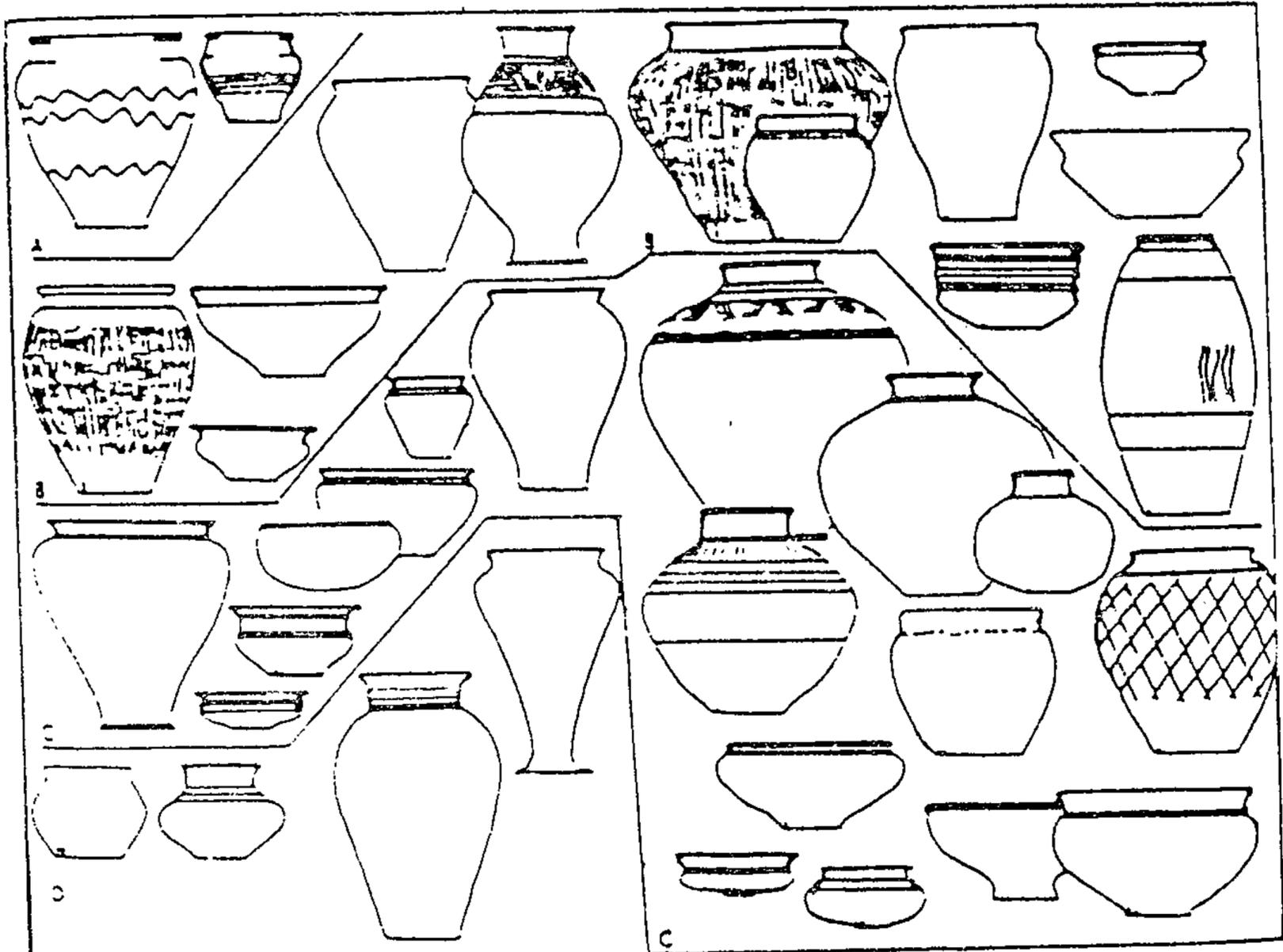


26

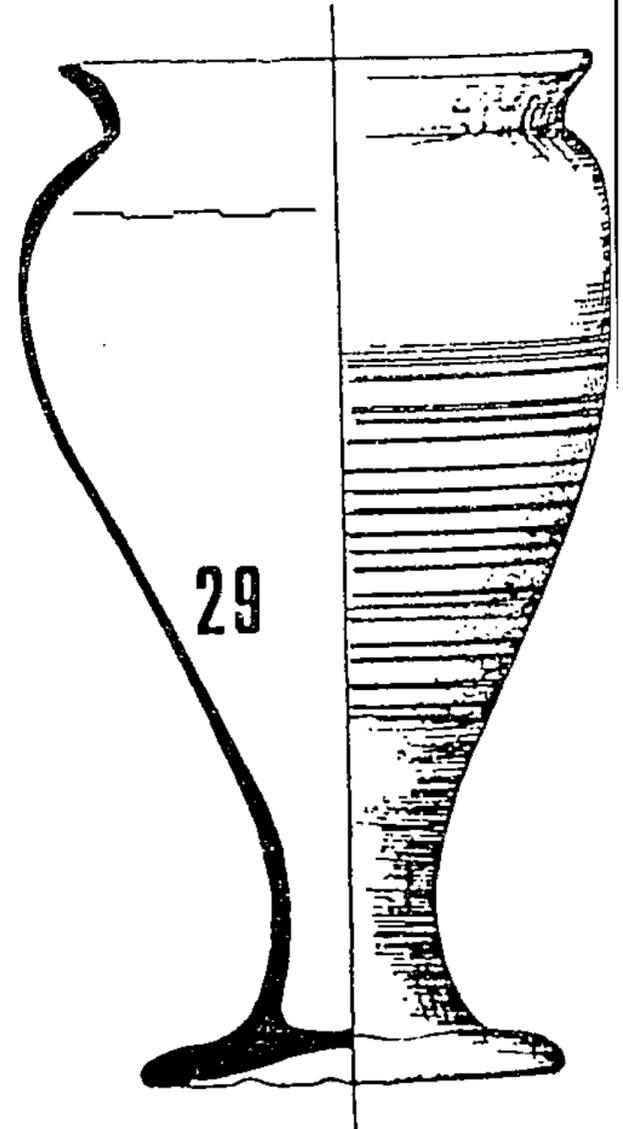


27





28



29

**Michel CHARPENTIER**



***Urne Cinéraire de la Tène III  
à Braine (02)***



***Etude Ostéologique***



Cette étude ostéologique porte sur le contenu d'une urne cinéraire provenant de Braine et datée de la Tène III. Ce matériel osseux nous a été confié par J. DEBORD au mois d'octobre 1984.

**I — DENOMBREMENT**

- 18 fragments de 40 à 110 mm
- 10 fragments de 3 à 15 mm

**1) Cranium**

- Un fragment de temporal (30 mm x 20 mm) portant la suture squameuse.

**2) Rachis — Cage thoracique**

- Hémi-corps droit de vertèbre lombaire.
- Première vertèbre sacrée comportant le corps et l'aïeron sacré gauche. L'aspect de la base du corps indique que la suture entre S1 et S2 n'était pas encore effectuée ou qu'elle ne l'était qu'incomplètement. Sacrum hyperbasal.
- un fragment de côte de 45 mm.

### 3) Ceinture scapulaire

- Deux fragments de clavicule dont :
  - un fragment gauche de 50 mm montrant la gouttière du muscle sous-clavier.
  - un fragment de 48 mm.

### 4) Membres supérieurs

- Un fragment d'humérus de 110 mm de long correspondant au tiers moyen de cet os. (humérus gauche).
- Un fragment d'ulna droite de 60 mm représentant la partie supérieure du tiers moyen.

### 5) Ceinture pelvienne

- Ischion droit avec 1 cm<sup>2</sup> de cavité cotyloïde.
- Un fragment de branche horizontale de pubis (?)

### 6) Membres inférieurs

- Un fragment de corticale de 8 cm<sup>2</sup> provenant d'une extrémité de fémur ou de tibia.

### 7) Fragments divers

- 7 fragments de corticales d'os longs de 40 mm à 65 mm ne pouvant provenir, d'après leur taille, que d'ulnas, de radius ou de fibulas.
- 10 fragments de corticales d'os longs de 3 à 15 mm.

## II — CARACTERES MACROSCOPIQUES DES OS BRULES

Les os sont fragmentés, éclatés, déformés. On observe quelques fentes longitudinales et de nombreuses craquelures transversales, certaines étant arrondies, de 2 à 3 mm d'épaisseur ; ces dernières fragilisent l'os qui se débite ainsi très facilement en éléments rappelant grossièrement la forme d'un fer à cheval.

**Température d'ustion :** Tous les fragments observés ont une coloration blanc-grisâtre indiquant qu'ils ont été soumis à une température d'au moins 700° C. Les deux fragments de clavicule ouverts ont une cavité médullaire noire, particularité que l'on ne retrouve pas sur les autres restes. La température interne de ces deux éléments est donc restée voisine de 500° C.

Toutes les parties du squelette sont représentées avec un fort pourcentage d'éléments provenant des membres supérieurs. Cette proportion importante des membres supé-

rieurs a déjà été remarquée par G. et S. ARNAUD du C. R. A. du C.N.R.S. de Draguignan et R. PERROT à Lyon.

Nous n'avons relevé aucune particularité anatomique et aucun signe pathologique.

La présence de fines craquelures sur la corticale permet d'avancer que la crémation a été effectuée sur des os frais (expériences de P. MOREL et R. PERROT du Centre de Paléanthropologie de Lyon).

Les zones charbonneuses observées dans la cavité médullaire des clavicules peuvent être dues au hasard, par exemple une moindre quantité de combustibles dans cette région, ou peut-être, à une position particulière du corps sur le bûcher. Il est impossible de conclure, les restes examinés étant trop peu nombreux.

Quant au sexe et à l'âge de cet individu, les éléments positifs pouvant être utilisés sont très ténus : un sacrum hyperbasal donc plutôt masculin et une première pièce sacrée séparée qui indique selon TESTUT un âge inférieur à 30 ans; mais la séparation constatée peut-être aussi due à la chaleur intense dégagée par le foyer et, quant à la forme du sacrum, elle n'est qu'un indice sexuel jamais déterminant.

Nous ne ferons donc pas d'hypothèses hasardeuses et nous concluons cette étude en ajoutant seulement qu'il s'agit d'un individu de sexe et d'âge inconnus et que seule une fouille stratigraphique de l'urne cinéraire aurait très certainement apporté quelques renseignements sur les coutumes réglant cette cérémonie.



Aspect de l'os après crémation

Denis DEFENTE  
(Musée de Soissons)

## ***Les Fouilles archéologiques*** ***à Soissons - 1984-1988***

---

### **I — ANCIENNE ABBAYE SAINT-MEDARD (fig. 1 et 2)**

Nous avons signalé dans le précédent bulletin, qu'à la suite du sauvetage urgent de 1980 et du sauvetage programmé de 1981, la datation de la crypte, traditionnellement acceptée comme carolingienne, et de l'église principale dont elle dépend, avait été remise en question.

L'importance du bâtiment et les techniques de construction employées incitèrent certains spécialistes de l'histoire de l'Art à exclure cette architecture de la période impériale pour l'attribuer au XI<sup>ème</sup> siècle.

Depuis, plusieurs interventions sur le terrain ont amélioré notre connaissance de ce bâtiment.

En 1985, une analyse minutieuse de l'élévation de la crypte et quelques sondages ont permis de restituer en partie la forme du chevet primitif.

En 1986, les aménagements du site dans le cadre de l'année Clovis à l'emplacement de l'église (destruction de murs du XIX<sup>ème</sup> siècle, arrachage de bosquets, suppression de lignes électriques et de canalisations) ont été l'occasion d'observer, par sondage, la face interne des fondations de la tour nord qui flanquait le chœur et la face externe des fondations de la crypte dans sa partie sud-est. Les sondages à l'intérieur de la crypte, ont permis de compléter les informations recueillies en 1985, mais aussi de constater l'absence quasi-totale de stratigraphie ancienne dans ces remblais constamment brassés par les inhumations et les « chasses au trésor ». Ceci était particulièrement net à l'emplacement des tombeaux royaux qui n'ont peut-être d'ailleurs jamais été à cette place.

Ces différents travaux ont confirmé que la crypte et l'église appartenaient bien à une même campagne de cons-

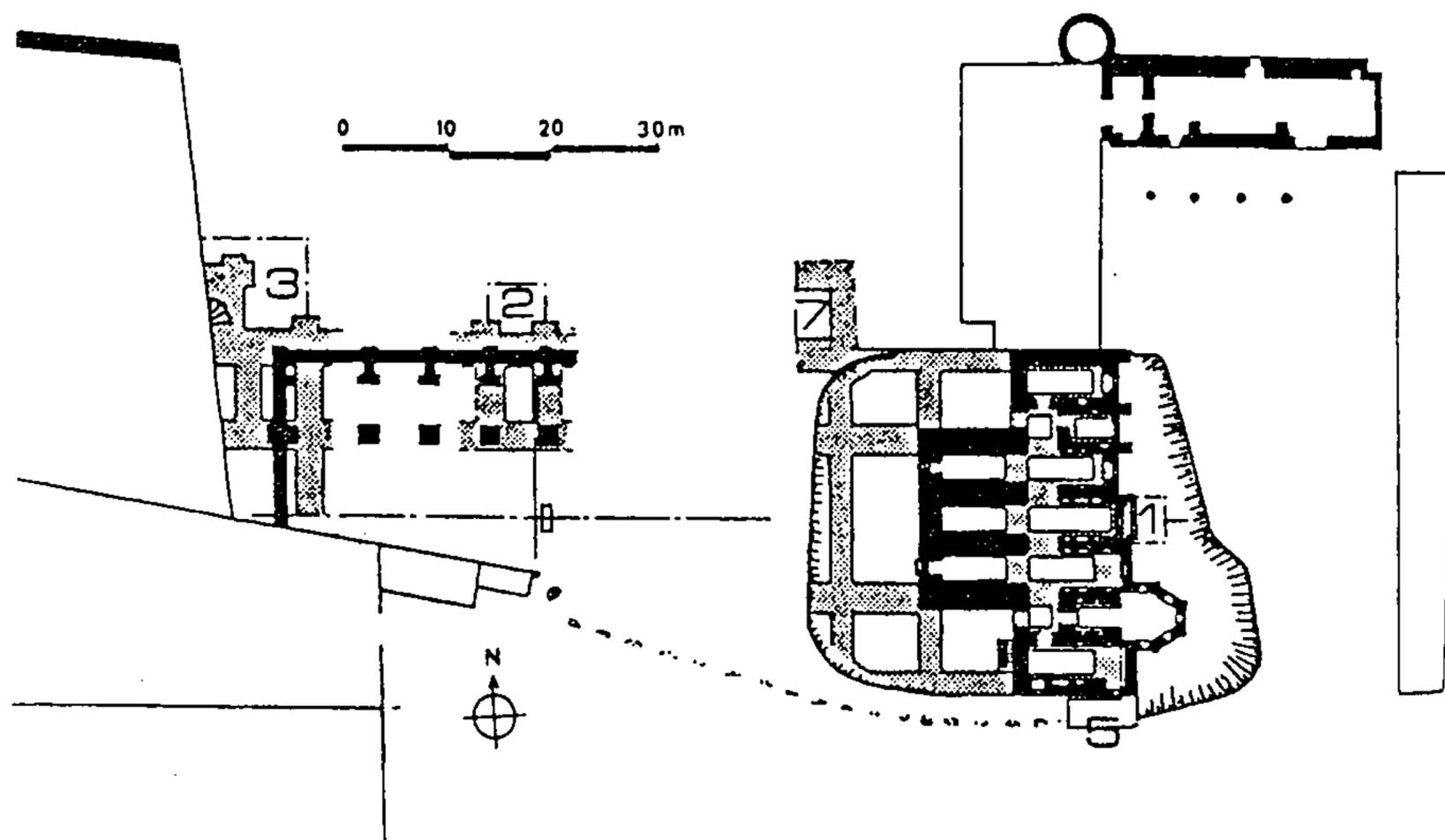


Fig. 1 — Soissons, Saint-Médard : vestiges de l'église principale. En noir sont représentées les structures visibles en élévation et en pointillés les fondations de l'église dégagées par les Monuments Historiques ou retrouvées en fouille. Les stratigraphies ont été établies dès 1981 en 2 et 3. En 1985 et en 1986, l'étude de la crypte et les sondages, notamment en 5 et 7 (intérieur de la tour), ont permis de mieux comprendre cet édifice complexe que forme l'ensemble crypte-église. (relevés et dessins *Bruno Marchand, Georges Nicolas*)

truction et que l'une et l'autre ont subi les mêmes transformations. On peut, actuellement, résumer l'histoire de cet ensemble comme suit :

10 — La basilique construite mesure 96 m de long et 33 m de large. Ses fondations, de 2,60 m de large, atteignent 3,30 m en certains points. Ce bâtiment présentait en élévation un imposant bloc-façade occidental de 45 m de large, dont la masse était probablement équilibrée à l'est par celle de structures très sophistiquées au-dessus de la crypte à en croire la densité des fondations qui subsistent. On ignore la date de mise en place du chevet plat tel qu'il restera jusqu'à la révolution, mettant partiellement la crypte hors-œuvre.

11 — Une importante campagne de transformations reconstructions entraîna probablement la suppression d'une partie de cette élévation du chevet oriental. Les portes d'accès utilisées actuellement sont peut-être réalisées à cette époque, de même que les deux tours de chaque côté du chœur qui remplacèrent la masse disparue au-dessus de la crypte. Les murs de celle-ci, dans la partie hors-œuvre, furent alors amincis par des retailles successives et dans les chapelles situées au nord et au sud furent creusées les célèbres niches semi-circulaires.

On constate en fouille cette même opération de retaille sur l'extérieur du mur nord-ouest de l'église, alors qu'il était très érodé. L'étalement des déchets de taille entraîne un important rehaussement des sols à l'extérieur du bâtiment.

12 — Une nouvelle campagne de reconstruction est réalisée au début du XII<sup>ème</sup> siècle (à partir de 1109 d'après les chroniques). Il en subsiste la chapelle polygonale, de la première moitié du XII<sup>ème</sup> siècle, greffée sur une ancienne partie rentrante de la crypte et d'importantes couches de remblais en stratigraphie, bien datées du début du XII<sup>ème</sup> siècle contre le mur nord-ouest de l'église. (en 2 et 3 de la fig. 1)

Les données historiques, archéologiques et stylistiques étant divergentes quant à la datation de cet édifice, on ne peut être sûr que du terminus de ces transformations — la première moitié du XII<sup>ème</sup> siècle — mais non de l'origine de cette construction qui oscille pour l'instant entre le IX<sup>ème</sup> et le XI<sup>ème</sup> siècle.

Seule une fouille à l'intérieur de l'église permettrait d'établir les rapports de ce bâtiment avec les églises anté-

rieures, sachant que le premier mausolée édifié par Clotaire Ier vers 560 et les constructions successives se trouvaient sans doute à cet emplacement.

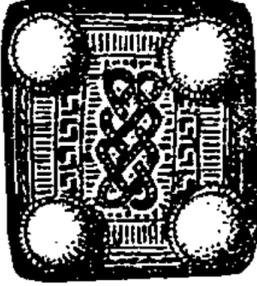


Fig. 2 — Soissons, Saint-Médard : élément de ceinture mérovingienne damasquiné d'argent, retrouvé, en 1986, dans une sépulture, associé à des fils d'or et à une perle de verre (dessin *Georges Nicolas*).

## II — LE CHATEAU D'ALBATRE (fig. 3, 4, et 5)

Les fouilles de 1982 et de 1983, déjà signalées dans le bulletin précédent, ont été poursuivies de façon sporadique de 1985 à 1988 en fonction de la disponibilité de l'équipe de fouille. Ces interventions ont permis de déterminer le réel potentiel archéologique du site, tout en autorisant un début d'interprétation des structures dégagées.

### 20 — Stratigraphie générale du site :

L'occupation la plus ancienne de ce site remonte au début de notre ère et semble continue du Ier au IIIème siècle.

On imagine, sans en avoir les preuves réelles pour l'instant, que ce terrain a été un champ de ruines durant tout le Moyen-Age, et que celui-ci était encore exploitable comme carrière de pierres au XVIème siècle, comme cela est signalé dans les textes.

A partir de 1820, le terrain est coupé en diagonale par un large fossé de défense de la ville. Celui-ci avec 6 m de profondeur atteint le sable naturel et détruit tous les vestiges sur son passage. De même, la réalisation du glacis extérieur à ces fossés entraîne la disparition des couches les plus récentes donnant un hiatus archéologique de 16 siècles entre le Haut-Empire et les Temps Modernes.

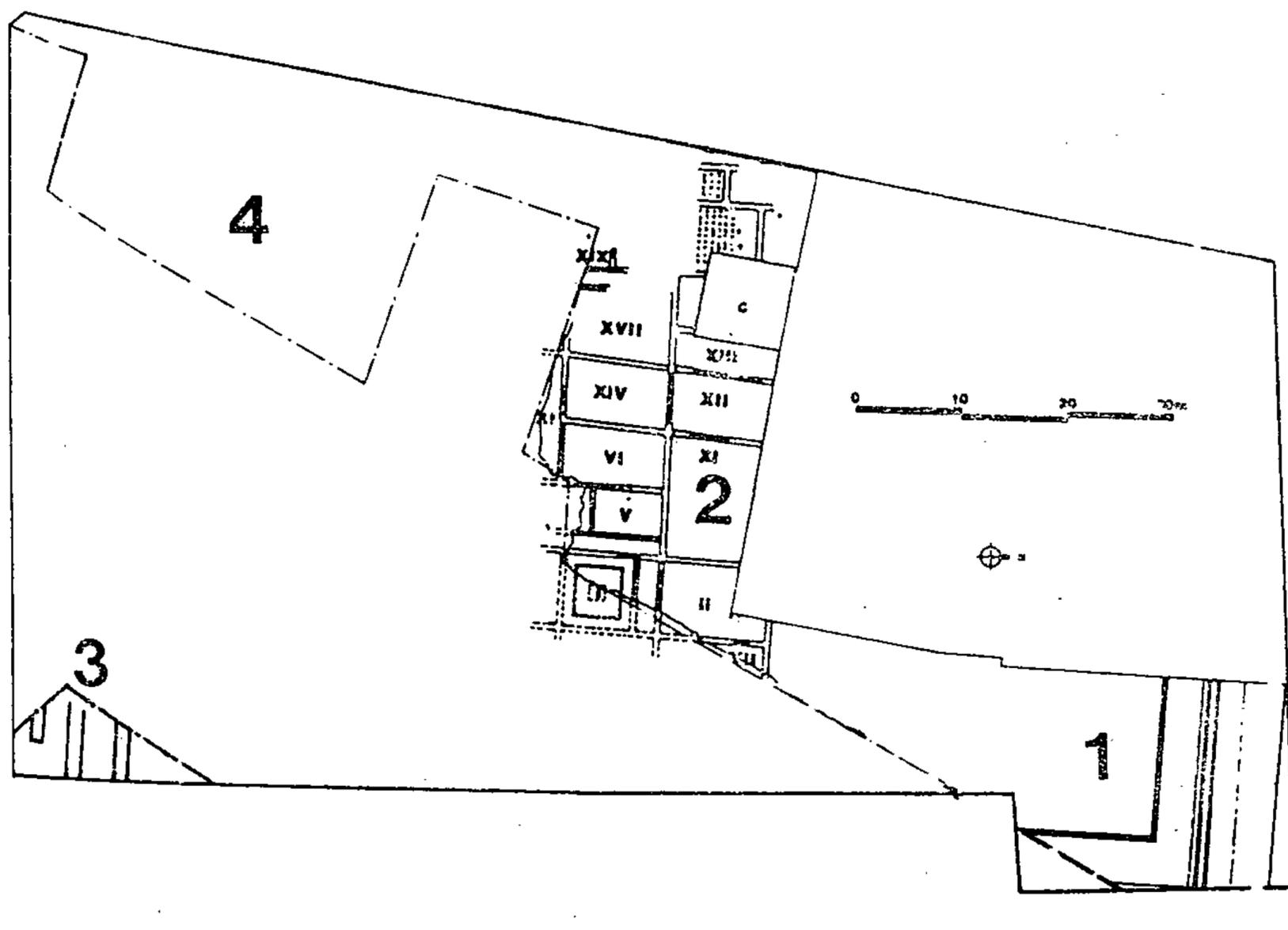


Fig 3 — Soissons, Château d'Albâtre : site en cours de fouille. (relevés et dessins Jérôme Haquet — Georges Nicolas).

En 1, zone située en bordure du boulevard Alexandre Dumas et correspondant à l'intersection de deux chaussées antiques bordées de trottoirs. Le bâtiment d'angle a livré de nombreuses peintures murales.

En 2, vestiges de grandes salles gallo-romaine des années 50 après J.C. ayant livré de nombreuses peintures murales. Les salles chaudes en bordure de la rue Quinette sont peut-être postérieures.

En 3, zone de larges murs (associés à des moulures de marbre) en bordure de la rue Paul Deviolaine.

En 4, zone à fouiller, apparemment occupée par le même type de structure qu'en 3.

Ces fossés furent progressivement remblayés à partir de 1885. Des logements provisoires furent construits après la guerre de 1914-1918 et firent place rapidement à une usine.

L'incendie des « Bois Ouvrés » en 1974, dernier établissement occupant les lieux, libéra le terrain et permit les fouilles avant l'agrandissement du lycée Gérard de Nerval prévu pour les années à venir.

21 — Les structures :

210 — *En 1 du plan de la fig. 3.*

Ce secteur est occupé par l'angle nord-est d'un bâtiment bordé de trottoirs et situé à l'intersection de deux chaussées d'égale importance.

Ces structures ont connu différentes transformations depuis leur création au Ier siècle. Un puits, comblé au IIème siècle, a livré de nombreux vestiges d'animaux. L'aqueduc, ajouté entre la chaussée et le trottoir, a été détruit dans la deuxième moitié du IIIème siècle. Les enduits peints, trouvés en large plaque sur le trottoir, ont permis de restituer plusieurs mètres carrés de décors.

211 — *En 2 du plan de la fig. 3.*

Le centre du terrain a été occupé par des structures en bois, peut-être contemporaines de la première ville et remblayées dans les années 15-20 après J.C. pour faire place à des constructions en dur. Celles-ci subsistent sous forme de sols, de peintures et de bases de mur. Ces deux périodes sont connues pour l'instant par la fouille des négatifs de murs des bâtiments antiques rebâti à cet emplacement et ensuite récupérés, et celle des fosses et des fossés modernes.

Vers les années 40-50 après J.C., un spectaculaire bâtiment a été reconstruit pendant près de 20 ans. On connaît pour l'instant une quinzaine de salles contiguës, pour lesquelles on a pu restituer les décors muraux. Certaines salles dépassant 50 m<sup>2</sup> au sol, atteignaient 4,60 m de hauteur sous plafond d'après les remontages d'enduits peints. Plus que la qualité de chacun de ces décors, c'est la connaissance de leur emplacement dans 15 salles voisines et leurs transformations dans le temps qui font que cette découverte est actuellement sans égale dans le nord de la Gaule.

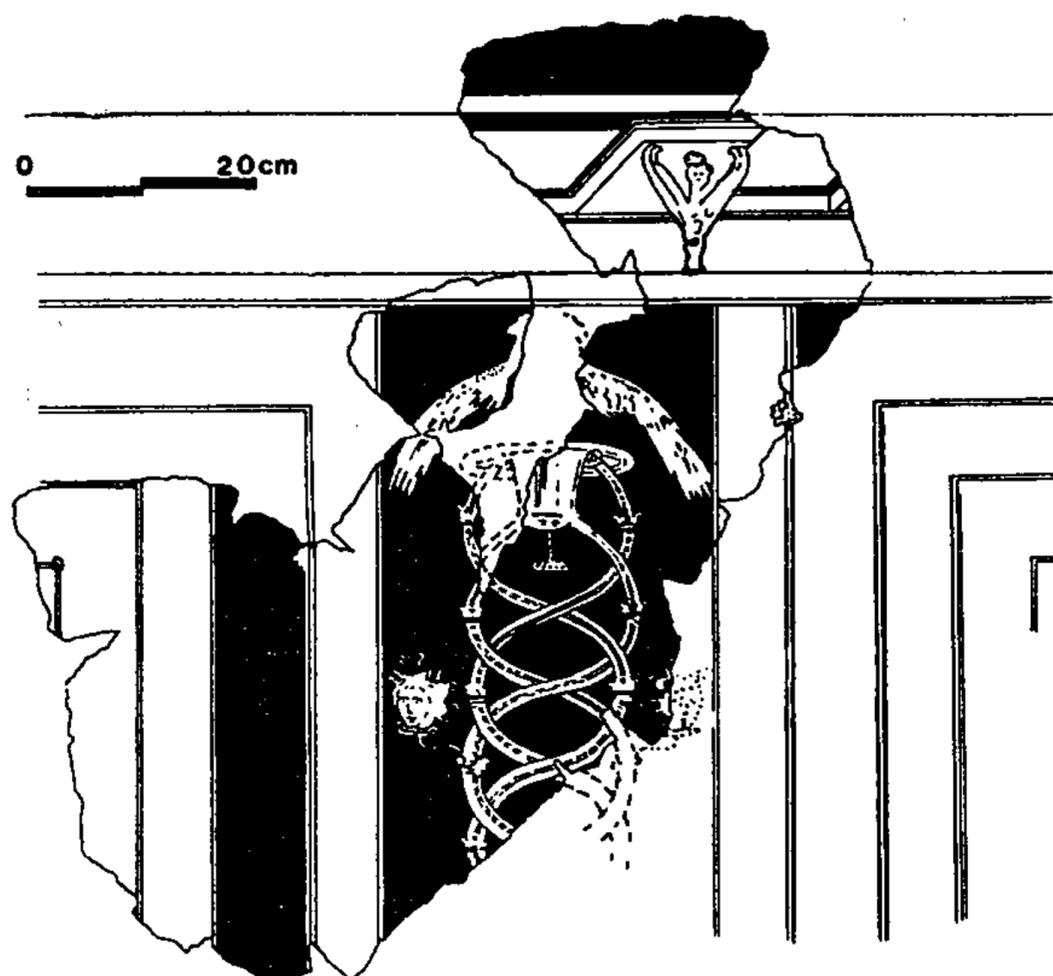


Fig. 4 — Soissons, Château d'Albâtre : élément de peinture murale retrouvé en 1988 en XIII du plan. On reconnaît ici la partie supérieure d'un décor à fond noir avec un effet de perspective très net obtenu par la corniche que soutient une sphynges blanche. Dans l'interpanneau se développent deux tiges entrecroisées d'où s'échappent des tiges secondaires portant ici symétriquement des têtes. Au sommet, un vase sert de reposoir à deux paons en vis-à-vis. De part et d'autre de cet interpanneau, limité par deux bandes rouges, se développent, à l'intérieur de bandes d'encadrement noires et bleues, des champs rouges à filet d'encadrement intérieur ocre-jaune. Des personnages animent le centre de ces grands panneaux rouges (remontages et dessins *Marie-Hélène Dehollain, Georges Nicolas*).



Fig. 5 — Soissons, Château d'Albâtre : guerrier — probablement le Dieu Mars — ornant le centre d'un des panneaux rouges (remontages et dessins *Marie-Hélène Dehollain, Georges Nicolas*).

Ce bâtiment s'est ensuite peu à peu dégradé. Chétivement entretenu au siècle suivant avec des repeints médiocre, il est finalement détruit vers les années 150 pour faire place à une construction d'un tout autre type.

Cette nouvelle occupation subsiste sous forme de longs murs orientés nord-sud et faiblement fondés. Ces structures, non interprétables pour l'instant, semblent contemporaines des salles chaudes situées à l'ouest. Celles-ci sont peut-être héritées du bâtiment précédent, mais les vestiges picturaux qui subsistent en remblai sont caractéristiques de la deuxième moitié du II<sup>ème</sup> siècle.

L'ensemble du site est perturbé par des sépultures vers la fin du III<sup>ème</sup> siècle.

#### 212 — En 3 du plan de la fig. 3

Les murs qui subsistent atteignent 1,50 m de large en fondation et leur construction semble avoir perturbé une ancienne chaussée. Ils ont été détruits à l'ouest au XIX<sup>ème</sup> siècle par le creusement des fossés et à l'est, en 1963, par la réalisation du lycée Gérard de Nerval. De grosses moulures de marbre ont été retrouvées dans les remblais.

#### 213 — En 4 du plan de la fig. 3

Ce secteur est le moins exploré du site. Toutefois, dès le premier décapage sont apparus de gros murs, à nouveau associés à de larges moulures de marbre, rappelant ceux situés en 3.

Cette partie sud du terrain contient peut-être les ultimes vestiges du Château d'Albâtre qui a donné son nom à tout le quartier depuis les découvertes du XVI<sup>ème</sup> siècle.

### **III — ANCIENNE ABBAYE DE SAINT JEAN DES VIGNES**

Les travaux de l'équipe américaine ont déjà été signalés à deux reprises dans ces bulletins.

Malgré le travail accompli par celle-ci depuis 1982, l'abbaye Saint Jean des Vignes reste le site qui a le plus souvent nécessité l'intervention de l'équipe archéologique saisonnière puisque, chaque année, les travaux d'aménagement ont entraîné de nouveaux terrassements.

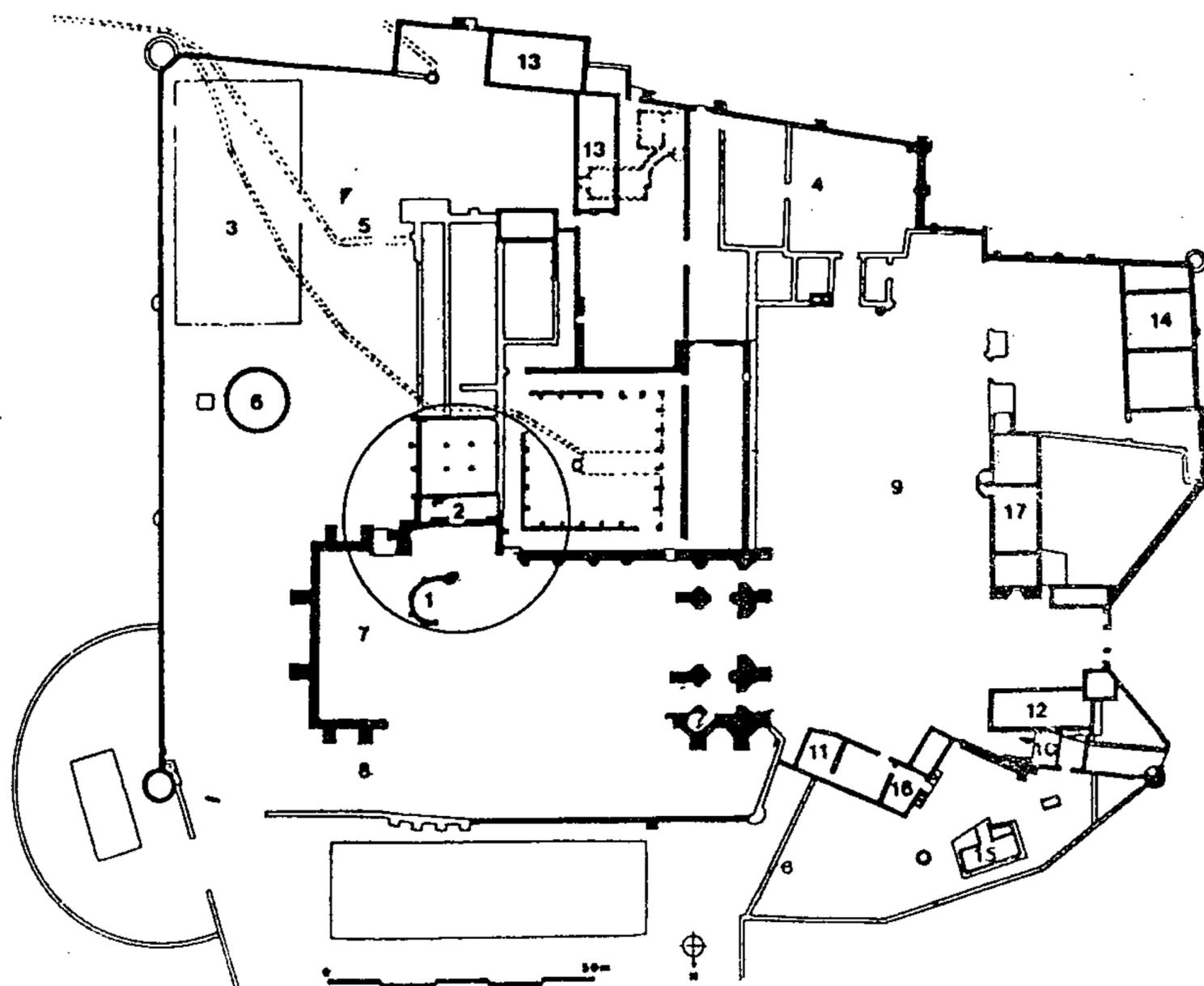


Fig. 6 — Soissons, Saint-Jean-des-Vignes : plan général du site.

En 1, zone des premières fouilles, en 1951, à l'emplacement de l'église romane.

En 2, dans le grand cercle, principales zones d'intervention de l'équipe américaine autour de la salle capitulaire et de cette première zone de fouille.

Le Service Archéologique de la Ville est intervenu quant à lui sur l'ensemble du site : des bâtiments ont été détruits (en 3 et 4), des structures dégagées (en 5 l'égoût, en 6 le bassin, en 7 le chevet, en 10 l'entrée médiévale, en 11 l'église Saint-Jacques), des fondations et du mobilier retrouvés (en 8, en 9 et en 11), des bâtiments réhabilités (en 13 le Centre Départemental d'Archéologie, en 14 le Centre d'Etude des Peintures Murales), d'autres ont même été construits (en 15 maison franque et four).

Effectivement, alors que les représentants des universités de Brown et de Wesleyan se sont attachés, chaque été, à une étude minutieuse des liens entre la phase romane et la phase gothique par des sondages dans une aire située autour de la salle capitulaire, l'équipe soissonnaise a dû suivre tous les grands décapages et les tranchées d'assainissement visant à rendre au site son organisation monastique et à permettre le fonctionnement des activités accueillies à l'intérieur de l'enceinte (bureau du Tourisme, Centre Départemental d'Archéologie, logement de gardien, Association Mémoire, Centre d'Etude des Peintures Murales Romaines, Son et Lumière, remise en eau du bassin etc...).

Les principaux résultats de l'équipe soissonnaise sont les suivants :

30 — La restitution des anciens niveaux de circulation de l'église et des jardins a permis de dégager le chevet oriental de l'église gothique sur 2 m de haut. Cette mise au jour a été l'occasion de vérifier le décalage du chœur vers le nord par rapport à la façade occidentale comme cela était suggéré par les plans militaires du XIX<sup>ème</sup> siècle. Un vaste caveau, comblé après la Révolution, a été retrouvé au centre de l'église.

31 — Les tranchées d'assainissement ont permis d'établir de très longues stratigraphies, de retrouver les fondations de plusieurs bâtiments disparus avant la réalisation de la gravure de Barbaran au XVII<sup>ème</sup> siècle et de préciser l'emplacement du rempart côté nord-ouest de même que celui de plusieurs anciens égouts.

Le long de l'église, côté nord, de nombreux éléments lapidaires provenant de l'église gothique démolie au début du XIX<sup>ème</sup> siècle ont été exhumés : clés de voûte, chapiteaux, vitraux en grisaille, éléments de fenestration et de balustrade, éléments de niches peints de couleurs vives et parfois rehaussés d'or.

32 — Les sondages ayant permis de décider du niveau de décapage côté cour ont entraîné l'étude partielle du système de fondation de la façade de l'église principale, de l'ancienne église Saint Jacques, du bâtiment des hôtes et du logis de l'abbé. Là aussi, des fondations de bâtiments détruits avant le XVII<sup>ème</sup> siècle et dont il reste quelques vestiges en élévation dans le logis de l'abbé (passages voûtés) ont été retrouvées à l'est de celui-ci.

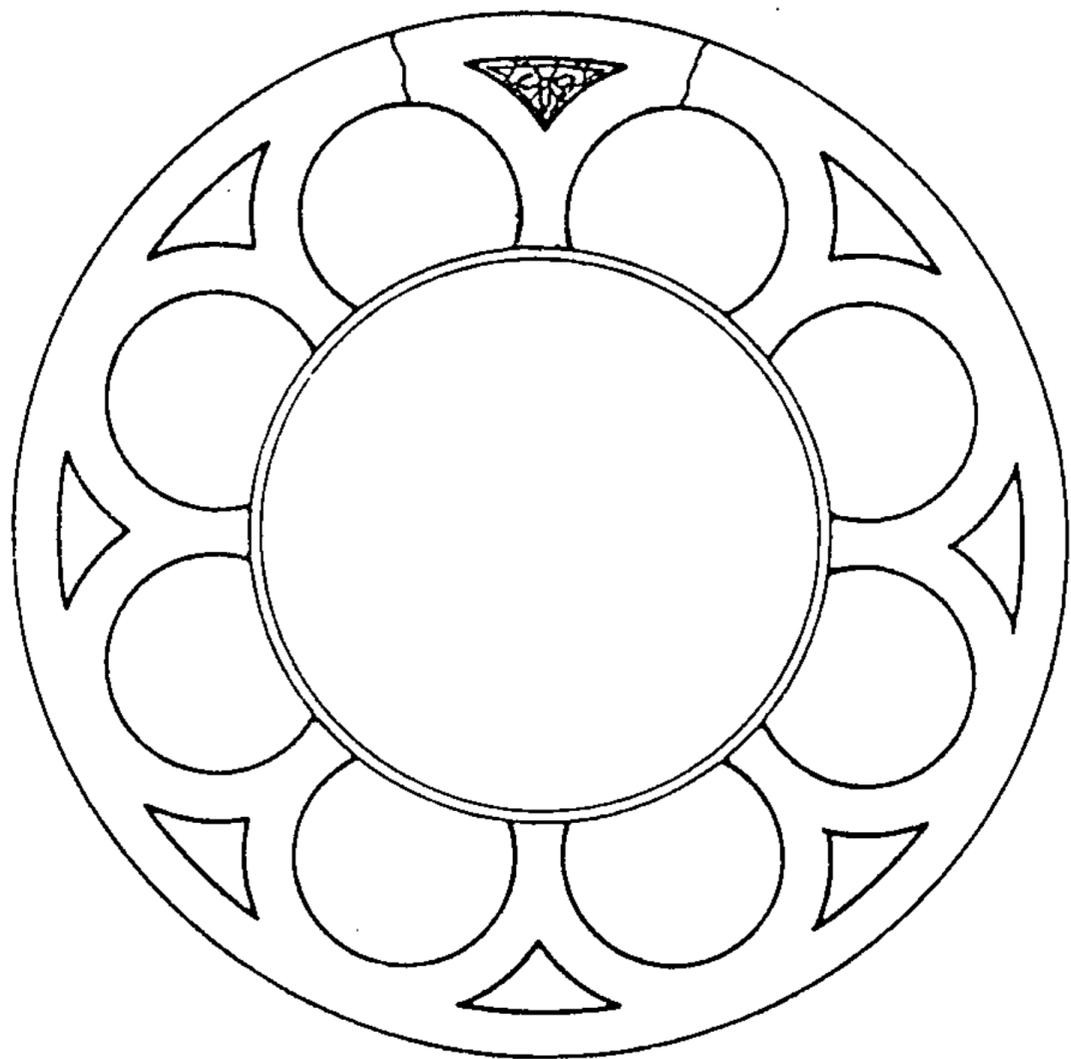


Fig. 7 — Soissons. Saint-Jean-des-Vignes : forme de l'oculus auquel pouvait appartenir l'élément lapidaire avec son vitrail en place retrouvé en 8 de la fig. 6 (dessin *Georges Nicolas*).

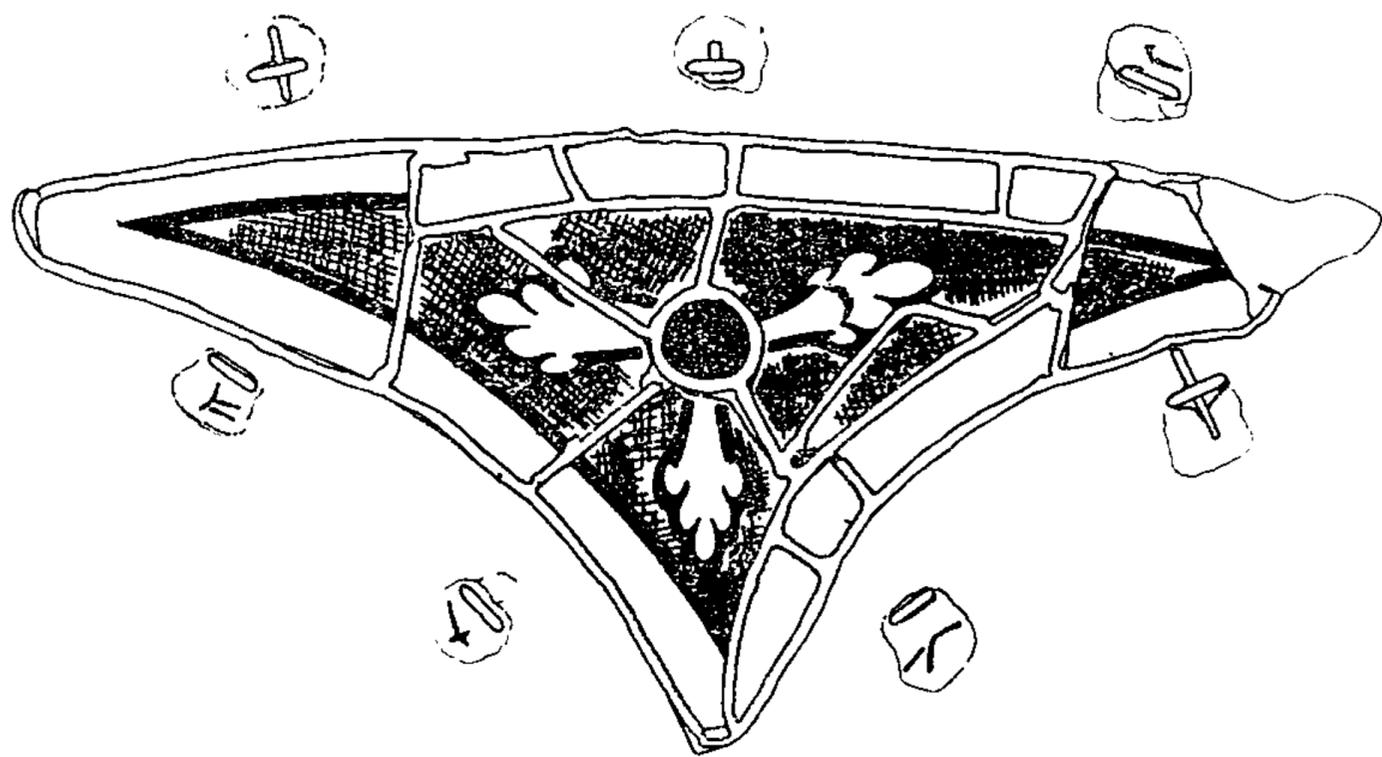


Fig. 8 — Soissons, Saint-Jean-des-Vignes : détail du vitrail de la fig. 7 et restitution du motif en grisaille (dessin *Georges Nicolas*).

33 — Côté nord-ouest, les aménagements rendus nécessaires pour l'implantation de la maison franque en 1986 ont permis de dégager l'emplacement de l'église Saint Jacques et de remettre en valeur les anciens remparts. C'est actuellement l'ensemble du système de fortification de la porte médiévale qui est mis au jour pour être présenté au public.

#### IV — ANCIENNE ABBAYE DES FEUILLANTS

Déjà évoquées dans le précédent bulletin, les fouilles de sauvetage se sont poursuivies en 1984 sur le site de l'ancienne abbaye.

Elles ont permis une meilleure compréhension du contexte dans lequel étaient situées les tombes à char trouvées dans les anciens jardins.

Au nord du terrain, des relevés ont précisé l'organisation de l'abbaye et les techniques employées pour la construire au XVII<sup>ème</sup> siècle.



Fig. 9 — Soissons, 11, place du Cloître : détail d'une peinture murale avec blason qui ornait une grande salle du rez-de-chaussée (relevé *Claude Demecquenem*).

Des fosses de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle ont livré un important matériel céramique et même une série de crânes sciés pouvant correspondre à une technique d'embaumement. Si cela est confirmé par les études, il pourrait s'agir des restes des d'Estrées, fondateurs de l'abbaye dont 18 représentants étaient inhumés dans la crypte, probablement violée à la Révolution.

A part ces principaux chantiers, une multitude d'observations ont amélioré notre connaissance du passé de la Ville. Il faut citer le suivi des tranchées d'assainissement du boulevard Alexandre Dumas et du boulevard Pasteur, ainsi que la construction de maisons rue Ampère (à l'emplacement d'une chaussée) et rue du Général Pille (à l'emplacement d'une maison gallo-romaine).

Des relevés de décors intérieurs peints et de façade ont été faits sur plusieurs maisons dans les vieux quartiers avant leur destruction ou leur réhabilitation. (fig. 9 et 10)

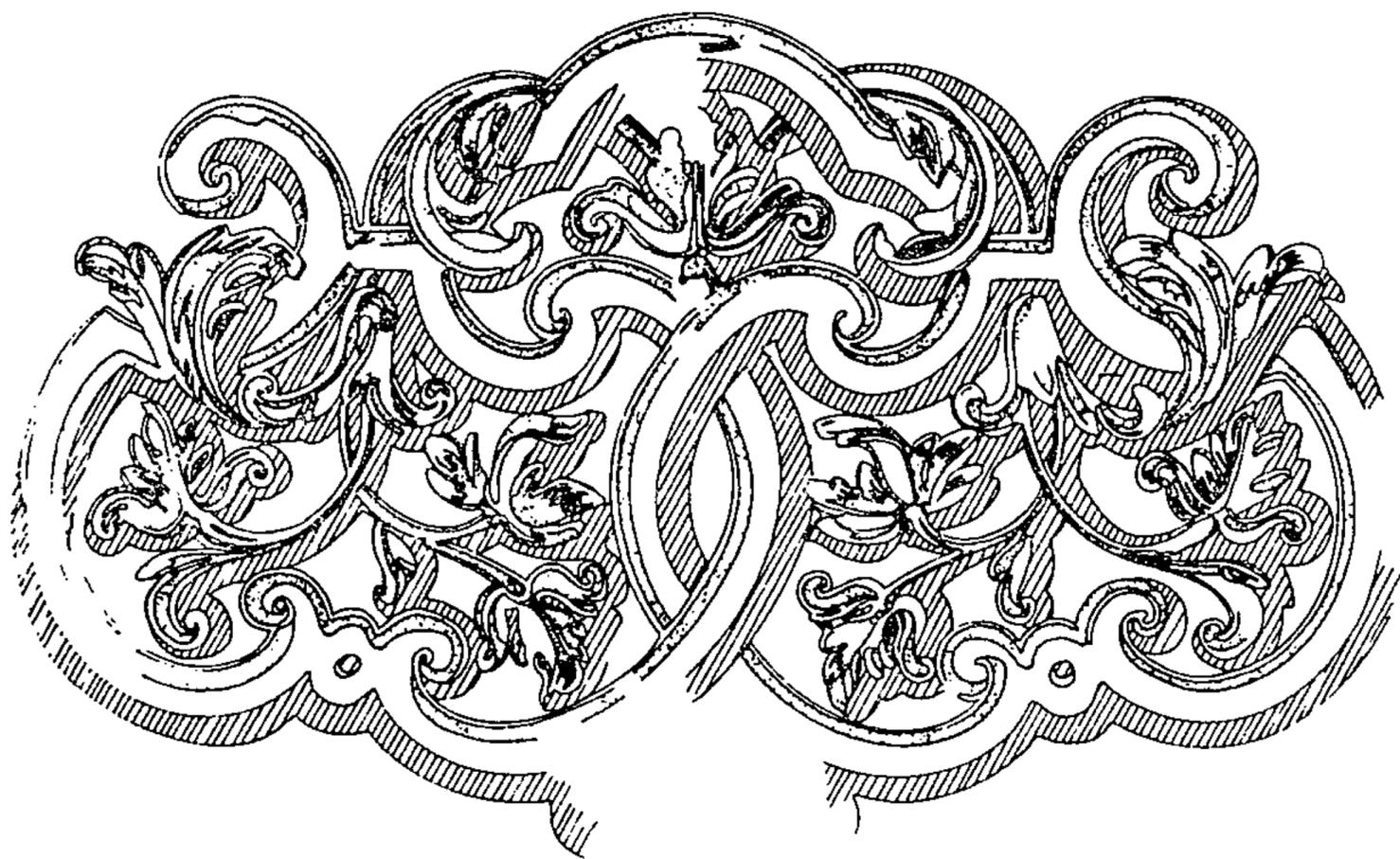


Fig. 10 — Soissons, 15, rue de la Paix : détail d'une peinture murale qui ornait une grande salle à l'étage (relevé et dessin *Isabelle Soutif*).

Jacques TEALDI

## ***Clochers Soissonnais*** ***des XIIème et XIIIème siècles***

---

Une des richesses et non des moindres de notre patrimoine monumental est la multitude des clochers qui dominent les églises rurales de nos campagnes. Ce privilège, réservé à la France, n'a pas l'audience du grand public qui continue obstinément, ainsi que les médias, il faut le souligner, d'ignorer cet exceptionnel héritage des temps passés.

Notre Soissonnais, en regard d'autres régions de l'Ile de France, ne le cède en rien à ce point de vue, et rares sont les églises anciennes qui ne possèdent pas cet élément dominant, construit pour égrener au loin les harmonies campanaires.

Cette richesse et cette prolifération, nous les devons à l'expansion irrésistible de l'art roman, suivi surtout par l'art gothique qui nous a valu les plus belles cathédrales. Favorisée par une période presque sans guerre et une sage politique du pouvoir royal, on reste confondu avec quelle prodigalité le Moyen-Age essaimait les sanctuaires dans les hameaux les plus reculés. Il ne faut surtout pas oublier que nos campagnes étaient beaucoup plus peuplées qu'aujourd'hui en cette période glorieuse du Moyen-Age et que de nombreux villages ont depuis disparu de la surface du sol.

Clochers en bâtière, à flèche ou toiture de charpente ou de pierre, ils reflètent, dans la profusion de leur décoration, le degré d'opulence des communautés rurales et la qualité des matériaux. Dans le Soissonnais, les types adoptés sont les mêmes que ceux des régions voisines : Champagne, Valois, Beauvaisis, Laonnois, Brie, Mulcien et, plus loin : Vexin, Gâtinais, Hurepoix, etc... On rencontre aussi bien à l'ouest de Paris qu'aux environs de Châlons s/Marne, Reims ou Laon, ces clochers en bâtière si caractéristiques de la campagne française. Cette rapide investigation s'étendra, en plus du Soissonnais proprement dit, sur les territoires compris dans l'arrondissement de Château-Thierry. Il est injuste bien sûr, de ne pas évoquer ici, le plus beau

de nos clochers romans, celui de Nouvion-le-Vineux, et l'altière tour gothique de Vorges, mais ceux-ci se trouvent être en dehors de la zone que nous nous sommes fixée. D'ailleurs les limites du Soissonnais avec le Laonnois et la Brie Galvèse sont fort imprécises et il paraît en effet arbitraire d'effectuer une délimitation nette et rigide dans une étude de ce genre. Nous avons donc restreint cette étude aux deux arrondissements méridionaux du département (1). Sans nous attarder dans des considérations d'ordre géographique, qui ont pourtant leur importance ici, il était nécessaire de procéder à cette légère digression.

Les clochers de notre Soissonnais sont d'une telle diversité qu'il est pratiquement impossible ici d'en effectuer un classement rigoureux et une analyse poussée des détails. Le XII<sup>ème</sup> et le XIII<sup>ème</sup> siècle sont l'âge d'or de l'architecture de nos régions. Les sanctuaires y sont d'une grande beauté, favorisés par un calcaire de grande qualité. Par contre, le matériau des bords de la Marne est médiocre et si les clochers de cette partie du département touchant la rivière sont en général d'une belle architecture, on la doit à la science parfaite des maîtres d'œuvre et surtout à l'importation de pierres de taille des carrières lointaines.

Durant ces deux siècles, les clochers ont subi une évolution et une transformation en rapport avec les goûts évolutifs de l'architecture. D'abord simples blocs quadrangulaires de maçonnerie, ajourés de baies étroites et peu ornées, ils ont affiné leur aspect par la multiplication de l'ornementation et l'allongement des ouïes. A mesure que l'on pénètre dans le XII<sup>ème</sup> siècle, le clocher s'embellit. Le XIII<sup>ème</sup> trouve son évolution terminée. Ses formes resteront immuables et seule la décoration empruntera les goûts du style en vogue. On peut sans crainte dire que le milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle voit la clôture de la construction des clochers. A part quelques exemples comme Vasseny, Brenelle, ainsi que quelques églises citadines, toutes les paroisses seront dotées d'édifices religieux et de clochers. Viendra ensuite la sombre période de la guerre de Cent-Ans, peu propice à l'érection d'édifices religieux. A partir de 1450, on restaurera ou reconstruira nombre de sanctuaires endommagés par les hostilités ou la vétusté. Ce n'est plus l'élan créateur des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles. On rééditera des types stéréotypés à la mode flamboyante : (Cutry, Beaurieux, St-Agnan, Taillefontaine, ou clochers octogonaux de Belleu, Septmonts, etc...).

Durant le XVI<sup>ème</sup> siècle et le XVII<sup>ème</sup>, on édifie quelques belles tours à Chézy-en-Orxois, Chézy-sur-Marne, St-Rémy-Blanzly, ou clochers en bâtière au goût de l'époque à Sergy, Droizy, Vic-sur-Aisne, Cuisy-en-Almont, Parcy, Camelin, Berny-Rivière, Serches, etc..., types abâtardis et attardés d'une époque glorieuse, mais la tradition est maintenue.

Seuls les clochers des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles seront évoqués ici. Ils sont l'immense majorité. Malheureusement, plusieurs ont été rayés du sol en 1914-1918 : ce sont ceux de Chèvregny, Acy, Brasles, Fontenoy, Gland, Etrepilly, Laffaux, Lucy-le-Bocage, Faverolles, St-Gengoulph, Nouvron-Vingré, Juvigny, Terny-Sorny, Sermoise. Presque tous dataient du XII<sup>ème</sup> siècle. D'autres clochers ont subi l'incurie des hommes et du temps : Chavigny, Hautevesnes ; d'autres encore ont été abusivement restaurés : Charly, Marigny-en-Orxois, Courtement-Vareennes. Il y a ceux qui ont été maladroitement rafistolés avec des matériaux de fortune comme à Billy-sur-Aisne, Crouttes ou Dhuisel. D'autres ont été soit partiellement, soit totalement détruits en 1914-1918, et qui ont été fidèlement reconstitués : Ambleny, Berzy-le-Sec, Beugneux, Lierval, Oulchy-la-Ville, Urcel, Vasseny, Vauxrezis. Ont disparu également lors des guerres désastreuses du XVII<sup>ème</sup> siècle, les clochers de Priez, de Tannières probablement, Bouresches et aussi le clocher de Brumetz, misérablement reconstruit ainsi qu'à Chartèves. L'incendie de celui de Mézy-Moulins a nécessité sa reconstruction en 1685. Cette longue liste de clochers malmenés ou disparus montre avec évidence les pertes qu'a subies l'architecture religieuse soissonnaise. Mais par bonheur, la plus grande partie est encore debout et les populations locales, conscientes de leur valeur, ont à cœur d'en maintenir l'intégrité.

On ne connaît pas de clocher antérieur à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. Peut-être la base de celui de Chévregny, en Laonnois, datait-elle de la fin de ce siècle ? Sa destruction est une grosse perte pour l'art local. Celui de Viffort, fort mal restauré à une date incertaine est d'un aspect extrêmement archaïsant ; il pourrait dater du tout début du XII<sup>ème</sup> siècle. S'il a existé des clochers du XI<sup>ème</sup> siècle et c'est probable, ils ont tous été reconstruits avec leurs sanctuaires depuis.

En règle générale, la position des clochers est située sur les chœurs ou sur les croisées quand il y a des transepts. Pourquoi cet emplacement privilégié ? Tout simplement

parce que, lors de la construction de l'église, le chœur et le clocher posé dessus étaient à la charge du décimateur laïque ou ecclésiastique, alors que la nef l'était par les paroissiens. L'érection d'un clocher était un travail coûteux que seuls les décimateurs, qu'ils soient seigneurs laïques, curés, prélats ou abbés qui nommaient à la cure, pouvaient en assumer la dépense. Des reprises audacieuses en sous-œuvre comme à Celles-les-Condé montrent bien l'importance que l'on attachait au clocher, fut-il d'un autre style. On trouve certains exemples de tours latérales qui rompent avec la tradition, probablement pour des raisons purement locales : Armentières, Bonnesvalyn, la Croix, Montlevon, Neuilly-St-Front, Oulchy-la-Ville et Oulchy-le-Château, Retheuil, Soucy, Maast-et-Violaine, Rozet-St-Albin, ainsi qu'aux églises disparues de Fontenoy et de Nouvron-Vingré. Ceux situés en façade sont inexistantes en Soissonnais actuellement, tandis qu'en Laonnois on en compte quelques-uns, comme Septvaux, Crandelain, Presles-et-Thiorny, Nouvion-le-Vineux, etc...

Les clochers soissonnais datant du XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècle sont au nombre de soixante-cinq. Sur ce nombre, cinquante-deux sont en bâtière. Les autres se terminent soit en flèches de charpente ou à toiture en pavillon. Seul le clocher de Retheuil possède une couverture de pierre actuellement mais celui d'Oulchy-la-Ville devait avant sa reconstruction, être couvert d'une toiture de pierre.

Vu ce nombre élevé, il est donc impossible d'en faire une description détaillée pour chacun d'eux dans le cadre de cette étude. Il a fallu donc procéder par analogie pour comprendre la genèse et l'évolution du clocher à travers ces deux siècles. Cette analogie ne sera pas facile car le choix des éléments, des baies par exemple, est l'affaire du maître d'œuvre et non de l'époque.

Durant tout le XII<sup>ème</sup> siècle, la richesse et la décoration ne cesse d'augmenter. D'abord cantonnée autour des baies simples ou géminées en général peu importantes (2), la décoration s'étend ensuite aux corniches intermédiaires soulignant les alvéoles des baies (3). Parfois elle suit l'extrados des claveaux (4). Les bandeaux intermédiaires deviennent plus importants, prolongeant les chapiteaux des colonnettes flanquant les pieds-droits des ouïes (5). Celles-ci s'agrandissent et s'allongent (6), la mouluration de leurs archivolttes se multiplie avec colonnettes correspondantes

aux pieds-droits (7). Les corniches bordant les toitures, d'abord simples s'ornent bientôt de modillons en simples consoles ou sculptées (8), ou de corniches dérivées de celle dite « beauvaisine » (9). Les angles sont parfois flanqués de contreforts simples (10) ; ceux-ci sont parfois allégés par de légères colonnettes d'angle (11). Pour donner moins de rigidité aux angles des clochers et pour en adoucir l'aspect, les constructeurs les ont agrémentés par une longue et légère colonnette, prenant toute la hauteur de l'étage supérieur (12). Parfois cette colonnette est coupée par le bandeau ou le cordon intermédiaire (13). Dans quelques cas, celle-ci s'arrête sous le bandeau intermédiaire ou le cordon (14).

La décoration en général constituée de pointes de diamant, de billettes ou de perles, envahit les archivoltes des ouïes (15). Celles-ci, en général par groupe de deux, sauf à Breny, à la Croix, à Longueval, à Jouaignes (16), se subdivisent bientôt en deux lancettes recoupées par une colonnette monolithe qui supporte deux petites arcatures (17). Ce type de baies, déjà en usage dans l'art roman, va se prolonger durant tout le XII<sup>ème</sup> et le XIII<sup>ème</sup> siècle. Le plein-cintre et l'arc brisé y alternent sans règle générale. Parfois, les petites arcatures insérées dans les baies sont ornées de dents de scie, comme à Rozet-St-Albin et à Torcy, simplement bordées d'une petite moulure ou sans aucune décoration. On note souvent des archaïsmes dans la décoration des clochers, surtout aux chapiteaux, ce qui complique la chronologie. Les pignons des bâtières sont en général ajourés d'ouvertures en lancettes simples ou recoupées par une colonnette. Peu sont entièrement aveugles. Il faut mentionner le cas particulier du clocher de Glennes ; le pignon oriental n'est autre qu'un second étage qui n'a pas été terminé et transformé en toiture en bâtière. D'ailleurs, le pignon ouest est de toute autre nature. Les pignons du clocher de Couvrelles (XIII<sup>ème</sup> siècle) sont particulièrement remarquables. Ils sont ajourés de deux lancettes simples encadrées de trois oculi encadrant de petites roses à six lobes. Les rempans sont ornés de crochets. Souvent les pignons sont occupés par l'horloge du village qui empêche de connaître leurs détails.

De ce qui précède, on peut conclure que le clocher soissonnais à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, est entièrement constitué. Il a atteint son allure classique dans les silhouettes

de ceux de Bonnesvalyn, Cerseuil, Cuiry-Housse, Fossoy, Lesges, Brécy, Neuilly-Saint-Front, Saponay, Torcy, Veully-la-Poterie, Vichel-Nanteuil, etc...

Il y a des dissidences dans les clochers soissonnais. Dans le premier tiers du XII<sup>ème</sup> siècle, on voit apparaître quelques tours à deux ou trois étages, en général entièrement dégagées des toitures. Ces clochers sont d'une grande beauté. Ils adoptent une position latérale par rapport à l'église, sauf à Vailly. Leur étage inférieur est presque aussi orné que leur étage supérieur. A Lesges, quand on a construit la nef, il a fallu ajouter un étage supplémentaire au clocher afin de dégager celui-ci de la toiture de la nouvelle nef.

D'autres clochers sont par contre privés de leur étage supérieur ou qui n'a jamais été prévu (18). Il existe aux confins du Soissonnais, au nord de Fismes, quelques petits clochers-arcades qui en font une curiosité locale (19). Celui de Vauxcéré est une reconstitution moderne.

Le clocher d'Azy-sur-Marne dont chaque face est ajourée de trois lancettes séparées par des colonnettes, sont insérées dans une armature en plein-cintre. Il évoque un peu l'architecture rhénane. Le même se voyait à Brasles, mais il a été détruit en 1918.

Enfin, le clocher de Dormans (Marne) a donné naissance à quelques exemples de tours dont les églises de Barzy-sur-Marne, de la Chapelle-Monthodon, d'Epieds, de Bourg-et-Comin et de Montreuil-aux-Lions ont été dotées. Ces clochers, de belle allure, sont tous construits sur le même canevas avec trois ouïes jumelles percées sur chaque face, très élancées, sauf à Montreuil, flanquées de colonnettes aux pieds-droits et aux archivolttes, à arc très aigu décorées de rosettes. Leurs angles sont adoucis par une colonnette dont le sommet est dominé par les têtes d'animaux ou des personnages ailés. C'est une véritable famille de clochers. Ils datent tous de la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Au début de ce siècle, la presque totalité des églises et des clochers est construite. La structure et la plastique sont entièrement mises au point. Seules des questions de style rentreront en ligne de compte. Les clochers bâtis intégralement au XIII<sup>ème</sup> siècle sont ceux de Couvrelles, Brenelle, Maast-et-Violaine, Paars, Vasseny. Ils sont fort peu

nombreux si on les compare à la quantité de ceux édifiés durant tout le XII<sup>ème</sup> siècle, qui est véritablement le siècle d'or pour l'architecture rurale soissonnaise. Il y a hésitation pour ceux de Cuiry-Housse, Cierges, Lesges, Lagny-sur-Automne, etc... Pour ce dernier, très élané, le constructeur revint aux lancettes bi-partites simples.

De ce qui précède, on peut conclure qu'il est en effet impossible d'établir une chronologie véritable et détaillée. Mais on sait par les textes, mentions, bulles, et par l'analyse, que nos clochers ont tous été construits dans une période à cheval sur l'art roman et l'art gothique, probablement à partir de 1125-1130 environ. D'autre part, on sait aussi que le Soissonnais comptait vers la fin du XI<sup>ème</sup> siècle un nombre élevé d'églises, toutes reconstruites dans le XII<sup>ème</sup> siècle. On peut évoquer par exemple, le cas de l'église de Breny qui était déjà citée en 1098 et qui fut reconstruite ainsi que son clocher, au début du XII<sup>ème</sup> siècle. Si on remonte encore plus haut, on s'aperçoit que plus de soixante-dix églises étaient déjà fondées au X<sup>ème</sup> siècle.

La diversité dans le choix des éléments structuraux et décoratifs, issus d'un thème unique, est tant soit peu déroutante. Les archaïsmes sont fréquents sans qu'il faille s'en étonner. L'architecture rurale a toujours été en retard sur l'architecture urbaine. Le choix de tel ou tel motif architectonique est l'affaire du maître d'œuvre semble-t-il. Comme la construction des clochers s'est échelonnée sur plusieurs dizaines d'années. Il est logique de constater une évolution dans ce choix ornemental. Les constructeurs se sont ingénies à ne pas imiter servilement le clocher voisin afin de lui imprimer une personnalité propre. La qualité des matériaux est déterminante. Le Soissonnais possède des carrières de pierre dont la réputation n'est plus à faire, et c'est cela qui est une des causes de cette profusion de belles églises et de si beaux clochers. Une telle qualité architecturale ne pouvait provenir que de maîtres d'œuvre de grand talent car, on ne décèle aucune faute de goût dans ces constructions et dans leur stéréotomie. Les proportions y sont parfaites, l'ornementation raffinée est sans excès. Il n'y a aucune répétitivité dans la plastique décorative. Chaque clocher a son caractère propre. L'architecte du Moyen-Age, s'il s'inspirait de modèles connus, n'imitait jamais. C'est bien ce qui rend la classification si difficile. Il ne faut pas oublier que des chantiers importants étaient en voie d'exé-

cution. Des chefs-d'œuvre comme Notre-Dame de Soissons (20), la cathédrale de plan triconque, démolie en partie vers 1195, l'abbatiale de Saint-Thibaut et le chevet de la collégiale de Mont-Notre-Dame (21), achevé vers 1170, ne pouvaient pas qu'imprimer dans toute la région une empreinte indélébile sur l'architecture rurale de notre Soissonnais.

Ces rescapés d'une longue période agitée ne nous feront pas oublier les pertes que l'architecture régionale a subies au cours des siècles. Evoquons en premier lieu la transformation en tours de défense, de quelques clochers comme Latilly, Cierges, Armentières, Fossoy, Epieds, Paars, Veully-la-Poterie, etc..., afin de protéger les habitants durant les guerres du XVII<sup>ème</sup> siècle (22). Puis, après, la Révolution qui curieusement ne s'est attaquée qu'au mobilier des églises et aux cloches. La loi de Séparation a été néfaste pour quelques clochers comme ceux d'Hautevesnes et de Chavigny, et surtout, par les faits de guerre de 1914-1918. La perte des clochers de Chévregny, d'Urcel, d'Oulchy-la-Ville, de Lierval, de Vasseny et d'autres est irréparable, mais la question ne se pose pas de savoir s'il fallait les reconstituer ou pas. La froide et rigide reconstruction de celui de Vasseny nous fait amèrement regretter la fine et élégante tour gothique du XIII<sup>ème</sup> siècle.

*Fait le 12 janvier 1986*

*Texte refondu le 18 septembre 1988*

Jacques TEALDI

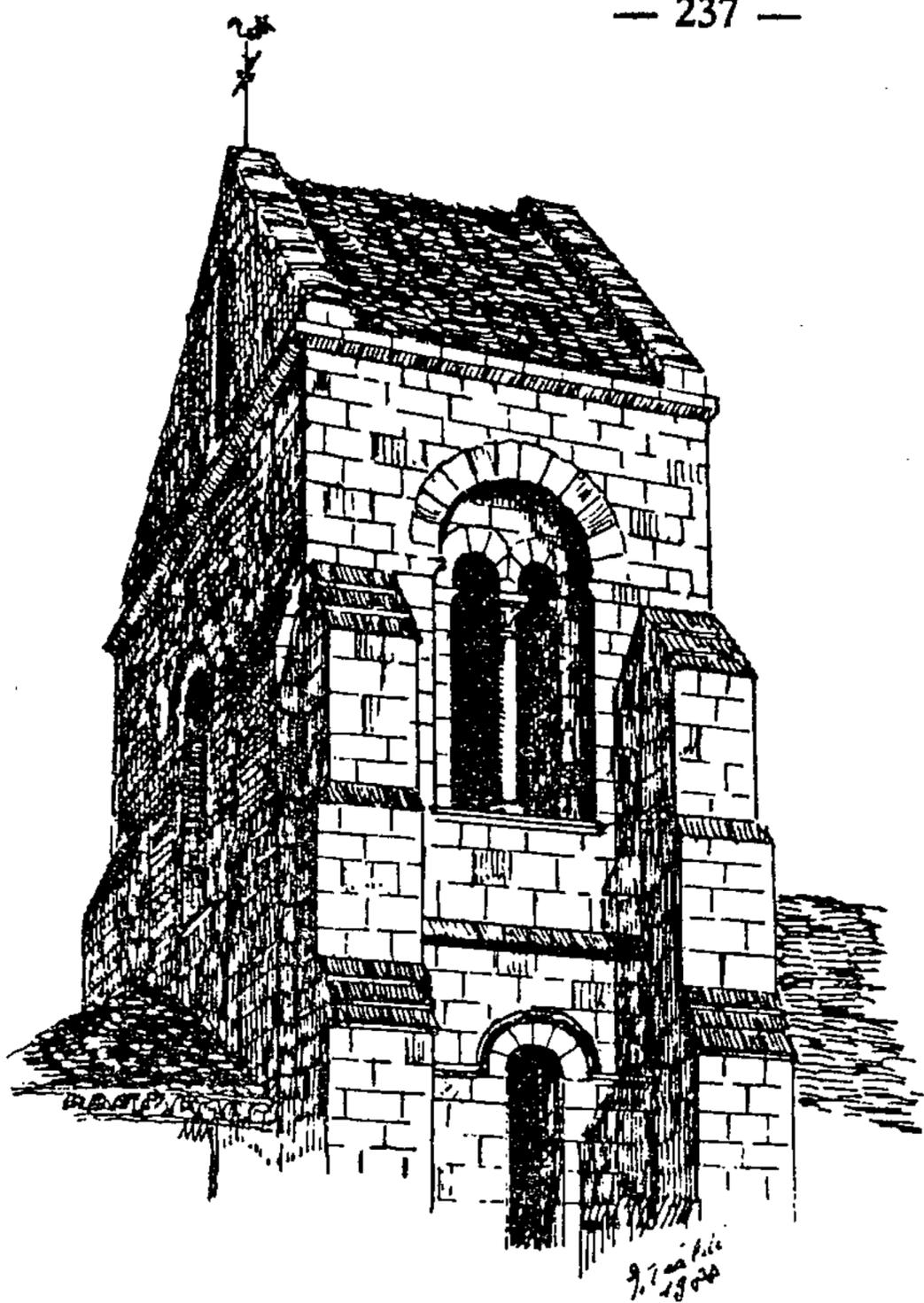
*4, Chemin du Repos*

*1213 PETIT-LANCY GENEVE*

— NOTES —

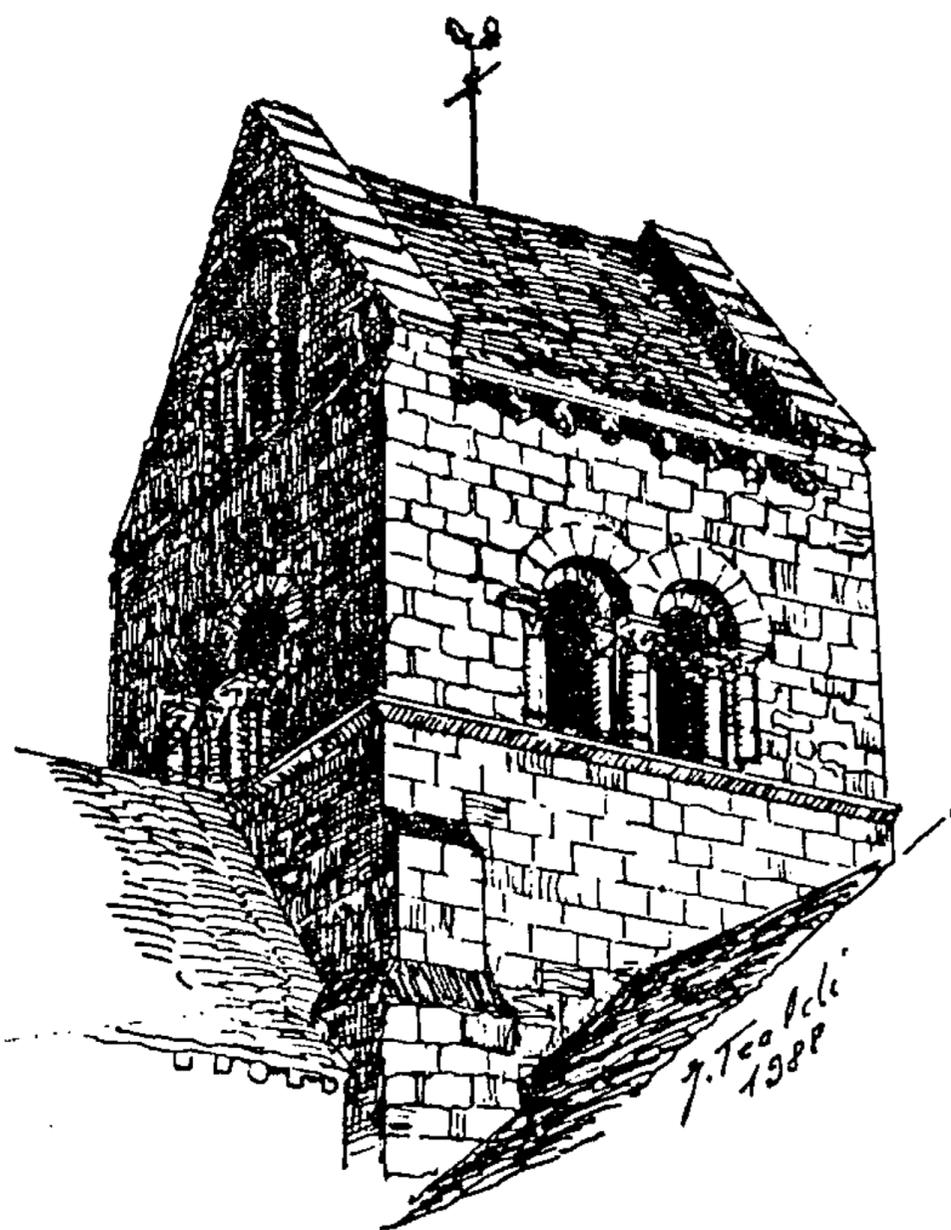
- 1 — Eugène Lefèvre-Pontalis : l'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons aux XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles, Paris, 1894-1896, deux volumes in-folio. L'auteur a choisi comme aire géographique le territoire de l'ancien diocèse de Soissons qui empiète largement sur les départements de l'Oise et de la Marne. En choisissant seulement les deux arrondissements de Château-Thierry et de Soissons, nous avons voulu éviter une répétition qui aurait trop ressemblé à une copie servile de cet admirable ouvrage.
- 2 — Breny, Coulonges-en-Tardenois, Domptin, Dravégnny, Etrépilly (détruit), Faverolles (détruit). On demeure réservé sur celui de Bézu-St-Germain dont les petites baies à simple imposte semblent bien antérieures au XII<sup>ème</sup> siècle, et qui ne possèdent aucune décoration sculptée.
- 3 — Azy-sur-Marne, La Croix, Coulonges-en-Tardenois. Oulchy-le-Château, Oulchy-la-Ville (reconstitué), Pommiers.
- 4 — Azy-sur-Marne, Berzy-le-Sec, Brécny, Coulonges-en-Tardenois, La Croix, Chacrise Cuiry-Housse, Jouaignes, Lhuys, Largny-sur-Automne, Marizy-Ste Geneviève, Montigny-Lengrain, Neuilly-St-Front, Oulchy-le-Château, Oulchy la-Ville (reconstitué), Retheuil, Rozet-St-Albin, Saponay, Vailly, Vauxrezis (reconstitué) Vichel-Nanteuil.
- 5 — Bonnesvalyn, Crouttes, Epieds (XIII<sup>ème</sup> siècle), Marizy-Ste-Geneviève, Neuilly-St-Front, Pernant, Rozet-St-Albin, Torcy, Vauxrezis.
- 6 — Armentières, Beugneux (reconstitué), Billy-sur-Aisne, Chacrise, Courtemont-Varenes, Dhuisel (dénaturé), Glennes, Largny-sur-Automne, Pernant, Pommiers, Retheuil, Soucy, Vauxrezis, Viel-Arcy, Cœuvres.
- 7 — Beugneux, Berzy-le-Sec, Bonnesvalyn, Cerseuil, Chacrise, Cuiry-Housse, Fossoy, Lesges, Marizy-Ste-Geneviève, Neuilly-St-Front, Paars, Montigny-Lengrain, Largny-sur-Automne, Rozet-St-Albin Saponay, Torcy, Vailly, Vauxrezis, Veully-la-Poterie.
- 8 — Armentières, Beugneux, Brécny, Azy-sur-Marne, Cerseuil, Chacrise, La Croix (curieuse disposition), Dravégnny, Cuiry-Housse, Fossoy, Largny-sur-Automne, Latilly, Lesges, Marizy-Ste-Geneviève, Monthiers, Montigny-Lengrain, Neuilly-St-Front, Oulchy-le-Château, Retheuil, Torcy, Veully-la-Poterie, Tréloup, Vauxrezis.
- 9 — Jouaignes, Montigny - l'Allier, Rozet-St-Albin, Vailly, Vichel-Nanteuil.
- 10 — Courmelles, Cœuvres, Breny, Cierges, Mortefontaine, Nanteuil-Notre-Dame.
- 11 — Berzy-le-Sec, Glennes.

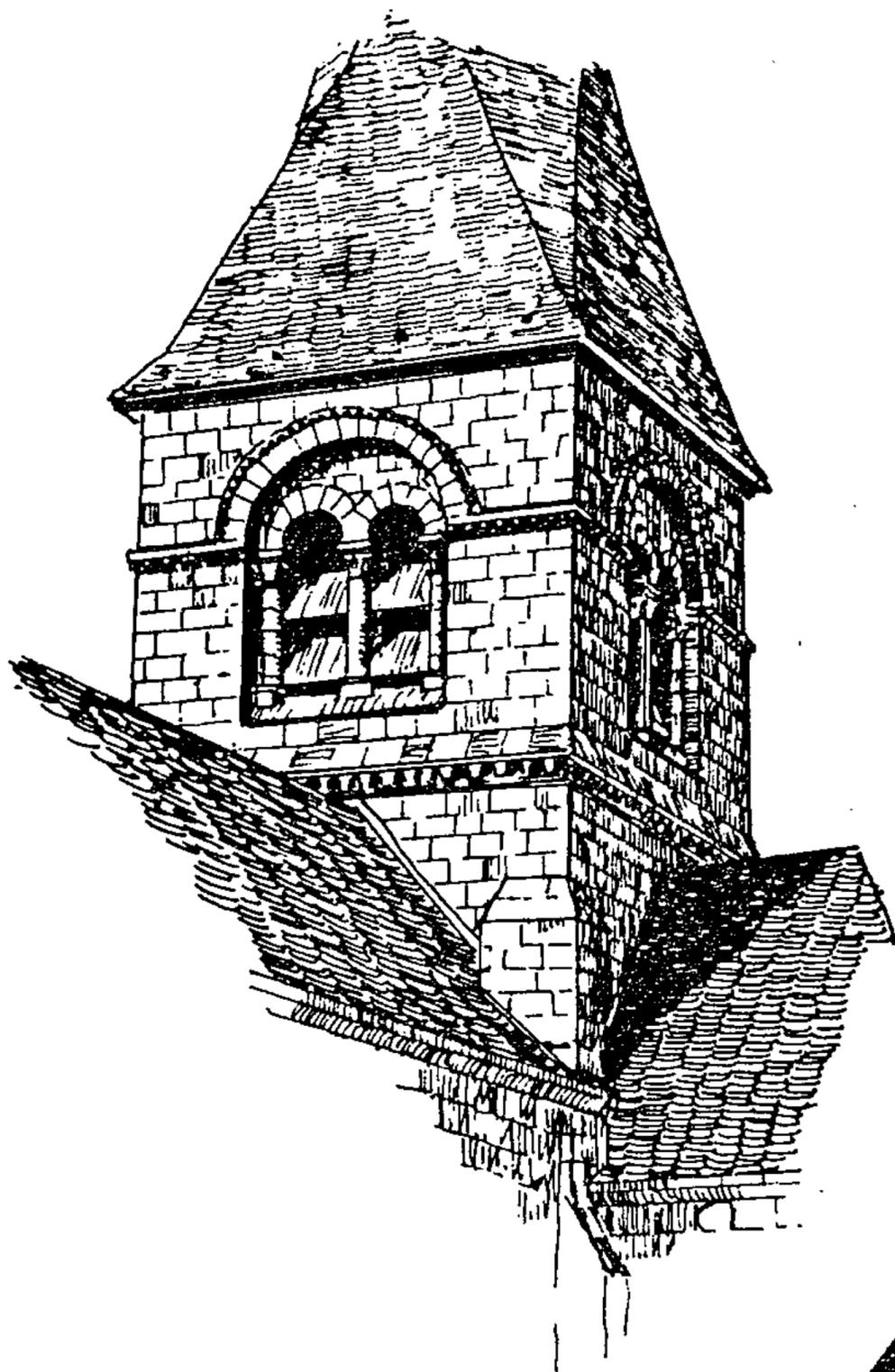
- 12 — Armentières, Barzy-sur-Marne, Cerseuil, Cuiry-Housse, Jouaignes, Largny-sur-Automne, Montigny - l'Allier, Montreuil-aux-Lions, Maast-et-Violaine, Paars, Saconin, Veully-la-Poterie.
- 13 — Billy-sur-Aisne, Chacrise, La Croix, Epieds, Fossoy, Lesges, Latilly, Neuilly-St-Front, Rozet-St-Albin, Saponay, Torcy, Vauxrezis.
- 14 — Bonnesvalyn, Monthiers, Oulchy-le-Château, Oulchy - la - Ville, Pernant, Vichel-Nanteuil.
- 15 — Neuilly-St-Front, Rozet-St-Albin.
- 16 — Ce sont souvent des archaïsmes en revenant à la baie simple recoupée par un meneau.
- 17 — Brécy, Bonnesvalyn, Celles-les-Condé, Cerseuil, Couvrelles, Fossoy, Latilly, Lesges, Monthiers, Montlevon, Neuilly-St-Front, Paars, Rozet-St-Albin, Saponay, Torcy, Veully-la-Poterie, Vichel-Nanteuil.
- 18 — Bruyères-sur-Fère, Baulne-en-Brie, Cugny-les-Crouttes, Nanteuil-Notre-Dame, Saint-Mard, Soupir.
- 19 — Barbonval, Merval, Serval.
- 20 — Carl F. Barnes, jr : The Documentation for Notre-Dame de Soissons - Cakland University - 19-XII-1970.
- 21 — Jacques Tealdi : Le chevet et le transept de l'ancienne collégiale du Mont-Notre-Dame et leur place dans l'architecture régionale du XIIème siècle, dans : Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, Tome XCIII, 1978, pages 91-113.
- 22 — Bernard Ancien : Les églises du Soissonnais et du Valois, refuges du peuple et leurs fortifications dans : Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne. Année 1975.



En haut (1)  
*Brény (Aisne)*

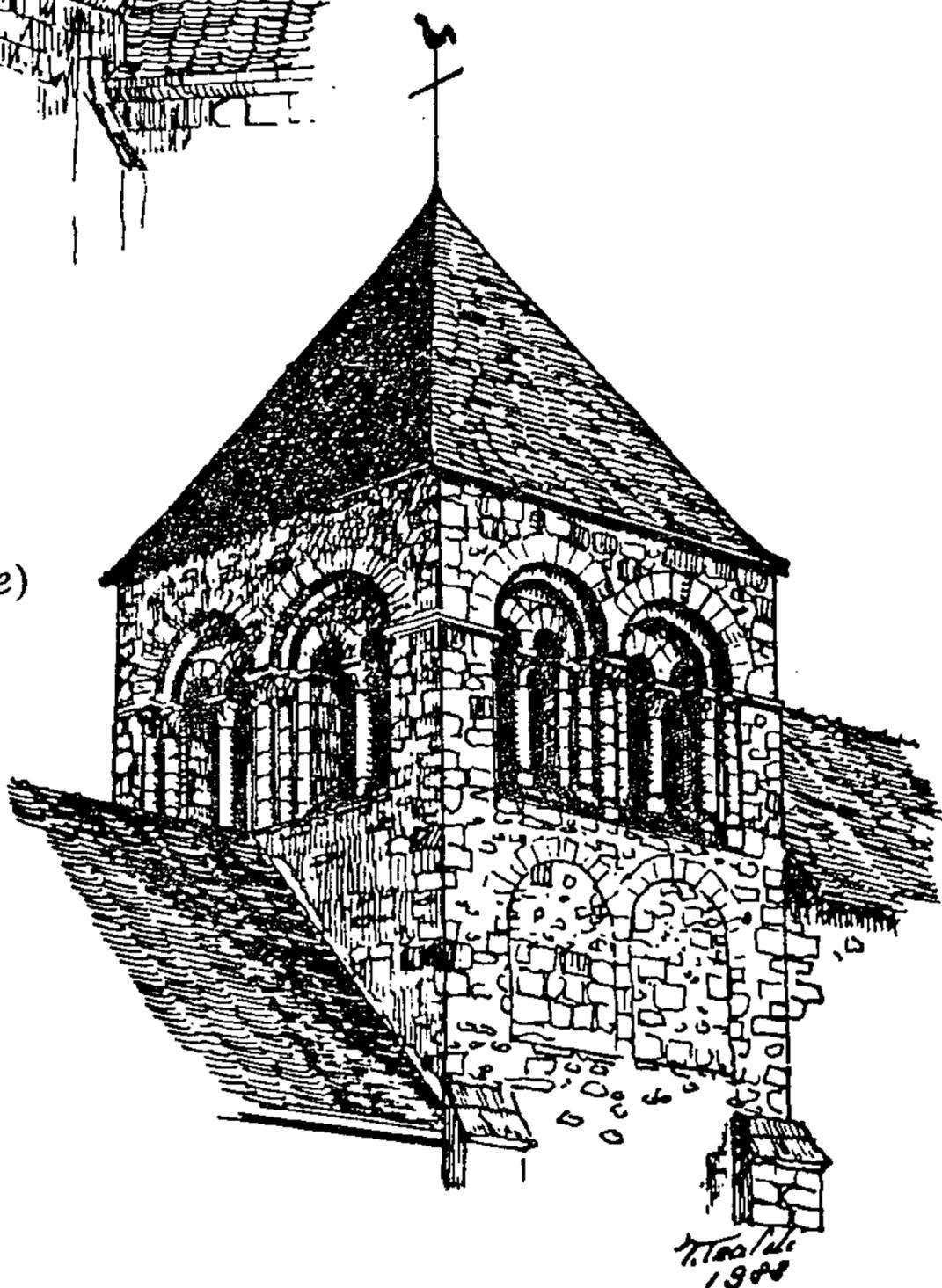
Ci-contre (2)  
*Dravégnny (Aisne)*

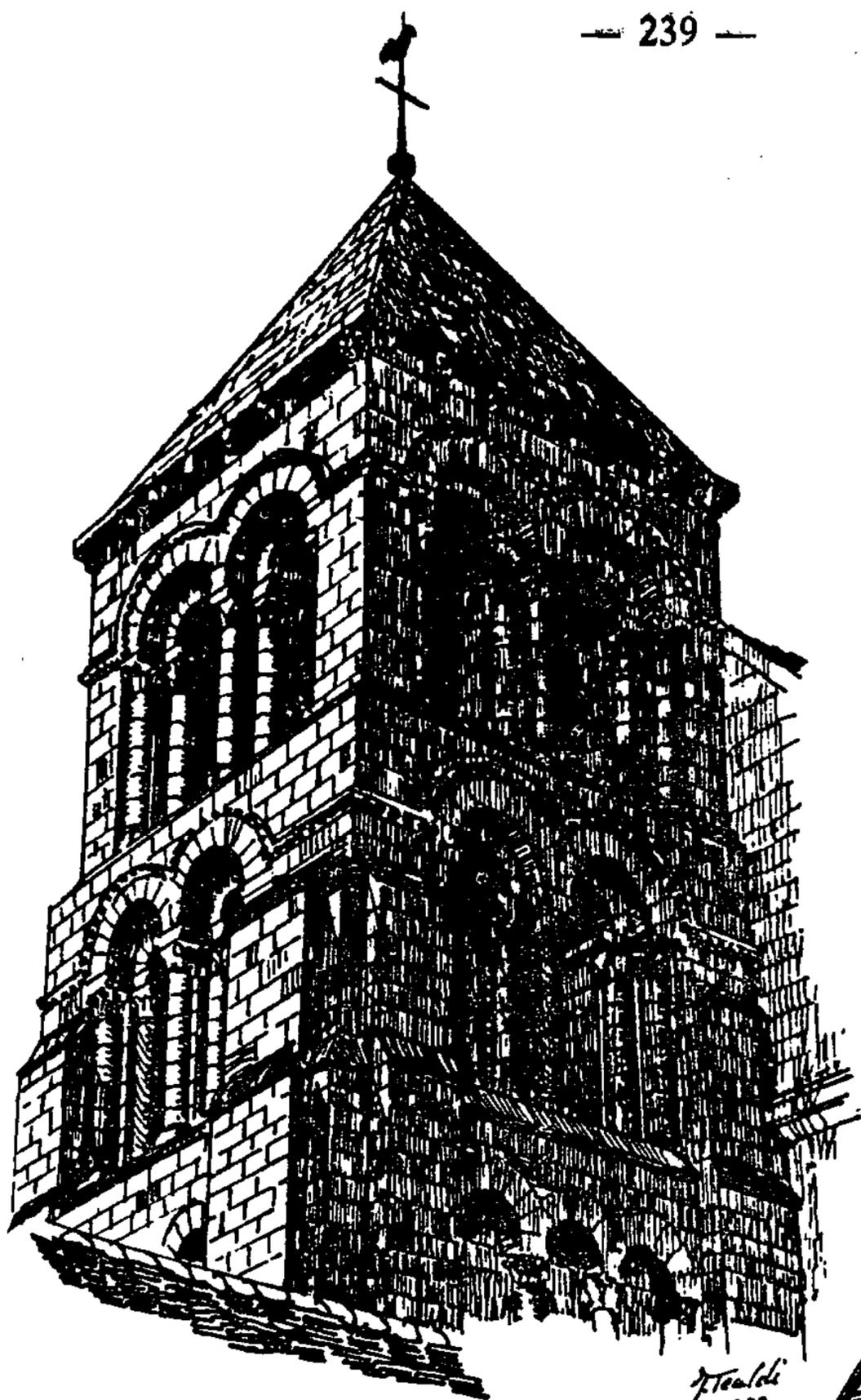




En haut : (3)  
*Longueval (Aisne)*

Ci-contre : (4)  
*Celles lès Condé (Aisne)*

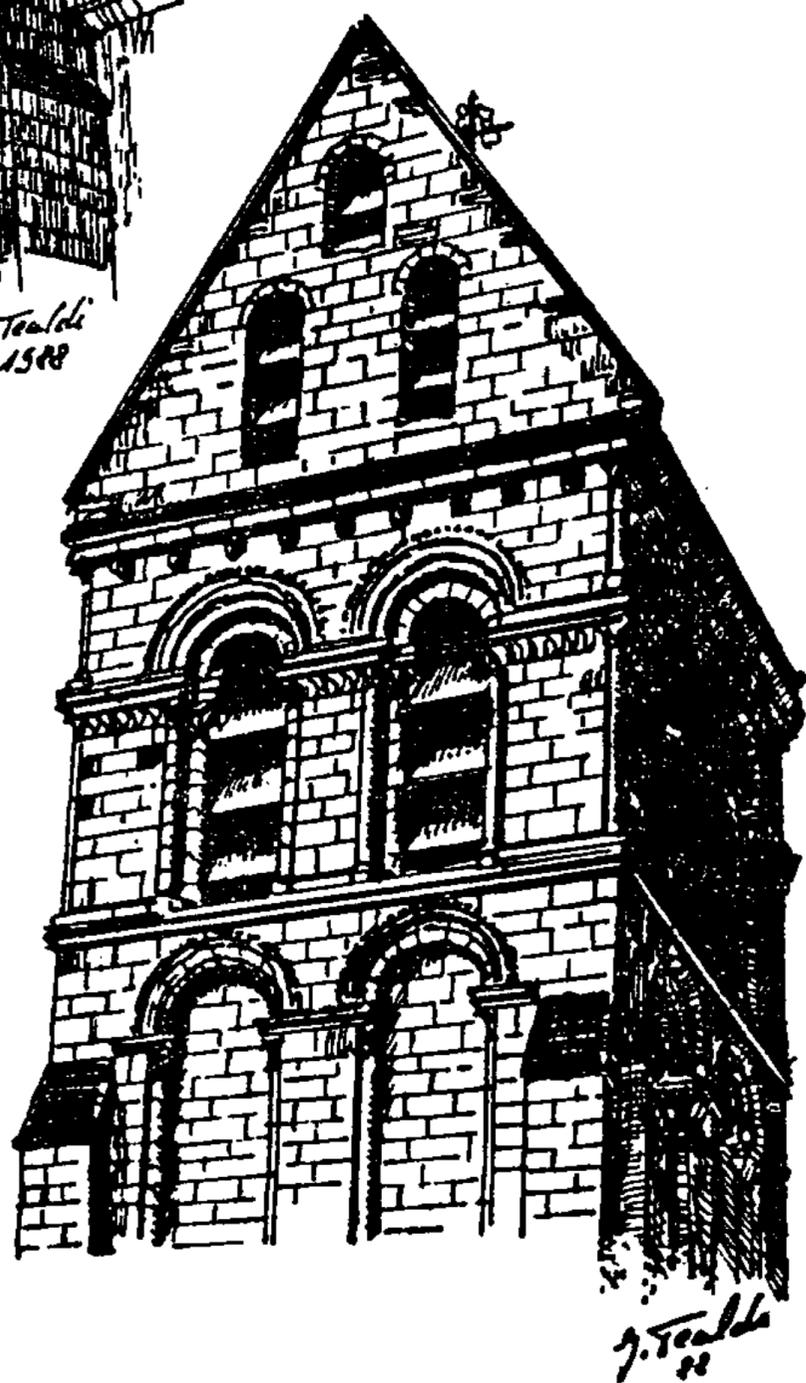




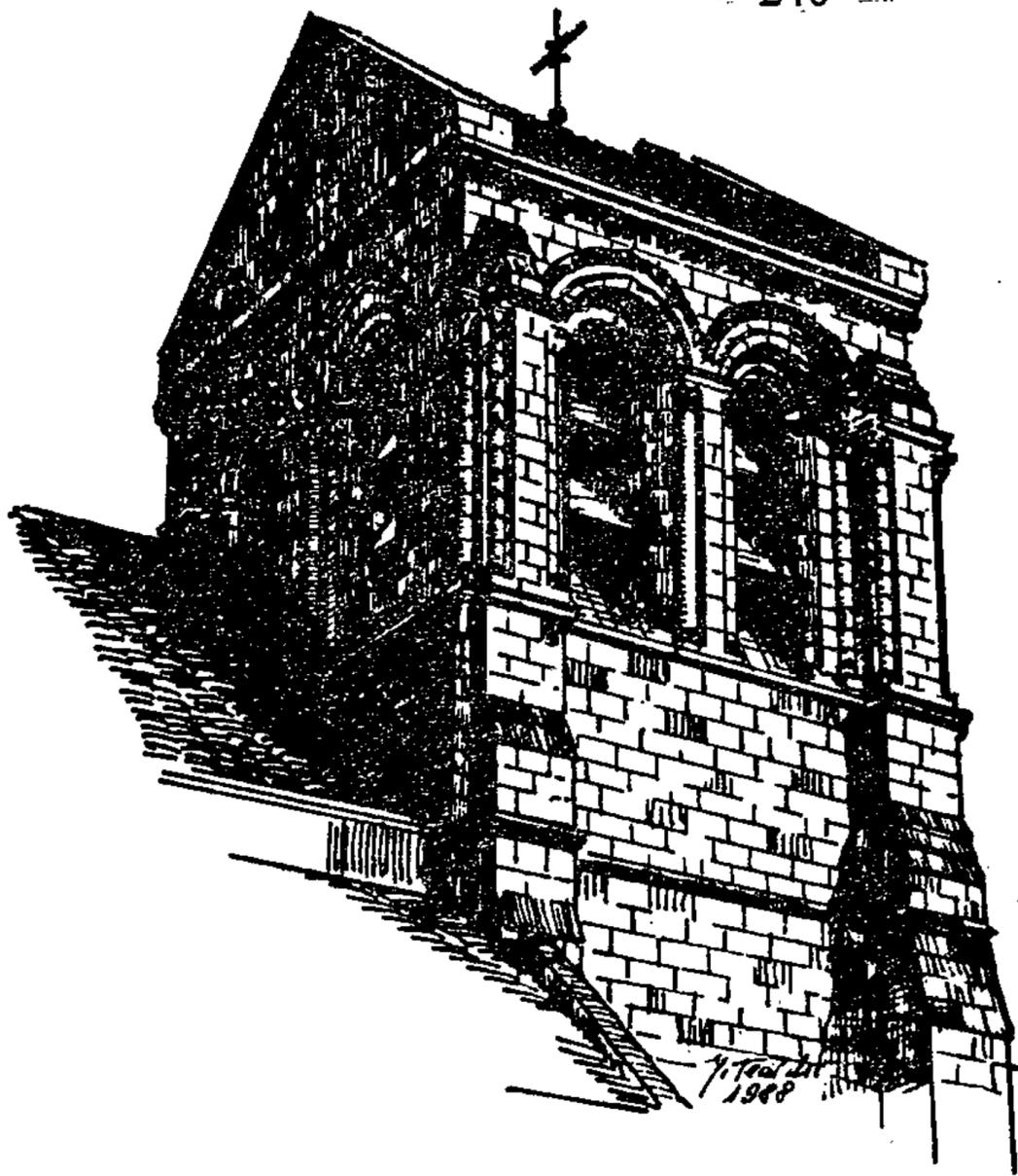
J. Tealdi  
1928

En haut : (5)  
*Retheuil (Aisne)*

Ci-contre : (6)  
*Vauxrezis (Aisne)*

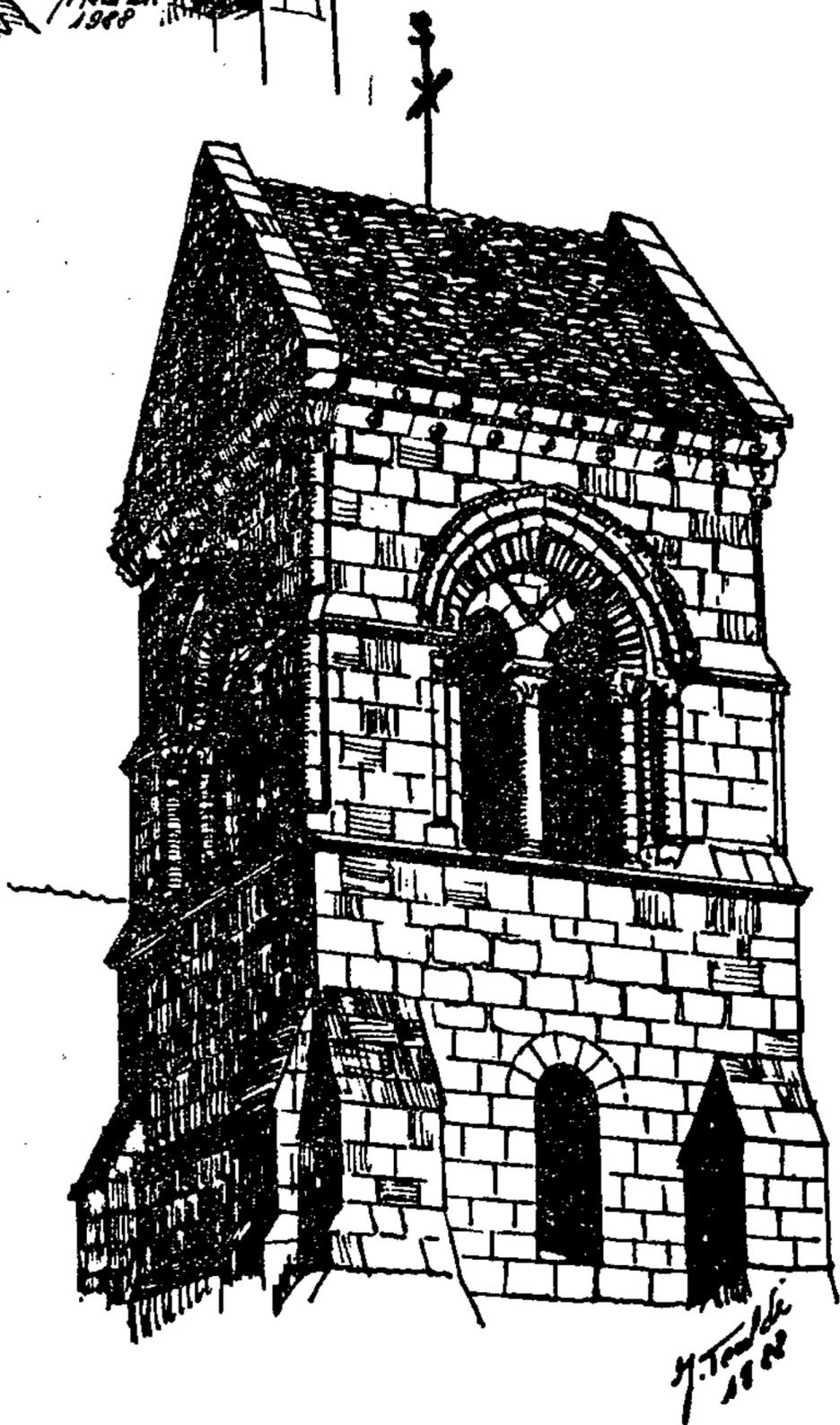


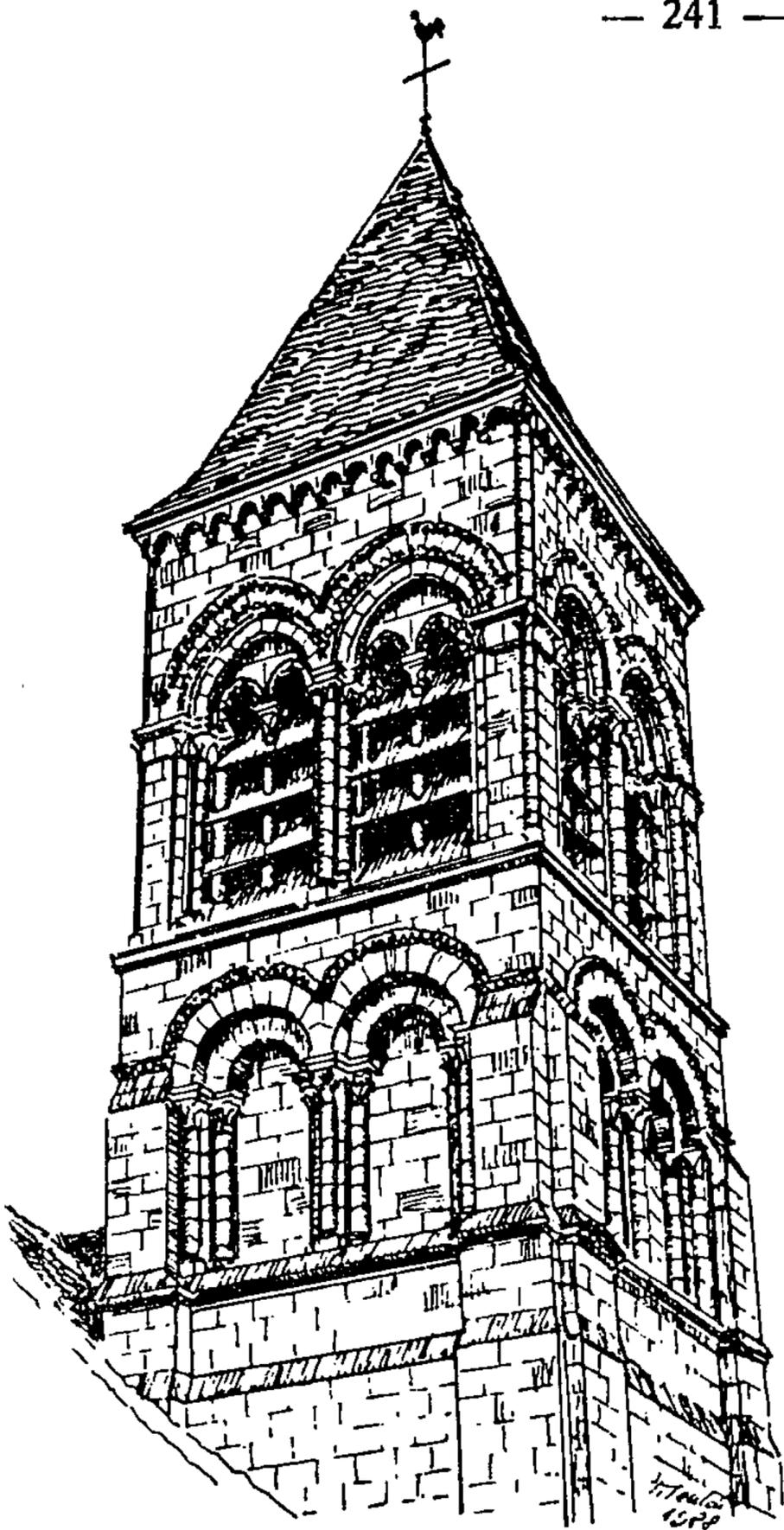
J. Tealdi  
28



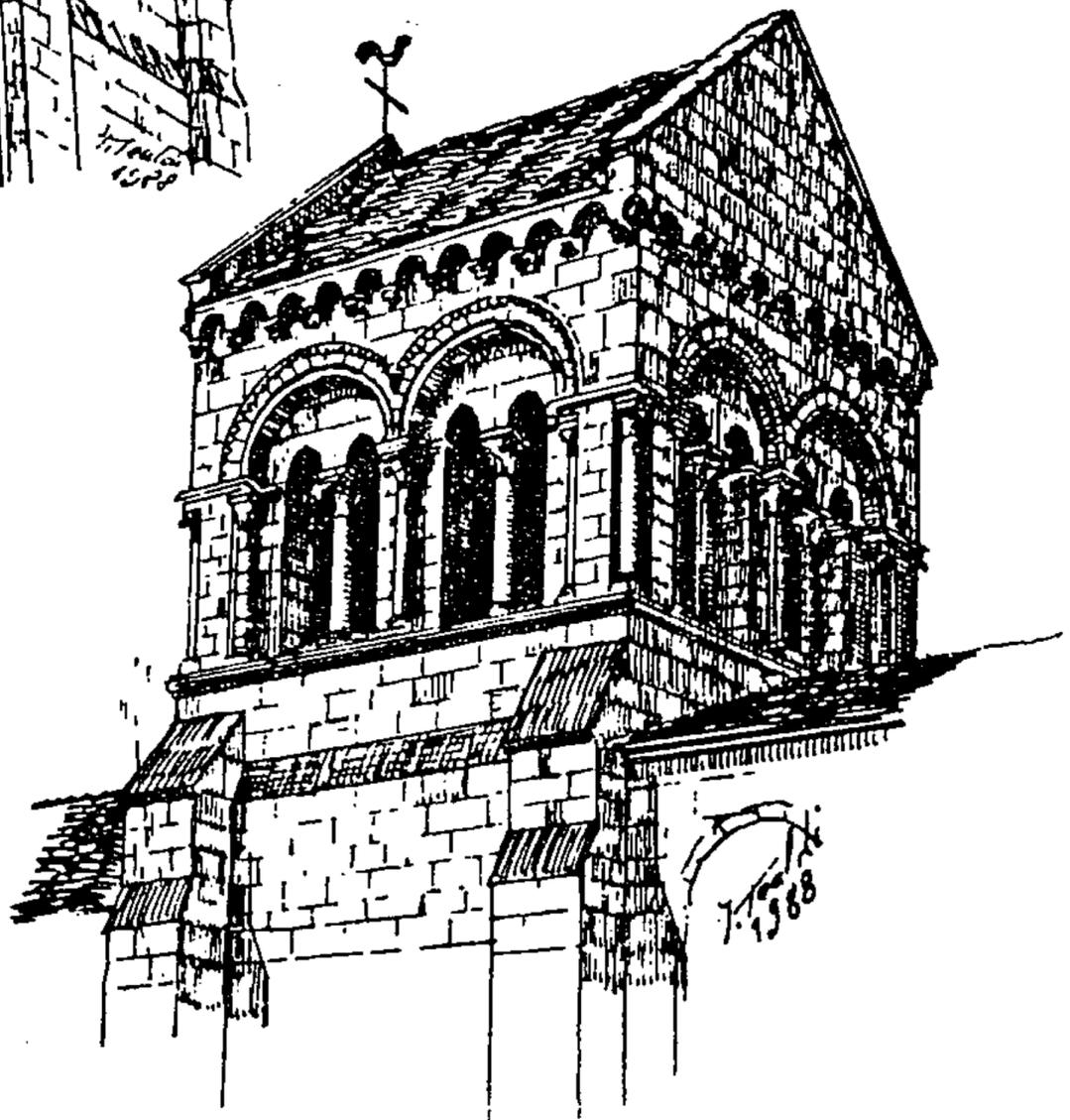
En haut : (7)  
*Berzy le Sec (Aisne)*

Ci-contre : (8)  
*La Croix (Aisne)*

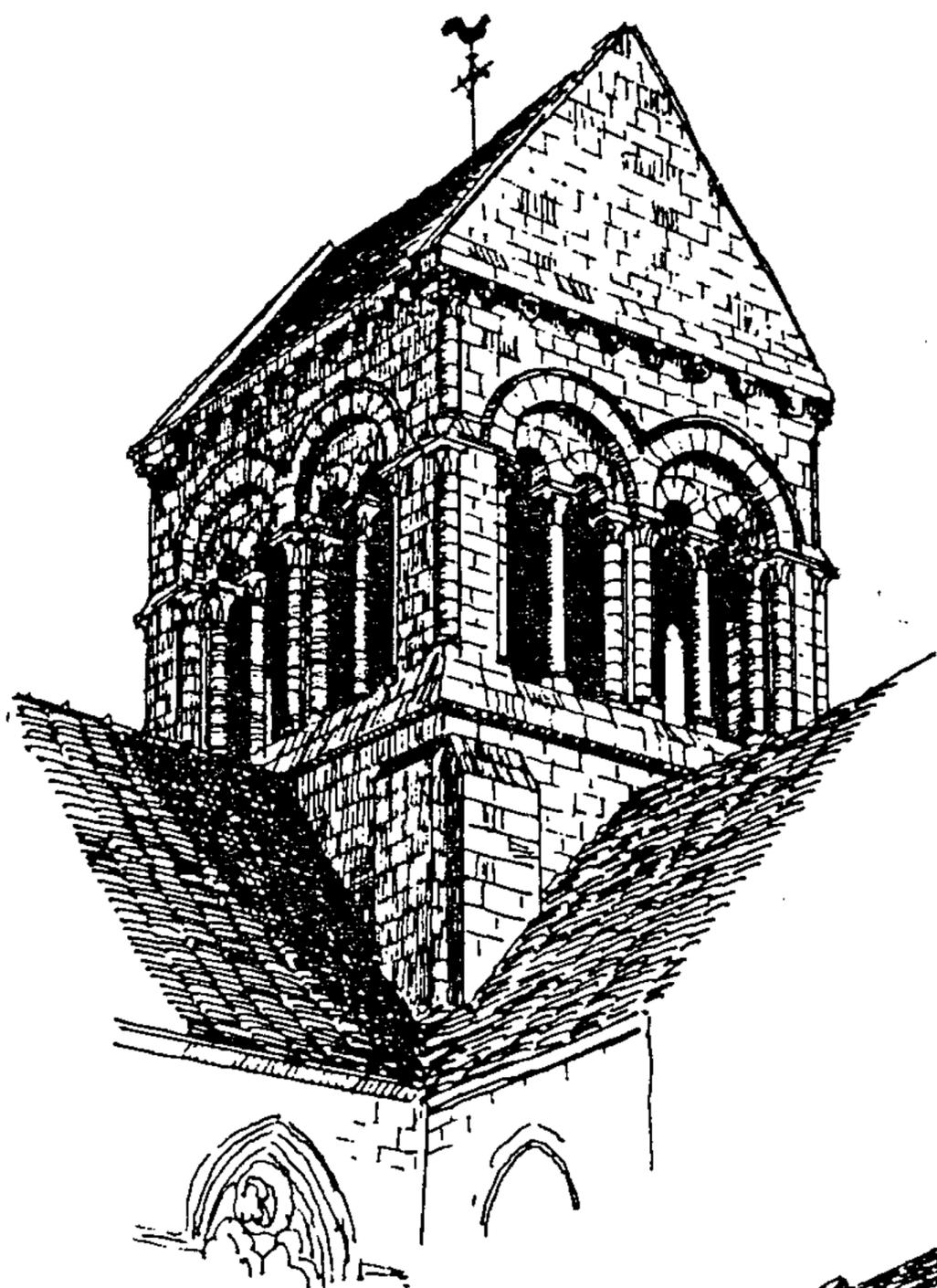




En haut : (9)  
*Rozet St Albin (Aisne)*

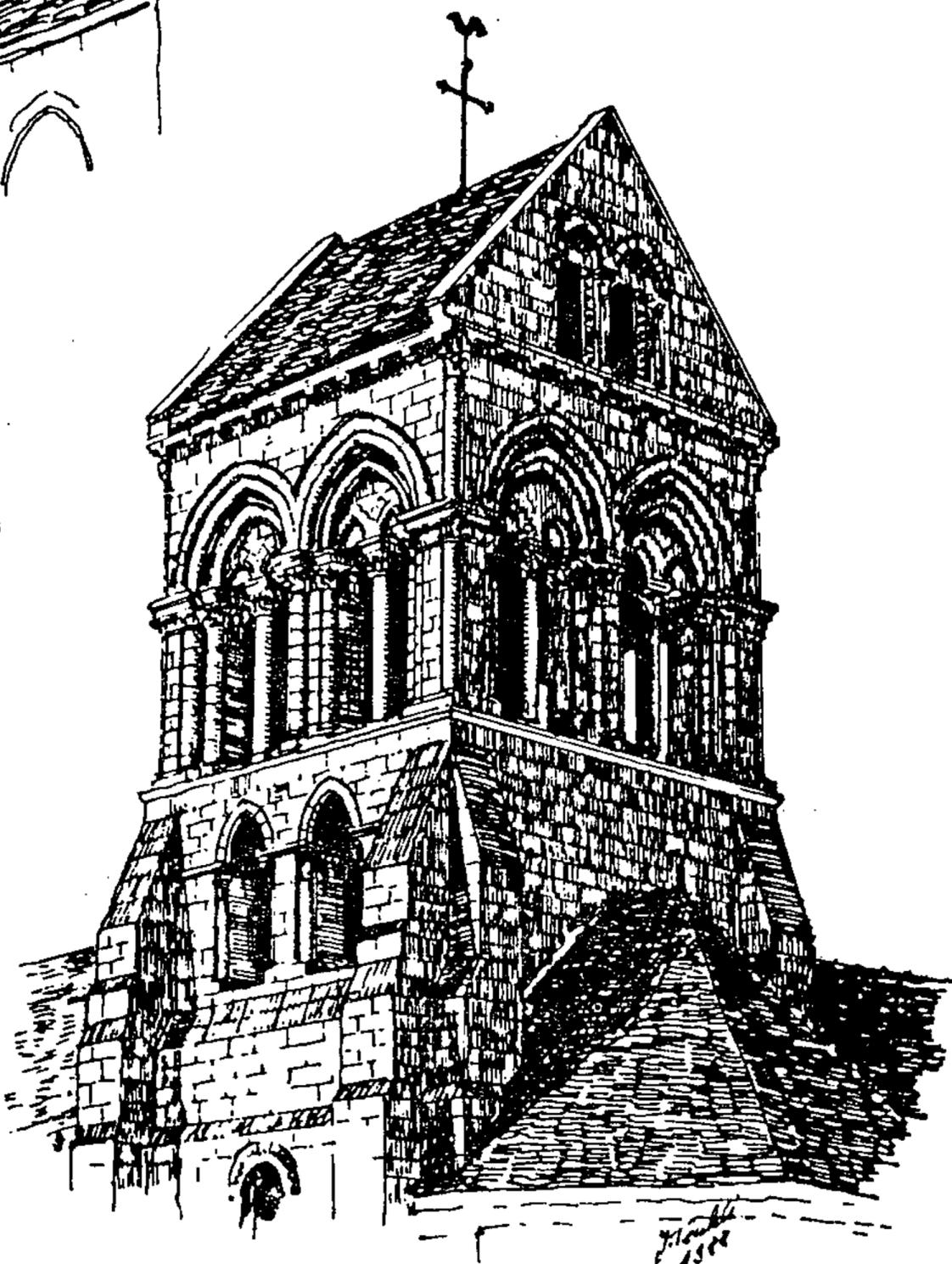


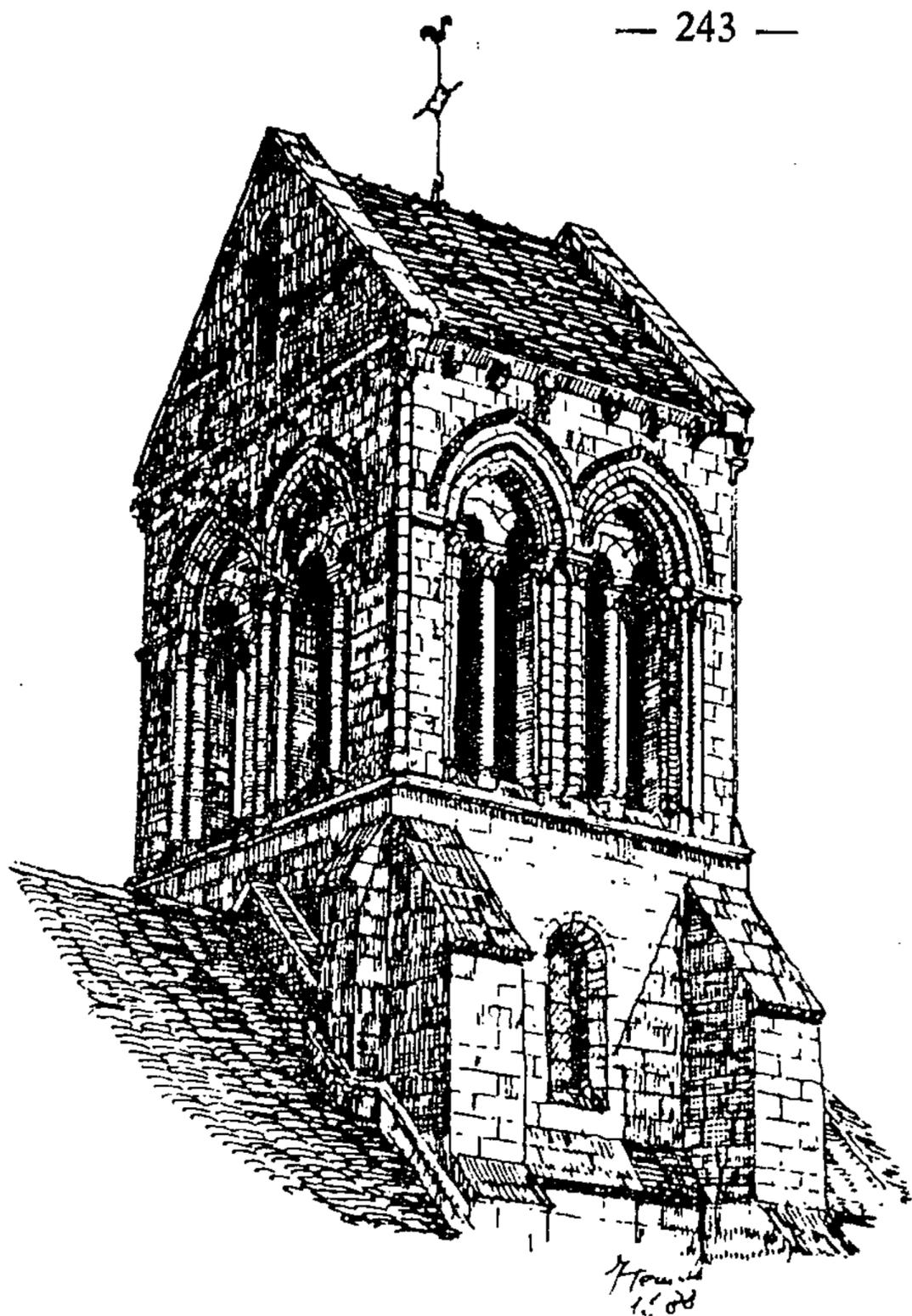
Ci-contre : (10)  
*Vichel Nanteuil (Aisne)*



En haut : (11)  
*Latilly (Aisne)*

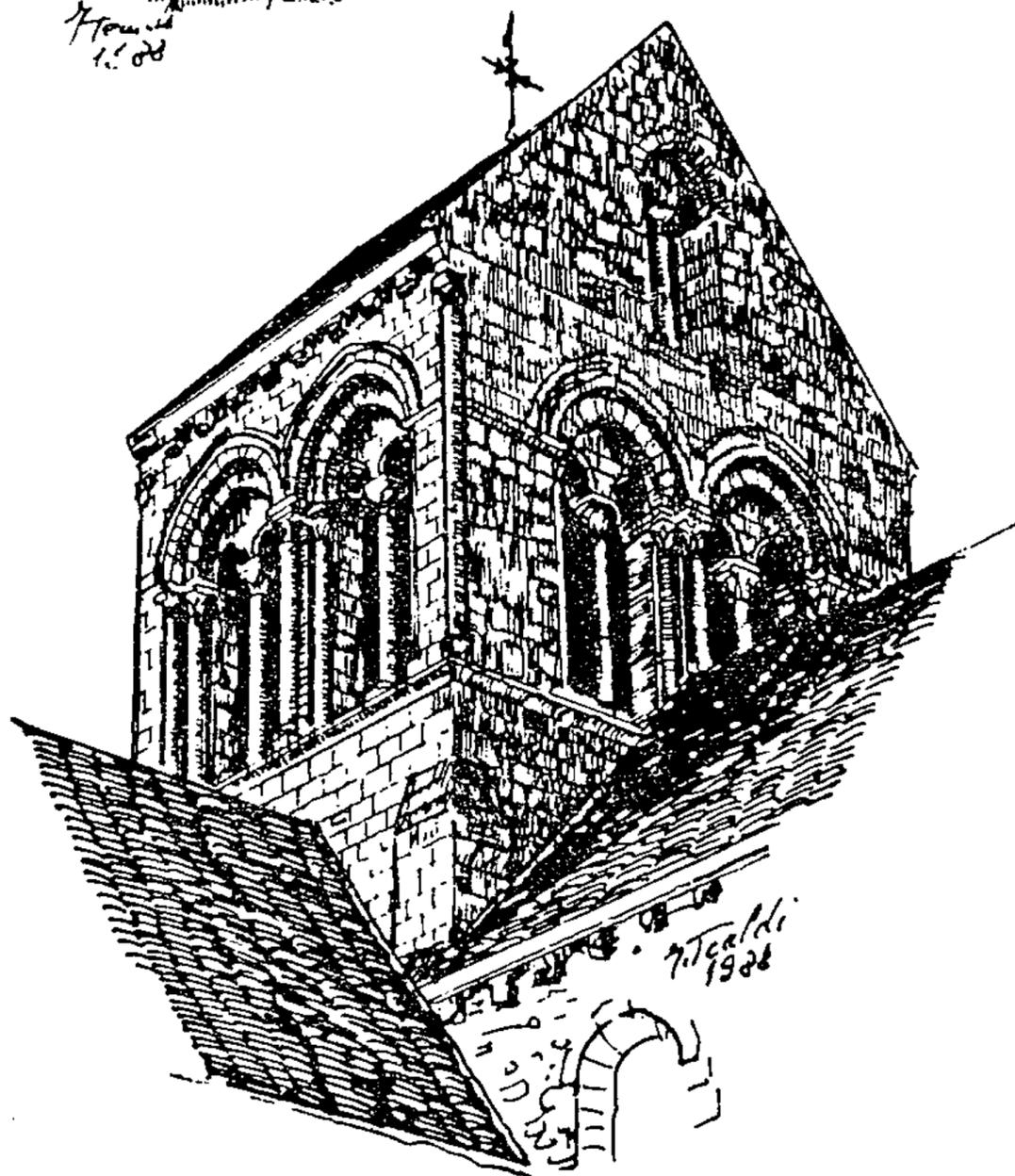
Ci-contre : (12)  
*Torcy (Aisne)*

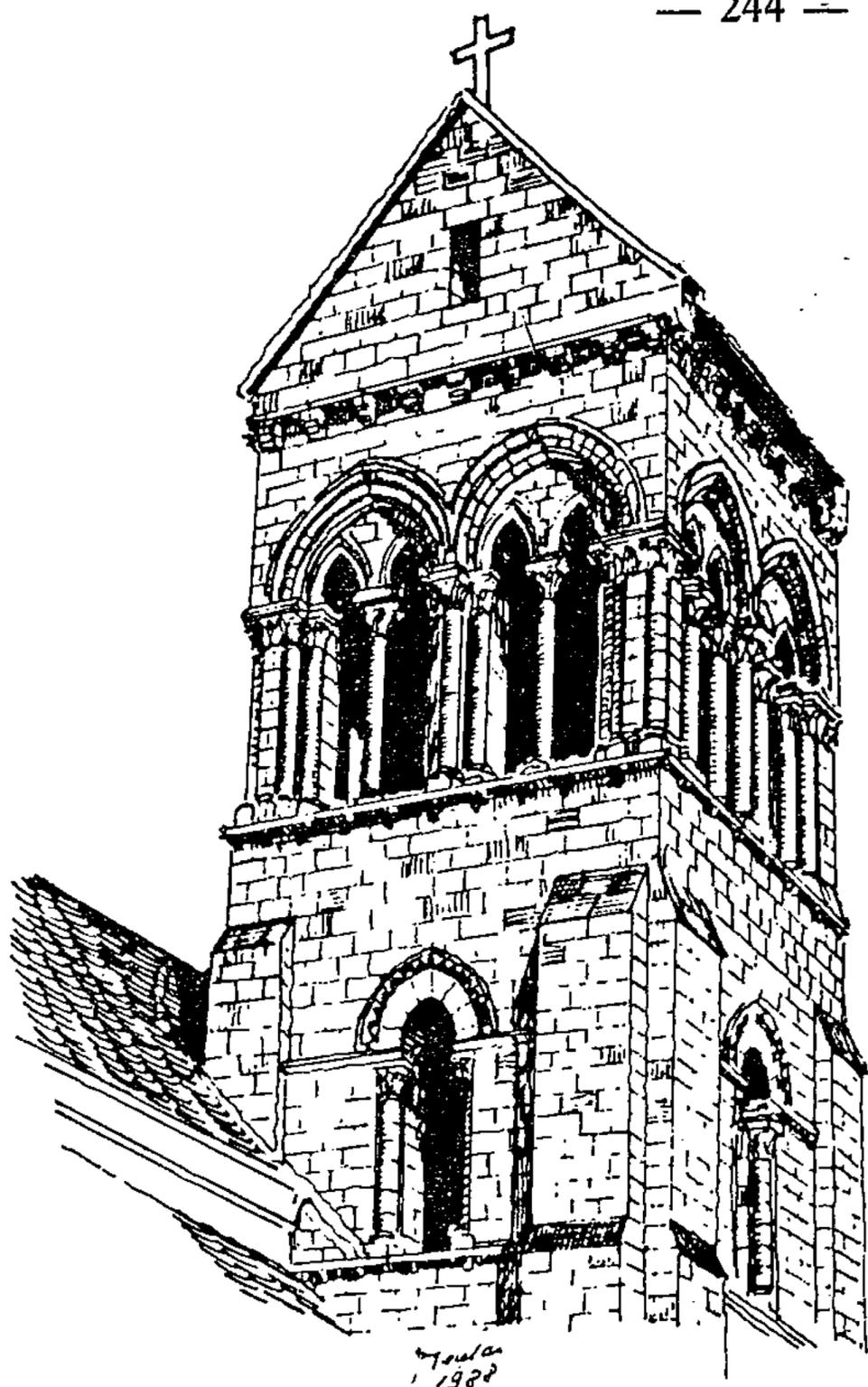




En haut : (13)  
*Saponay (Aisne)*

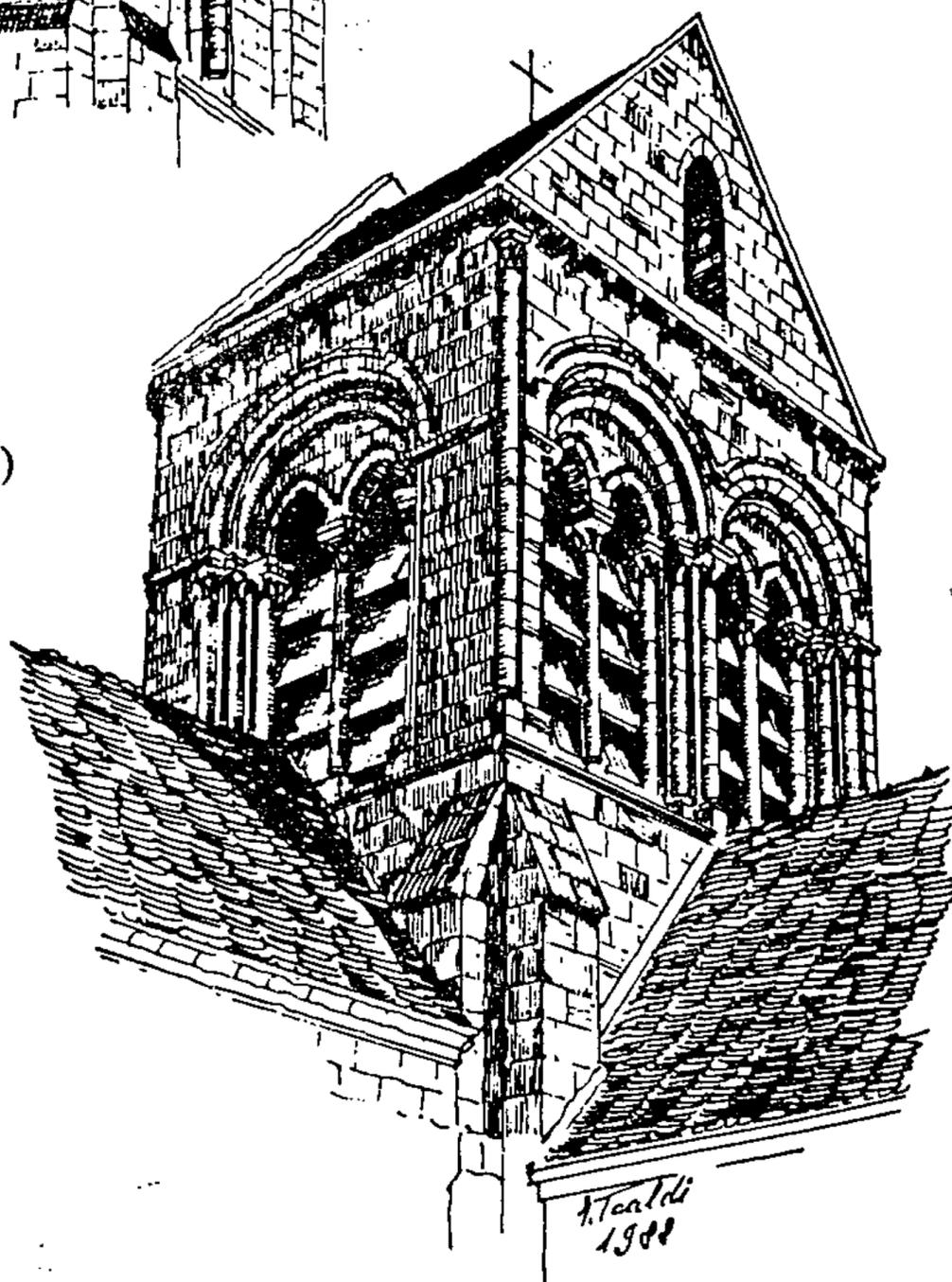
Ci-contre : (14)  
*Veully la Poterie (Aisne)*





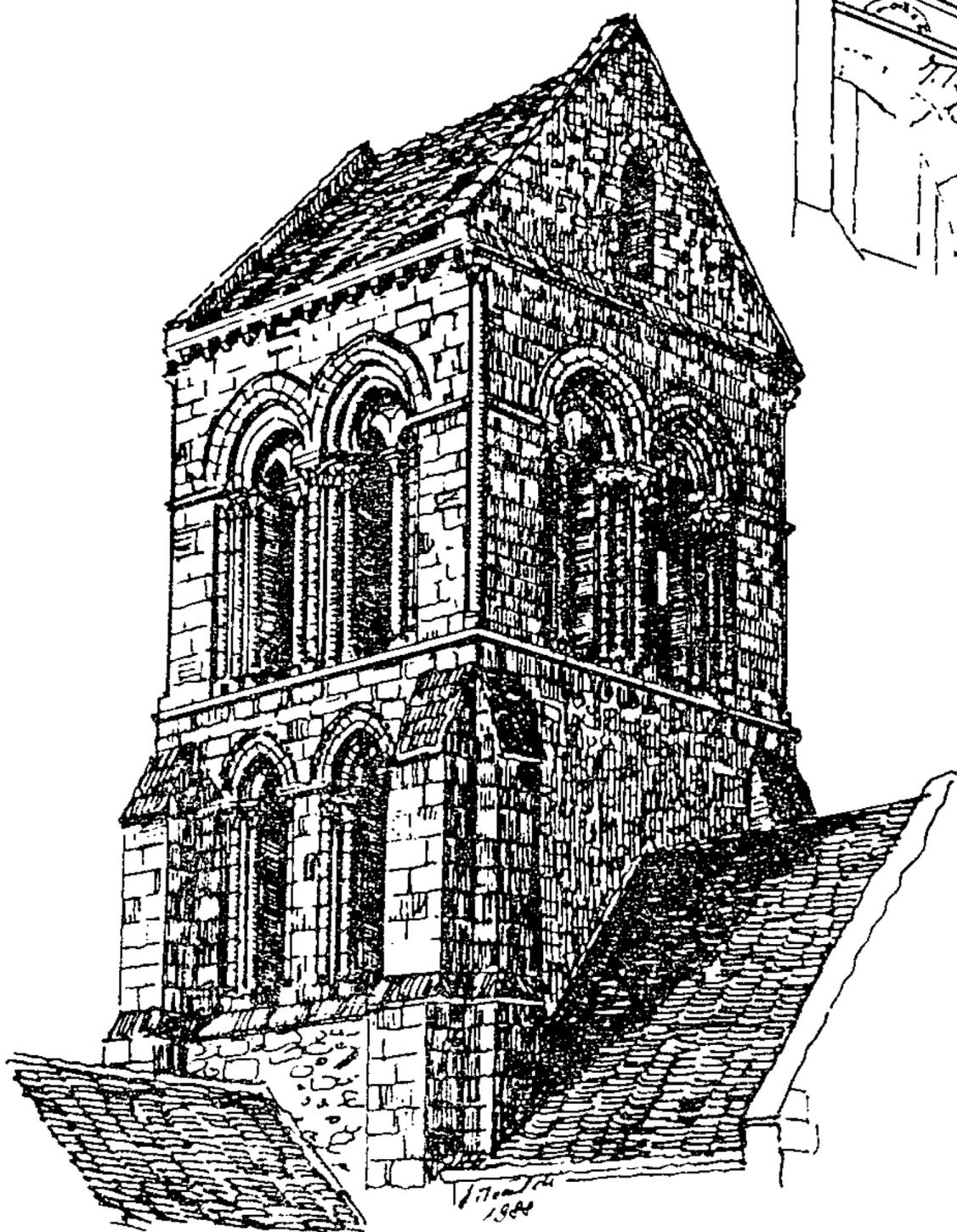
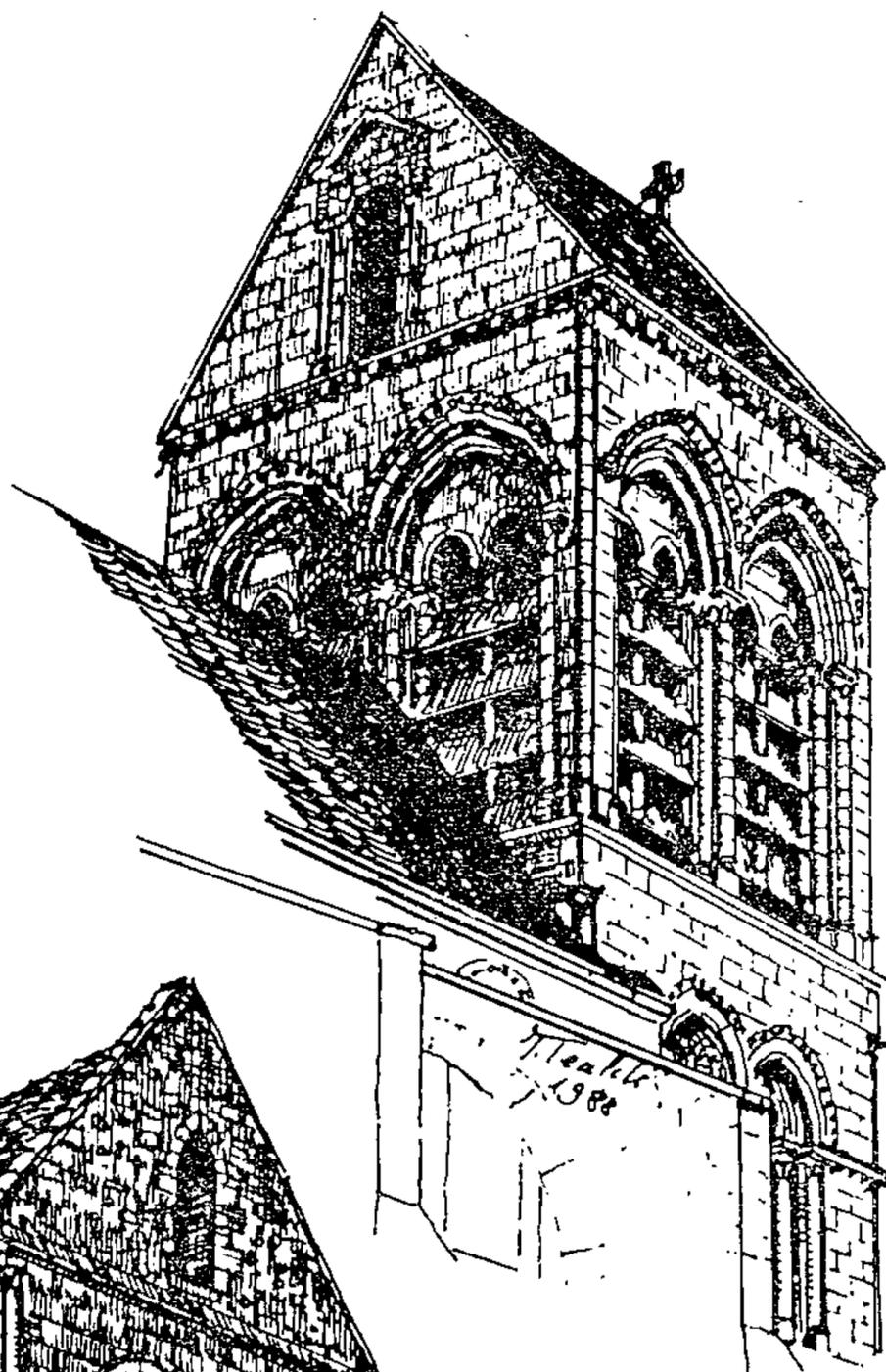
En haut : (15)  
*Bonnesvalayn (Aisne)*

Ci-contre : (16)  
*Cerseuil (Aisne)*



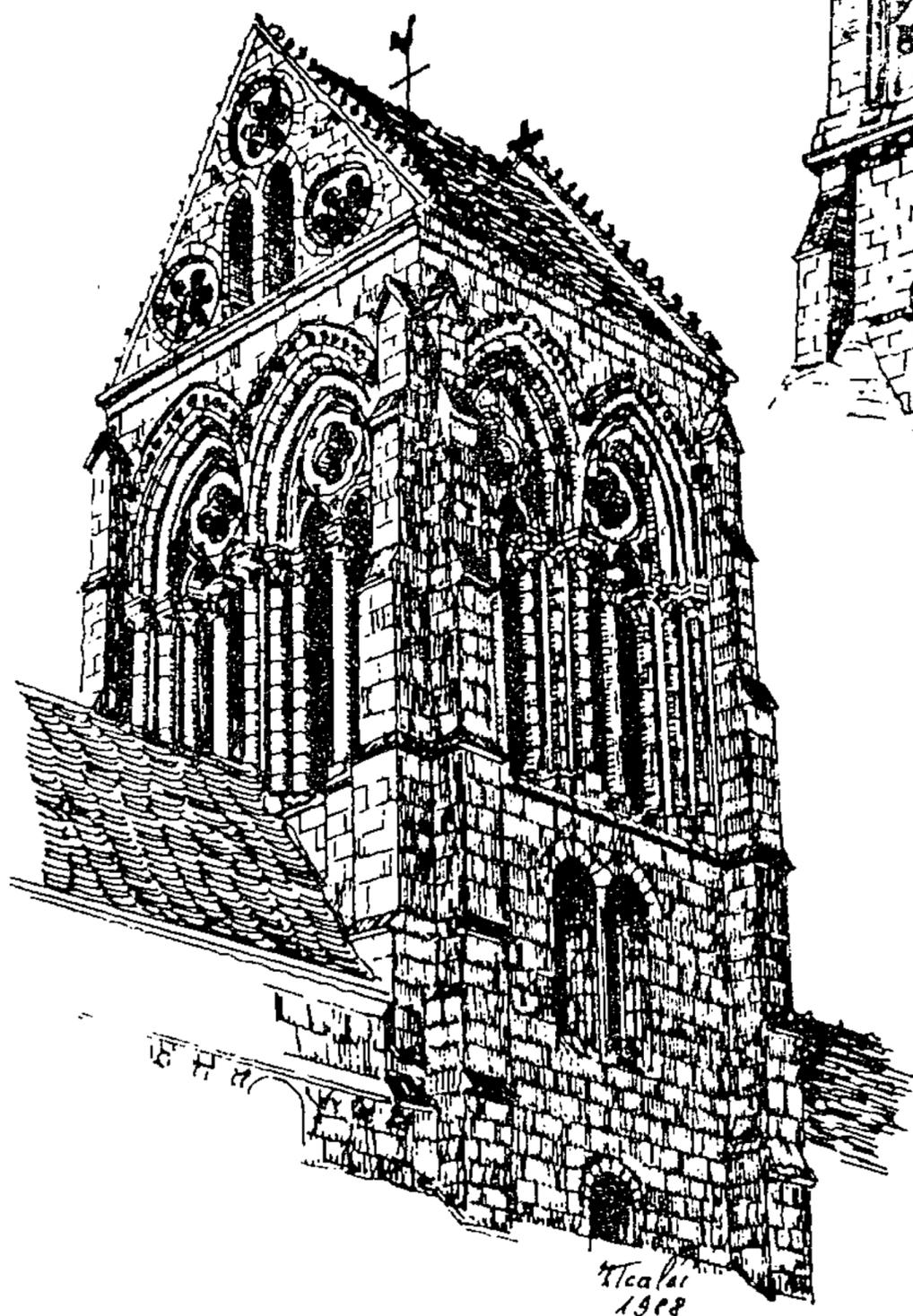
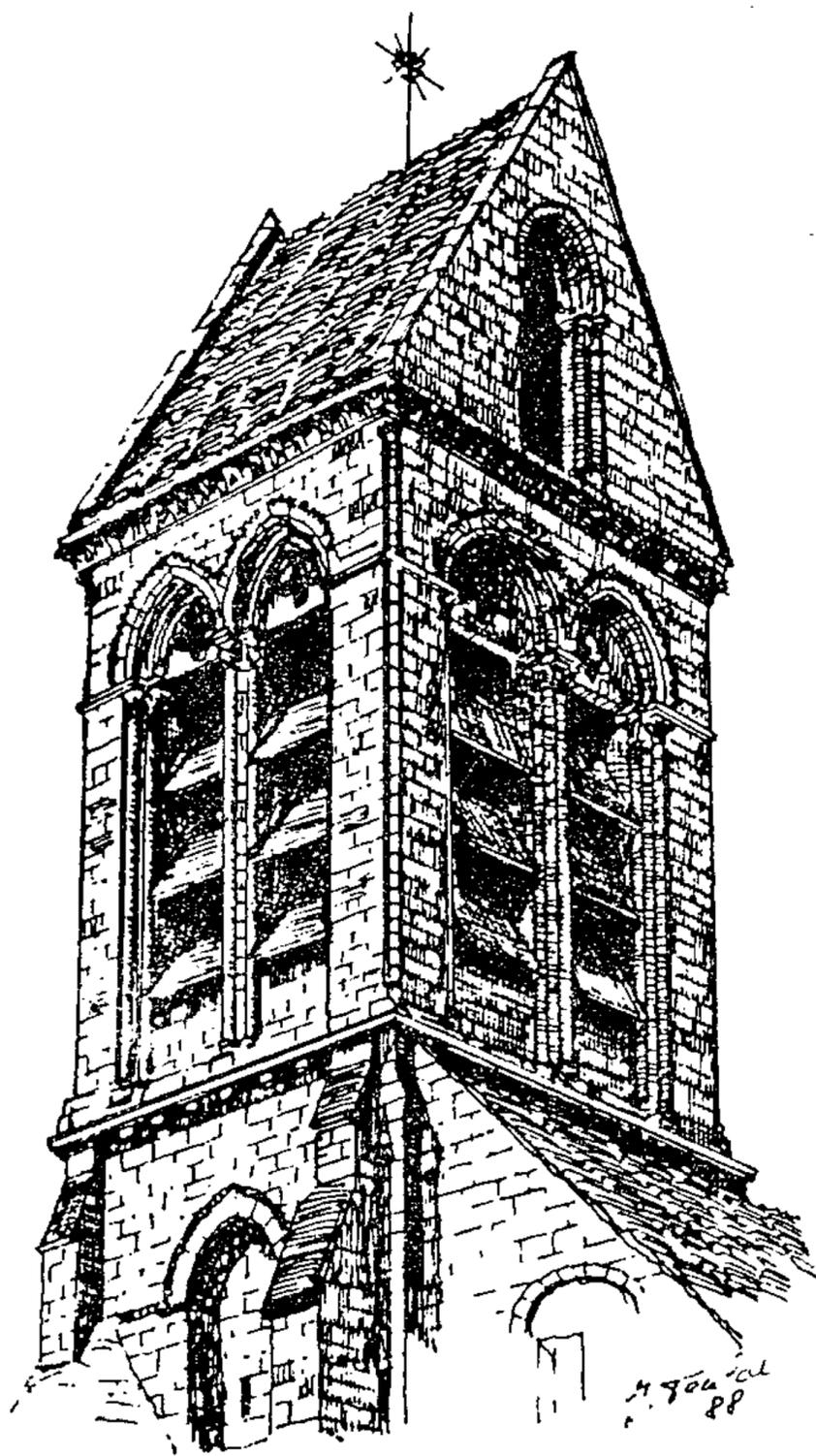
Ci-contre : (17)  
*Lesges (Aisne)*

En bas : (18)  
*Fossoy (Aisne)*



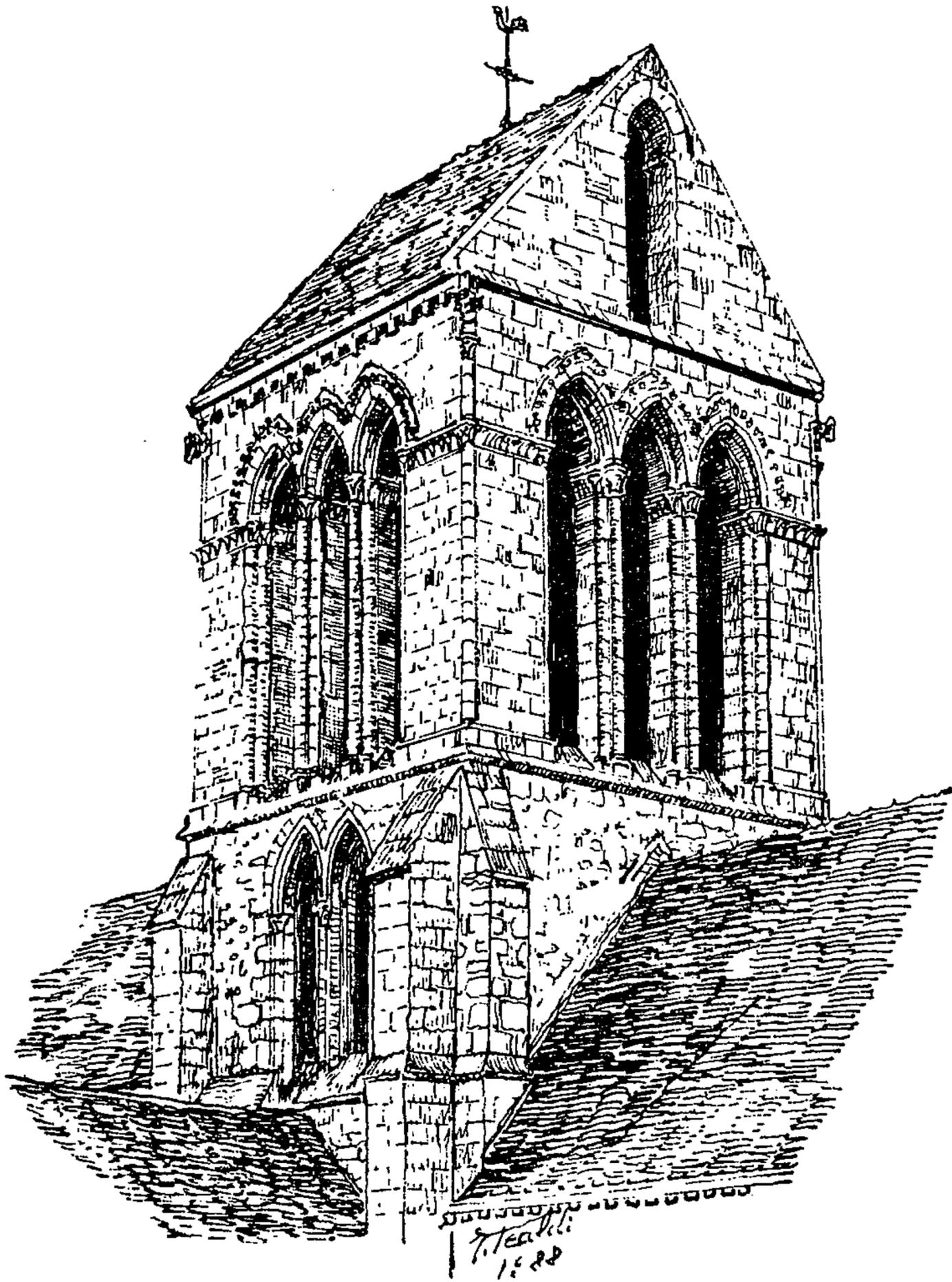
Ci-contre : (19)  
*Largny s/Automne*

En bas : (20)  
*Couvrelles (Aisne)*



*Stalder*  
1968

*Stalder*  
1968



(21) Epieds (Aisne)

## TABLE DES MATIERES

\*\* \*\*

- 1 — Un demi-siècle d'immigration étrangère dans le  
Soissonnais
- 11 — Les Soissonnais et leurs Impôts en 1788
- 59 — Le Quartier de Panleu aux abords de Saint-Jean-des  
Vignes
- 187 — Découvertes fortuites de mobilier funéraire de l'épo-  
que de la Tène à Vailly-sur-Aisne et à Braine (02)
- 209 — Urne cinéraire de la Tène III à Braine (02)
- 213 — Les fouilles archéologiques à Soissons — 1984-1988
- 227 — Clochers Soissonnais des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> Siècles

\*\* \*\*

*Nous remercions particulièrement :*

- *Mr le Maire qui nous à permis d'éditer ce bulletin (sub-  
ventions) ;*
- *MM. Ancien fils, Gueugnon, Hourlier (pour plan, photos  
documents) ;*
- *MM. le Sous-Préfet, Hecart, Marie-Antoinette, Pottier  
(pour visites) ;*
- *Aux AD, Mr Portelette ;*
- *Aux AM, Mme Delval ;*
- *La Bibliothèque Municipale.*

\*\* \*\*